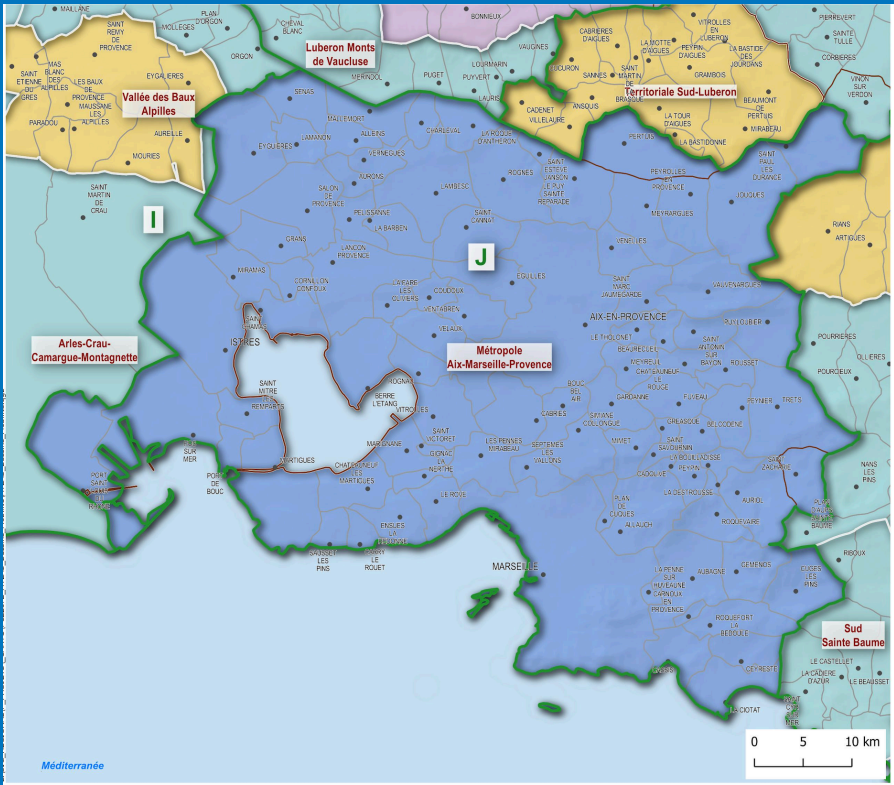


Contrat Opérationnel de Mobilité



BASSIN J



DIRECTION GÉNÉRALE
TRANSPORTS, MOBILITÉ
ET GRANDS ÉQUIPEMENTS



RÉGION
SUD
PROVENCE
ALPES
CÔTE D'AZUR



Reçu au Contrôle de légalité le 27 juin 2025
Publié le 27 juin 2025

Signataires du Contrat Opérationnel de Mobilité

Région Provence-Alpes-Côte d'Azur		Le Président Renaud MUSELIER
Département des Bouches-du-Rhône		La Présidente Martine VASSAL
Département du Var		Le Président Jean-Louis MASSON
Département du Vaucluse		La Présidente Dominique SANTONI
Métropole Aix-Marseille-Provence		La Présidente Martine VASSAL
SNCF Gares & Connexions		Le Directeur Régional Jérôme BINI

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L4221-1 et suivants ;

Vu le code des transports et notamment l'article L1215-1 et suivants ;

Vu la délibération n°22-0605 du 21 octobre 2022 du Conseil régional approuvant la cartographie des bassins de mobilité ;

Vu la délibération n°19-350 du 26 juin 2019 du Conseil régional adoptant le projet de Schéma régional d'aménagement et de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) ;

Vu l'arrêté préfectoral du 15 octobre 2019 portant approbation du Schéma régional d'aménagement et de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) ;

Vu la délibération n°23-0219 du 23 juin 2023 du Conseil régional approuvant la modification du SRADDET Provence Alpes Côte d'Azur ;

Entre les soussignés :

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, représentée par Renaud MUSELIER, Président ;

Le Département des Bouches-du-Rhône, représenté par Martine VASSAL, Présidente ;

Le Département du Var, représenté par Jean-Louis MASSON, Président ;

Le Département de Vaucluse, représenté par Dominique SANTONI, Présidente ;

La Métropole Aix-Marseille-Provence, représentée par Martine VASSAL, Présidente ;

L'entreprise, SNCF Gares et Connexion, représentée par Jérôme BINI, Directeur régional ;

il a été convenu ce qui suit :

Les différentes parties s'engagent à :

- mettre en œuvre le contrat opérationnel de mobilité sur la période 2025-2028 afin de créer et organiser des conditions favorables au développement des mobilités ;
- prendre part à la mise en œuvre des actions, dans les rôles définis par le contrat, et associer les partenaires et acteurs compétents ;
- collaborer dans une logique d'amélioration continue et éventuellement d'expérimentation, au service des usagers ;
- contribuer à l'évaluation des actions inscrites au contrat opérationnel de mobilité et au partage des données ;
- communiquer et rendre compte de l'avancement des actions en mentionnant la contribution de l'ensemble des parties prenantes.

1 Lexique de base

Autorités organisatrices de la mobilité (AOM) : Une AOM est une personne publique compétente pour l'organisation des mobilités sur son ressort territorial.

Cette compétence d'AOM est exercée dans le champ local par les EPCI à fiscalité propre : métropole, communauté urbaine, communauté d'agglomération, communauté de communes ayant pris la compétence mobilité en 2021.

Depuis le 1er juillet 2021 et la mise en œuvre de la Loi d'Orientations des Mobilités, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur est AOM par substitution à la place d'une communauté de communes lorsque celle-ci n'a pas souhaité prendre la compétence d'AOM par délégation de ses communes membres. Elle est alors AOM locale.

Par ailleurs, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur est AOM régionale (AOMR), compétente pour les services d'intérêt régional (ex : tout service de transport qui dépasse le ressort territorial d'une AOM) c'est à dire les transports routiers de voyageurs d'intérêt régional, les transports scolaires et les TER.

La compétence d'AOM peut être exercée au travers de syndicats mixtes lorsque la compétence a été transférée par ses membres.

Bassin de Mobilité (BM) : Il s'agit de l'échelle locale sur laquelle les mobilités quotidiennes s'organisent sous la responsabilité et le financement des différentes AOM ; c'est donc l'échelle de référence pour l'élaboration des contrats opérationnels de mobilité (COM). Le territoire de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur est structuré en 12 bassins de mobilité (délibération 22-0605 du 21 octobre 2022). La Communauté de Communes de l'Enclave des Papes qui appartient à la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur fera partie quant à elle d'un treizième bassin piloté par la Région Auvergne Rhône Alpes (bassin de Montélimar Sud Drôme).

Comité de Bassin (COBASS) : C'est l'instance où la Région chef de file organise l'action commune pour l'amélioration des mobilités du bassin considéré. C'est l'organe de pilotage dans l'élaboration et le suivi du COM du bassin considéré. Il se compose des signataires du contrat opérationnel de mobilité du bassin considéré et pourra se décliner en comité technique.

Comité de partenaires régional (COPART régional) : Pour mener à bien le rôle d'AOM régionale, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur met en place et anime un comité des partenaires régional conformément au code des transports. Il associe employeurs, professionnels du transport, usagers, habitants et élus régionaux, pour avis sur les décisions mobilité de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, AOM régionale et chef de file. Il s'agit d'un organe consultatif à l'échelle régionale.

Comités de partenaires locaux (COPART locaux) : En tant qu'AOM locale par substitution, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur a l'obligation, comme chaque Autorité Organisatrice de la Mobilité, de créer et d'animer un comité des partenaires local, mobilisé a minima une fois par semestre, sur chacune des 15 communautés de communes n'ayant pas pris la compétence mobilité. Celui-ci, consultatif, est composé de représentants d'association d'usagers, d'employeurs et d'habitants tirés au sort ainsi que d'élus régionaux et locaux.¹

¹ Conférence plénière du 13 Juin 2023

Mobility as a Service (MaaS) : le Maas a pour objectif d'offrir aux usagers un service intégré, complet et simple en matière de mobilité, tant en termes d'information que de billettique. Ce concept suppose notamment une gouvernance coordonnée des différents intervenants publics et privés.²

Pôle d'échange multimodal (PEM) : les pôles d'échanges multimodaux facilitent l'intermodalité en assurant la connexion entre différents modes de transport. En reliant les modes de déplacements alternatifs à la voiture notamment, ils offrent une alternative à l'usage du véhicule individuel.

Dans le contexte de la décarbonation des mobilités, les Pôles d'Échange multimodaux (PEM) sont un outil du report modal, un maillon de la chaîne de déplacement.³

² Définition CEREMA

³ Définition CEREMA

1.1 Liste des abréviations

ADT	Agence de Développement du Tourisme
AMP	Aix Marseille Provence Métropole
AMU	Aix Marseille Université
AOM	Autorités Organisatrices de la Mobilité (<i>cf. lexique</i>)
BHNS	Bus à Haut Niveau de Service
BM	Bassin de Mobilité (<i>cf. lexique</i>)
CA	Communauté d'Agglomération
CC	Communauté de communes
CFP	Chemins de Fer de Provence
COBASS	Comité de Bassin (<i>cf. lexique ci-après</i>)
COM	Contrat Opérationnel de Mobilité
COP	Conférence des Parties
COPARTR	Comité des Partenaires régional (<i>cf. lexique</i>)
COPARTL	Comités de Partenaires locaux (<i>cf. lexique</i>)
COTECHBASS	Comité Technique de Bassin
CPER	Contrat de Plan État Région
CRET	Contrats Régionaux d'Équilibre Territorial
EDP	Engins de Déplacement Personnel
EPCI	Établissements Publics de Coopération Intercommunale
ERTMS	European Rail Traffic Management System
EV	EuroVelo
GNV	Gaz Naturel pour Véhicules
GPM	Grand Port Maritime de Marseille
JOB	Jour Ouvré de Base
LER	Lignes Express Régionales
LHNS	Lignes à Haut Niveau de Service
LNPCA	Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur
LOM	Loi d'Orientations des Mobilités
LOTI	Loi d'Orientations des Transports Intérieurs
MaaS	Mobility as a Service (<i>cf. lexique</i>)
MIN	Marché d'Intérêt National

MtCO2eq	Millions de tonnes en équivalent CO2
MTPM	Métropole Toulon Provence Méditerranée
NOTRe	Nouvelle Organisation Territoriale de la République
PAMS	Plan d'actions commun en matière de Mobilité Solidaire
PCAET	Plan Climat-Air-Énergie Territorial
PDM	Plan de mobilité
PDU	Plan de Déplacements Urbains
PEM	Pôle d'échange multimodal (cf. lexique)
PCL	Piste cyclable du littoral
PLU	Plan Local d'Urbanisme
RP	Recensement de la Population
RTM	Régie des Transports Métropolitains
SCoT	Schéma de Cohérence Territoriale
SMED13	Syndicat Mixte d'Énergie du Département des Bouches-du-Rhône
SNBC	Stratégie Nationale Bas Carbone
SNCF	Société Nationale des Chemins de fer Français
SRADDET	Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires
SRV	Schéma Régional des Véloroutes
TAD	Transport A la Demande
TC	Transport Collectif
TCU	Transport Collectif Urbain
TDP	Terre De Provence agglomération
TER	Trains Express Régionaux
TET	Trains d'Équilibre du Territoire
TGV	Train à Grande Vitesse
TPM	Toulon Provence Méditerranée
TPMR	Transports de Personne à Mobilité Réduite
VAE	Vélo à Assistance Électrique
VAMP	Vitrolles Aéroport Marseille-Provence
VTM	Véhicules Terrestres à Moteur
ZFE	Zones à Faibles Émissions

2 La démarche de co-construction

Les Contrats Opérationnels de Mobilité (COM) constituent des cadres d’actions communs qui portent sur une vision globale et partagée de la mobilité au sein de chaque bassin de mobilité (BM). C’est donc dans l’esprit de la LOM et dans une volonté d’intégration des acteurs locaux à cette démarche d’amélioration des mobilités que la Région Provence-Alpes-Côte d’Azur a souhaité que les COM soient co-construits à l’échelle locale.

Une méthodologie de co-construction pragmatique a été mise en place autour d’une alternance de trois types de réunions depuis septembre 2023 :

- Les Comités de Bassin (COBASS), réunions de validation et d’arbitrage, réunissant des élus du bassin ainsi que des référents techniques ;
- Les Comités technique de Bassin (COTECHBASS), ayant pour objectif de préparer les travaux à valider en COBASS. Ils réunissaient les référents techniques des différents signataires du COM du bassin et les EPCI limitrophes qui le souhaitaient ;
- Les ateliers, ont été les lieux du travail de la co-construction et ont permis de faire émerger des propositions d’engagements répondant aux objectifs du bassin.

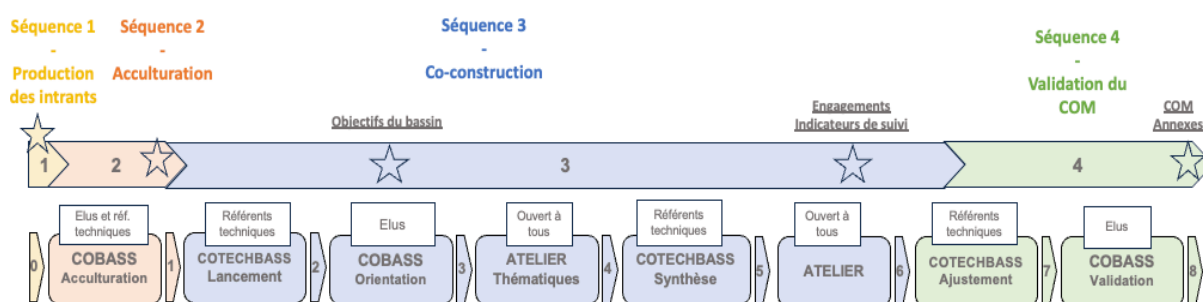


Figure 1 : Chronologie de la méthodologie de co-construction du COM

3 Contenu du Contrat Opérationnel de Mobilité

Le COM est un document avec des parties co-produites par la Région Provence-Alpes-Côte d’Azur et les acteurs du bassin.

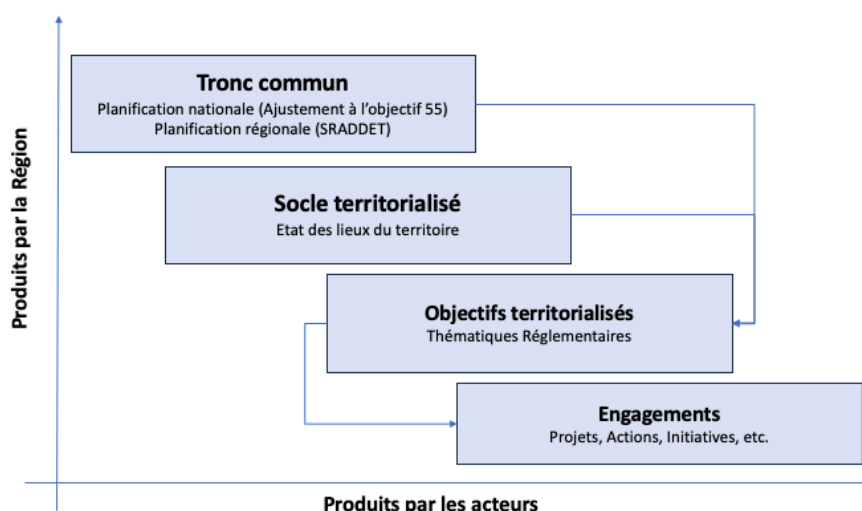


Figure 2 : Structure synthétique du COM

3.1 Le tronc commun

Le tronc commun a pour objectif de formaliser la stratégie régionale en matière de mobilité, dans le sillage de la LOM et des enjeux nationaux en matière de décarbonation.

L'appellation tronc commun se justifie par le fait que ce chapitre est commun à tous les COM quel que soit le bassin, et qu'il a été défini comme le cadre de la démarche par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur chef de file des mobilités. Il indique notamment la durée du contrat et les modalités de gouvernance.

Son contenu et sa mise en forme ont été préparés par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et soumis aux acteurs dès le lancement de la démarche.

3.2 Le socle territorialisé

Le socle territorialisé permet de faire un état des lieux du bassin concerné sur les différentes thématiques prévues par le code des Transport et la Région pour les COM.

Il a constitué un intrant à la co-construction et a fait l'objet de remarques, d'amendements, d'ajouts par les acteurs locaux au long de la démarche de co-construction.

3.3 Les objectifs généraux et territorialisés

Les objectifs à poursuivre sur le bassin de mobilité ont été co-construits et proposés par les acteurs lors du COTECHBASS n°1. Il s'agissait ici de fixer des objectifs communs à l'ensemble des acteurs à l'échelle du BM, objectifs à moyen terme dont l'échéance peut dépasser la période de mise en œuvre du COM. Autrement dit, le COM formalise sur une période de quatre ans les engagements qui doivent contribuer à l'atteinte des objectifs.

Les objectifs généraux et territorialisés ont été validés lors du COBASS n°2.

3.4 Les annexes

Les engagements sont insérés dans le COM en tant qu'annexes. Ces annexes engagement ont été co-produites par les acteurs du bassin et formalisent l'ensemble des actions concourant à l'atteinte des objectifs et pour lesquelles un ou plusieurs acteurs s'engage à participer. Une synthèse de l'ensemble des engagements est également insérée en fin de COM.

L'annexe de suivi et d'évaluation du COM présente la démarche de suivi et d'évaluation qui accompagnera la mise en œuvre du COM.

L'annexe de traçabilité de la démarche du COM retrace le déroulement de la démarche de co-construction.

L'ensemble du COM et de ses annexes est arrêté lors du COBASS n°3 et proposé à la délibération des différentes assemblées.

SOMMAIRE GENERAL

LE TRONC COMMUN	12
LE SOCLE TERRITORIALISE	34
LES OBJECTIFS GENERAUX ET TERRITORIALISES	92
ANNEXES	98

Contrat Opérationnel de Mobilité

TRONC COMMUN



**DIRECTION GÉNÉRALE
TRANSPORTS, MOBILITÉ
ET GRANDS ÉQUIPEMENTS**



SOMMAIRE – TRONC COMMUN

1	ÉLÉMENTS DE CONTEXTE	15
1.1	DES ÉVOLUTIONS LEGISLATIVES QUI RENFORCENT LE RÔLE DE LA RÉGION DANS LE DOMAINE DES MOBILITÉS	15
1.2	LA NEUTRALITÉ CARBONE EN 2050, UN DÉFI POUR LES MOBILITÉS	19
2	LES ENJEUX LIÉS À LA MOBILITÉ EN PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR	19
2.1	DES CARACTÉRISTIQUES GÉOGRAPHIQUES ET DES DYNAMIQUES TERRITORIALES QUI STRUCTURENT LES DÉPLACEMENTS	19
2.2	DES ENJEUX FORTS D'ATTÉNUATION DES GES ET D'ADAPTATION FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE	20
3	LA POLITIQUE RÉGIONALE EN MATIÈRE DE MOBILITÉS	21
3.1	LA CONSTRUCTION D'UNE STRATÉGIE GLOBALE FACE AUX ENJEUX DU CHANGEMENT CLIMATIQUE	21
3.2	UNE POLITIQUE RÉGIONALE AMBITIEUSE DÉCOULANT DE SON DOUBLE RÔLE D'AUTORITÉ ORGANISATRICE DES MOBILITÉS ET DE CHEFFE DE FILE DE L'AMÉNAGEMENT ET DES MOBILITÉS	22
3.3	LA RÉGION ET LES PROJETS DE MOBILITÉ DES TERRITOIRES	23
3.3.1	LES DISPOSITIFS DE SOUTIENS RÉGIONAUX AUX PROJETS DE MOBILITÉS DES TERRITOIRES	23
3.3.2	LES AUTRES LEVIERS DE LA RÉGION EN FAVEUR DES MOBILITÉS DURABLES DES TERRITOIRES	25
4	LE CONTRAT OPERATIONNEL DE MOBILITÉ	27
4.1	DÉFINITION DU CONTRAT OPERATIONNEL DE MOBILITÉ	27
4.2	DÉFINITION DU BASSIN DE MOBILITÉ	28
4.3	NATURE DU COM	27
4.4	DURÉE DU COM	27
4.5	STRUCTURES DE GOUVERNANCE DE LA MOBILITÉ	28
4.5.1	LE COMITÉ DE BASSIN	28
4.5.2	LE COMITÉ TECHNIQUE DE BASSIN	28
4.5.3	LES COMITÉS DES PARTENAIRES	28
4.6	CADRE DE FONCTIONNEMENT DES INSTANCES DE GOUVERNANCE DU COM	28
4.6.1	LES INSTANCES DE GOUVERNANCE DU COM	28
4.6.1.1	Le comité de bassin (COBASS)	28
4.6.1.2	Le comité technique de bassin (COTECHBASS)	28
4.6.1.3	Les ateliers de travail	29
4.6.1.4	La tenue du COBASS	29
4.6.1.4.1	La convocation du COBASS	29
4.6.1.4.1.1	La séance du COBASS	29
4.6.1.4.1.2	La prise de décision du COBASS	29
4.6.1.5	La tenue du COTECHBASS	29
4.6.1.5.1	La convocation du COTECHBASS	29
4.6.1.5.2	La séance du COTECHBASS	30
4.6.1.5.3	Les propositions du COTECHBASS	30
4.6.1.6	La tenue des ateliers de travail	30
4.6.1.6.1	La convocation de l'atelier de travail	30
4.6.1.6.2	Le déroulement de l'atelier de travail	30
4.6.1.6.3	Les propositions de l'atelier de travail	30

4.6.2	LES PRINCIPES DE CONSTRUCTION DU COM	30
4.6.2.1	L'égalité des participants	30
4.6.2.2	Le principe de subsidiarité	31
4.6.2.3	Le principe d'efficacité	31
4.7	ÉVALUATION DU COM	31
4.8	MODALITES DE REVISION	31
4.9	MODALITES DE RESILIATION ET DE REGLEMENT DES DIFFERENDS	32
5	INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	32
5.1	OBJECTIFS SRADDET CONSACRES DIRECTEMENT AUX MOBILITES ET APPLICABLES SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE REGIONAL	32

1 Éléments de contexte

1.1 Des évolutions législatives qui renforcent le rôle de la Région dans le domaine des mobilités

Ces dix dernières années ont été marquées par plusieurs évolutions législatives qui ont précisées et renforcées le rôle de la Région dans l'organisation et la coordination des mobilités.

- **La Loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (Loi NOTRe).**

La Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (Loi NOTRe) a redéfini les compétences de chaque collectivité territoriale. Ainsi, la Région est devenue l'autorité organisatrice de l'intégralité de la mobilité interurbaine.

La loi NOTRe a également créé le **Schéma Régional d'aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET)**, dont l'élaboration, l'animation, le suivi et l'évaluation ont été confiés à la Région. Le SRADDET est le document de planification qui définit la stratégie d'aménagement durable du territoire régional, détermine les objectifs à atteindre et fixe les règles pour y parvenir.

Le SRADDET a une valeur prescriptive. Il doit être décliné dans les documents locaux de planification et d'urbanisme : Schéma de cohérence territoriale (SCOT), Plan local d'urbanisme communal ou intercommunal (PLU, PLUi), Plan de mobilité simplifié ou non (PDU/PDM/PDMS), Plan climat air énergie territorial (PCAET). Le SRADDET de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, approuvé le 15 octobre 2019, par M. le Préfet de Région, comprend 68 objectifs et 53 règles. 17 objectifs et 15 règles concernent directement les transports et la mobilité [cf. & 5 Informations complémentaires].

Un des axes majeurs du SRADDET est la **sobriété foncière** avec des objectifs de réduction de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers et la lutte contre l'artificialisation nette des sols.

Dans le domaine de la mobilité, le SRADDET fixe pour objectif une réduction de -75 % des émissions de gaz à effet de serre du secteur des transports en 2050. La principale priorité est **l'amélioration des transports du quotidien**. Le SRADDET affirme la volonté de développer de nouvelles pratiques de mobilité, de simplifier la vie des voyageurs et de rechercher les complémentarités optimales entre les différents modes et réseaux de transport. Le schéma définit aussi la stratégie régionale en matière aéroportuaire applicable aux aéroports régionaux et locaux.

Une procédure de révision du SRADDET a été engagée en 2024 afin de prendre en compte, notamment, la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) adoptée en décembre 2019 et la Loi dite Climat et Résilience, votée en août 2021.

- **La Loi d'Orientation des Mobilités (LOM)**

Près de 30 ans après la Loi d'Orientation sur les Transports Intérieurs (LOTI), la loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'Orientation des Mobilités, plus connue sous son acronyme LOM, définit un nouveau cadre législatif, plus complet et actualisé. Elle acte le passage des transports aux mobilités.

Elle s'inscrit dans le sillage des différentes stratégies définies par l'État en termes de transition écologique et énergétique, aux premiers rangs desquels :

- les Accords de Paris sur la transition énergétique (2015),
- les Assises de la mobilité (2017),
- le Plan vélo et mobilités actives (2018).

La LOM affirme le couple Région/Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) pour organiser, au plus près des bassins de vie, la mobilité des personnes et le transport de marchandises.

L'objectif affiché est de couvrir l'intégralité du territoire national par des Autorités Organisatrices de la Mobilité (AOM) locales, afin que chacun puisse bénéficier de services publics de mobilité alternatifs à l'usage individuel de l'automobile. Elle réaffirme le droit à la mobilité pour tous, à partir d'une approche durable, multimodale et territorialisée, en prenant en considération l'ensemble des maillons de la chaîne de mobilité.

Les 4 grands objectifs visés sont :

- Sortir de la dépendance à l'automobile en offrant des solutions alternatives sur tous les territoires,
- Réussir la transition écologique et tendre vers une mobilité décarbonée,
- Accélérer la croissance des nouvelles mobilités,
- Construire une nouvelle programmation financière des infrastructures au service de la mobilité du quotidien.

La LOM vise également à :

- Offrir des solutions de mobilités diversifiées pour répondre aux besoins des habitants,
- Doter tous les territoires d'une autorité publique en charge de construire ces solutions,
- Coconstruire ces solutions localement, en les adaptant au contexte territorial,
- Renforcer la coopération des acteurs publics de la mobilité pour assurer une réponse à l'échelle du bassin de mobilité quotidien des habitants,
- Répondre aux enjeux des déplacements Domicile-Travail,
- Apporter une réponse aux besoins de mobilité des publics les plus fragiles.

La LOM renforce les compétences de la Région en termes de mobilité, en la dotant de :

- **Un rôle de « chef de file de la mobilité »** qui correspond à l'impulsion et à la coordination de la compétence mobilité des AOM à l'échelle de bassins de mobilité que la Région définit et délimite. La Région est chargée d'organiser les modalités de l'action commune des AOM,
- **Un rôle d'AOM régionale** qui concerne des enjeux et des services qui dépassent l'échelle locale des AOM. La Région est compétente pour tous les services qui sortent du ressort territorial d'une AOM (à l'exception des services ferroviaires pour lesquels elle reste compétente à l'intérieur du périmètre de l'AOM),
- **Un rôle d'AOM locale par substitution (AOML)** sur les territoires où les communautés de communes n'ont pas pris la compétence mobilité (15 EPCI concernés en Région Provence-Alpes-Côte d'Azur).

Les AOML (y compris la Région en tant qu'AOML) sont libres de mettre en place les services et la tarification qui sont les plus adaptés aux territoires sur lesquels elles interviennent.

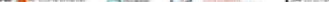
La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur se compose de 52 EPCI dont 37 sont Autorités Organisatrices de la Mobilité.

Les intercommunalités en 2020

Région Sud / EPCI

- Métropole
- Communauté d'agglomération
- Communauté de communes

0 25 50 km



1.2 La neutralité carbone en 2050, un défi pour les mobilités

L'objectif de neutralité carbone en 2050 a été adopté par la France et inscrit dans la loi. La stratégie nationale bas carbone (SNBC) décrit le chemin pour l'atteindre. Il s'agit de réduire d'un facteur 6, en 30 ans, l'empreinte carbone moyenne d'un Français, pour la faire passer de 11 tonnes de CO₂eq par an en 2019 à moins de 2t CO₂eq en 2050.

Le secteur des transports pèse lourdement dans le volume global des émissions des gaz à effet de serre (GES). Il **représente encore 30% des émissions des GES**. Or, si l'on observe une stabilisation récente, les émissions provenant du secteur des transports ont, entre 1990 et 2022, continué à augmenter. En outre, 50% des émissions de ce secteur proviennent des véhicules particuliers.

Pour atteindre l'objectif de neutralité carbone en 2050, une rupture s'impose. **Pour être à la hauteur des enjeux de la transition écologique des mobilités, il est nécessaire d'intervenir sur le système global de transports**. Agir uniquement sur le levier de la transition énergétique des véhicules (électrification) ne suffira pas. En outre, ce levier ne règle pas les autres externalités négatives des transports (congestion, certaines pollutions).

Il s'agit donc d'intervenir sur la mobilité des voyageurs et des marchandises avec un panel large qui va au-delà des seules infrastructures de transport : les services, avec une offre de transports collectifs et partagés, le matériel roulant, l'énergie, le comportement, la réglementation, le partage de l'espace public et la réaffectation de la capacité des infrastructures routières aux modes alternatifs à l'autosolisme, le financement, la résilience.

2 Les enjeux liés à la mobilité en Provence-Alpes-Côte d'Azur

2.1 Des caractéristiques géographiques et des dynamiques territoriales qui structurent les déplacements

Avec 5 millions d'habitants répartis sur 6 départements, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur se distingue par des densités de population hétérogènes, avec un littoral urbanisé où se concentrent, au sein des trois métropoles régionales (Aix Marseille Provence ; Toulon Provence Méditerranée et Nice Côte d'Azur) près de 80% des habitants de la région et un arrière-pays et un bassin alpin moins peuplés et plus ruraux.

Le territoire régional se caractérise par une forte diversité géographique, avec plusieurs espaces et paysages distincts : massif alpin, littoral azuréen, territoire provençal et couloir rhodanien.

L'ouverture sur la Méditerranée et sur le nord du bassin européen via le couloir rhodanien et l'axe alpin renforce son rôle d'interface stratégique. Véritable carrefour de circulations des hommes comme des marchandises depuis l'antiquité, la région bénéficie d'un réseau de transports dense et diversifié, moteur de son dynamisme et de son attractivité économiques.

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur est incontestablement une région « riche », mais où le creusement des inégalités est accentué par les dynamiques territoriales. Le foncier disponible, le long du littoral, est rare et cher. Cela accentue les phénomènes de ségrégation et de fracture territoriales : les territoires à faibles ressources fiscales accueillent les

populations les plus fragiles et voient partir les populations plus favorisées (couples avec enfants, bi-actifs, cadres ou professions intermédiaires).

Les territoires les plus riches voient partir les populations les plus modestes (familles monoparentales et les ménages disposant d'un niveau de formation et de qualification moins élevé), et arriver des populations plus aisées.

L'accessibilité aux équipements et aux services est ainsi déterminante pour garantir l'égalité des territoires et la capacité des politiques publiques à apporter un niveau de services adapté aux habitants. La région est globalement bien pourvue en équipements : 95% de la population accède en moins de 7 minutes en voiture aux principaux services de la vie courante (écoles, collèges, supermarchés, médecins, salons de coiffure, bureaux de poste...).

Cependant, certaines communes restent enclavées, en particulier au sein du massif alpin ou dans certaines zones rurales de l'arrière-pays et sont donc éloignées des services.

Ces caractéristiques géographiques favorisent une hyperurbanisation autour des métropoles et des aires urbaines, avec un phénomène de périurbanisation prononcé depuis une quarantaine d'année. Une des particularités de la région réside dans cette structure polycentrique et cet habitat dispersé, avec un réseau viaire très développé.

La gestion des mobilités y est complexe. En effet, l'organisation polycentrique et la périurbanisation génèrent de plus en plus de déplacements, à l'origine de la congestion des réseaux routiers et ferroviaires. Les déplacements quotidiens sont marqués par la prépondérance de l'usage de la voiture individuelle, notamment dans les secteurs ruraux.

L'interconnexion entre équipements routiers majeurs, portuaires et aéroportuaires, la coordination des réseaux de transport en commun, l'accessibilité et la qualité des pôles d'échanges multimodaux ainsi que la mise à niveau des réseaux de proximité sont autant d'enjeux à prendre en compte pour tendre vers une mobilité plus fluide et plus durable. L'enjeu majeur pour le territoire régional est de garantir une qualité de service pour les différents pôles de connexion. Une offre multimodale bien articulée permet également d'organiser les réseaux en bonne intelligence et synergie.

Le territoire est maillé (2022) par 196 gares ferroviaires, 15 gares routières, plus de 150 aires de covoiturage et 28 parking-relais identifiés

2.2 Des enjeux forts d'atténuation des GES et d'adaptation face au changement climatique

Les mobilités structurent le quotidien. Tout le monde (ou presque) se déplace tous les jours pour travailler, accompagner les enfants à l'école, étudier, voir sa famille, ses amis, faire ses courses ou se divertir. Or, malgré l'amélioration de l'offre et l'augmentation continue de la fréquentation des réseaux de transports en commun en région, seuls 11% des trajets domicile/travail se font en transports collectifs, 60% des déplacements domicile/travail de moins de 5 km se font en voiture, seuls 2% sont effectués à vélo. En outre, 1 trajet en voiture sur 4 fait moins de 3 km, cette proportion atteint 4 trajets sur 10 en agglomération.

De fait, **en termes d'émissions de gaz à effet de serre (GES), la tendance régionale suit celle observée au niveau national : le secteur des transports** est le seul qui a vu, depuis 1990, le volume de ses émissions de GES ne pas baisser significativement. Il **représente, dans la région, 31% des émissions totales de GES, soit 51,1 MteqCO₂**.

Par ailleurs, dans un contexte de changement climatique, dont les effets sont déjà visibles et vont continuer à s'aggraver tant en fréquence qu'en intensité (inondations, vagues de chaleur, incendies, glissements de terrain, etc.), et de tensions grandissantes sur les ressources (matières premières critiques, énergie, eau, foresterie et agriculture), la résilience des territoires passera, notamment, par la capacité des systèmes de transport à faire face aux crises.

Cela est particulièrement marqué en Provence-Alpes-Côte d'Azur. Appartenant à l'espace méditerranéen, cette région est **très vulnérable vis-à-vis des impacts du réchauffement climatique, sur la frange littorale comme dans les espaces alpins**, avec de lourds impacts sur les infrastructures et services de transports de la région, dont la gouvernance est multiple.

Les catastrophes récentes - inondations dans le Var et les Alpes-Maritimes (tempête Alex dans la vallée de la Roya, inondations de la ville de Cannes), coups de mer qui emportent les routes, mouvements de terrain qui coupent les itinéraires Alpins (Chambon, Pas de l'Ours), canicule de 2022 qui a imposé un abaissement des vitesses d'exploitation du réseau ferroviaire... - **ont eu de fortes incidences sur les infrastructures et les services de transport et rappellent l'importance de la résilience du système régional de transport** pour préserver la vitalité du tissu économique régional et la qualité de vie des habitants de Provence Alpes Côte d'Azur.

Il est dès lors crucial d'engager des actions pour préparer les infrastructures et services de transport aux conséquences du changement climatique. Cela implique de mettre en place des systèmes de surveillance, de modifier certaines infrastructures, pour anticiper et répondre aux perturbations et de modifier les politiques d'aménagement, d'investissement et d'entretien.

3 La politique régionale en matière de mobilités

3.1 La construction d'une stratégie globale face aux enjeux du changement climatique

Les effets du changement climatique et de la crise énergétique ont conduit la Région à construire une réponse globale aux défis qu'ils posent, en faisant évoluer les infrastructures et leur exploitation, les usages et services de mobilité vers des modes plus collectifs, partagés et plus sobres en énergie, tout en répondant aux besoins des populations et de l'économie, autour de quatre orientations stratégiques pour la transition écologique de la mobilité en Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, formant l'acronyme **ACoRS** (Adaptation / Conversion / Report modal / Sobriété), qui constituent la grille d'analyse de la Région tant pour ses actions que celles qu'elle peut soutenir.

Ainsi, apparaissent stratégiques :

- **Les projets/actions visant l'adaptation (A) aux défis écologiques et sociaux mondiaux** liés au dépassement des limites planétaires (changement climatique, tension sur la ressource en eau ...), dans l'objectif de gérer l'inévitable et d'éviter l'ingérable, en construisant la résilience aux bouleversements en cours et à venir ;
- **Les projets/actions conduisant à la conversion (Co) des infrastructures**, au bénéfice des modes de déplacement décarbonés et alternatifs à l'autosolisme, **et des flottes**, pour une meilleure efficacité énergétique des véhicules afin de sortir en 20 ans des énergies fossiles en utilisant l'énergie adaptée à l'usage ;

- **Les projets/actions incitant au report (R) modal et la multimodalité**, pour réduire les consommations énergétiques par unité (voyageur ou marchandises) en favorisant le transport collectif actif et partagé ;
- **Les projets promouvant la sobriété (S) des déplacements motorisés**, pour réduire les besoins énergétiques en requestionnant les modes de vie, l'organisation des territoires et les circuits de production et de consommation, tout en améliorant la qualité de vie.

3.2 Une politique régionale ambitieuse découlant de son double rôle d'autorité organisatrice des mobilités et de cheffe de file de l'aménagement et des mobilités

Autorité Organisatrice de la Mobilité Régionale et Cheffe de file de l'aménagement du territoire régional et des mobilités, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur met en œuvre une politique de mobilité ambitieuse, visant à répondre aux enjeux d'aujourd'hui et de demain. Cette politique s'articule autour des axes suivants :

1. Garantir des solutions de mobilité « minimales » à tous les usagers, afin de garantir, pour chaque habitant, une « mobilité essentielle » (études, travail, santé, loisirs de proximité, etc.) à un coût raisonnable, accessible pour les plus modestes et pour ceux qui n'ont pas accès à la voiture individuelle (jeunes, seniors, etc.)
2. Réduire le trafic routier et ses nuisances (CO2, bruit, pollution, accidentologie, etc.)

Les objectifs qui en découlent se traduisent de manière différente selon la typologie de territoire :

- Au sein et autour des zones les plus urbanisées et les plus denses : assurer une offre de transport collectif courte distance (< 80 km) avec un très haut niveau de service (cadencement, régularité, amplitude, etc.) dans des conditions de complémentarité et d'intermodalité avec les autres modes de transports : transports collectifs urbains, covoiturage, vélo, marche à pied... afin de réduire massivement le trafic routier pour les déplacements du quotidien.
- Au sein et autour des zones moins peuplées et peu denses : garantir des solutions de mobilité « de base » pour les trajets courts, en particulier en termes de rabattement vers les pôles urbains locaux pourvoyeurs d'emplois, les établissements scolaires, les services de santé... Il s'agit d'encourager et accompagner des formes nouvelles de déplacements : covoiturage, autopartage, mise en service de petits bus locaux, mobilité des services à la population (bus services itinérants) ...

La volonté de la Région est de :

- Encourager, chaque fois que cela est possible, le report modal de la voiture vers les transports collectifs,
- Proposer une offre ferroviaire qualitative et attractive, complémentaire avec les autres modes de déplacements,
- Offrir à tous un transport collectif routier complémentaire à l'offre ferroviaire, adapté aux spécificités des territoires et aux besoins des usagers,
- Optimiser le réseau ZOU! de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur afin de consolider et renforcer l'offre de transports collectifs
- Accompagner les territoires vers une meilleure mobilité des usagers,

- Promouvoir et financer des solutions de mobilité et d'intermodalité, de transport et de logistique en travaillant sur l'ensemble des leviers :
 - Expérimenter de nouvelles solutions, jusqu'à leur évaluation et conditions de réplification pour les confier en exploitation pérenne à des tiers,
 - Actionner les leviers permettant d'agir sur l'accélération des changements de comportements dans la mobilité du quotidien,
 - Garantir à tous la facilité d'achat de titres régionaux (sans obligation digitale), et développer la vente croisée (par/pour des tiers) pour certains titres.

Cette volonté de la Région suppose de :

- Développer une offre de desserte TER et Chemins de Fer de Provence adaptée aux territoires et aux besoins des usagers, en priorisant les efforts sur les axes où le trafic routier qui pourrait être reporté est important, et dans le cadre d'une gouvernance renouvelée avec les territoires, les partenaires et les usagers.
- Contribuer à l'intermodalité et la complémentarité avec le service de transport collectif routier régional (LER, lignes de proximité), l'offre ferroviaire ainsi qu'avec les autres modes de transport collectifs (Transports Collectifs Urbains/Transports à la demande/Vélo...).
- Préparer l'ouverture totale du marché régional ferroviaire à la concurrence afin de développer et améliorer la qualité l'offre, tout en réduisant les coûts.
- Développer la complémentarité car-train et car-car en supprimant les doublages d'O/D et d'horaires,
- Centrer le réseau express routier sur la vitesse commerciale et la desserte des grands pôles de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur,
- Innover les territoires par le réseau de proximité sans se substituer aux AOM et encourager le rabattement sur des pôles d'échanges secondaires,
- Favoriser les nœuds multimodaux par territoire.
- Territorialiser les politiques de mobilité régionale.
- Harmoniser les modalités de circulation entre les AOM.
- Positionner la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur en prestataire de services pour les territoires, non dotés d'AOM, afin de répondre aux attentes locales.
- Élaborer des scénarios prospectifs.
- Instruire une diversité de mécanismes : projets de réglementation, de tarification, de financements alternatifs...

Cette politique se déploie en synergie avec les contractualisations d'accompagnement des territoires portées par la Région.

3.3 La Région et les projets de mobilité des territoires

3.3.1 Les dispositifs de soutiens régionaux aux projets de mobilités des territoires

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur accompagne les territoires via un cadre contractuel : les contrats « Nos territoires d'abord » qui déterminent, en fonction d'objectifs partagés, les projets soutenus et un plan d'actions prioritaires. Ce cadre contractuel est désormais, dans le

domaine des mobilités, renforcé par les Contrats Opérationnels de Mobilité (COM) [cf. chapitre 4. Le contrat opérationnel de mobilité].

Via ces contractualisations, la Région Provence-Alpes-Côte d’Azur promeut :

- L’intermodalité entre les services de transports régionaux et les services de transports locaux

Il s’agit de veiller à la bonne coordination/complémentarité des offres « Région » et des offres des Autorités Organisatrices de Mobilité (ex : tarification et d’interopérabilité des systèmes de billettique). Cette harmonisation des offres est souvent le point faible des projets de mobilités. Seront donc examinés tous les types de projets s’inscrivant dans la perspective d’améliorer l’intermodalité et la fréquentation du réseau régional ZOU ! (ex : aménagements de gares/PEM/parcs relais en connexion avec le réseau régional ZOU ! ; aménagements cyclables de rabattement, etc...)

- La mobilité collective et partagée

Il s’agit de soutenir les projets favorisant une régulation des usages de la voirie au bénéfice des modes de déplacement collectifs (ex : covoiturage (aires et services) et/ou voies réservées aux transports collectifs (TCSP).

- Les mobilités actives

La mise en œuvre du Schéma régional des véloroutes est un objectif prioritaire de la Région Provence-Alpes-Côte d’Azur. L’accompagnement des projets portés par les territoires avec cet objectif est un des axes privilégiés des contrats NTDA (ex : aménagements cyclables sécurisés en milieu urbain comme en milieu rural, favorisant, au quotidien, la pratique du vélo). La sécurisation des circulations piétonnes et la promotion de la marche à pied (cf. accessibilité des établissements scolaires) sont également des enjeux à prendre en compte.

- De nouvelles pratiques pour le transport de marchandises et la logistique

La Région Provence-Alpes-Côte d’Azur souhaite promouvoir, dans le domaine du transport de marchandises et de la logistique, des pratiques plus durables, chez les donneurs d’ordre comme chez les consommateurs. La Région souhaite, également encourager, chaque fois que cela est possible, le report modal (fer et fleuve), la transition des flottes (y compris les modes d’avitaillement), les changements de pratiques des différents acteurs (mutualisation des ressources, optimisation des livraisons et des espaces logistiques), les réglementations des livraisons (simplification, harmonisation, diffusion), la logistique du dernier km (circuits courts, cyclo-logistique, reverse-logistique). La sécurisation de l’approvisionnement des différents territoires est également un enjeu pour la Région Provence-Alpes-Côte d’Azur. Les mesures préventives pour garantir la robustesse des chaînes logistiques en cas d’aléas, ainsi que les mesures pour assurer l’approvisionnement quotidien de territoires excentrés seront appréciées.

Pour atteindre ces objectifs, différents accompagnements et/ou cadres d’intervention régionaux pourront être mobilisés, tels que :

- La création d’un **réseau de référents mobilité**,
- **L’accompagnement des EPCI qui n’ont pas pris la compétence mobilité** en co-pilotant des études de faisabilité fléchées sur des territoires voulant mener des actions à leur compte, avec de possibles financements à 100%,

- Le **cadre Zéro Émission en Route** : Le cadre d'intervention régional sur les carburants alternatifs se focalise sur les technologies Électrique-batterie, Hydrogène et Gaz Naturel Véhicule (GNV) en agissant sur l'offre de stations de recharge et d'avitaillement et la demande,
- Le dispositif **Gardons une COP D'avance - Sud Logistique 2030** : Lancement d'un appel à projets conjoint ADEME/Région, en vue de soutenir des projets de logistique agiles, résilients, sobres et respectueux de l'environnement et du climat, au service de l'économie et de l'attractivité du territoire régional,
- Le nouveau cadre d'intervention en faveur des **aménagements cyclables du quotidien**, adopté en mars 2024
- Le dispositif **« Mobilab »** d'accompagnement des projets d'innovation dans le domaine de la mobilité (y compris low-tech)
- Le **soutien aux aires de covoiturage** dans leur dimension multimodale : financement des projets d'aires de covoiturage sous réserve d'être connectées à une ligne ou un arrêt de transport en commun du réseau régional ZOU ! et d'intégrer des équipements conférant à ces aires une dimension multimodale (stationnements vélo, bornes de recharge, Panneau à Messages Variables...),
- Le **FEDER Volet Massif** - mobilité durable : améliorer les mobilités touristiques et résidentielles en zone Massif,
- La **CIMA Services et mobilités** : améliorer la qualité de vie en montagne, les solidarités, les services et les mobilités entre villes, vallées, villages, stations en zone Massif

3.3.2 Les autres leviers de la Région en faveur des mobilités durables des territoires

- **Le volet Mobilités du Contrat de Plan État/Région : des moyens pour investir.**

Le volet Mobilités 2023-2027 du Contrat de Plan État-Région a été voté par l'assemblée plénière du 13 décembre 2024.

Doté d'une enveloppe globale de plus de 1,4 milliards d'euros dont 770 millions apportés par la Région et l'État à parité (385 millions chacun), il comprend une **enveloppe de 541 millions, dont 224 millions apportés par la Région, dédiée aux projets ferroviaires, aux pôles d'échanges et aux études et premiers travaux des Services Express Régionaux Métropolitains** des aires avignonnaise, toulonnaise, azuréenne et de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Il comprend également une enveloppe de **338 millions dédiée aux projets routiers, dont 55 millions apportés par la Région, avec des orientations nouvelles par rapport aux CPER précédents**. Il s'agit d'atteindre les objectifs de préservation environnementale et de sobriété foncière, fixés par le SRADDET, la Loi Climat et Résilience (cf. Zéro Artificialisation Nette à l'horizon 2050) et la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte et de respecter les préconisations du Conseil d'Orientation sur les Infrastructures de transport (COI), favorables à une réorientation des investissements routiers au bénéfice des déplacements collectifs, partagés, et des modes actifs (vélo, marche à pied). **Ces nouvelles orientations** sont traduites dans l'intitulé de la priorité relative aux projets routiers **« Transformer les infrastructures routières dans le but de favoriser les transports collectifs performants, la mobilité partagée, la pratique du vélo, de la marche et une intermodalité performante »**.

Ce volet Mobilités du CPER comprend également une priorité relative à la **résilience des infrastructures de transport, dotée d'une enveloppe régionale de 15 millions d'euros**, ainsi qu'une **priorité en faveur des aménagements cyclables** dotée d'une **enveloppe de 90 millions d'euros dont 30 millions apportés par la Région**.

A noter : A ce volet mobilités du CPER 2021-2027 s'ajoutent les investissements qui seront réalisés dans le cadre de la Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur, dont les montants sont estimés à 3,6 milliards d'euros.

- **La territorialisation de la planification écologique : engager un maximum d'acteurs en faveur d'une mobilité sobre et décarbonée**

Les enjeux du réchauffement climatique pour nos territoires, particulièrement en matière de déplacements des personnes et des marchandises et d'infrastructures de transports (cf chapitre 2) ont conduit l'État et la Région à signer, le 23 août 2023, un protocole de mise en œuvre de la planification de la transition écologique pour une mobilité sobre et décarbonée, qui faisait de Provence-Alpes Côte d'Azur une région pilote de la territorialisation de la planification écologique et énergétique.

En pleine cohérence avec les politiques que la Région déploie dans le domaine des mobilités, l'État et la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur ont défini, dans le cadre de la planification écologique présentée à la Conférence des Parties (COP) le 11 décembre 2024, et de l'élaboration du plan régional de transformation écologique et énergétique, deux feuilles de route dédiées à la mobilité : « Mieux se déplacer » et « Mieux transporter les biens ».

La première « Mieux se déplacer » fixe 8 actions structurantes :

- Action 1 Adapter les infrastructures et réseaux de transport au changement climatique
- Action 2 Engager les 4 Services Express Régionaux Métropolitains et mettre en œuvre les Contrats Opérationnels de Mobilité.
- Action 3 Développer une offre de transports collectifs adaptée aux territoires
- Action 4 Mettre en place des infrastructures et des services, visant développer les pratiques vélo et marche à pied
- Action 5 Convertir la voirie existante en voies réservées pour transports en commun (VRTC) et pour covoiturage (VR+2) et adapter les conditions de circulation
- Action 6 Mettre en place et développer des services et infrastructures de covoiturage
- Action 7 Engager les employeurs sur des paquets d'actions minimales pour la mobilité des salariés
- Action 8 Aider à l'acquisition de voitures électriques et/ou à l'installation de recharges pour les véhicules électriques

La seconde « Mieux transporter les biens » détermine 5 actions structurantes :

- Action 1 Adapter les infrastructures et réseaux de transport au changement climatique
- Action 2 Préparer et mettre en œuvre un pacte d'engagement des services de fret ferroviaire
- Action 3 Développer les infrastructures de recharge et d'avitaillement pour les motorisations alternatives (électrique, GNV...)

- *Action 4* Sensibiliser les donneurs d'ordre afin de les inciter au changement de pratiques (logistique, modes de transports, modalités de livraison...)
- *Action 5* Valoriser les modes de vie et de consommation plus sobres en activités logistiques

A travers ces actions structurantes, il s'agit d'intervenir sur la mobilité voyageurs et marchandises avec un panel large, qui va au-delà de la seule infrastructure de transport : la réduction de la part modale de la voiture individuelle (objectif – 15%), les services avec un renforcement de l'offre de transports collectifs, le matériel roulant, l'énergie, la sobriété et les changements de comportements qu'elle suppose, la réglementation, le partage de l'espace public et la réaffectation de la capacité des infrastructures routières aux modes alternatifs à l'autosolisme, le financement, la résilience...

Cependant, les objectifs fixés ne pourront être atteints sans la mobilisation et la participation actives de tous les acteurs publics et privés concernés, à l'échelle de chaque bassin de mobilités : Autorités Organisatrices des Mobilités, Établissements Publics de Coopération Intercommunale, Collectivités Locales, Gestionnaires de réseaux, Chambres consulaires, Fédérations et Groupements Professionnels, Employeurs, Syndicats, Associations d'utilisateurs, Citoyens...

La planification écologique sera, dans le domaine des transports, une contribution déterminante pour une (r)évolution du système global de mobilité, indispensable pour espérer atteindre les résultats attendus, en matière de d'adaptation face au changement climatique, de réduction des GES et de décarbonation des transports.

4 Le Contrat Opérationnel de Mobilité

4.1 Définition du Contrat Opérationnel de Mobilité

Instauré par la loi LOM, et notamment par les articles L1215-1 et L1215-2 du code des transports, le COM est un contrat qui formalise les modalités de l'action commune des autorités organisatrices de la mobilité à l'échelle du territoire de chaque bassin de mobilité.

La loi LOM a consacré pour la Région la fonction de collectivité chef de file pour l'organisation des modalités de l'action commune des autorités organisatrices de la mobilité (article L1215-1 du code des transports).

« La Région conclut, à l'échelle de chaque bassin de mobilité (...) un contrat opérationnel de mobilité avec les autorités organisatrices de la mobilité, les syndicats mixtes de transport mentionnés à l'article L. 1231-10, les Départements et les gestionnaires de gares de voyageurs ou de pôles d'échanges multimodaux concernés. Peuvent être partie au contrat les autres établissements publics de coopération intercommunale ou tout autre partenaire, dont, le cas échéant, une région limitrophe du bassin de mobilité concerné »⁴.

(Compléments d'informations - paragraphe 5.2/5.3 : 5.2 Liste des abréviations et lexique de base)

⁴ Article L. 1215-2 du code des transports.

4.2 Définition du Bassin de Mobilité

L'échelle du bassin de mobilité est représentative de la mobilité du quotidien, relevant notamment de déplacements domicile-travail, et dépassant les frontières administratives des AOM.

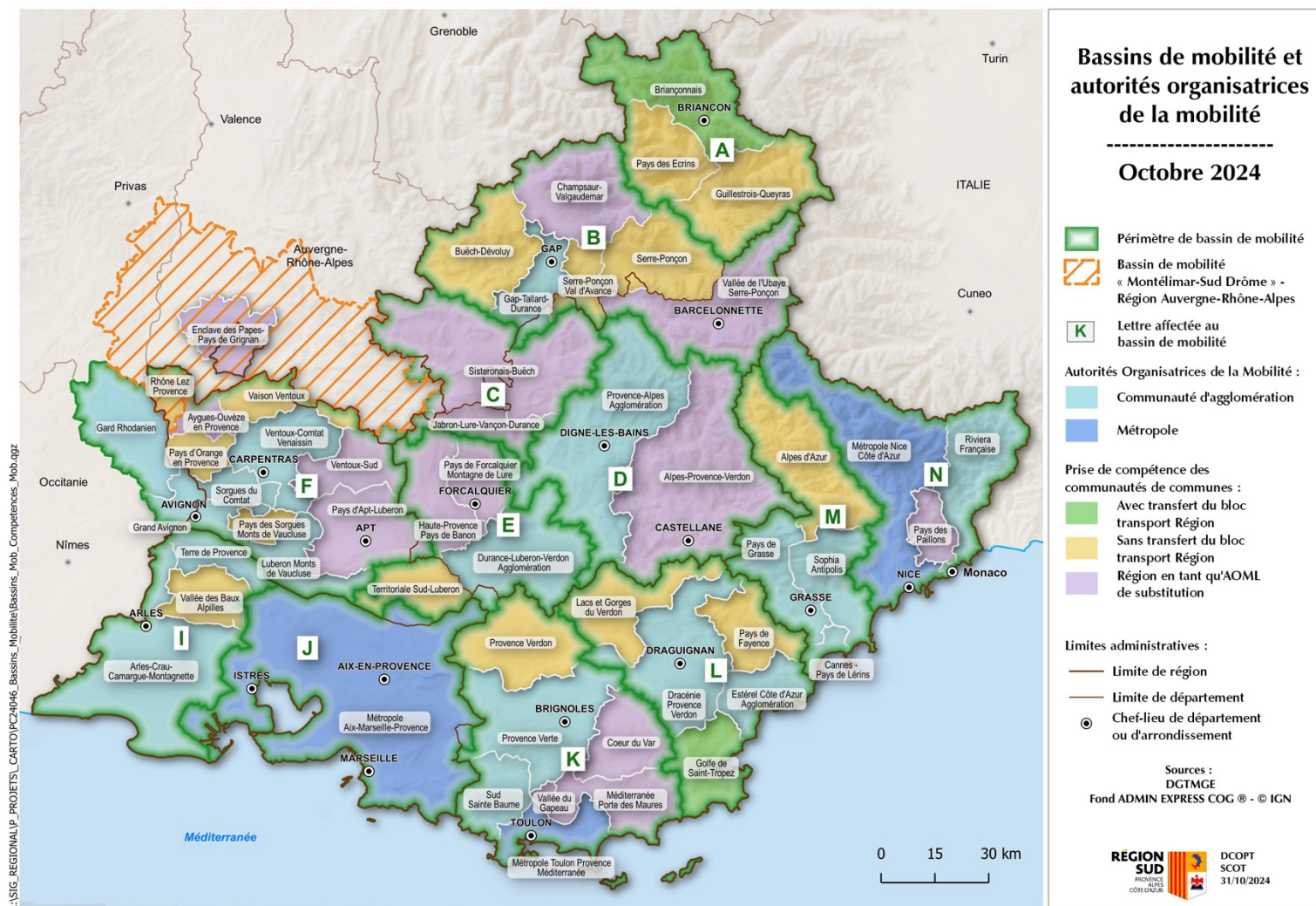


Figure 4 : Bassin de mobilité de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur (source : Délibération N°22-0605 - Approbation de la cartographie des bassins de mobilité, Annexe2)

La coordination des acteurs de la mobilité du bassin doit permettre d'assurer un meilleur service rendu aux usagers en coordonnant et structurant l'action des acteurs publics de la mobilité.

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur se donne la mission de faciliter la coordination à l'échelle d'un bassin tout en contribuant à l'amélioration des mobilités entre les bassins. Les contrats opérationnels de mobilité (COM), sur chacun des bassins de mobilité, ont vocation d'établir un cadre de coopération avec l'ensemble des EPCI, Régions et Départements concernés, les gestionnaires de gares de voyageurs ou de pôles d'échanges et tout autre partenaire jugé comme pertinent. Ils fixent les principes des collaborations à renforcer, afin notamment de faciliter le passage d'un réseau de transport à l'autre ou d'un mode à l'autre par exemple. Les opérations à dimension intermodale trouveront donc leur place dans ces COM.⁵

4.3 Nature du COM

Le contrat définit notamment les modalités de la coordination avec les gestionnaires de voirie et d'infrastructures pour créer et organiser des conditions favorables au développement des mobilités. C'est un cadre d'actions commun qui porte sur une vision globale et partagée.

Les acteurs de la mobilité dont la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur est chef de file créent ce cadre d'actions commun autour d'enjeux et d'objectifs collectivement définis, cohérents avec les documents de planification d'aménagement de l'espace et de développement durable ou d'urbanisme en vigueur.

La mobilisation conjointe de l'ensemble des acteurs du bassin de mobilité permet de concilier les ambitions, les usages et les besoins, et d'assurer la cohérence de l'ensemble des actions à l'échelle du bassin. Les enjeux interbassins quant à eux font l'objet de modalités d'association des acteurs des bassins limitrophes dits « territoires associés ».

Les contractualisations partenariales mises en place dans le cadre de l'outil « contrat opérationnel de mobilité » décrivent également une grande implication des acteurs intriqués en matière de portage des projets.

Le contrat opérationnel de mobilité est structuré en quatre parties : le présent tronc commun identique pour chaque contrat opérationnel de mobilité, un état des lieux du bassin en termes de mobilité (socle territorialisé), une déclinaison des objectifs du bassin en termes de mobilité et des annexes incluant notamment les engagements pris dans le cadre du COM.

4.4 Durée du COM

Les parties conviennent que le contrat est conclu pour une durée de quatre ans à compter de sa signature par l'ensemble des membres du comité de bassin. Le contrat entre en vigueur à la date de sa signature par la dernière des parties pour une durée de quatre ans. Le présent COM peut être renouvelé une fois pour permettre la finalisation des travaux d'un nouveau COM à l'issue de la première période

⁵ Support A4 -VF -Conférence plénière 13 Juin 2023

4.5 Structures de Gouvernance de la mobilité

4.5.1 Le comité de bassin

Cf 4.6

4.5.2 Le comité technique de bassin

Cf 4.6

4.5.3 Les comités des partenaires

Le comité de partenaires régional (COPART régional) : Pour mener à bien le rôle d'AOM régionale, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur met en place et anime un comité de partenaires régional conformément au code des transports. Il associe employeurs, professionnels du transport, usagers, habitants et élus régionaux, pour avis sur les décisions mobilité de la Région AOM régionale et chef de file. Il s'agit d'un organe consultatif à l'échelle régionale.

Les comités de partenaires locaux (COPART locaux) : Chaque Autorité Organisatrice de la Mobilité, y compris la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur en tant qu'AOM locale par substitution a l'obligation de créer et d'animer un comité des partenaires local, mobilisé a minima une fois par an, sur chacune des 15 communautés de communes n'ayant pas pris la compétence mobilité. Celui-ci, consultatif, est composé de représentants d'association d'usagers, d'employeurs et d'habitants tirés au sort ainsi que d'élus régionaux et locaux.

4.6 Cadre de fonctionnement des instances de gouvernance du COM

4.6.1 Les instances de gouvernance du COM

4.6.1.1 Le comité de bassin (COBASS)

Le comité de bassin (COBASS) est l'instance de prise de décision qui assure notamment la validation politique des propositions du comité technique de bassin (COTECHBASS). Le COBASS devra favoriser le débat entre ses membres dont l'objet premier est d'aboutir dans un délai raisonnable à l'établissement d'une première génération de contrat qui sera soumis aux instances délibératives de chacune des institutions. Le COBASS sera ensuite chargé de suivre, amender, évaluer et réviser la contractualisation. Chaque signataire du COM est membre du COBASS et est représentée par son exécutif, ou la personne qu'il nomme à cet effet.

La présidence du COBASS est assurée par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Chaque membre du COBASS désigne le technicien appelé à le représenter au sein du comité technique de bassin (COTECHBASS).

Au cours de l'exécution du COM, le COBASS est l'organe chargé, d'une part, de prévoir les éventuelles évolutions à apporter au COM, en tenant notamment compte des propositions élaborées par le COTECHBASS, et, d'autre part, d'établir le COM révisé qui sera soumis au vote des assemblées délibérantes.

4.6.1.2 Le comité technique de bassin (COTECHBASS)

Le comité technique de bassin (COTECHBASS) est l'instance qui a pour fonction d'assurer la pertinence technique des propositions soumises au COBASS. Ainsi, il est notamment chargé

de valider les propositions émanant des ateliers et de préparer les travaux du COBASS en formulant un avis sur la faisabilité de ces propositions.

L'animation du COTECHBASS est assurée par un technicien de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Le COTECHBASS pourra se réunir dans la Maison de la Région la plus proche du bassin de mobilité concerné. L'animateur du COTECHBASS peut décider de réunir l'organe dans un autre lieu et il en informe les membres du COTECHBASS.

4.6.1.3 Les ateliers de travail

L'atelier de travail est l'organe de réflexion et de co-construction chargé de faire émerger des propositions, des engagements individuels et collectifs devant nourrir l'élaboration du COM.

La composition des ateliers de travail est définie par les membres du COTECHBASS.

La tenue des instances de gouvernance du COM

4.6.1.4 La tenue du COBASS

4.6.1.4.1 La convocation du COBASS

Le COBASS est mobilisé par son président qui envoie les invitations et établit l'ordre du jour. Les invitations sont adressées par voie électronique dans un délai minimum de deux semaines précédant l'instance.

4.6.1.4.1.1 La séance du COBASS

Le président ouvre la séance, dirige les échanges, fait observer le présent cadre de fonctionnement et veille à la qualité des débats et au respect mutuel des participants.

Aucun quorum n'est requis. Les réunions se tiennent principalement en présentiel. Les réunions ne sont pas publiques. Le COBASS peut valablement se réunir et fonctionner en présence de personnes qui n'en sont pas membres à la condition que leur présence ait été autorisée par le président.

Le président peut, à tout moment, suspendre ou lever la séance.

Avant de passer à l'ordre du jour, le président donne connaissance au COBASS des travaux récents qui le concernent.

Avant de lever la séance, le président fait part au COBASS des étapes à venir.

Il est établi, pour chaque réunion, un compte-rendu synthétique des débats.

4.6.1.4.1.2 La prise de décision du COBASS

Une décision prise par le COBASS est adoptée par la voie de l'unanimité.

Au terme de la co-construction, le COBASS valide le COM à soumettre à la signature de ses membres. En effet, le COBASS proposera le COM validé aux assemblées délibérantes lesquelles en autoriseront la signature après avis consultatif du comité des partenaires.

4.6.1.5 La tenue du COTECHBASS

4.6.1.5.1 La convocation du COTECHBASS

Le COTECHBASS est mobilisé par son animateur qui envoie les invitations et établit l'ordre du jour. Les invitations sont adressées par voie électronique.

4.6.1.5.2 La séance du COTECHBASS

L'animateur du COTECHBASS est chargé d'ouvrir la séance, de diriger les échanges, de faire observer le présent cadre de fonctionnement et veille à la qualité des débats et au respect mutuel des participants.

Aucun quorum n'est requis. Les réunions ne sont pas publiques. Les réunions se tiennent principalement en présentiel. Le COTECHBASS peut valablement se réunir et fonctionner en présence de personnes qui n'en sont pas membres à la condition que leur présence ait été autorisée par l'animateur.

L'animateur du COTECHBASS peut, à tout moment, suspendre ou lever la séance.

Avant de passer à l'ordre du jour, l'animateur donne connaissance au COTECHBASS des travaux récents qui le concernent.

Avant de lever la séance, l'animateur fait part au COTECHBASS des étapes à venir.

Il est établi, pour chaque réunion, un compte-rendu synthétique des débats.

4.6.1.5.3 Les propositions du COTECHBASS

Les propositions formulées par le COTECHBASS sont adoptées par la voie de l'unanimité.

4.6.1.6 *La tenue des ateliers de travail*

4.6.1.6.1 La convocation de l'atelier de travail

L'atelier est mobilisé par l'animateur du COTECHBASS qui envoie les invitations et communique sur les thématiques abordées.

Les invitations sont adressées par voie électronique.

4.6.1.6.2 Le déroulement de l'atelier de travail

L'animateur du COTECHBASS est chargé d'ouvrir la séance, d'animer l'atelier, de faire observer le présent cadre de fonctionnement et veille à la qualité des débats et au respect mutuel des participants.

Aucun quorum n'est requis. Les ateliers ne sont pas publics. Les ateliers se tiennent principalement en présentiel.

Avant de débiter l'atelier, l'animateur donne connaissance aux participants du déroulé de l'atelier et des objectifs de celui-ci.

Avant de clôturer l'atelier, l'animateur présente aux participants un compte rendu des travaux effectués. Enfin, Il est établi, pour chaque atelier, un compte-rendu synthétique des travaux.

4.6.1.6.3 Les propositions de l'atelier de travail

Les propositions qui sont formulées dans le cadre des ateliers sont présentées en COTECHBASS pour validation.

4.6.2 Les principes de construction du COM

De manière générale, lors de l'élaboration des COM, l'ensemble des acteurs se soucieront de l'équité entre les territoires.

4.6.2.1 *L'égalité des participants*

La co-construction du COM repose sur le principe d'égalité de ses participants.

4.6.2.2 *Le principe de subsidiarité*

Les acteurs et décideurs qui interviennent dans la co-construction des COM rappellent que ce travail ne se substitue pas aux réflexions ou actions d'autres acteurs administrativement compétents sur d'autres échelles géographiques ou techniques.

Les parties s'engagent à respecter le principe de subsidiarité en affirmant que, dans le cadre des compétences dont chaque partie dispose, l'action revient à l'autorité administrative compétente la plus proche de l'action considérée.

Les parties s'engagent à assurer l'interface avec les communes qu'elles représentent au regard de leurs compétences et pouvoirs de police en matière de gestion de voirie. De la même manière, les EPCI s'engagent à assurer l'interface avec les organes de planification qui interviennent sur leurs territoires.

4.6.2.3 *Le principe d'efficacité*

La volonté de pragmatisme, c'est-à-dire d'efficacité, est au cœur de la présente méthodologie de co-construction.

À cet effet, les différentes parties s'engagent à :

Mettre en œuvre le contrat opérationnel de mobilité sur la période 2025-2029 afin de créer et organiser des conditions favorables au développement durable des mobilités,

Prendre part à la mise en œuvre des actions définies dans le contrat, et associer les partenaires et acteurs compétents,

Collaborer dans une logique d'amélioration continue et d'expérimentation, au service des usagers et de la cohésion sociale,

Communiquer et rendre compte de l'avancement des actions en mentionnant la contribution de l'ensemble des parties prenantes.

Enfin, les acteurs s'engagent à saisir concomitamment leur organe délibérant afin d'approuver le COM et d'autoriser leur exécutif à le signer.

4.7 Évaluation du COM

Le contrat fait l'objet d'une évaluation à mi-parcours présentée au Comité des Partenaires (COPART). Par ailleurs, chaque autorité organisatrice rend compte annuellement de la mise en œuvre du contrat au comité des partenaires (la Région au COPART régional et chaque AOM locale au COPART local correspondant).

L'annexe 4 « Évaluation de l'atteinte des objectifs généraux du bassin de mobilité » et l'annexe 5 « Suivi de la mise en œuvre des engagements du contrat opérationnel de mobilité » détaillent le périmètre et la méthodologie, la périodicité et le protocole d'évaluation du COM.

4.8 Modalités de révision

Au cours de l'exécution du COM, le COBASS est l'organe chargé, d'une part, de prévoir les éventuelles évolutions à apporter au COM, en tenant notamment compte des propositions élaborées par le COTECHBASS, et, d'autre part, d'établir le COM révisé qui est soumis au vote des assemblées délibérantes ou à la validation des acteurs non publics.

4.9 Modalités de résiliation et de règlement des différends

En cas de non-respect par l'une des parties des termes du présent contrat, celui-ci peut être résilié par chacune des parties, dans un délai de 3 mois suivant l'envoi d'une lettre exposant ses griefs, adressée en recommandé avec accusé de réception valant mise en demeure si lesdits griefs n'ont pas été éteints dans ce délai.

Tout litige né de l'application du COM fera l'objet d'une tentative de règlement à l'amiable, en cas d'échec de celle-ci, le litige sera porté devant le tribunal administratif territorialement compétent.

5 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

5.1 Objectifs SRADDET consacrés directement aux mobilités et applicables sur l'ensemble du territoire régional

Les objectifs sont :

- Améliorer le réseau régional de transports collectifs. Cela passe par le report de la voiture individuelle vers d'autres modes plus collectifs en :
 - Déployant une offre régionale de transports en commun adaptée aux territoires selon leur densité urbaine
 - Favorisant les complémentarités et l'optimisation de la coordination entre les dessertes urbaines, interurbaines et ferroviaires
 - Accompagnant les offres de transport locales adaptées aux évolutions sociodémographiques

Ces objectifs nécessitent de coordonner les prescriptions des PDM/PDMS (règle LD2-Obj42)

- Faciliter et améliorer l'intermodalité. Elle sera possible en :
 - Optimisant les pôles d'échanges multimodaux (PEM), par l'élaboration d'une charte de services communs et d'exploitations de ces PEM (Règle LD2-Obj39)
 - Renforçant la cohérence entre réseaux et services par le biais d'objectifs de rabattement en transports en communes et modes actifs vers les gares ou PEM, identifiés comme stratégiques par la Région et dans les SCOT /PDM -PDMS (Règle LD2-Obj40)
 - En déployant et coordonnant un réseau d'infrastructures en site propres, couplée à des équipements d'accès et de stationnement, type parcs relais (Règle LD2-Obj46)
 - Développer avec l'ensemble des AOMD une information facilement accessible, une billettique simplifiée, une tarification harmonisée et multimodale
- Favoriser les modes actifs et les nouvelles pratiques de mobilité. Cela sera rendu possible en :
 - Contribuant au report de la voiture individuelle vers d'autres modes plus collectifs, tout en développement des mobilités actives et des modes de transport plus propres.

Ces objectifs passent également par la mise en œuvre du schéma régional des véloroutes et voies vertes en connectant les itinéraires à un maillage local (Règle LD-Obj22A)

- Améliorer la cohérence urbanisme-mobilités. Elle se concrétisera en :

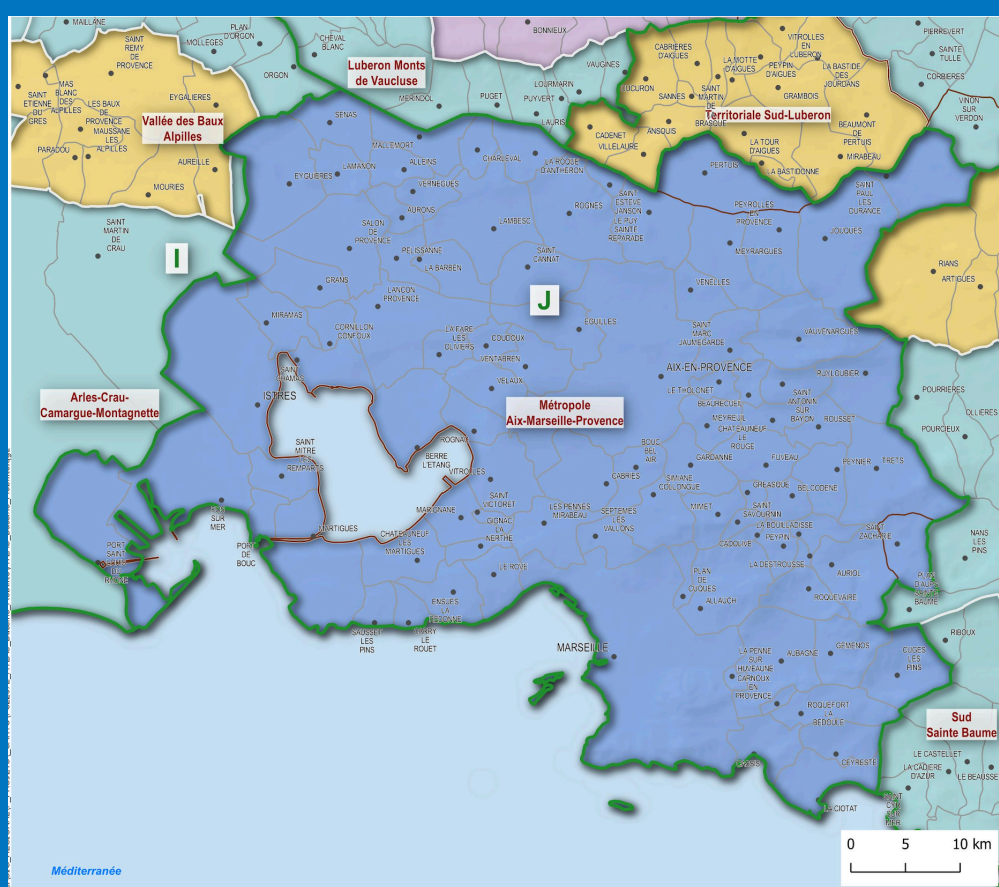
- Privilégiant l'intensification urbaine autour des dessertes et transports collectifs (gare, pôles d'échanges), en fixant des objectifs de qualité urbaine pour les programmes d'aménagement des quartiers de gare ou de PEM (Règle LD2-Obj35)

Ces objectifs organisent et optimisent l'accessibilité des zones d'activités économiques en transport en commun et /ou par tout mode de déplacements alternatifs à l'autosolisme (Règle LD1-Obj5 C)

- Améliorer la grande accessibilité régionale et le maillage routier régional. Il s'agit de :
 - Prendre en compte le schéma des itinéraires d'Intérêt Régional pour conforter les liaisons avec les territoires limitrophes et l'arc méditerranéen et **accélérer la réalisation de la ligne nouvelle Provence Alpes Côte d'Azur (LNPCA), essentielle au renforcement des transports du quotidien (Règle LD2-Obj45)**
 - Améliorer la chaîne logistique en favorisant le report modal notamment vers le fer ou le fluvial, tout en préservant les capacités multimodales de la logistique régionale. Cela se concrétisera en :
 - Améliorer la performance de la chaîne logistique jusqu'au dernier kilomètre, en favorisant le report modal, par le développement de la logistique et la structuration des implantations (Règles LD1-Obj3 B et LD1-Obj3 C)
- Articuler les politiques de mobilité et coordonner les AOM, dans la conformité de la stratégie régionale de chef de file de l'intermodalité. Il va s'agir de :
 - S'accorder sur une stratégie cohérente des mobilités avec les AOM et définir les modalités de l'action par un dialogue permanent (**Règle LD3-Obj66**)
 - Rechercher des financements innovants pour pérenniser le développement des transports collectifs, en établissant de nouveaux équilibres économiques des infrastructures et des services de transport (**Règle LD3-Obj68**)

Contrat Opérationnel de Mobilité

SOCLE TERRITORIALISE



DIRECTION GÉNÉRALE
TRANSPORTS, MOBILITÉ
ET GRANDS ÉQUIPEMENTS



RÉGION
SUD
PROVENCE
ALPES
CÔTE D'AZUR



Reçu au Contrôle de légalité le 27 juin 2025
Publié le 27 juin 2025

SOMMAIRE

<u>1</u>	LE BASSIN DE MOBILITE J	36
1.1	PORTRAIT DU TERRITOIRE	36
1.2	MOBILITE : EXTRAITS DES DOCUMENTS DE PLANIFICATION, ETUDES ET ACTIONS EN COURS	38
1.3	ANALYSE SOCIO-ECONOMIQUE	59
1.4	VOLUMETRIE DES DEPLACEMENTS ET REPARTITION MODALE	62
1.5	INFRASTRUCTURES DE MOBILITES EXISTANTES	68
1.6	SERVICES DE MOBILITES	70

1 Le bassin de mobilité J

Le présent Contrat Opérationnel de Mobilité porte sur le bassin de mobilité J.

Le socle territorialisé permet de créer une base commune de connaissance de la mobilité à l'échelle du bassin de mobilité.

Il donne une vue d'ensemble du bassin de mobilité, en proposant un état des lieux notamment cartographique des réflexions, actions et services existants en lien avec la thématique mobilité. La première partie offre un résumé des principaux éléments stratégiques déjà inscrits par les acteurs du bassin dans leurs documents de planification. La seconde partie décrit les principales données de la mobilité via l'organisation socio-économiques du territoire, les flux et les modalités de déplacement. Enfin le socle territorialisé recense les principales infrastructures et services de mobilité existant sur le bassin au moment de la rédaction du Contrat Opérationnel de Mobilité.

1.1 Portrait du territoire⁶

Le bassin de mobilité J est composé d'un EPCI unique, la Métropole d'Aix-Marseille-Provence, comprenant 92 communes et 1 911 311 habitants.⁷

Principalement situé dans le département des Bouches du Rhône, une des communes (Pertuis) se situe dans le département du Vaucluse et une autre (Saint-Zacharie) se situe dans le département du Var.

Dans le cadre de la démarche de co-construction des COM, les EPCI suivants sont conviés à participer au titre de territoire associé :

- CA d'Arles-Crau-Camargue-Montagnette
- CA Provence Verte
- CA Durance-Luberon-Verdon Agglomération
- CA Luberon Monts de Vaucluse
- CA Sud Sainte Baume
- CA Terre de Provence
- CC Provence Verdon
- CC Territoriale Sud-Luberon
- CC Vallée des Baux-Alpilles

⁶ Source : Bassins de mobilité et politiques locales de mobilité – Synthèse Bassin E, 2022, Partenariat Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur Agences d'urbanisme (Agence d'urbanisme Pays d'Aix Durance)

⁷ Données Insee Statistiques locales

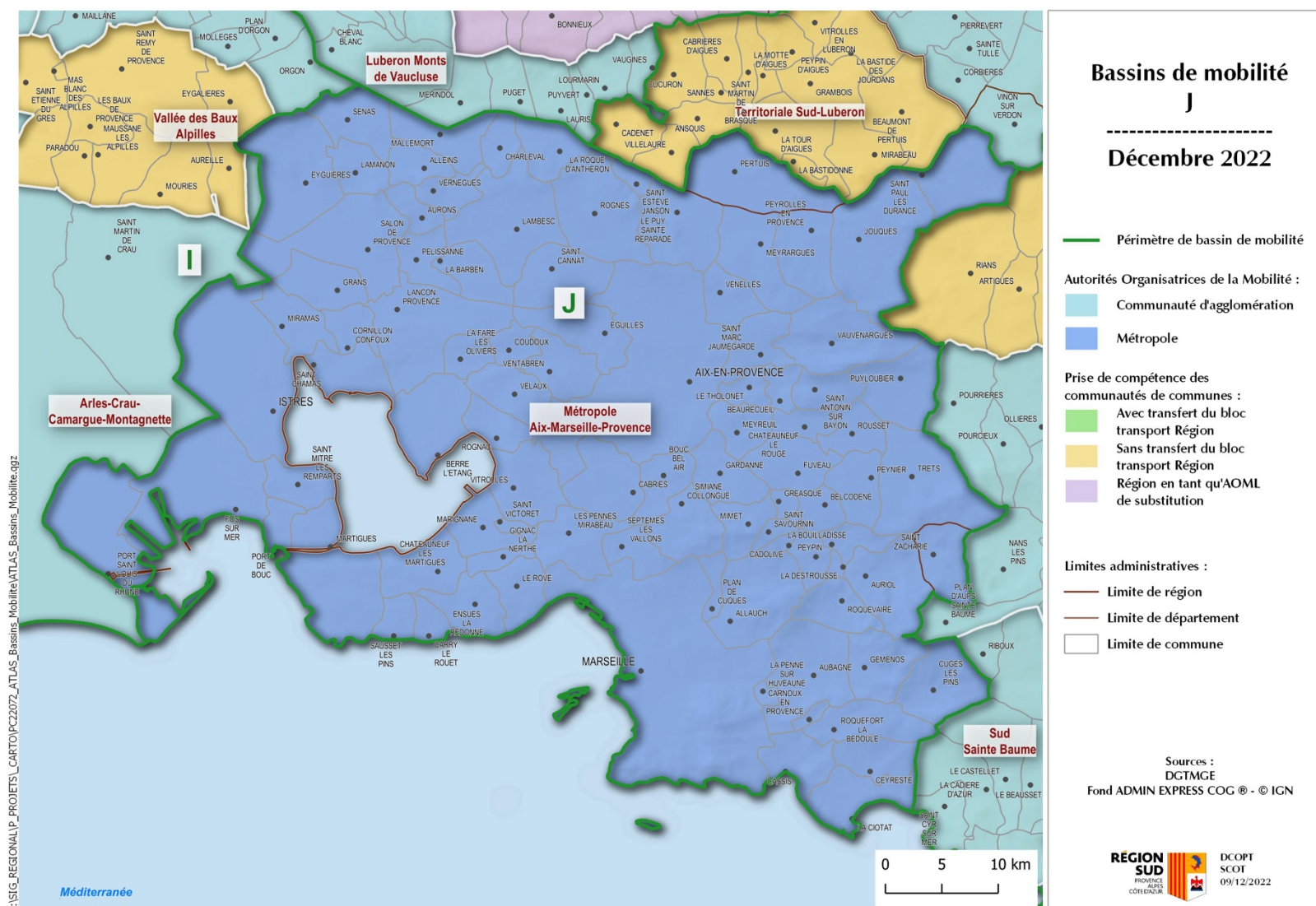


Figure 5 : Bassin de mobilité J (source : document de synthèse carte de travail)

La moitié du territoire est couverte par des espaces forestiers, et la moitié restante se divise en espaces urbains (27%), espaces agricoles (19%) et zones humides (4%).

Le territoire est maillé par plusieurs autoroutes dont l'A51 (Alpes, Italie via Aix) et l'A7 (Avignon-Lyon-Paris) vers le nord, l'A8 (Côte d'Azur, Italie via Aix) et l'A50 (Toulon via Aubagne) vers l'est et l'A55 et l'A54 vers l'ouest (Montpellier, Espagne via Martigues et Salon de Provence).

Le port de Marseille-Fos est le premier port de France et l'aéroport de Marseille Provence est le 6^e aéroport français. Le territoire comprend en outre deux gares TGV (Marseille Saint-Charles et Aix-TGV), la gare de Miramas constitue également une halte TGV.

1.2 Mobilité : extraits des documents de planification, études et actions en cours⁸

La mobilité est un élément clé du développement territorial et fait l'objet d'orientations stratégiques dans différents documents de planification, tels que le plan de mobilité mais aussi le plan climat-air-énergie territorial ou encore les schémas de cohérence territoriale.

Afin de consolider une compréhension d'ensemble de la mobilité à l'échelle du bassin, les orientations inscrites par chaque acteur dans ses documents de planification ont été synthétisées et rassemblées ci-après par thématiques, prescrites par le code des transports, et qui sont :

1. Les différentes formes de mobilité et l'intermodalité ;
2. Les pôles d'échanges multimodaux et les aires de mobilité ;
3. Les modalités de gestion des situations dégradées ;
4. Le recensement et la diffusion des pratiques et des actions de mobilité ;
5. L'aide à la conception et à la mise en place d'infrastructures de transports ou de services de mobilité ;
6. La décarbonation des mobilités (thématique non prescrite par le code des transports, ajoutée par la Région Provence-Alpes-Côte-D'Azur).

Pour décrire les orientations mobilité des territoires du bassin de mobilité ne disposant pas de documents de planification, une liste de leurs principales études et actions planifiées ou réalisées est dressée.

Le territoire du bassin de mobilité J est couvert par deux documents de planification qui définissent sa politique de mobilité, adoptés par délibérations du 16 décembre 2021 :

- **Le Plan de mobilité (PDM) Aix-Marseille-Provence** approuvé en décembre 2021 : ce plan est construit autour 6 bassins de mobilité et de 25 bassins de proximité, sur la base de critères de continuité, de cohérence et de densité, correspondant à une logique de bassin de vie. C'est sur ces périmètres que les actions du Plan de Mobilité sont progressivement déclinées, dans le cadre des futurs plans locaux de mobilité à raison de 5 plans par an sur 5 ans à compter de 2024. Ces **plans locaux de mobilité**, préciseront localement, pour chaque bassin et chaque commune, les actions opérationnelles à mettre en œuvre dans les domaines de la mobilité, en cohérence avec le développement urbain. NB : Les bassins de mobilité et de proximité définis dans le PDM sont différents des bassins de mobilité régionaux qui ont été définis pour

⁸ Source : Bassins de mobilité et politiques locales de mobilité – Synthèse Bassin E, 2022, Partenariat Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur Agences d'urbanisme (Agence d'urbanisme Pays d'Aix Durance)

la co-construction des COM, la métropole Aix-Marseille-Provence représentant un bassin de mobilité dans son ensemble.

- Le Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET) d'Aix-Marseille Provence⁹

⁹ Le PCAET d'Aix-Marseille-Provence a été réalisé conjointement au Plan de mobilité et en reprend le contenu. Il n'a donc pas été analysé ici.

Bassin de mobilité J & documents intercommunaux de planification des mobilités

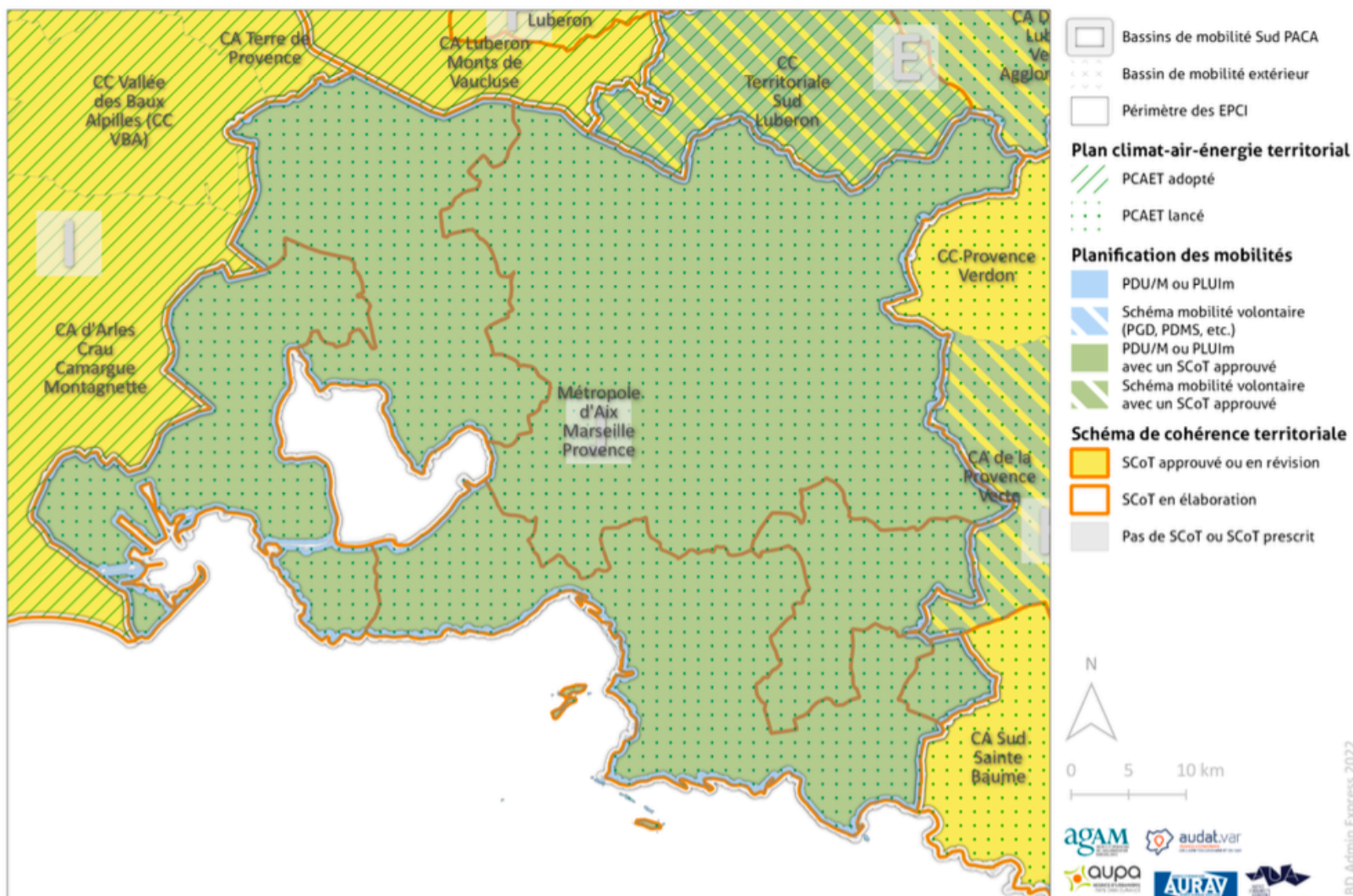


Figure 6 : Bassin de mobilité J (source : Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, 2022)

Les bassins de mobilité de proximité

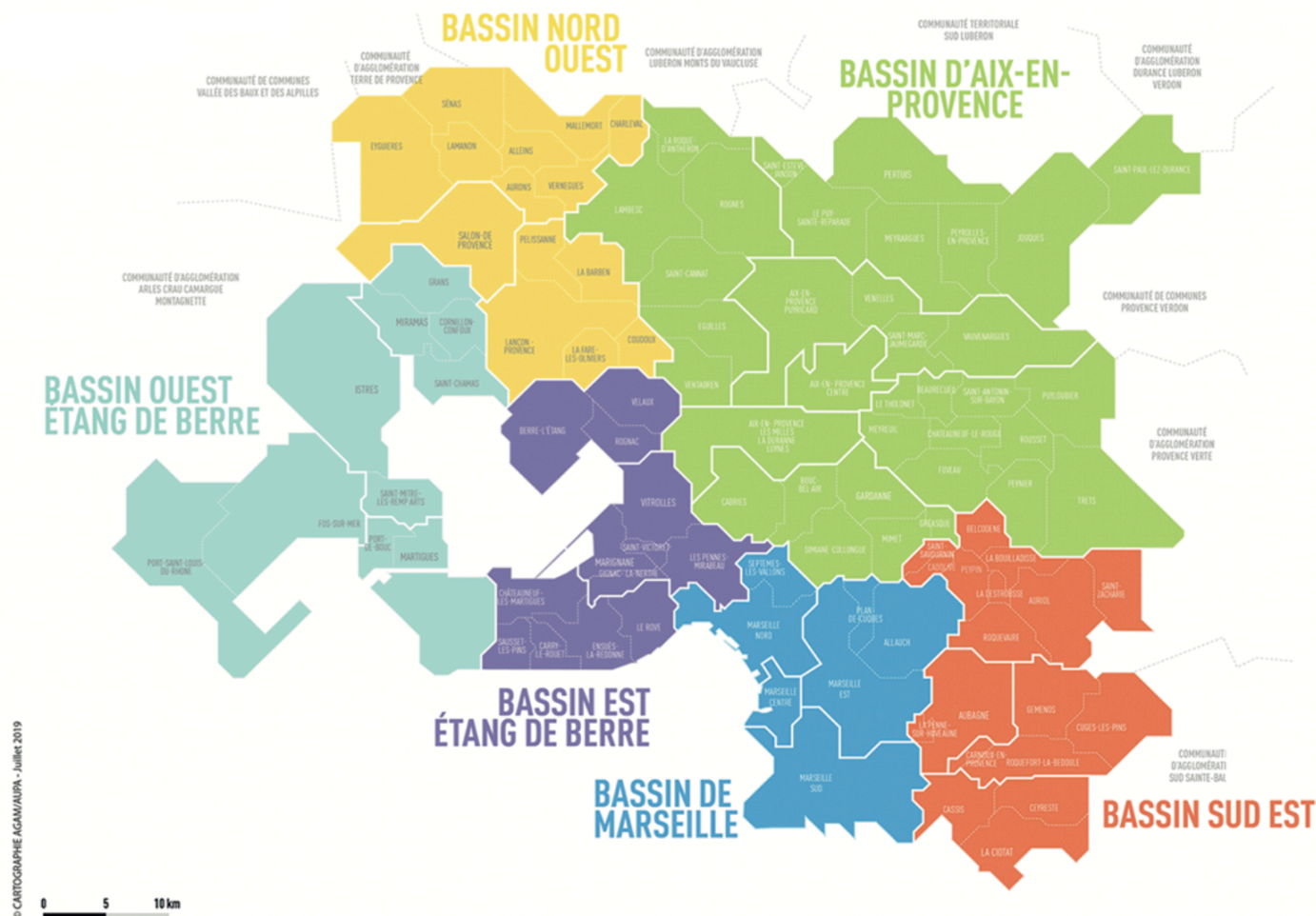


Figure 7 : Bassins de mobilité et de proximité définis dans le PDM Aix-Marseille-Provence (source : ampmetropole.fr, 2021)

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) d'Aix-Marseille-Provence est en cours d'élaboration. Il se substituera aux 5 SCOT actuellement en vigueur sur le territoire.

Tableau 1 : Documents intercommunaux de planification des mobilités Bassin J (source : Bassins de mobilité et politiques locales de mobilité – Synthèse Bassin J)

EPCI	PDM	PCAET	SCOT
Métropole Aix-Marseille-Provence	2021	2021	En cours (2025)

Les périodes des différents documents de planification analysés sont :

- PDM de la Métropole Aix-Marseille-Provence : 2020 – 2030
- PCAET de la Métropole Aix-Marseille-Provence : 2020 - 2050
- SCoT de la Métropole Aix-Marseille-Provence : 2025 – 2040

1.2.1 Les différentes formes de mobilité et l'intermodalité

Il s'agit ici de lister les orientations et les actions présentes dans les documents de planification qui contribuent au développement ou sont en lien avec les différentes formes de mobilité et l'intermodalité. Cette thématique large comprend par exemple les transports en commun, les mobilités actives et partagées ainsi que les services permettant une chaîne de déplacement fluide et aisée.

- Actions en faveur des Transports interurbains :
 - Projet clé : la ligne nouvelle Provence Côte d'Azur
 - Réalisation d'un réseau express métropolitain train et car rapide et cadencé à haut niveau de service : 3 lignes ferroviaires TER+, Valtram et 26 lignes Car+
- Actions en faveur des TCU structurants :
 - 200 km supplémentaires de transports urbains à haut niveau de service dans 14 communes (métro, tram, BHNS et câble)
 - Modernisation des réseaux de proximité

LE RÉSEAU EXPRESS MÉTROPOLITAIN

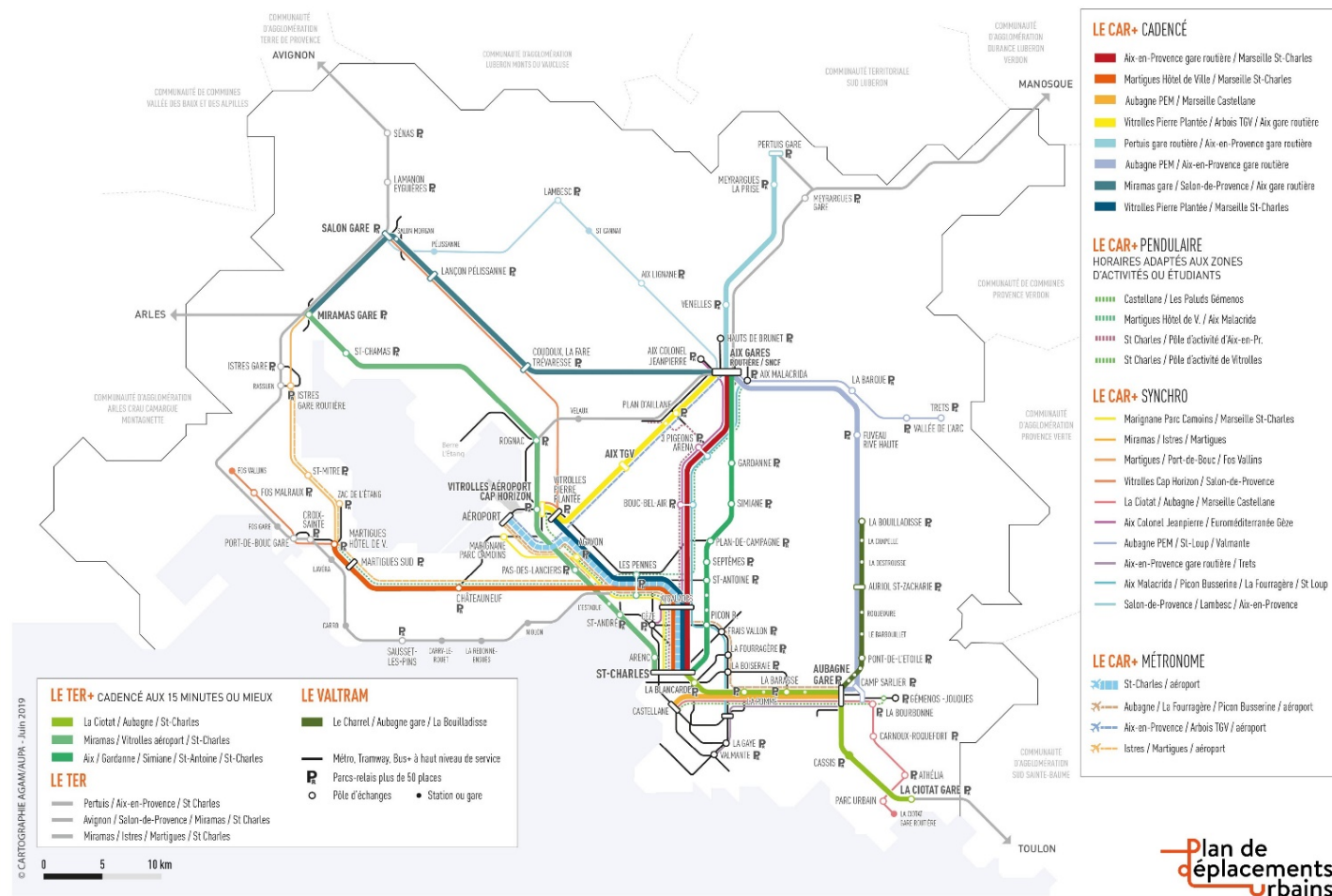


Figure 8 : Actions des transports interurbains – Réseau Express Métropolitain (source : PDM Métropole Aix-Marseille-Provence)

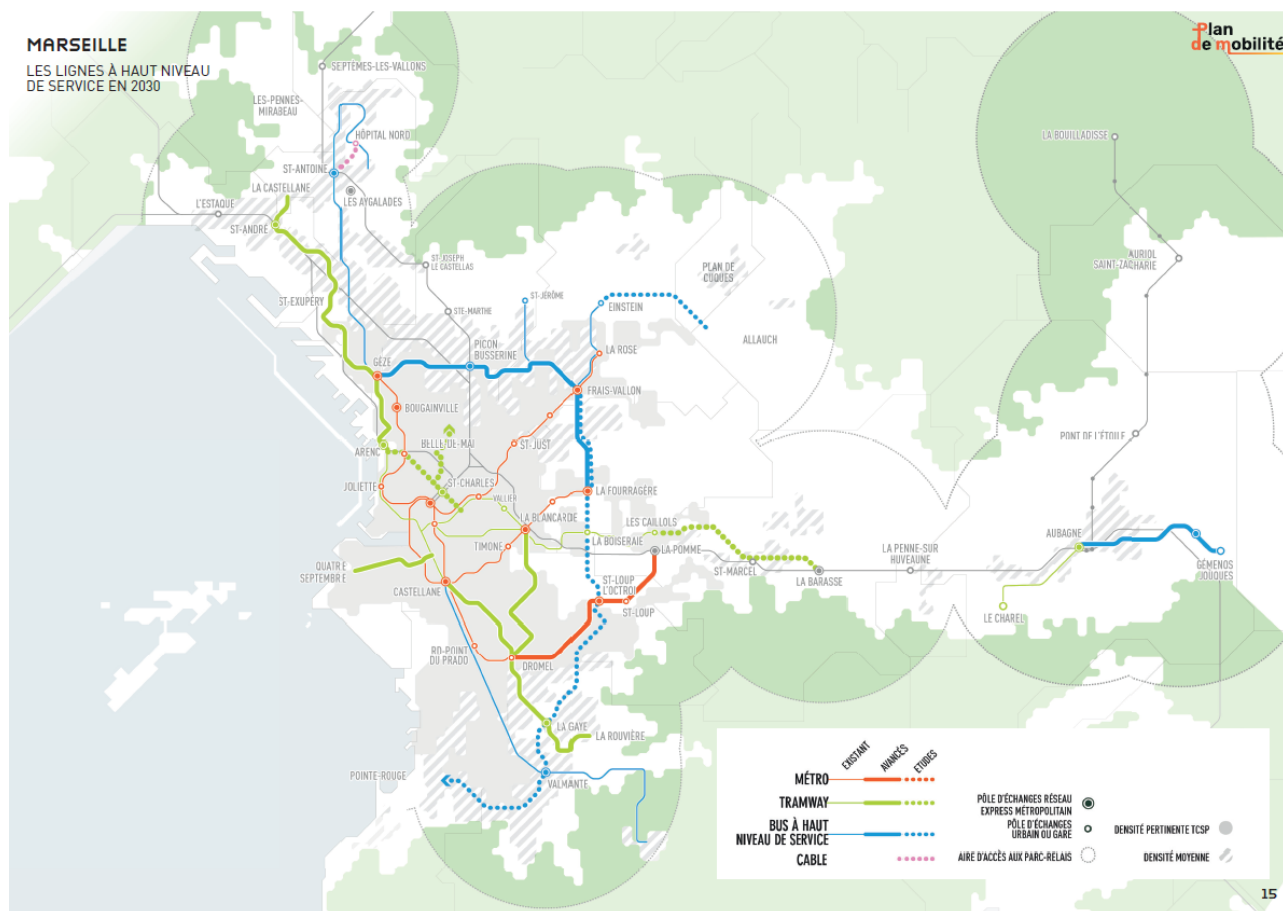
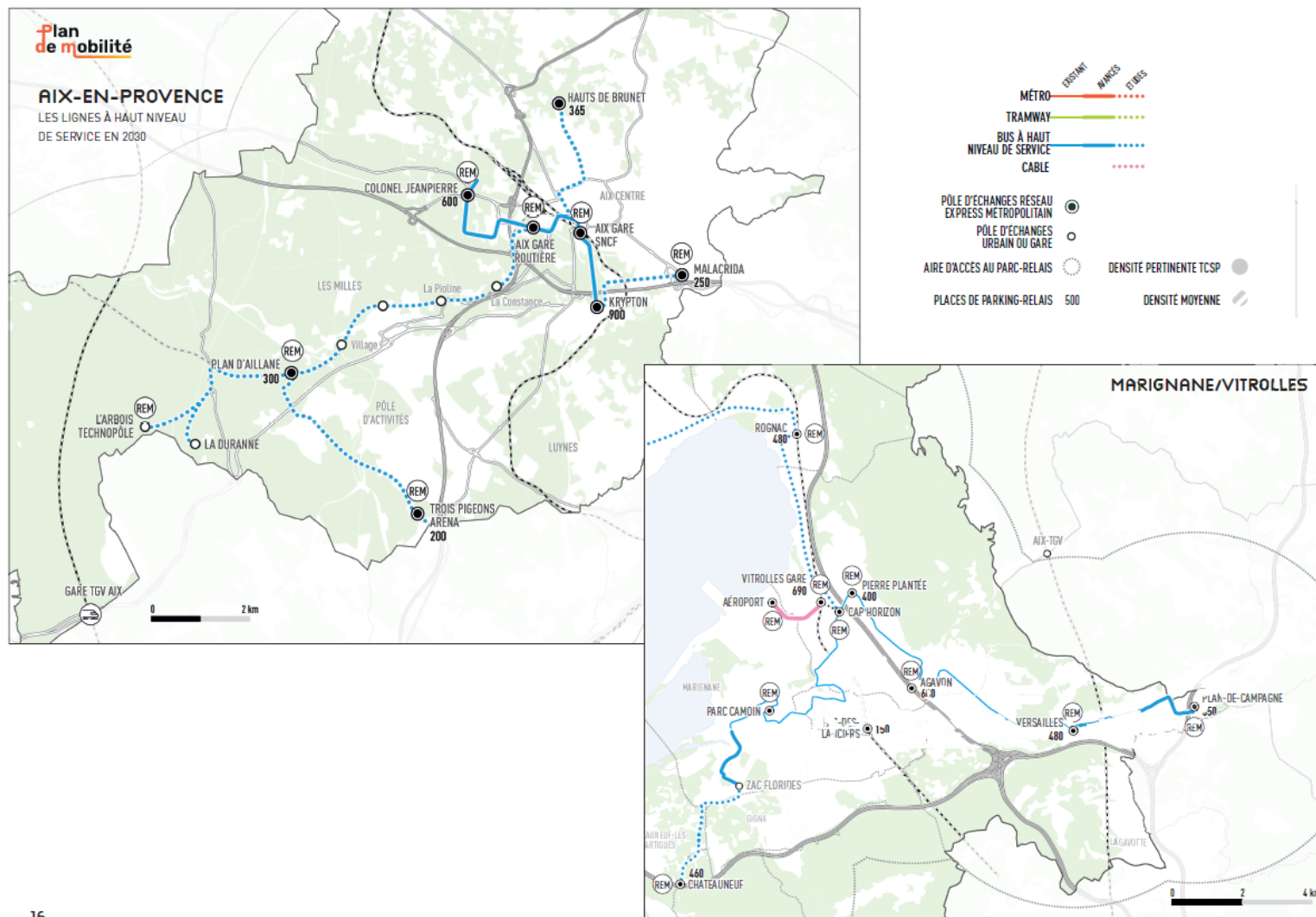


Figure 9 : Actions en faveur des TCU structurant – Lignes à haut niveau de service (source : PDM Métropole Aix-Marseille-Provence)



16

Figure 10 : Actions en faveur des TCU structurant – Lignes à haut niveau de service (source : PDM Métropole Aix-Marseille-Provence)

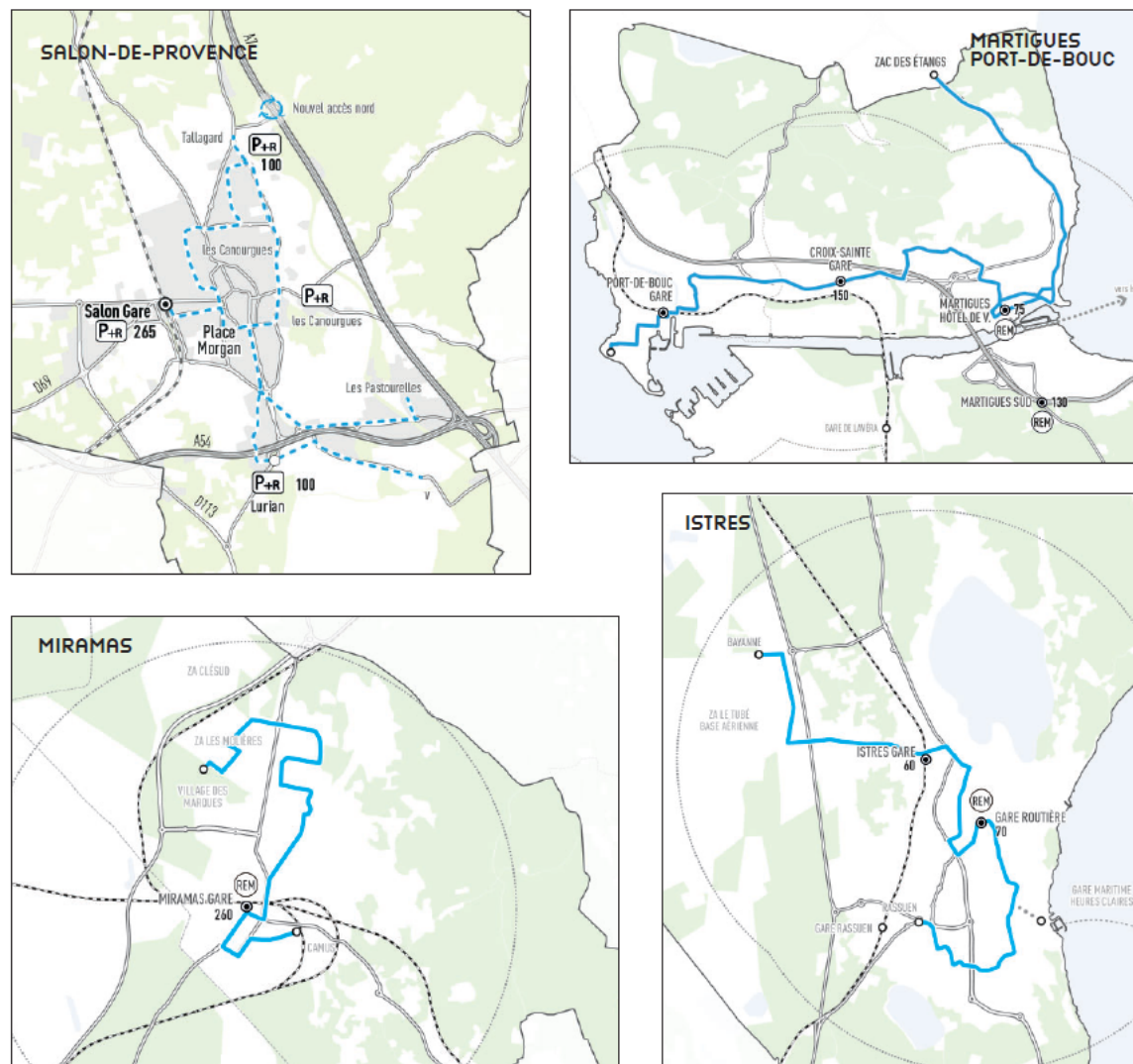


Figure 11 : Actions en faveur des TCU structurant – Lignes à haut niveau de service (source : PDM Métropole Aix-Marseille-Provence)

- Actions sur la circulation automobile :
 - Un réseau routier optimisé
 - Hiérarchisation de la voirie en 5 niveaux et développement de boulevards urbains multimodaux
 - 100 km de sites propres sur autoroutes ou voies rapides pour les Car +
 - Mise en cohérence des vitesses
 - Expérimentation de la route intelligente
 - Complément et requalification du réseau de voiries
 - 6 linéaires sur les grands axes interurbains
 - 8 compléments ou création d'échangeurs
 - 8 liaisons structurantes
 - 7 déviations

- Actions en faveur de la mobilité touristique :
 - Amélioration de l'offre TC en soirée et les fins de semaine sur les lignes à haut niveau de service
 - Vélo comme moyen de transport touristique ou de loisirs
 - Identification de services à adapter aux loisirs (EDP, autopartage, covoiturage...)
 - Gérer l'espace public accordé aux taxis et cars de tourisme
 - Protéger les espaces naturels et balnéaires (stationnement, ...)
 - Tarifs et services combinés pour les événements ponctuels

- Actions en faveur de la coordination urbanisme-transport
 - Intégration de la hiérarchisation des PEM dans les PLUi et le futur SCoT : typologie conçue pour une recherche de cohérence urbanisme-transport en fonction du potentiel d'urbanisation ou en fonction de la limitation de la consommation foncière pour les PEM éloignés des sites urbanisés
 - 2 niveaux de zones de bonnes dessertes : règles de stationnement et préconisation en termes d'intensification urbaine et de mixité

- Actions en faveur du vélo :
 - Un réseau maillé et sécurisé : 1 200 km d'aménagements structurants et secondaires
 - Des services pour faciliter l'usage : 50 000 places de stationnement public, location courte et moyenne durée, aide à l'acquisition de VAE, amélioration de l'intermodalité
 - Formation et sensibilisation : soutien aux associations, écomobilité scolaire, événements, communication

LES ITINÉRAIRES CYCLABLES

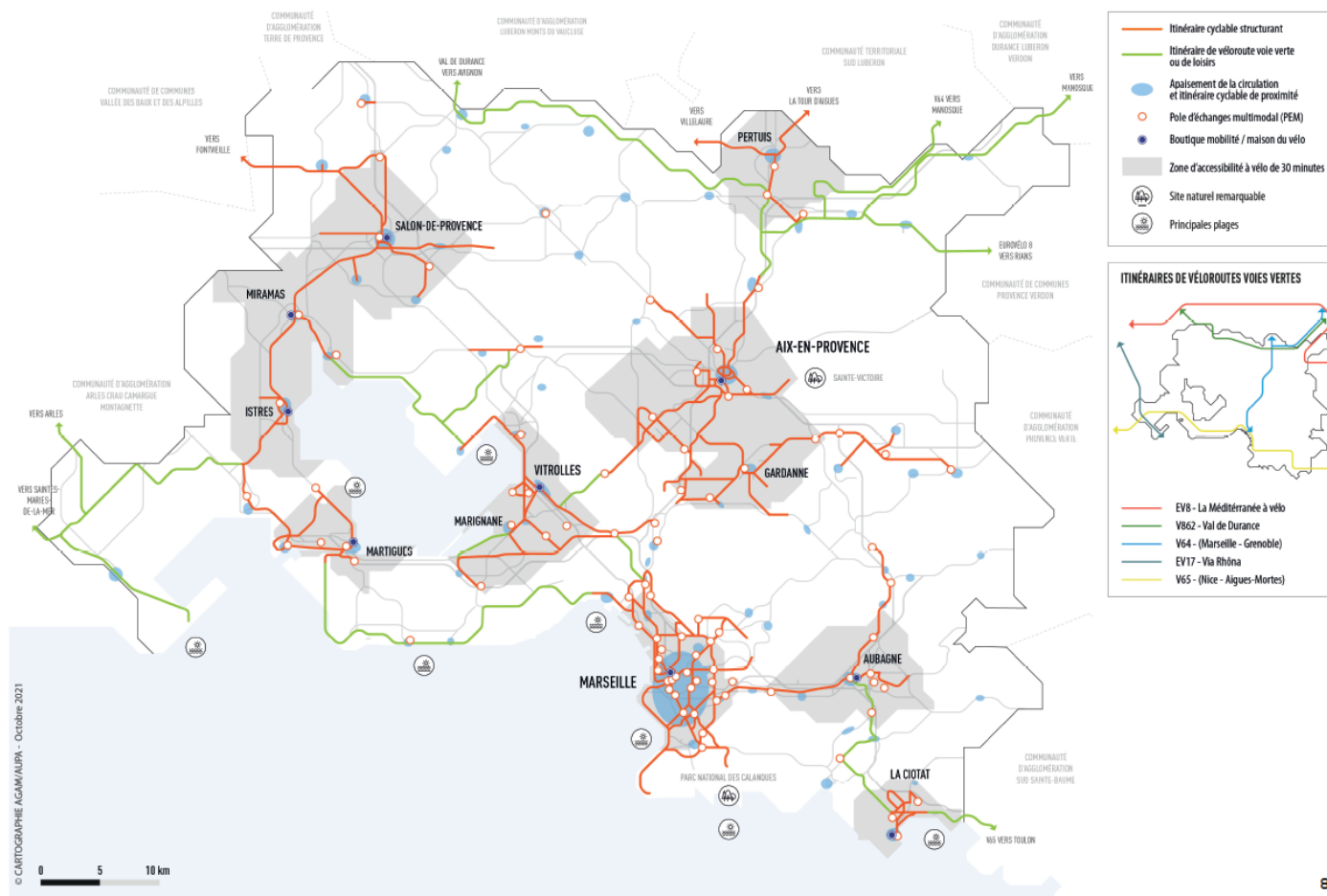
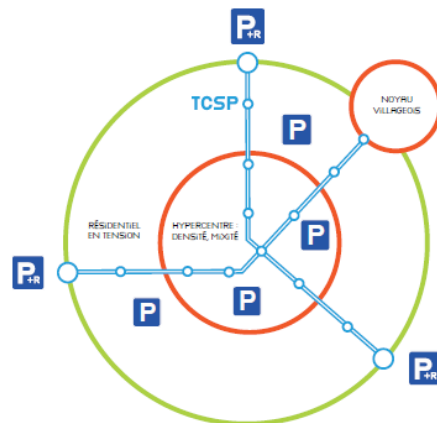


Figure 12 : Actions en faveur du vélo -Itinéraires cyclables (source : PDM de la Métropole Aix-Marseille-Provence)

- Action en faveur de l'apaisement de l'espace public et des piétons :
 - Principes de partage de l'espace public visant à :
 - Donner priorité aux modes les plus vulnérables, piétons et vélos
 - Rééquilibrer l'aménagement en leur faveur en régulant la place de la voiture
 - Favoriser les continuités et traversées piétonnes
 - Améliorer le confort piétons par des plantations et des bancs
 - Développement de la logistique urbaine afin de traiter le dernier km avec des véhicules propres
 - La zone 30 aménagement de référence en matière d'aménagement des voies locales
 - Régulation du stationnement dans les centres-villes au profit des TC et modes actifs

PRINCIPES D'ESPACE PUBLIC ET DU STATIONNEMENT À MARSEILLE ET AIX-EN-PROVENCE



ZONE PROTÉGÉE

**PRIORITÉ À LA QUALITÉ DE VIE,
AU VÉLO ET AUX PIÉTONS**

**ZONE 30 OU DE RENCONTRE GÉNÉRALISÉE
LE TRANSIT DES VÉHICULES EST PROSCRIT**

LE STATIONNEMENT EST PAYANT

SUR VOIRIE :

- Payant dans l'hypercentre pour favoriser la rotation des véhicules
- À minima zone bleue dans les noyaux villageois marseillais
- Abonnements résidents
- Création de places de stationnement pour les deux-roues motorisés
- Stationnement intelligent

DANS LES PARKINGS :

- Des tarifs harmonisés dans une même zone
- Des tarifs adaptés pour du stationnement longue durée
- Réglementation systématique du stationnement sur voirie autour des parkings
- Abonnements résidents

ZONE APAISÉE

**PRIORITÉ À LA QUALITÉ DE VIE,
AU VÉLO ET AUX PIÉTONS**

ZONE 30 SAUF EXCEPTION

**LE STATIONNEMENT EST PAYANT
OU RÉGLEMENTÉ**

SUR VOIRIE :

- Stationnement réglementé (zone bleue ou payant)
- Abonnement résident

DANS LES PARKINGS :

- Des tarifs harmonisés dans une même zone
- Réglementation systématique du stationnement sur voirie autour des parkings payants

ABONNEMENTS RÉSIDENTS :

Pour Marseille :

- Zone protégée + zone apaisée
- Zone à Faibles Émissions Motorisées
- Périmètre des services d'autopartage et de vélos en libre service
- Stationnement et livraisons régulées

PRINCIPES D'ESPACE PUBLIC ET DU STATIONNEMENT DANS LES VILLES MOYENNES

CENTRE-VILLE

**PRIORITÉ À LA QUALITÉ DE VIE,
AU VÉLO ET AUX PIÉTONS**

ZONE 30 GÉNÉRALISÉE

**LE STATIONNEMENT EST RÉGLEMENTÉ
OU PAYANT**

SUR VOIRIE :

- Stationnement réglementé (payant ou zone bleue)
- Abonnements résidents
- Expérimentation de services d'autopartage
- Réglementation des livraisons

DANS LES PARKINGS :

- En cas de parking payant, les tarifs doivent être harmonisés dans une même zone
- Autour d'un parking payant ou d'un P+R, le stationnement est réglementé
- La création d'un parking doit permettre de libérer du stationnement sur voirie
- Abonnement résident

RÉSIDENTIEL

**PRIORITÉ À LA QUALITÉ DE VIE,
AU VÉLO ET AUX PIÉTONS**

ZONE 30 SAUF EXCEPTION

Réglementation systématique du stationnement sur voirie autour des parkings payants

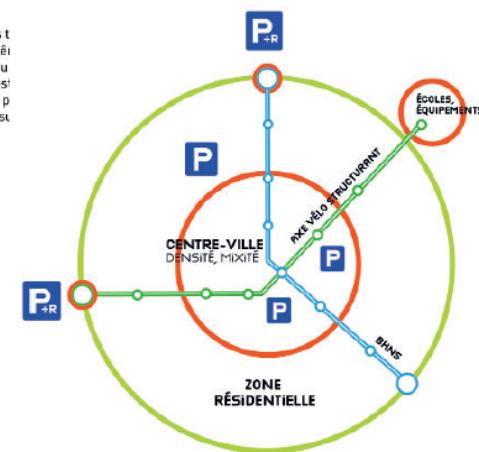


Figure 13 : Actions en faveur de l'apaisement de l'espace public et des piétons (source : PDM de la Métropole Aix-Marseille-Provence)

1.2.2 Pôles d'échanges multimodaux et accès à ses pôles

Il s'agit ici de lister les orientations et les actions inscrites dans les documents de planification qui concourent à la création, l'aménagement et au fonctionnement des pôles d'échanges multimodaux et des aires de mobilité, notamment en milieu rural, ainsi qu'aux périphériques et système de transport vers et à partir de ces pôles ou aires.

- Actions en faveur des pôles d'échanges et gares :
 - Un réseau de 93 PEMs métropolitains hiérarchisés (28 existants, 34 à renforcer, 31 à créer dont 10 sur autoroutes)
 - Renforcement de l'accès aux portes d'entrées régionales (aéroport, gares TGV, gares maritimes)
 - Améliorer la qualité de l'intermodalité et développer des services
 - 10 000 places nouvelles en P+R

93 PÔLES D'ÉCHANGES MULTIMODAUX

Plan
de mobilité

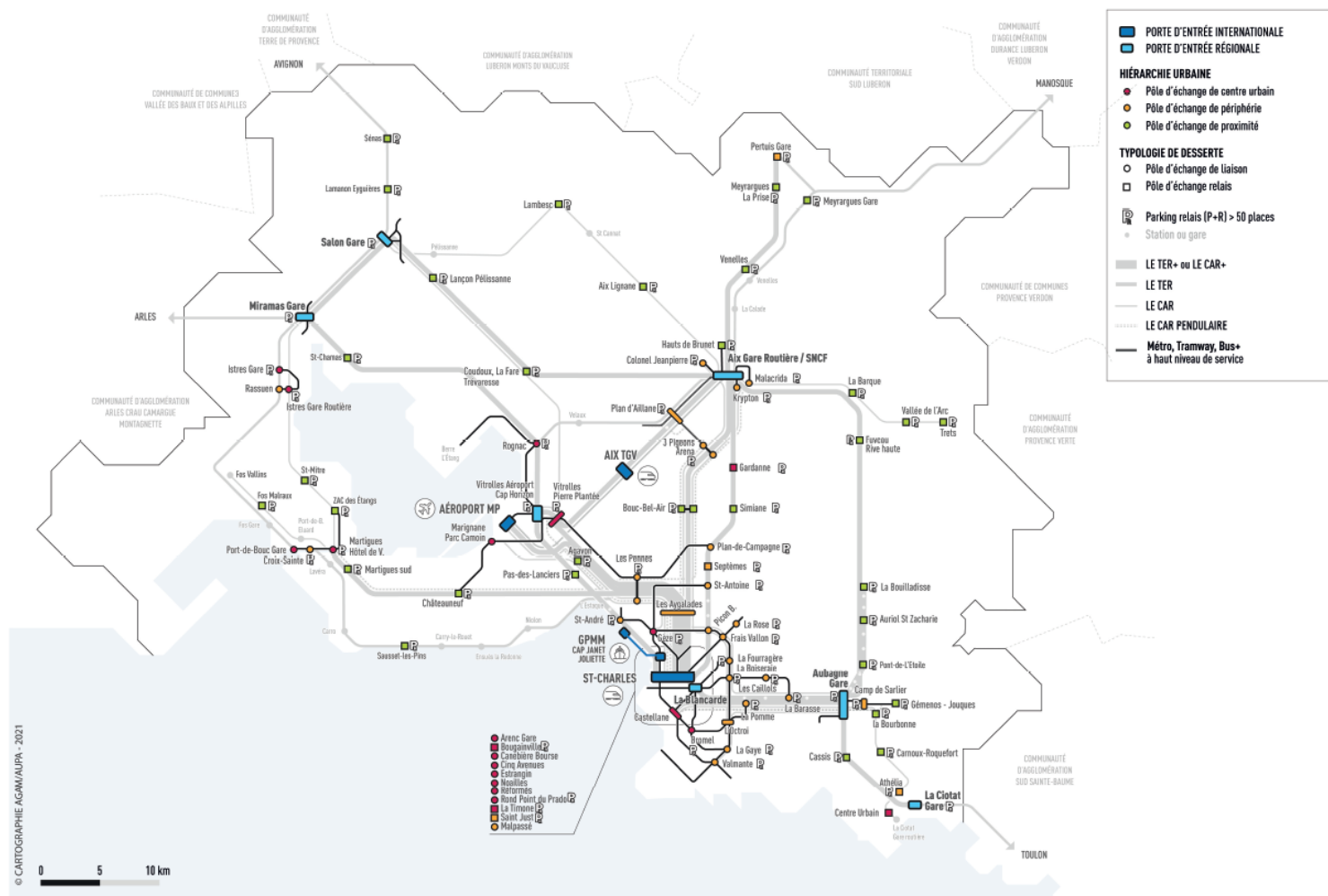


Figure 14 : Actions en faveur des pôles d'échanges et des gares - Pôles d'échanges multimodaux (source : PDM de la Métropole Aix-Marseille-Provence)

PLUS DE 20 000 PLACES EN PARKING-RELAIS



137

Figure 15 : Actions en faveur des pôles d'échanges et gares – Places en parking-relais (source : PDM de la Métropole Aix-Marseille-Provence)

1.2.3 Modalités de gestion des situations dégradées

Le territoire est soumis à différents risques allant des accidents aux catastrophes naturelles ou humaines (incendies, inondations, ...) en passant par des situations pouvant avoir des incidences fortes sur la circulation routière (accidents, blocage(s) routier(s)...) ou des transports publics (grève, pénuries de carburant...). Ainsi, au vu de l'importance revêtue par les déplacements tous modes et à la responsabilité particulière des autorités organisatrices de la mobilité, il est nécessaire de coordonner les décisions et de partager les informations pour éviter les risques et faciliter l'information des habitants et visiteurs.

Cette thématique est peu ou pas traitée par les documents intercommunaux de planification locale, la gestion des situations les plus impactantes revient aux Préfectures de département.

Conformément au Code de la sécurité intérieure, articles L731-3 à L731-5, les intercommunalités et les communes exposées à au moins un risque majeur doivent élaborer un plan communal ou intercommunal de sauvegarde. De plus, une commune exposée à au moins un risque majeur, doit (article L. 125-2 du code de l'environnement) en informer ses administrés en élaborant et mettant à leur disposition un document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM). Cet outil d'information préventive vise à préparer la population à bien réagir en cas de crise.

La prise en compte dans ces documents de la dimension transport public serait un atout.

1.2.4 Recensement et diffusion des pratiques de mobilités

Les seules infrastructures et services de mobilités ne permettant pas le report modal, ce chapitre liste les orientations et les actions présentes dans les documents de planification qui contribuent au recensement, aux diagnostics et à la diffusion, communication des pratiques de mobilité ainsi que les dispositifs mis en œuvre en particulier pour améliorer la cohésion sociale et territoriale.

1.2.5 Aide à la mise en place d'infrastructures et de services de mobilités

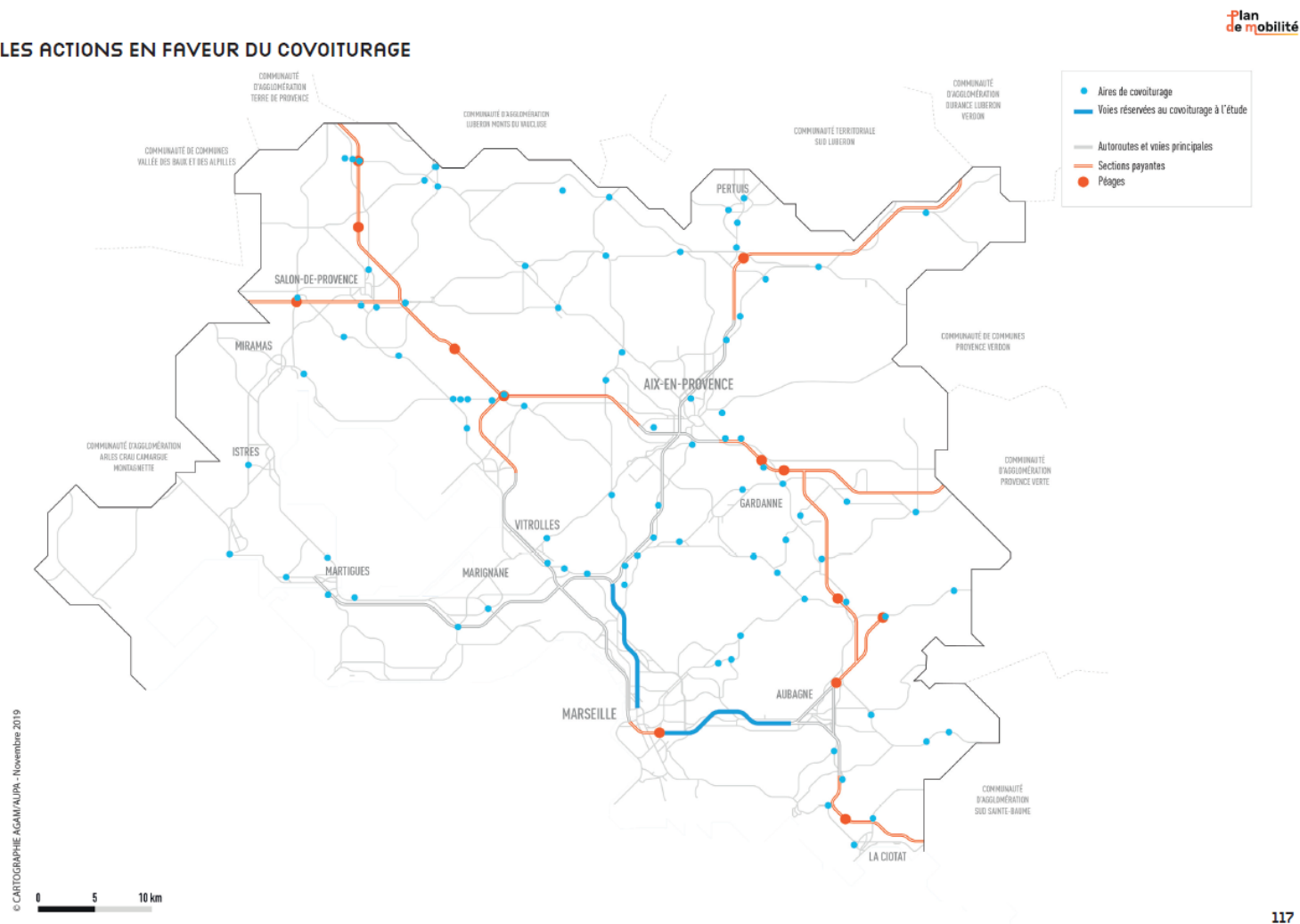
Les documents de planification n'intègrent pas les données concernant la mise en place des projets. Mais de nombreuses aides existent permettant un accompagnement technique ou financier des porteurs de projets, on peut notamment citer le CEREMA, l'État, les Départements et la Région. L'ensemble des aides est répertorié sur le site aides et territoires : <https://aides-territoires.beta.gouv.fr>.

1.2.6 Décarbonation

Axe fort de la politique régionale, la décarbonation des modes de déplacement et des flottes de véhicules professionnels et privés est nécessaire et complémentaire aux orientations ci-dessus visant au report modal notamment. Les documents de planification ont pris en compte cette transition et intègrent également des actions qui contribuent à la décarbonation des mobilités à travers le verdissement des sources d'énergies mais aussi la mobilité partagée ou encore la démobilité.

- Actions en faveur de la mobilité partagée :
 - Services de vélos et trottinette en libre-service : augmentation de l'offre à Marseille, réglementation des implantations
 - Développement du covoiturage :
 - Aménagement d'aires de covoiturage
 - Partenariat avec Karos pour soutenir le report modal. Concrètement (en janvier 2024), le conducteur perçoit 2 € par passager pour un trajet allant de 5 à 20 km, et 0,10 €/km au-delà. La Métropole subventionne jusqu'à 3 € par passager. Une prime gouvernementale de 100 € est offerte aux primo-covoitureurs. Celle-ci est versée via l'application Karos : 50 € dès le 1er covoiturage puis 50 € au 10e covoiturage. Côté passager, le trajet est inclus dans l'abonnement au pass transport métropolitain jusqu'à 30 km, puis revient à 0,10 €/km après. Pour les non-abonnés, c'est 0,50 € jusqu'à 30 km et 0,10 €/km ensuite. Au bout du compte, un conducteur peut gagner entre 80 et 160 euros par mois tandis qu'un passager peut économiser jusqu'à 100 euros. Ce dispositif vient compléter l'offre de services proposée par la Métropole pour se déplacer sur tout le territoire avec un objectif environnemental fort : accélérer la décarbonation des déplacements quotidiens des habitants.
 - Campagnes de communication et d'information, outils numériques en lien avec les entreprises
 - 1 000 véhicules en autopartage
 - 5 000 emplacements dédiés aux nouvelles mobilités partagées (utilisation des 5m en amont des passages piétons)

LES ACTIONS EN FAVEUR DU COVOITURAGE

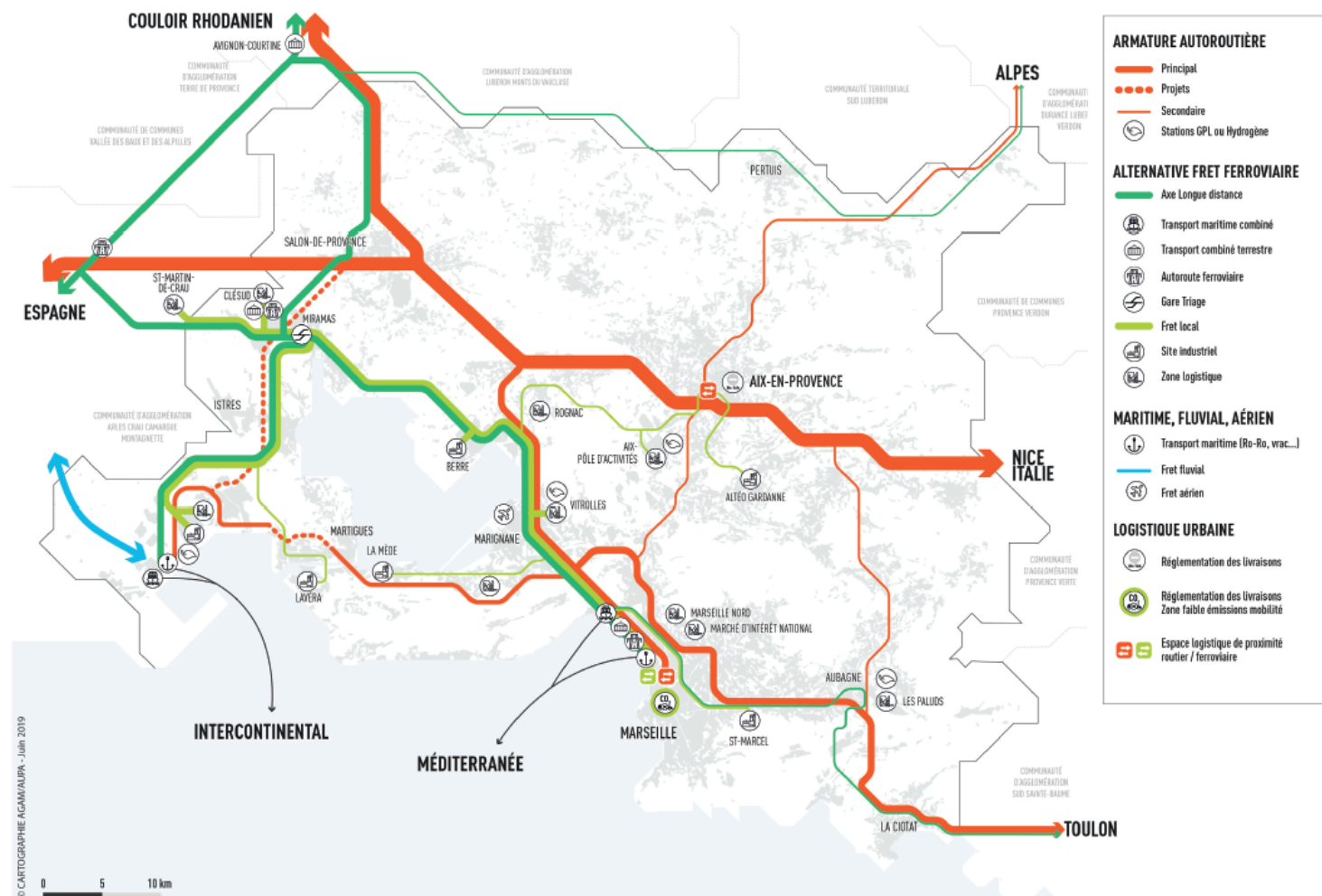


117

Figure 16 : Actions en faveur de la mobilité partagée - Covoiturage (source : PDM de la Métropole Aix-Marseille-Provence)

- Actions en faveur de la mobilité propre et décarbonée :
 - ZFE centre-ville de Marseille
 - 1 000 points de recharges électrique
 - Développement du GNV : 2 stations d'ici 2025 à Vitrolles et Gémenos
 - Expérimentation de la filière hydrogène : démonstrateur Jupiter 1000 à Fos, train H2, station hydrogène, bus hydrogène...
- Actions en faveur des livraisons et de la logistique :
 - Un schéma directeur de la logistique adopté le 20 octobre 2022 définit le plan d'action composé de 15 actions
 - Investir pour une logistique durable en favorisant les véhicules propres et en développant le report modal vers le fret ferroviaire et fluvial :
 - Schéma directeur de la logistique et observatoire des flux
 - Instance de gouvernement ad hoc avec les multiples acteurs privés et publics
 - Création d'un service public de fret ferroviaire
 - Favoriser l'innovation logistique (smart port) et les nouveaux modèles logistiques (circuits courts, économie circulaire et collaborative...)

SCHÉMA DE LA LOGISTIQUE MULTIMODALE



125

Figure 17 : Actions en faveur des livraisons et de la logistique (source : PDM de la Métropole Aix-Marseille-Provence))

1.3 Analyse socio-économique

Un panorama démographique et notamment de la répartition de la population au regard de l'existence de pôles économiques générateurs de flux permet de mieux comprendre les composantes des déplacements de la population et le trafic de transit à l'échelle du bassin de mobilité

Le bassin de mobilité J compte une population de plus de 1 911 311 habitants. La densité de population est de 604,3 hab./Km² sur le bassin de mobilité.

Tableau 2 : Population du Bassin J par EPCI en 2021 (source : INSEE)

EPCI	Population 2020	Nombre d'emplois 2020	Nombre d'actifs occupés 2020
Métropole Aix-Marseille-Provence	1 911 311	793 804	755 100 ¹⁰
TOTAL BASSIN J	1 911 311	793 804	755 100

La métropole Aix-Marseille-Provence est la 2ème agglomération de France et la 1ère agglomération de la façade méditerranéenne régionale.

¹⁰ Insee EMP T5 – Emploi et activité

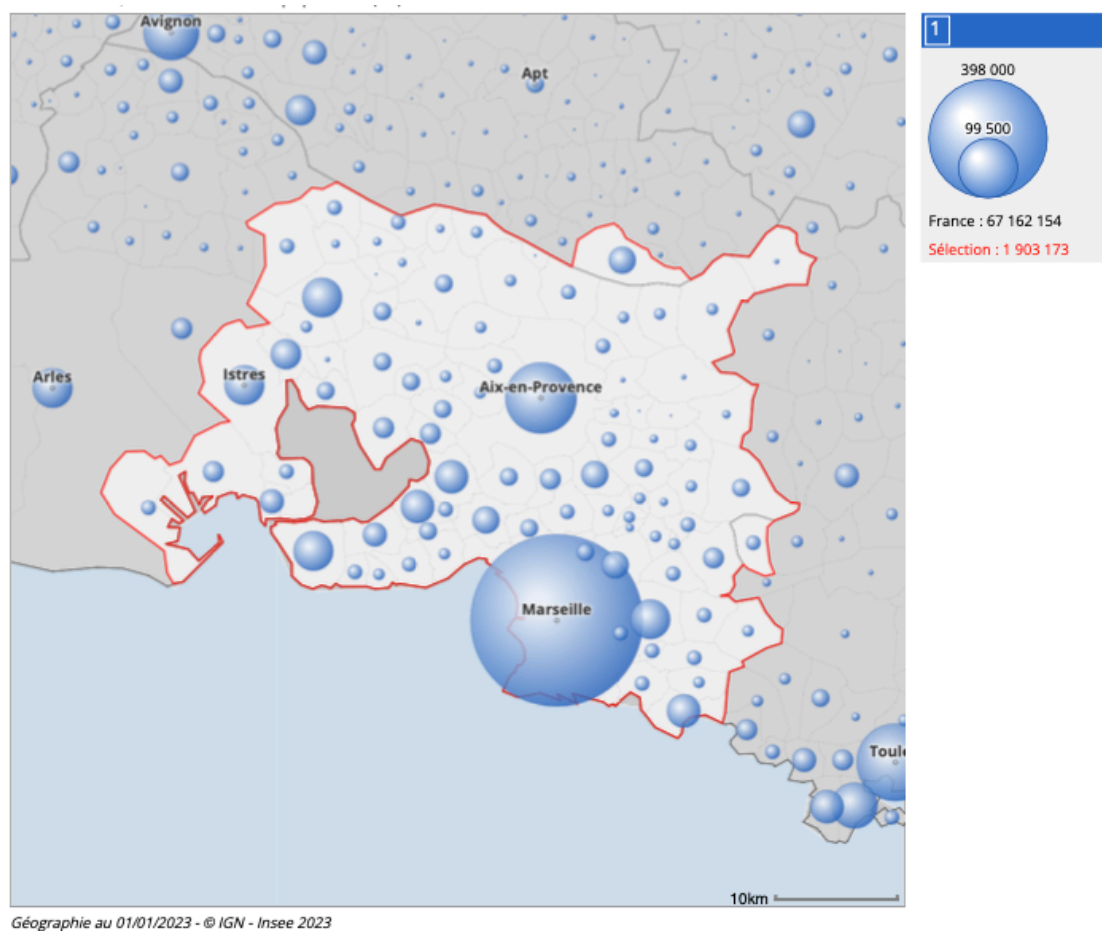


Figure 18 : Population municipale 2020 (source : Insee, Recensement de la population (RP))

Le bassin de mobilité J comprend plus de 778 000 emplois.

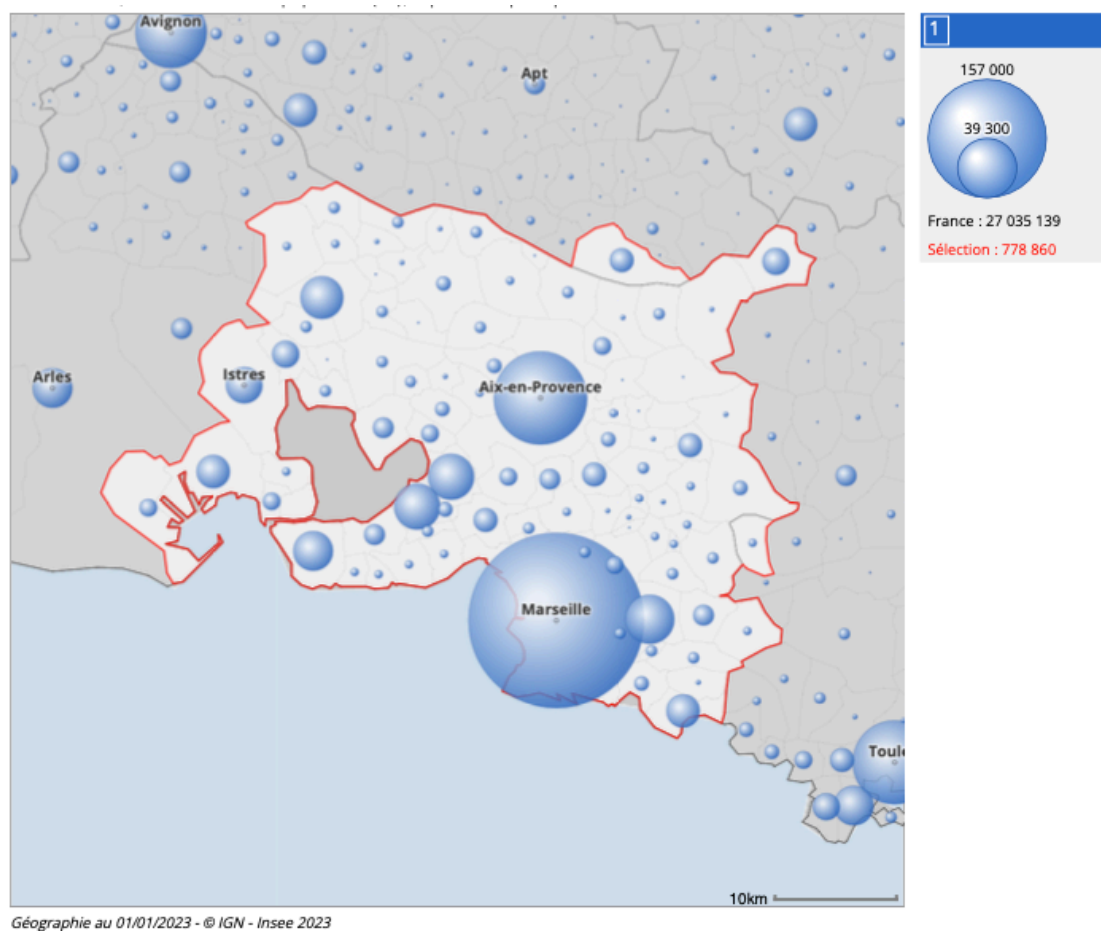


Figure 19 : Nombre d'emplois au lieu de travail 2020 (source : Insee, Recensement de la population (RP))

La commune de Marseille et la commune d'Aix-en-Provence concentrent respectivement 45% et 12,6% des emplois du bassin de mobilité.¹¹

¹¹ Insee- Nombre d'emplois lieu de travail 2020

1.4 Volumétrie des déplacements et répartition modale

Les principaux flux de déplacements observés à l'échelle du bassin de mobilité, qu'ils soient internes, traversants, pénétrants ou sortant au bassin de mobilité sont décrits ci-dessous. Ces flux prennent en compte les déplacements tous motifs en jour ouvrés de base (JOB). Les données présentées ci-dessous permettent de consolider un état des lieux des déplacements. Ces déplacements sont décrits quantitativement mais également en fonction des modalités de transport.

1.4.1 Volumétrie des déplacements

1.4.1.1 Flux du bassin I

La plupart des flux ayant leur origine ou leur destination dans le bassin J sont internes au bassin (89%).

Les déplacements depuis et vers le bassin de mobilité représentent 11% des flux.

Tableau 3 : Synthèse flux jour Ouvré de Base - 2017 (JOB) Bassin J (source : Systra - Étude des flux de déplacements)

Type de flux	Part du flux	Valeur
Interne au bassin J	89%	5 500 000
Avec les EPCI extérieurs au bassin	11%	702 700
TOTAL	100%	6 202 700

1.4.1.2 Déplacement internes au bassin I

Le bassin de mobilité J n'étant constitué que d'un EPCI, l'ensemble des flux internes au bassin sont intra-EPCI.

Tableau 4 : Détail Déplacements Internes - 2017 (source : Systra - Étude des flux de déplacements)

Type de flux		Valeur	Part de flux
Intra-EPCI	Métropole Aix-Marseille-Provence	5 500 000	100%
TOTAL DÉPLACEMENT INTERNES		5 500 000	100%

1.4.1.3 Déplacements avec EPCI extérieurs au bassin I

Les principaux flux avec les EPCI extérieurs au Bassin J s'organisent avec la Métropole voisine Toulon-Provence-Méditerranée (TPM) suivi par les CA du littoral.

Tableau 5 : Déplacements d'échanges avec des EPCI extérieurs au secteur - 2017 (source : Systra - Étude des flux de déplacements)

EPCI	Valeur	Part de flux
Autres EPCI (flux < 5 200)	148300	21,10%
Métropole Toulon-Provence-Méditerranée	92900	13,20%
CA Provence Verte	75200	10,70%
CA Sud Sainte Baume	70100	10%
CA Arles-Crau-Camargue-Montagnette	62100	8,80%
CC Territoriale Sud-Luberon	34900	5%
CA Luberon Monts de Vaucluse	33900	4,80%
CA Durance-Lubéron-Verdon Agglomération	28800	4,10%
CA du Grand Avignon	28000	4%
CA Terre de Provence	23000	3,30%
CC Vallée des Baux-Alpilles	18400	2,60%
CC Provence Verdon	16000	2,30%
Métropole Nice Côte d'Azur	15500	2,20%
CA Provence-Alpes-Agglomération	9700	1,40%
CA Ventoux-Comtat-Venaissin	8000	1,10%
CC Pays d'Apt-Luberon	7700	1,10%
CA Cannes Pays de Lérins	7100	1%
CC Pays des Sorgues et Monts du Vaucluse	6600	0,90%
CC des Sorgues du Comtat	5900	0,80%
CC du Sisteronais-Buech	5400	0,80%
CC du Pays Réuni d'Orange	5200	0,70%

13% des flux avec des EPCI extérieurs au bassin J sont des flux avec la Métropole TPM, et 10% avec la CA Provence Verte, 10% avec la CA Sud Sainte Baume et près de 9% avec la CA d'Arles-Crau-Camargue-Montagnette.

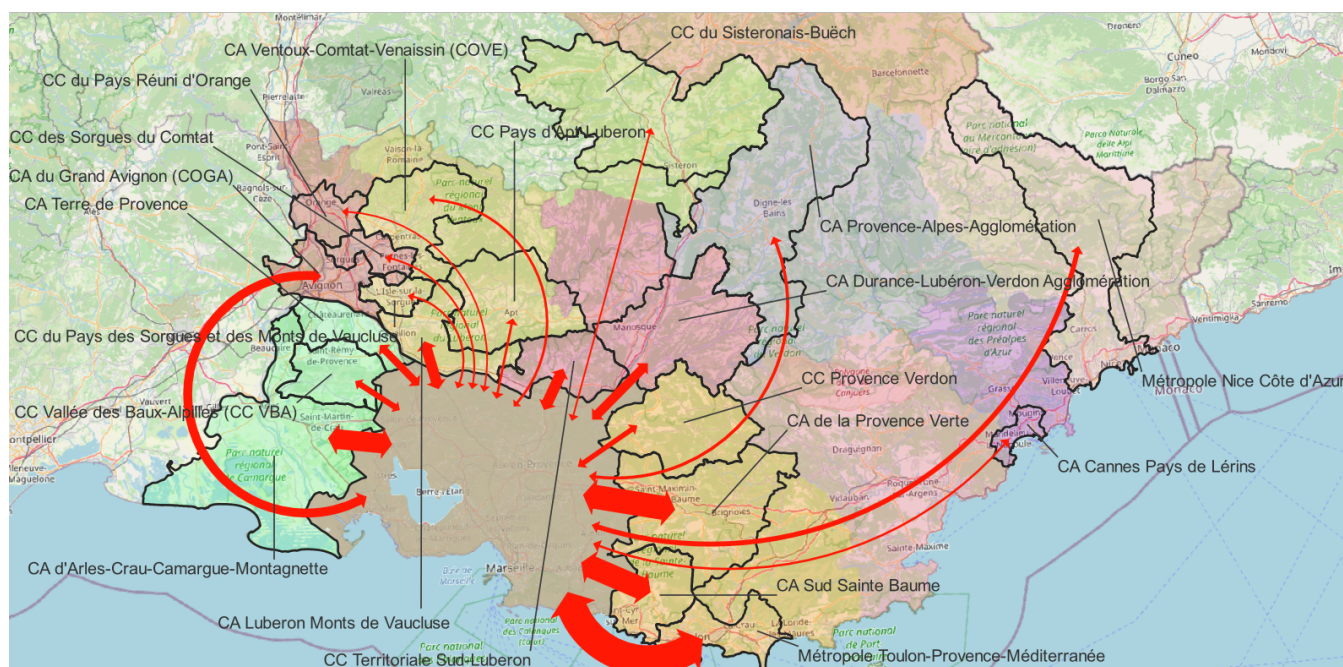


Figure 20 : Déplacements d'échanges avec des EPCI extérieurs au secteur tous motifs Jour Ouvré de Base (Part modale TC)
(source : Systra - Étude des flux de déplacements)

Largeur des flèches proportionnelle aux déplacements

1.4.2 Parts modales chez les actifs résidents



Le tableau suivant présente la part modale chez les actifs occupés de 15 ans ou plus.

L'usage de la voiture pour aller travailler reste le mode principal de déplacement sur le bassin J avec près de 70%. L'usage des transports en communs représente 15% environ de la part modale.

L'usage des transports en commun est supérieur à 26% de la part modale sur la commune de Marseille et de l'ordre de 15% sur la commune de Aix-en-Provence.

L'usage du vélo présente la part modale la plus faible sur le bassin de mobilité J, avec une part plus importante dans les communes de Marseille et Aix-en-Provence (2,1 et 3,3% respectivement).

Tableau 6 : Parts des actifs occupés de 15 ans ou plus utilisant un mode de transport pour travailler en 2020 (source : Insee - Statistiques locales)

EPCI	Voiture	Transports en commun	Vélo	Autre
Métropole Aix-Marseille-Provence	69,7%	15,3%	1,6%	13,4%

À noter, les chiffres indiqués dans le tableau ne présentent que les déplacements Domicile-Travail.

Les figures suivantes présentent la part modale par commune pour l'ensemble du bassin de mobilité J.

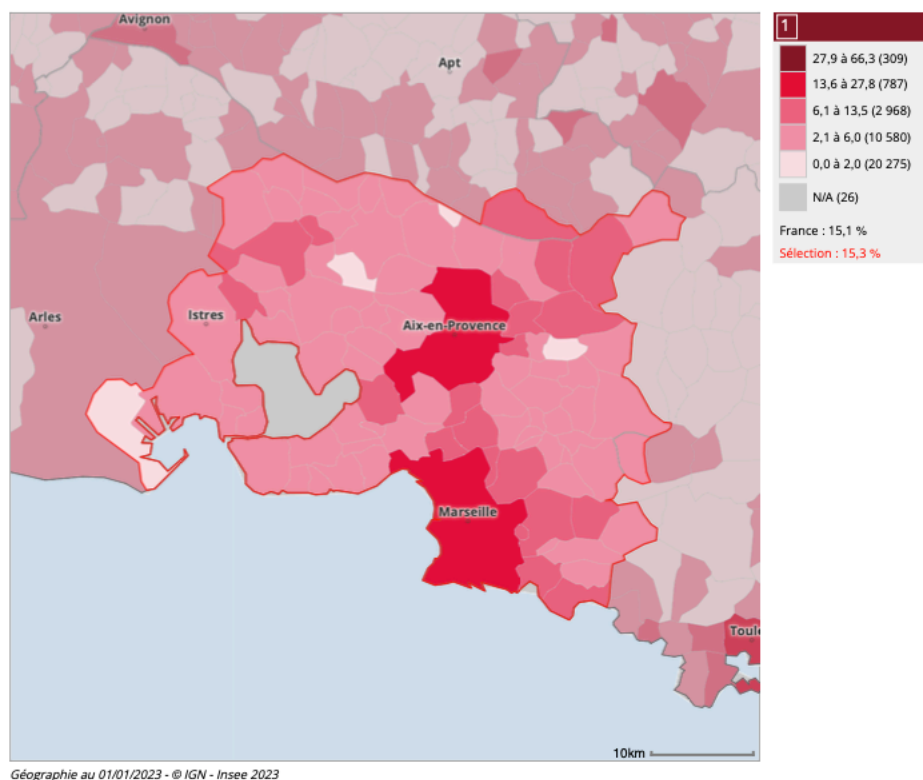


Figure 21 : Part des actifs occupés de 15 ans ou plus qui utilisent principalement les transports en commun pour aller travailler (%) 2020 (source : Insee, Recensement de la population (RP))¹²

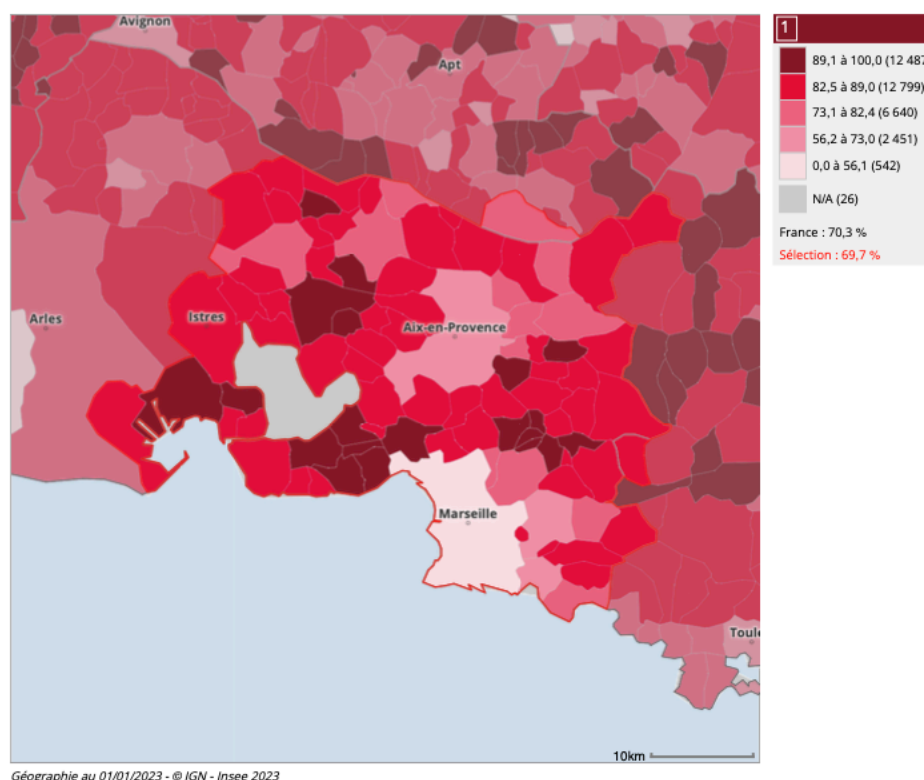


Figure 22 : Part des actifs occupés de 15 ans ou plus qui utilisent principalement une voiture pour aller travailler (%) 2020 (source : Insee, Recensement de la population (RP))

¹² https://statistiques-locales.insee.fr/#c=indicator&i=rp_milles_seul.pt_actocc15p_velo&s=2020&t=A01&view=map1

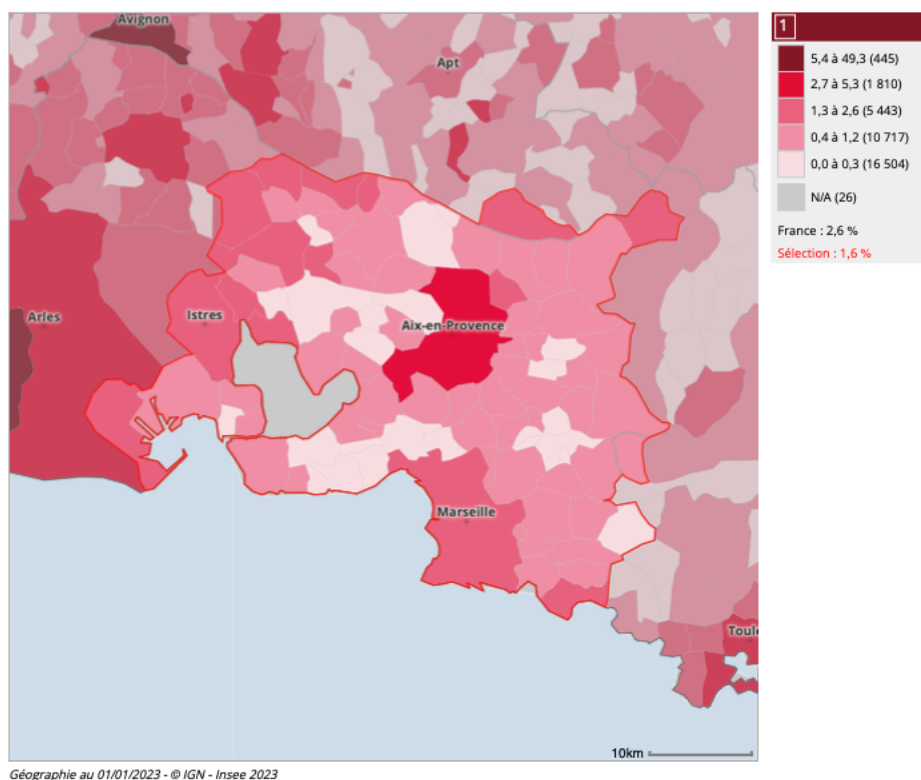


Figure 23 : Part des actifs occupés de 15 ans ou plus qui utilisent principalement un vélo (y compris à assistance électrique) pour aller travailler (%) 2020 (source : Insee, Recensement de la population (RP))

1.5 Infrastructures de mobilités existantes

Afin d'avoir une vision globale, la cartographie ci-dessous présente les principales infrastructures et les principaux services de mobilité à l'échelle du bassin de mobilité.

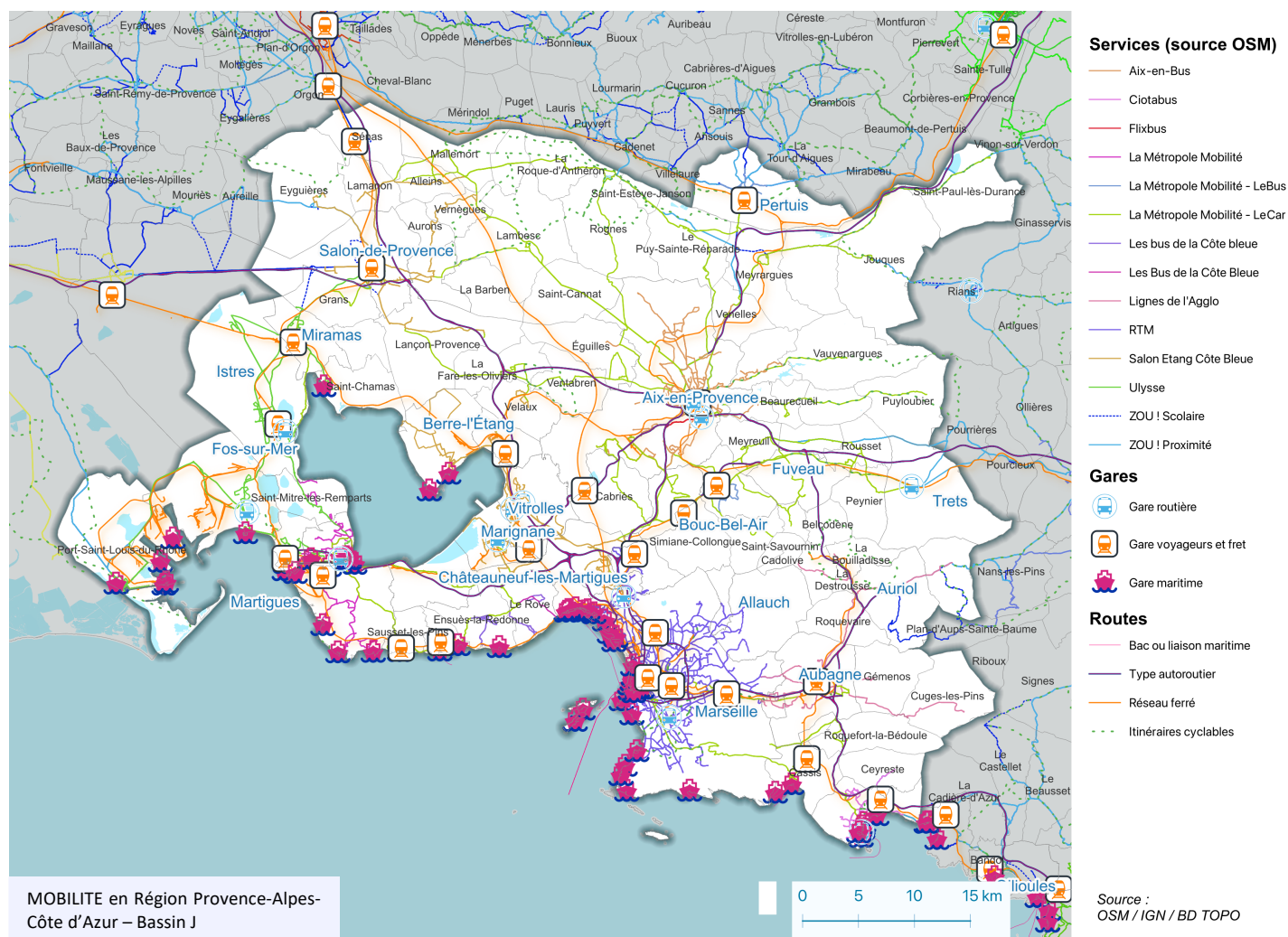


Figure 24. Infrastructures de mobilités existantes sur le bassin J (sources : Open Street Map, IHO World Seas, IGN (BD Alti, BD Topo ; BD Topage et Admin Express))

1.6 Services de mobilités

1.6.1 Service Régulier Transport

1.6.1.1 Transport Intra Urbain et Extra Urbain

Un ensemble de lignes ferroviaires, de car, métro, tramway structurent la mobilité du territoire associées à différents services.

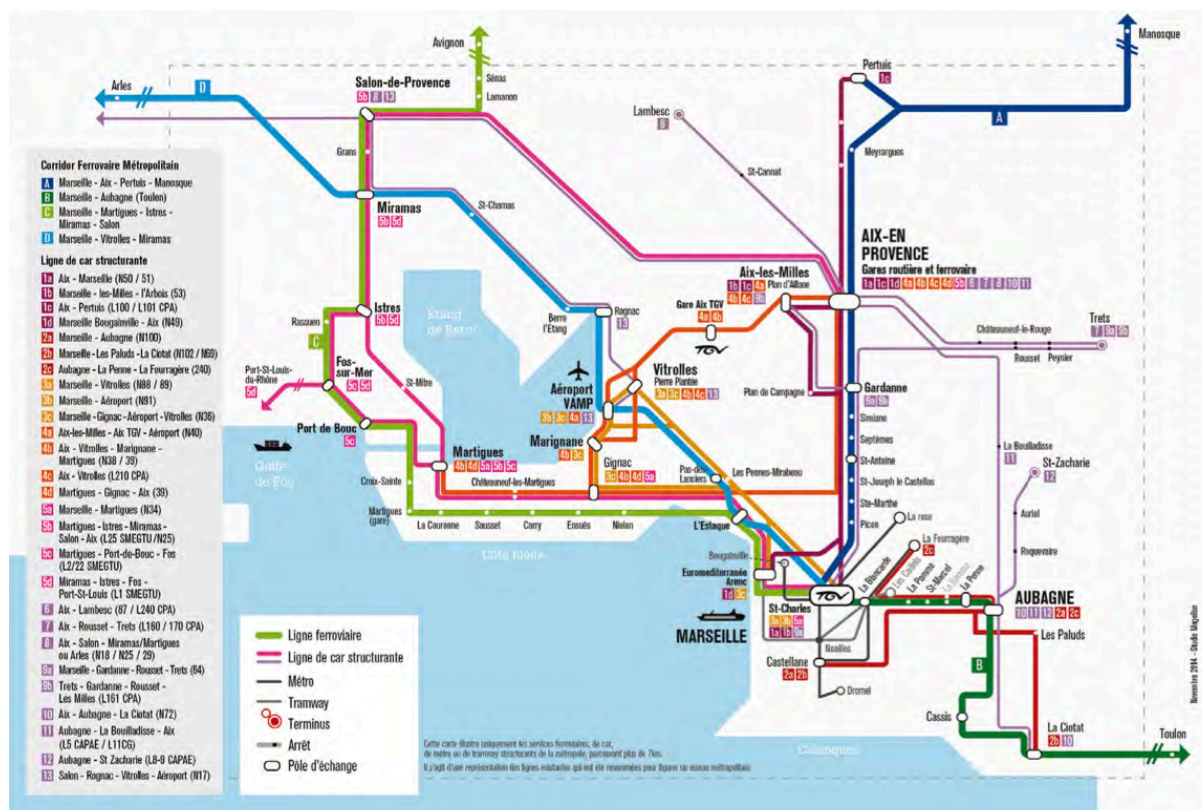


Figure 25: Carte des services (source : Livre blanc des transports Aix-Marseille-Provence)



Bus et car



Le réseau régional routier ZOU !

Réseau de proximité ZOU ! : Plusieurs lignes de proximité desservent les villes de Salon de Provence et Aix-en-Provence.

ZOU! Vaucluse et Bouches-du-Rhône

Mai 2024

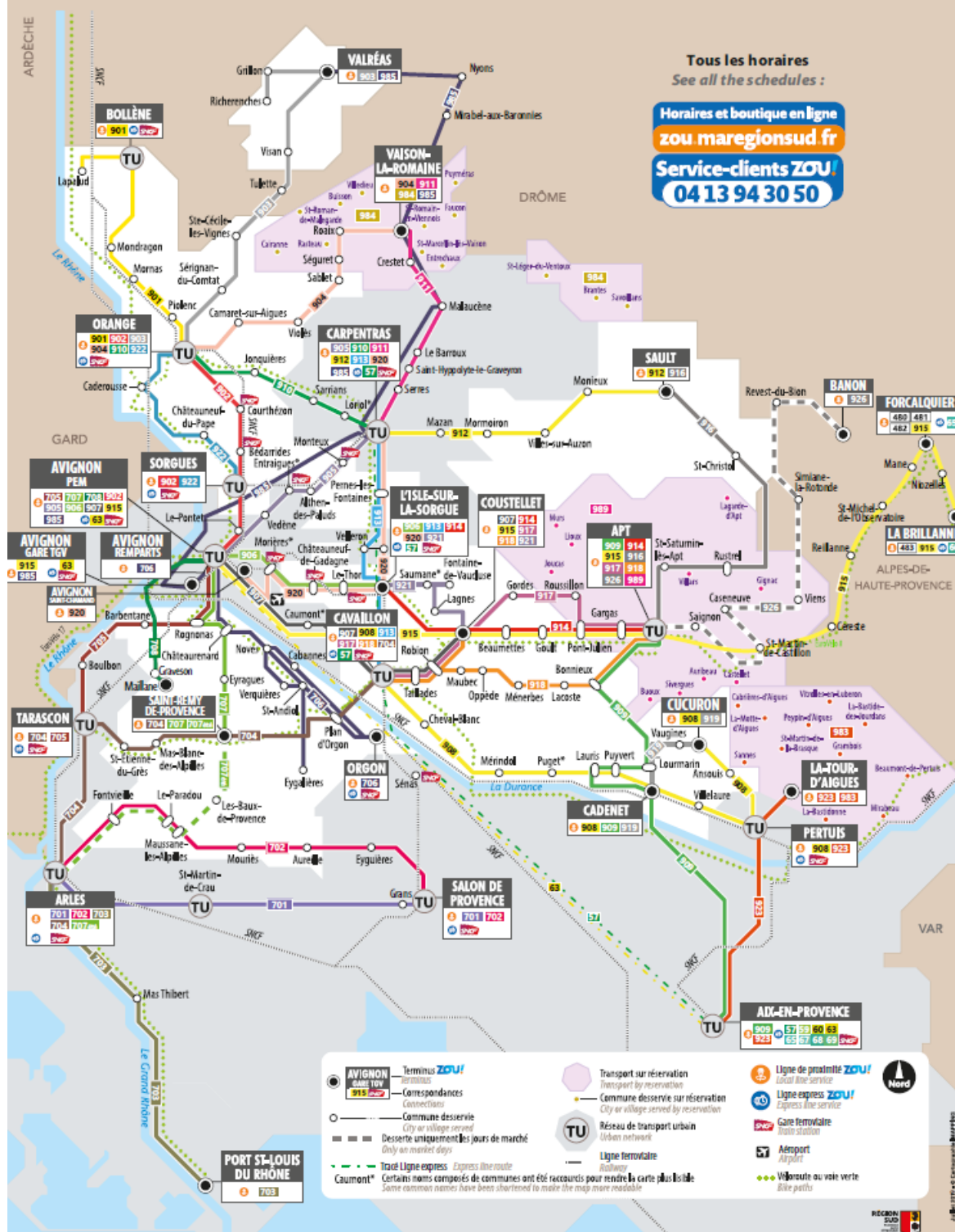


Figure 26 : Plan des lignes du Vaucluse et Bouches du Rhône (source : ZOU ! Bouches du Rhône)

Numéro Number		Nom, transporteur et téléphone Name, transporter and telephone
701		ARLES - SALON-DE-PROVENCE (par autoroute / by highway) TRANSPORT SUMA - Tél : 04 42 84 05 84
702		ARLES – MAUSSANE – SALON-DE-PROVENCE TRANSPORT SUMA - Tél : 04 42 84 05 84
703	 	ARLES - PORT-SAINT-LOUIS-DU-RHÔNE TRANSDEV BOUCHES DU RHÔNE - Tél : 04 42 55 83 19
704		CAVAILLON – SAINT-REMY– ARLES RDT 13 - Tél : 04 90 94 11 40
705		AVIGNON – TARASCON RDT 13 - Tél : 04 90 94 11 40
706		AVIGNON - ORGON RDT 13 - Tél : 04 90 94 11 40
707	 	AVIGNON - SAINT-REMY (– ARLES l'été / summer time) TRANSDEV VAUCLUSE - Tél : 04 90 74 20 21
708		AVIGNON - MAILLANE TRANSDEV VAUCLUSE - Tél : 04 90 74 20 21



Cette ligne est desservie par des autocars accessibles aux personnes à mobilité réduite.
Toutefois, il est nécessaire d'appeler le service client ZOU (04 13 94 30 50) 36 heures au préalable
This busline is accessible to persons with reduced mobility. Nevertheless, it is mandatory to call ZOU customer service (04 13 94 30 50) 36 hours before in order to book your trip.



Services équipés d'un porte-vélos à certains horaires (voir la fiche horaire). Il est recommandé d'appeler le transporteur à l'avance.
Services equipped with a rack at certain times (see schedule sheet). We suggest that you call the carrier 36 hours in advance.

Pour utiliser facilement le rack à vélo sur la ligne 915, scannez le QR code.
Please scan the QR code, to use the bike rack on line 915.



Cette ligne a des horaires basés sur la saison touristique.
Voir les périodes et horaires de circulation sur la fiche horaire.
This line has a schedule based on the tourist season. See the periods and times of traffic on schedule sheet.

Réseau routier Express ZOU ! : 22 Lignes Express Régionales desservent la Métropole Aix-Marseille-Provence prioritairement les gares de : Marseille Saint-Charles, Aix-en-Provence TGV et Aéroport Marseille Provence ainsi que la gare routière d'Aix-en-Provence,

Les lignes ZOU ! Express et de proximité sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.



Figure 27 : Plan des lignes express régionales (source : ZOU !)



La **Métropole Mobilité** est un service organisé par la Métropole qui regroupe une grande diversité de services de mobilité. Parmi les services de TC routier :

- Lignes de bus : *lebus*
- Lignes de bus offrant un haut niveau de service (fréquence accrue, confort supplémentaire à bord, voie dédiée...) : *lebus+*
- Lignes de cars : *lecar*
- Lignes de cars offrant un haut niveau de service (fréquence accrue, confort supplémentaire à bord, voie dédiée...) : *lecar+*



lecar est un réseau de transport public qui relie les grands pôles démographiques et économiques de la Métropole Aix-Marseille-Provence. De Marseille à Aix-en-Provence, d'Aubagne à la Ciotat, Martigues ou Salon, le réseau lecar propose trente lignes régulières, dont une dizaine de navettes par autoroutes ainsi que des circuits réservés aux transports scolaires (voir 2.1.2). Ces lignes assurent des trajets internes au ressort territorial de la Métropole.



Le réseau La Métropole Mobilité à Aix en Provence

- 5 communes desservies par le réseau La Métropole Mobilité à Aix en Provence (Aix-en-Provence et ses villages, Le Tholonet, Saint-Marc-Jaumegarde, Venelles et Éguilles)
- 28 lignes urbaines (dont la ligne Aixpress)
- 3 lignes de centre-ville : Les Diablines
- 8 lignes spéciales (appelées SP)



Le **réseau interurbain** Pays d'Aix Mobilité comprend 26 lignes régulières (200 cars et 300 chauffeurs). Les deux lignes les plus fréquentées et les plus utilisées sont celles reliant Trets ou Pertuis à Aix en Provence.

Sans passer par la gare routière, **six lignes directes** favorisent les trajets vers le Pôle d'Activités d'Aix en Provence pour les 29 000 personnes qui y travaillent.

- Pertuis / Pôle d'activités d'Aix
- Haut de l'Arc (Trets)/ Gardanne SNCF /Pôle d'activités d'Aix
- Lambesc / Pôle d'activités d'Aix
- Gardanne / Simiane-Collongue / Bouc-Bel-Air / Pôle d'activités d'Aix
- Vitrolles / Pôle d'activités d'Aix
- Les Pennes-Mirabeau / Pôle d'activités d'Aix



Le **réseau Salon Étang Côte bleue** est un réseau de La Métropole Mobilité qui dessert 32 communes.

- 35 lignes urbaines et périurbaines dont une ligne de Bus à Haut Niveau de Service, le ZENIBUS.
- Horaires : Les bus du réseau (excepté les lignes 11, lebus+13 et Zenibus) ne circulent pas le dimanche ni les jours fériés.
- Accessibilité : Les bus du réseau sont accessibles à tous et plus particulièrement aux Personnes à Mobilité Réduite (personnes handicapées, personnes en fauteuil roulant, parents avec poussettes...) grâce à des équipements spécifiques : planchers surbaissés et rampes d'accès aux bus.



Le **réseau urbain** (anciennement Libébus) de La Métropole Mobilité dessert 16 communes : Alleins, Aurons, La Barben, Cazan, Charleval, Eyguières, Lamanon, Lambesc, Lançon-de-Provence, La Roque d'Anthéron, Mallemort, Pélissanne, Salon-de-Provence, Sénas, Vernègues, Val de Sibourg.

- 6 lignes urbaines
- 7 lignes périurbaines
- 2 lignes interurbaines
- 6 lignes de renfort scolaire
- 3 lignes de Bus à la demande

- 3 navettes gratuites de centre-ville,
- Le Bus Cœur de Ville reliant deux parkings relais gratuits au centre-ville de Salon-de-Provence.
- 1 ligne pour desservant le marché de Pélissanne le dimanche matin



Le réseau **Ulysse** de La Métropole Mobilité dessert à l'Ouest de l'Étang de Berre 9 communes représentant 170 000 habitants avec deux itinéraires :

- Istres Ouest Provence : Istres/Miramas/Fos sur Mer/Port Saint Louis du Rhône/Grans/Cornillon-Confoux.
- Pays de Martigues : Martigues/Port de Bouc/Saint Mitre les Remparts



Le réseau **Lignes de l'agglomération** dessert les 12 communes du Pays d'Aubagne et de l'Etoile : Aubagne, Auriol, Belcodène, Cadolive, Cuges-les-Pins, La Bouilladisse, La Destrousse, La Penne-sur-Huveaune, Peypin, Roquevaire, Saint-Savournin, Saint-Zacharie ainsi que la commune de Gémenos.

Le réseau Lignes de l'agglomération compte 14 lignes régulières dont 11 accessibles aux Personnes à Mobilité Réduite. Le réseau est gratuit depuis 2009.



Le réseau **Ciotabus** dessert les communes de La Ciotat et de Ceyreste. Il est composé aujourd'hui de :

- 9 lignes sur La Ciotat : 10-20-30-31-32-40-52-60,
- 1 ligne entre Ceyreste et La Ciotat : La ligne 21,
- 1 ligne lebusPRO Athélia
- 1 ligne les dimanches et jours fériés

Toutes les lignes sont en correspondance à tous les horaires en Gare Routière de La Ciotat.



Les bus de **Cigales** desservent la commune de Gémenos.

Certains départs sont en horaires fixes, d'autres sont des bus à la demande, sur réservation



Les **Bus de la Côte bleue** desservent Carry-le-Rouet, Châteauneuf-les-Martigues, Sausset-les-Pins, Ensues-la-Redonne, Le Rove.



Le Réseau de **Bus de la Marcoulaine** dessert 3 communes : Cassis - Carnoux-en-Provence - Roquefort-la-Bédoule. Le réseau représente :

- 2 lignes urbaines
- 1 ligne interurbaine
- 1 ligne scolaire
- 1 service de transport à la demande permettant la liaison entre les 3 communes
- 1 service de navettes estivales desservant le centre-ville et les calanques de Cassis

Les **Bus des Collines** desservent Allauch, Plan-de-Cuques. Certains départs sont en horaires fixes, d'autres sont des bus à la demande, sur réservation.

RTM

La **Régie des Transports Métropolitains (RTM)** opère pour le compte de la métropole les services de bus dans la commune de Marseille avec :

- 98 lignes de bus de jour
- 12 lignes de bus de nuit

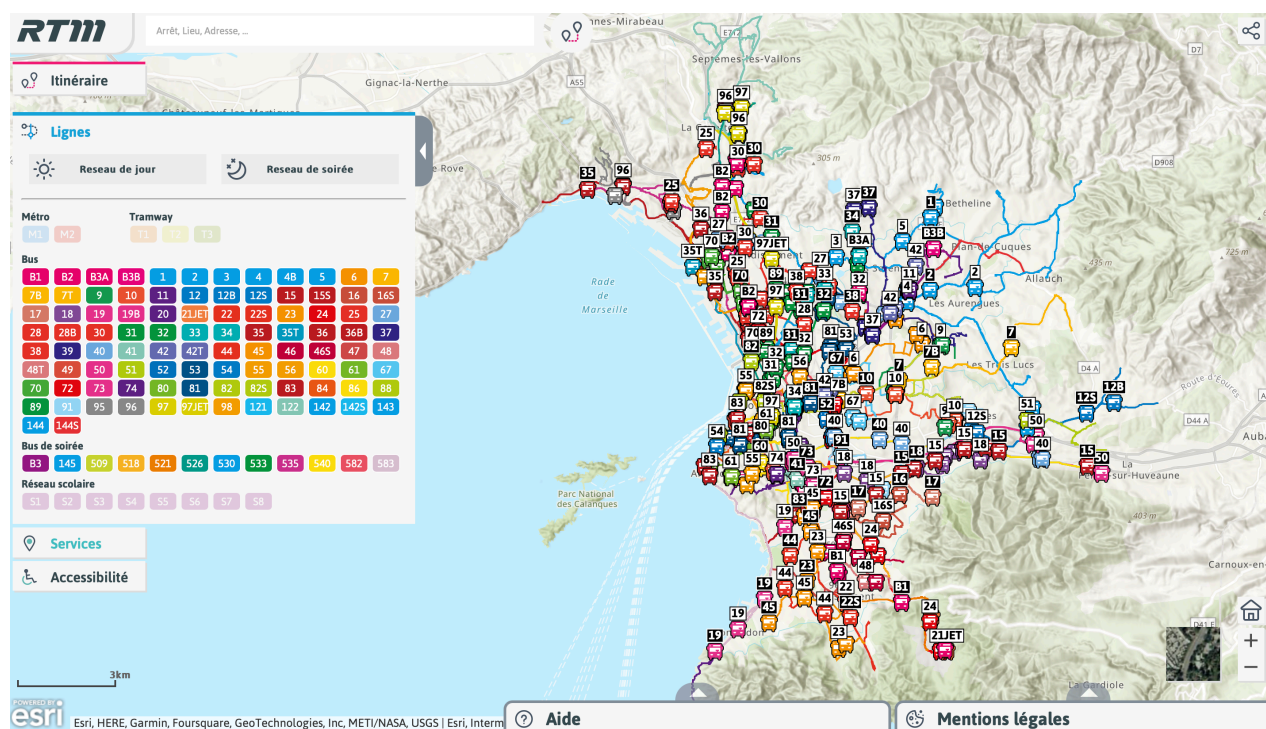


Figure 28 : Carte des lignes de bus RTM (source : RTM)



Ferroviaire



Le réseau régional ferroviaire ZOU !

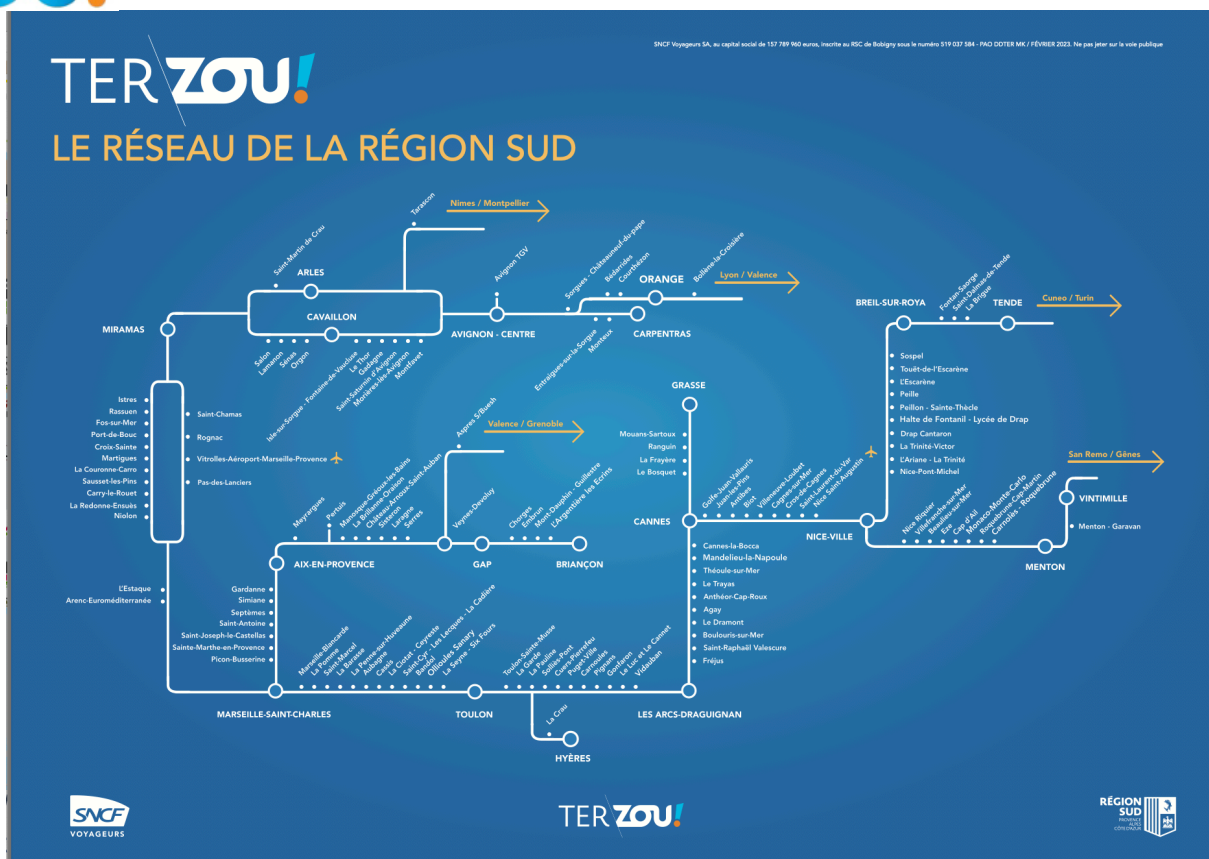


Figure 29 : Lignes ferroviaires (source : La Métropole Mobilité)



Grandes lignes

- Une ligne grande vitesse Marseille – Paris en passant par Avignon
- Une ligne de fret électrifiée entre le sud de Lyon et Avignon prolongée par un tronçon non électrifié jusqu'au nord d'Aix-en-Provence. Un tronçon de ligne de fret au niveau de Miramas.
- Une ligne Intercités de jour qui relie Marseille à Bordeaux en passant par Nîmes, Montpellier et Toulouse.
- Une ligne Intercités de nuit entre Paris et Nice en passant par Marseille Blancarde, Les Arcs-Draguignan, Saint-Raphaël Valescure, Cannes et Antibes.



La RTM opère pour le compte de la métropole 2 lignes de métro et 3 lignes de tramway desservant le centre-ville de Marseille.

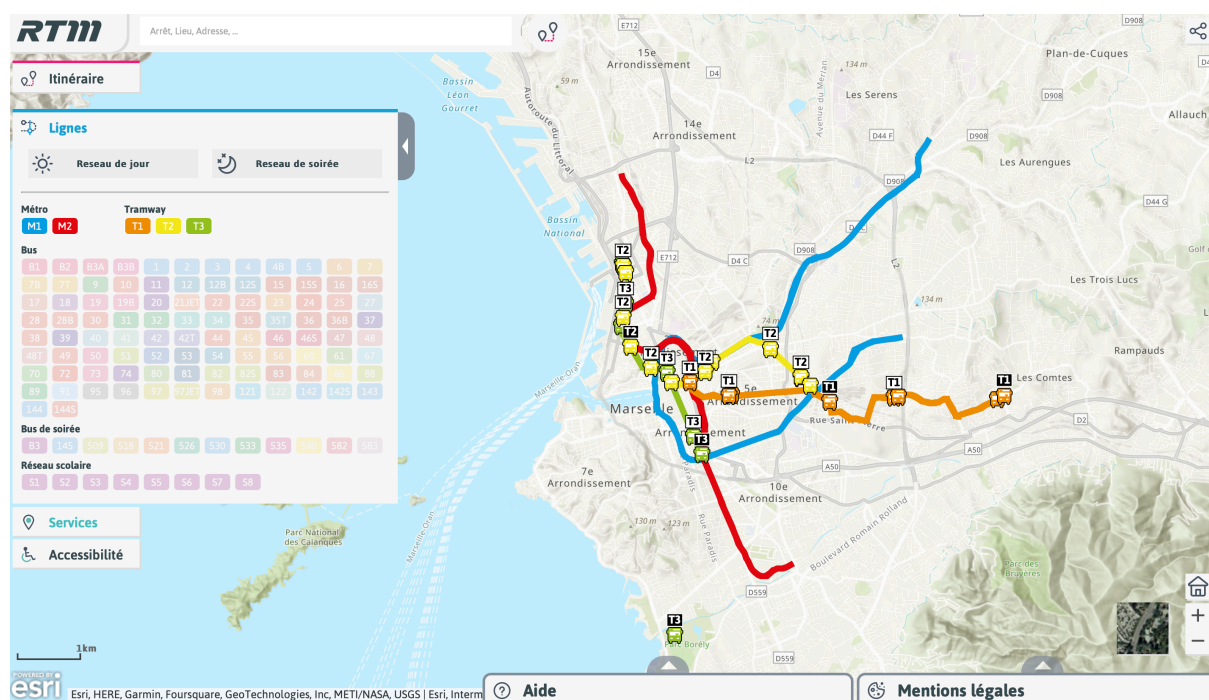


Figure 30 : Carte des lignes de métro et tramway de la RTM dans la commune de Marseille (source : RTM)



Une ligne de tramway dessert le centre-ville d'Aubagne.

1.6.1.2 Transport saisonnier



Navettes maritimes estivales



La RTM propose des services de navettes maritimes : lebateau, lanavette. *lebateau* assure la liaison en bateau au départ du Vieux Port de Marseille, vers les îles d'If et du Frioul. *lanavette* dessert le Vieux port, l'Estaque ou Pointe Rouge durant la période estivale tous les jours (lundi au dimanche) avec des départs toutes les heures.

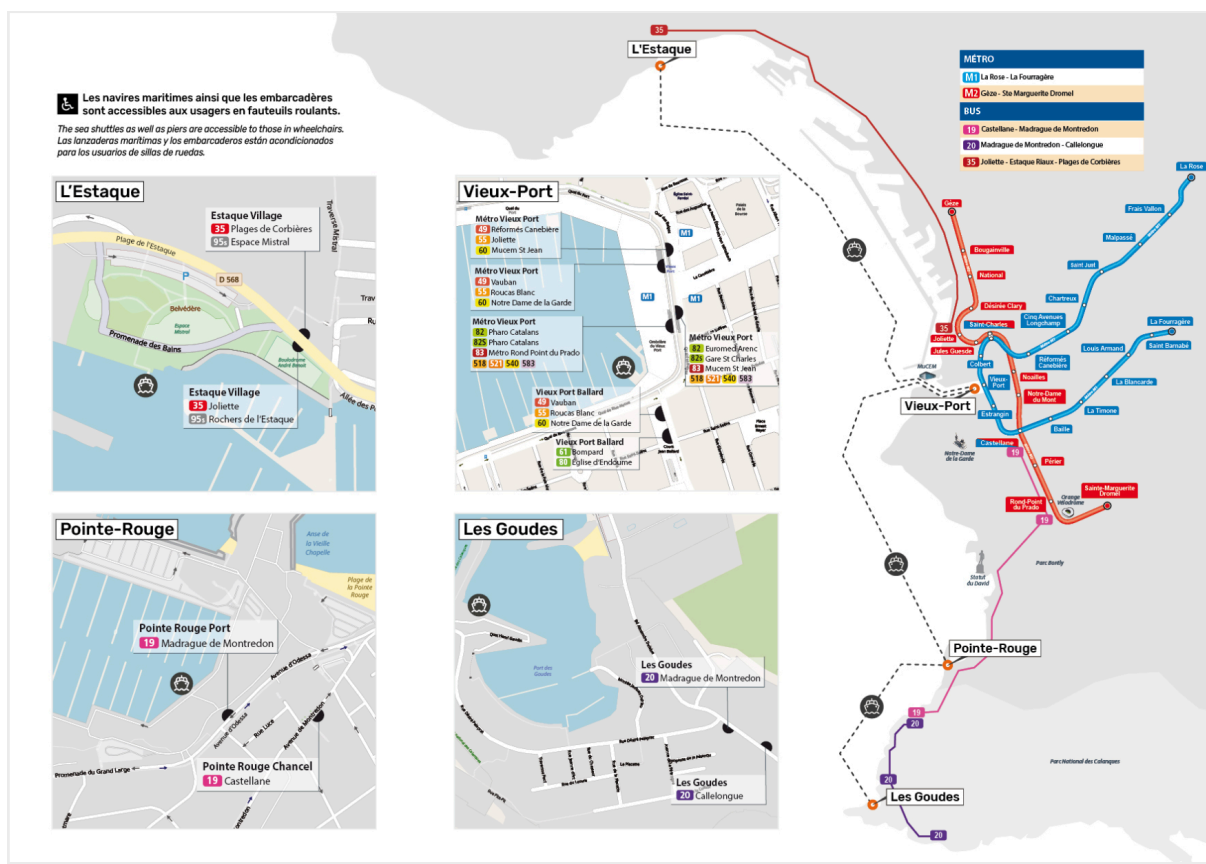


Figure 31 : Navettes estivales (source : RTM)

LES BUS DE LA MARCOULINE

Le Réseau de Bus de la Marcouline dessert 3 communes : Cassis - Carnoux-en-Provence - Roquefort-la-Bédoule. Le réseau comprend 1 service de navettes estivales desservant le centre-ville et les calanques de Cassis qui représentent aujourd'hui un enjeu majeur pour le territoire.

1.6.1.3 Portail d'information aux usagers



Pour la Métropole Aix-Marseille-Provence, une plateforme La Métropole Mobilité (anciennement Lepilote) rassemble l'ensemble de l'information sur les services de mobilité et renvoie le cas échéant vers les plateformes des différents services qu'elle intègre.

La vocation de cet outil est de faciliter les déplacements multimodaux dans la Métropole Aix-Marseille Provence et les Bouches-du-Rhône.

Transports en commun

Le site internet diffuse les informations des réseaux suivants :

- **Environs d'Aix En Provence :**
 - **Aix en bus :** Aix en Provence, Le Tholonet, Saint Marc Jaumegarde
 - **Pays d'Aix Mobilité :** Aix-en-Provence, Beaurecueil, Bouc Bel Air, Cabriès, Châteauneuf-le-Rouge, Coudoux, Eguilles, Fuveau, Gardanne, Gréasque, Jouques, Lambesc, La Roque d'Anthéron, Le Puy-Sainte-Réparate, Les Pennes-Mirabeau, Le Tholonet, Meyrargues, Meyreuil, Mimet, Pertuis, Peynier, Peyrolles-en-Provence, Puyloubier, Rognes, Rousset, Saint-Antonin-sur-Bayon, Saint-Cannat, Saint-Estève-Janson, Saint-Marc-Jaumegarde, Saint-Paul-lez-Durance, Simiane-Collongue, Trets, Vauvenargues, Venelles, Ventabren, Vitrolles
- **Environs d'Arles :**
 - **Envia :** Arles, Saint-Martin-de-Crau, Salin-de-Giraud, Tarascon
- **Environs d'Aubagne :**
 - **Les Lignes de l'Agglo :** Aubagne, Auriol, Belcodène, La Bouilladisse, La Destrousse, Cuges-les-Pins, Gémenos, La Penne-sur-Huveaune, Peypin, Roquevaire, Saint-Zacharie
 - **Les bus des Cigales :** Gémenos
- **Environs de Marseille :**
 - **RTM :** Marseille, Allauch, Plan-de-Cuques
 - **Ciotabus :** La Ciotat, Ceyreste
 - **Frioul If Express :** navettes maritimes entre Marseille Vieux Port et les Iles d'If et du Frioul
 - **Les Bus des Collines :** Allauch, Plan-de-Cuques
 - **Les Bus de la Côte Bleue :** Carry-le-Rouet, Sausset-les-pins, Châteauneuf-les-Martigues, Ensues-la-Redonne, Le Rove
 - **Les Bus de La Marcoulaine :** Cassis, Carnoux, La Ciotat, Marseille, Roquefort-la-Bedoule
- **Autour de l'Etang de Berre :**
 - **Les Bus de l'Etang :** Berre-l'Etang, Gignac-la-Nerthe, Les Pennes-Mirabeau, Marignane, Rognac, Saint-Victoret, Velaux, Vitrolles
 - **Lebus (ex Libébus) :** Salon, Alleins, Aurons, Charleval, Eyguières, La Barben, Lamanon, Lançon, Mallemort, Pélissane, Sénas, Vernègues
 - **Lebus :** desserte interne à la commune de Pertuis
 - **Ulysse :** Martigues, Port-de-Bouc, Saint-Mitre-les-Remparts, Istres, Miramas, Fos-sur-Mer, Port-St-Louis-du-Rhône, Grans, Cornillon
- **Liaisons interurbaines :**
 - **Lecar et lecar+ (ex lignes Cartreize départementales) lignes interurbaines**
 - **TER et Intercités :** Transport Express Régional ZOU ! et lignes Intercités
 - **LER :** lignes express régionales ZOU ! (cars régionaux)

Circulation Routière

La Direction Interdépartementale des Routes Méditerranée, le service Routes du Conseil Départemental des Bouches du Rhône et la Métropole Aix-Marseille Provence / Territoire de Marseille Provence, diffusent les informations relatives aux travaux sur les axes routiers. Les arrêtés de circulation sont diffusés par la Ville de Marseille.

<https://www.lepilote.com/fr/metropole-aix-marseille-provence/73>

Bien qu'intégrés sur la plateforme de La Métropole Mobilité, certains services disposent aussi de leur propre portail d'information :



www.SalonEtangCotebleue.fr



<https://www.aixenbus.fr/fr/>



www.lignes-agglo.fr



www.ciotabus.fr



www.agglo-accm.fr



<https://www.lebateau-frioul-if.fr>



www.rtm.fr



La Métropole Mobilité fournit les horaires des Lignes Express Régionales en autocar au départ ou à destination de communes des **Bouches du Rhône** uniquement.



L'information sur les TER ZOU ! Provence Alpes Côte d'Azur, est disponible sur le portail de la SNCF. Le portail de la Métropole Mobilité dispose lui aussi des informations pour les cartes interactives et les itinéraires. <https://www.ter.sncf.com/sud-provence-alpes-cote-d-azur>

Le site proposé par la Région <https://services-zou.maregionsud.fr/fr/> propose tous les horaires de l'offre gérée par la Métropole.

1.6.2 TAD



Il existe plusieurs services de bus à la demande couvrant le territoire de la Métropole Aix-Marseille-Provence. Il existe en outre des services de taxi classiques ou pour les personnes en situation de handicap ou les personnes à mobilité réduite.



Le bus à la demande est un service de transport sur réservation qui permet de connecter au réseau Salon Étang Côte Bleue de la Métropole Mobilité les secteurs non desservis par une ligne urbaine.

Il fonctionne toute l'année, du lundi au samedi, de 6h30 à 20h, sur réservation obligatoire et sur 12 secteurs. Le service ne fonctionne pas le dimanche, les jours fériés.

lebus à la demande Zoo de la Barben circule aux horaires d'ouverture du zoo.



Le Bus à la Demande dessert les secteurs où la densité de population ne permet pas de proposer une ligne de bus permanente.

Sur le territoire du Pays d'Aix, le Bus à la Demande fonctionne du **lundi au samedi de 6h30 à 20h30** sauf jours fériés.

Secteurs :

- Barrière du Cengle
- Bassin Minier
- Bassin de Pertuis
- Chaîne d'Eguilles
- Couronne Sud
- Haute Vallée de l'Arc
- Trévaresse
- Val de Durance Est
- Val de Durance Ouest



Le Bus à la Demande des Lignes de l'agglomération du réseau La Métropole Mobilité desservent 4 zones.

- ZONE 1 | Les Solans → Beaudinard
- ZONE 2 | Roquevaire
- ZONE 3 | Belcodène et La Bouilladisse
- ZONE 4 | La Destrousse Peypin Cadolive



Le réseau Aix en bus de La Métropole Mobilité propose des services de transport à la demande (zonal et TPMR) dans la commune d'Aix-en-Provence.





Le réseau Salon Étang Côte bleue est un réseau de la Métropole Mobilité qui dessert 32 communes avec 12 secteurs de transport à la demande :

- lebus à la demande,
- Un service lebus Pro pour desservir les zones d'activités des Estroublans et de l'Anjoly.
- 1 service à la demande lebus+ à la demande pour les personnes à mobilité réduite.



Le réseau urbain autour de Salon de Provence (anciennement libébus) comprend 3 lignes de Bus à la demande desservant 16 communes.



Le Réseau de **Bus de la Marcoulaine** dessert 3 communes : Cassis - Carnoux-en-Provence - Roquefort-la-Bédoule. Il comprend 1 service de transport à la demande permettant la liaison entre les 3 communes.



Les **Bus des Collines** desservent Allauch, Plan-de-Cuques. Certains départs sont en horaires fixes, d'autres sont des bus à la demande, sur réservation.

1.6.3 Scolaire



Dans le bassin de mobilité J, les établissements scolaires sont desservis soit :

- par une ligne régulière du réseau Le Car,
- par une ligne régulière du réseau lebus
- par le service de "Transport à la Demande" : lebus à la demande
- par un bus ou un car nommé « circuit scolaire » reconnaissable comme les lignes régulières par un numéro unique.



LECAR propose 17 circuits réservés aux transports scolaires.



Pays d'Aix propose plus d'une cinquantaine de circuits de transports scolaires dans tout l'arrière-pays d'Aix.



Le réseau Salon Étang Côte bleue dessert 32 communes avec une trentaine de circuits scolaires et ouvert à tous.



10 circuits scolaires spécifiques desservent les collèges et lycées de l'Agglo du Pays d'Aubagne et de l'Etoile.



La RTM opère 8 lignes de transport scolaire qui desservent la commune de Marseille.

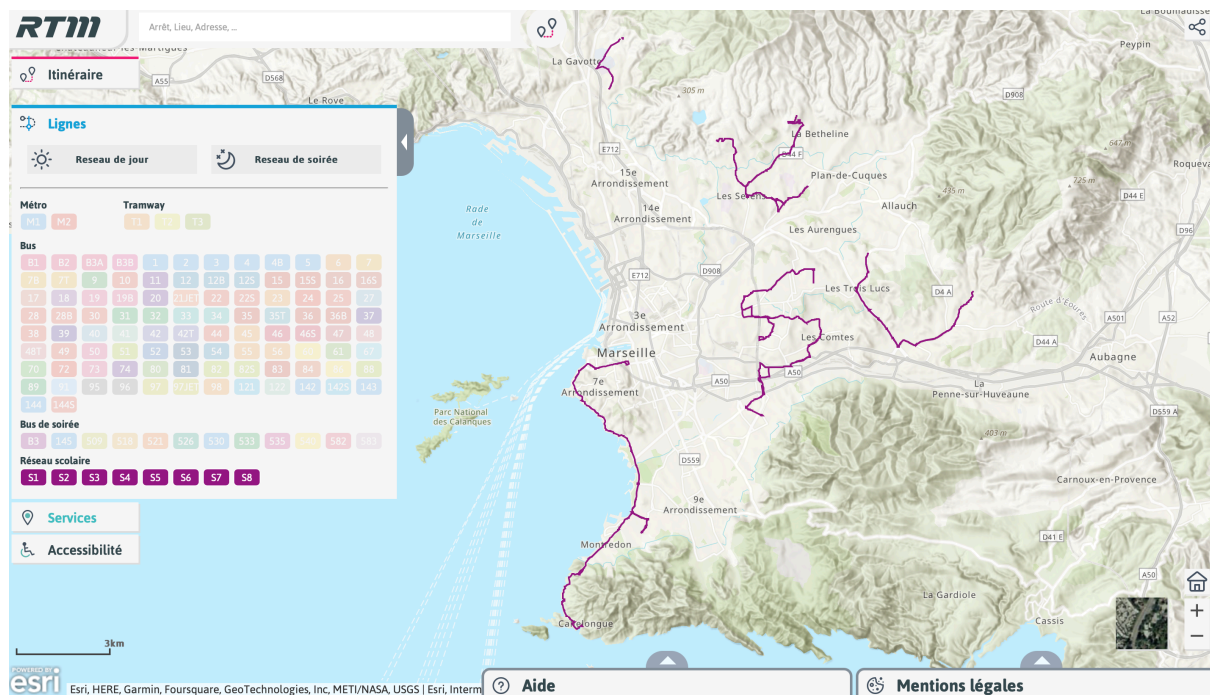


Figure 32 : Lignes scolaires de la RTM dans la commune de Marseille (source : RTM)



Le réseau Ciotabus dessert les communes de La Ciotat et de Ceyreste. Il comprend 1 ligne scolaire qui dessert l'ensemble des collèges et lycées : la ligne 50.



Le Réseau de Bus de la Marcouline dessert 3 communes : Cassis - Carnoux-en-Provence - Roquefort-la-Bédoule. Le réseau comprend 1 ligne scolaire.

1.6.4 Mobilité active

1.6.4.1 Vélo



Des services de vélo partagé sont proposés dans la Métropole Aix-Marseille-Provence ainsi que des services visant à faciliter l'utilisation du vélo comme des abris ou des dispositifs favorisant la multimodalité.

- Service de vélos partagés

Vélo en libre-service : levelo

Le dispositif de vélos à assistance électrique en libre-service levelo propose une offre de 2 000 vélos 100% électriques et répartis dans 200 stations sur Marseille.

Vélo location longue durée : levelo+

Le dispositif levélo+ est un service de location longue durée qui permet de disposer d'un vélo classique, pliant, familial ou cargo à assistance électrique avec un abonnement mensuel (engagement sur 12 mois avec 3 mois d'essai).

Pour les salariés, l'employeur doit rembourser 50% de votre abonnement, au titre de la prime transport.

- Stationnement

Abris vélo gratuits : l'abrivélo

Ce dispositif propose un réseau d'abris vélos sécurisés, gratuits (abonnement gratuit), situés à proximité immédiate des gares routières et des pôles d'échanges.

24 abris vélos sont d'ores et déjà en service. D'ici 2024, près de 80 sites sur le territoire métropolitain seront aménagés.

- Abris vélos en gare :

La Région a souhaité accompagner l'augmentation continue des déplacements à vélo, et permettre les changements de pratiques permettant aux usagers du quotidien des déplacements vélo/train et vélo/car. Cette volonté s'est traduite par le vote du Plan vélo régional en octobre 2020, fixant ainsi comme objectifs : 1 million de trajets quotidiens à vélo et le déploiement massif de sites en stationnements vélos sécurisés dans les gares et pôles d'échanges. Pour permettre la réalisation de ce plan vélo, la Région a engagé en décembre 2020, un contrat de performance avec SNCF Gares & Connexions, propriétaire et exploitant des gares régionales. Ce contrat engage les parties à lever les freins à l'intermodalité vélo et TER. Il vise également à favoriser les rabattements et la fluidité au sein des gares pour les usagers à vélo. L'ensemble des gares TER de la Région sera donc équipé d'abris vélos sécurisés d'ici le 1^{er} janvier 2025.

Leur mise en ligne pour réservation sur le portail Zou! pourra s'effectuer très prochainement via le lien [Se déplacer à vélo - Votre réseau ZOU \(maregionsud.fr\) : zou.maregionsud.fr](https://zou.maregionsud.fr).

Ces abris sont accessibles à tout titulaire d'une carte de transport via une inscription sur le portail ZOU ! et ce gratuitement sur simple intégration du numéro de la carte de transport. Il n'est pas nécessaire d'être abonné, la carte billettique suffit à l'inscription gratuite. Un règlement d'usage est affiché sur l'équipement, ainsi que les coordonnées d'une hotline en cas de problème.

Sont également déployés des équipements permettant aux titulaires de QR code (billets digitaux) d'accéder également gratuitement aux abris vélos. Ce système permet l'accès des équipements aux voyageurs occasionnels sur présentation de leur billet digital. Il sera progressivement déployé.

Certains abris ont été financés et sont gérés par la métropole (cf. paragraphe ci-dessus).

Les abris vélos financés par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur sont ou seront exploités par SNCF Gares & Connexions.

Tableau 7 : Abris vélos sécurisés installés en gare TER (Source : Région-DGTMGE-DIGE, données septembre 2023)

Gestionnaire	Nom de la gare	Nombre de places
Région (G&C)	Arenc	17
Région (G&C)	Aubagne	38
Région (G&C)	Carry-le-Rouet	6
Région (G&C)	Croix Sainte (Martigues)	6
Région (G&C)	Fos-sur-Mer	6
Région (G&C)	Istres	6
Région (G&C)	La Couronne Carro	6
Région (G&C)	La Penne-sur-Huveaune	6
Région (G&C)	La Pomme	6
Région (G&C)	Lamanon	6
Région (G&C)	L'Estaque	6
Région (G&C)	Marseille Blancarde	20
Région (G&C)	Marseille Saint Charles	289
Région (G&C)	Martigues	6
Région (G&C)	Meyrargues	6
Région (G&C)	Miramas	12
Région (G&C)	Pas des Lanciers	12
Région (G&C)	Port-de-Bouc	6
Région (G&C)	Rassuen	6
Région (G&C)	Rognac	12
Région (G&C)	Saint-Antoine	6
Région (G&C)	Saint-Chamas	16
Région (G&C)	Sainte-Marthe en Provence	6
Région (G&C)	Saint-Marcel	6
Région (G&C)	Sausset-les-Pins	6
Région (G&C)	Septèmes-les-Vallons	6
Région (G&C)	Vitrolles Aéroport Marseille Provence	30

Pour faciliter le passage du vélo au train ou au car, le **Pays d'Aix** a mis en place des **Relais Vélo** :

- Gare routière d'Aix en Provence
- Gare ferroviaire d'Aix en Provence

- Gare de Simiane
- P+R Plan d'Aillane
- P+R Gardanne
- P+R Colonel Jeanpierre
- P+R Krypton

- Multimodalité

Certains services permettent le transport de vélo pour faciliter l'intermodalité :

- Lecar : les vélos sont acceptés en soute et placés par le voyageur dans la limite des places disponibles.
- Le Bus (ex Libébus) : les nouveaux véhicules du réseau autour de Salon sont désormais équipés de porte-vélos. Une expérimentation est également en cours sur le réseau de Port Saint Louis.
- Dans le train : sous certaines conditions : voir le détail sur le site internet de la SNCF dédié au vélo (www.velo.sncf.com)
- Sur le Réseau de la RTM : les vélos et les trottinettes pliantes sont acceptées sur l'ensemble du réseau de la RTM.

1.6.5 Fluvial

- Transport fluvial

Le canal de Marseille au Rhône passe par Martigues et Fos avant de se connecter au Rhône au niveau du port fluvial d'Arles.

Une voie navigable fluviale de type canal pouvant accueillir des bateaux de grand gabarit (jusqu'à 90m) se connecte avec la mer Méditerranée au niveau de la commune de Port St Louis du Rhône.

- Tourisme fluvial

La ville de Martigues est considérée comme « la Venise Provençale » avec un port des croisières fluviales.

1.6.6 Maritime



La RTM propose des services de navettes maritimes : le bateau, la navette. *le bateau* assure la liaison en bateau au départ du Vieux Port de Marseille, vers les îles d'If et du Frioul 7j/7 avec des départs réguliers.



La RTM propose aussi un service de traversée touristique du vieux port à Marseille **tous les jours** de 7h30 à 20h30 (sauf le 1er mai) avec un départ toutes les 20 minutes.

- [Ajaccio-Marseille Corsica Linea, La Méridionale](#)
- [Alger-Marseille Corsica Linea](#)
- [Bastia-Marseille Corsica Linea](#)
- [Béjaïa-Marseille Corsica Linea](#)
- [L'Ile Rousse-Marseille Corsica Linea](#)
- [Marseille-Ajaccio Corsica Linea, La Méridionale](#)
- [Marseille-Alger Corsica Linea](#)
- [Marseille-Bastia Corsica Linea](#)
- [Marseille-Béjaïa Corsica Linea](#)
- [Marseille-L'Ile Rousse Corsica Linea](#)
- [Marseille-Porto Vecchio La Méridionale](#)
- [Marseille -Propriano Corsica Linea](#)
- [Marseille-Tanger Med La Méridionale](#)
- [Marseille-Tunis Corsica Linea, CTN Tunisia ferries](#)
- [Porto Vecchio-Marseille La Méridionale](#)
- [Propriano-Marseille Corsica Linea](#)
- [Tanger Med-Marseille La Méridionale](#)
- [Tunis-Marseille Corsica Linea, CTN Tunisia ferries](#)

1.6.7 Usage partage des Véhicules Terrestres à Moteur (VTM)



Plusieurs services permettent l'autopartage ou le covoiturage. La micromobilité est facilitée en centre-ville avec des trottinettes et micro-véhicules en libre-service.

L'AutoPartage Provence est un service de location de voitures pour de courtes durées sur abonnement. Le service propose près de 180 voitures accessibles pour une durée minimum de 1h. Les opérateurs présents sont Citiz (Centre-ville de Marseille) et Getaround (Marseille, Aix-en-Provence et autres centres-villes de la métropole).

Lecovoiturage

La Métropole a lancé début 2024 le service lecovoiturage, cette solution, intégrée au bouquet de services mobilité proposés aux habitants, est opérée par Karos, déjà présent à l'échelle nationale et locale. Karos est une application mobile de covoiturage courte distance, principalement sur les trajets domicile-travail.

- [Covoiturage une initiative d'Aix-Marseille Université](#)

Depuis mars 2022, AMU a mis en place avec la société Karos un dispositif d'incitation au covoiturage. Ce dispositif permet actuellement :

- Pour les passagers, les trajets gratuits sans limite de kilomètres, 2 fois par jour entre leur domicile et leur lieu d'étude / de travail

- Pour les conducteurs, une rémunération minimum de 1€/trajet/passager transporté avec rémunération maximum de 4€

Cette action concerne toujours 20 sites AMU représentant à eux seuls plus de 70 000 personnes : Puyricard, Jules Isaac, Saporta, Montperrin, Poncet, Schuman, Ferry, Gaston Berger, Arbois, Saint-Jérôme, Susini, Château-Gombert, Nord, Saint-Charles, Pierre-Puget, Îlot Bernard Dubois, Timone, Virgile Marron, Pharo et Luminy.

- Trottinettes électriques

Marseille : Voi est un service de trottinettes en libre-service disponibles 24h/24 et 7j/7.

Aix-en-Provence : plusieurs loueurs de trottinettes électriques existent.

- Micro-véhicules Shaary

Circulation et stationnement dans l'hyper centre de Marseille (Arrondissements 1er 2e 3e 6e 7e 8e)

1.6.8 Transport par câble

Le 21 janvier 2023, le conseil de la Métropole a acté le lancement des études pour la réalisation d'un transport par câble reliant la gare Vitrolles Aéroport Marseille-Provence (VAMP) à l'aéroport Marseille-Provence (AMP). Un linéaire de 1 kilomètre à 20 mètres d'altitude pour un trajet estimé à 6 minutes. Avec un départ toutes les 6 minutes, ce nouveau transport par câble, d'une capacité estimée de 1 000 voyageurs par heure, devrait entrer en service fin 2027.

1.6.9 Mobilité solidaire

Sera traitée dans le Plan d'Action Commun en Matière de Mobilité Solidaire.

1.6.10 Logistique

Les activités logistiques constituent une dimension importante pour le territoire avec des flux à la fois locaux et longue distance vers le couloir rhodanien, la méditerranée ou encore l'intercontinental. Ces activités s'appuient sur les réseaux ferroviaires, routiers et fluviaux. La Métropole a adopté son schéma directeur de la logistique en 2022 doté de 15 actions.

1.6.11 Intermodalité

Parking-relais P+R

Les parkings-relais ou P+R sont des sites qui permettent de garer facilement son véhicule particulier et de prendre des lignes lebus ou lecar.

Le Pays d'Aix est équipé d'un réseau de parkings-relais, pour laisser sa voiture et finir son trajet en transport en commun. Quasiment toutes les communes du Pays d'Aix offrent ainsi un parking gratuit. Les six parkings relais d'Aix-en-Provence, surveillés par un gardien, coûtent 2,50 € par jour (1.30€ pour les étudiants) et le ticket de bus est offert à chaque occupant de la voiture.

- Parking Relais Malacrida
- Parking Relais Route des Alpes
- Parking Relais Krypton
- Parking Relais Hauts de Brunet
- Parking Relais Plan d'Aillane
- Parking Relais Colonel Jeanpierre

Les parkings relais de Marseille sont gérés par la Métropole Aix-Marseille-Provence

- Louis Armand
- La Blancarde
- Bougainville
- Einstein
- La Fourragère
- Frais Vallon
- Gèze
- St Jérôme
- La Rose
- Rondpoint du Prado
- St Just
- Teissere Dromel
- La Timone
- Vallier

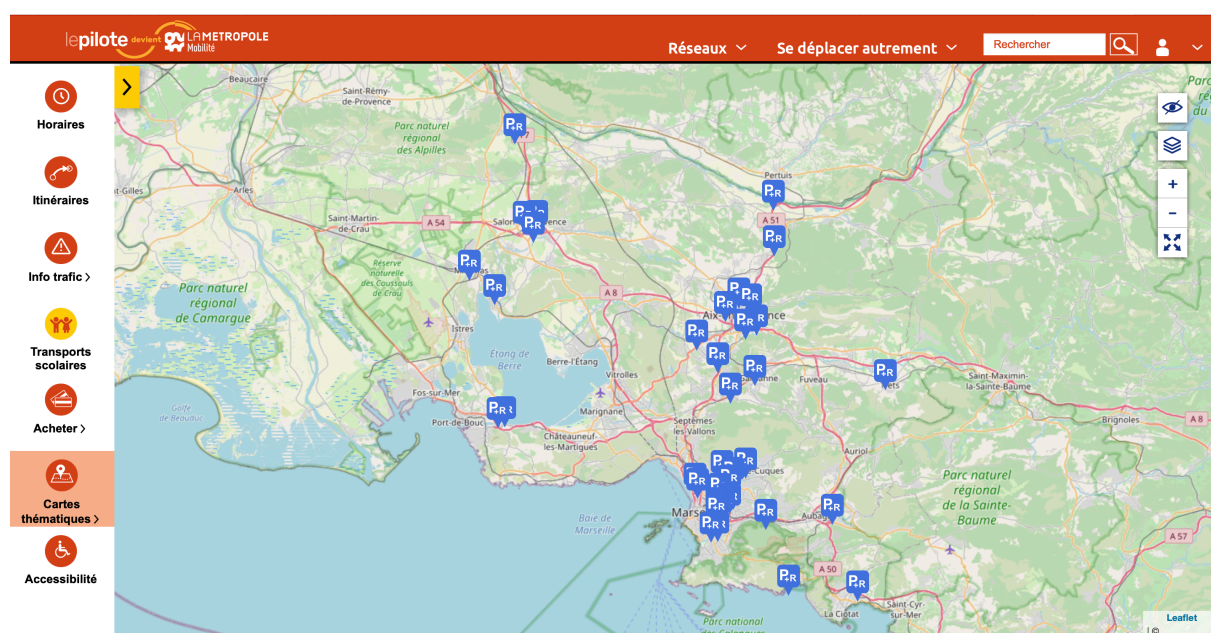


Figure 33 : Parking-relais (source : La Métropole Mobilité)

Pôles d'échange

Le territoire comprend de nombreux pôles d'échange qui facilitent l'intermodalité.

- Gare Routière Aix Centre
- Gare routière Marseille Saint Charles
- Pôle d'Échange de Trets
- Pôle d'Échange Fos-sur-Mer
- Pôle d'Échange Gardanne
- Gare Routière Miramas
- Gare routière Vitrolles Pierre Plantée
- Pôle d'échange Danielle Casanova Martigues
- Pôle d'échange Salon
- Pôle d'échange de La Ciotat Ceyreste
- Pôle d'échange Gare d'Aubagne

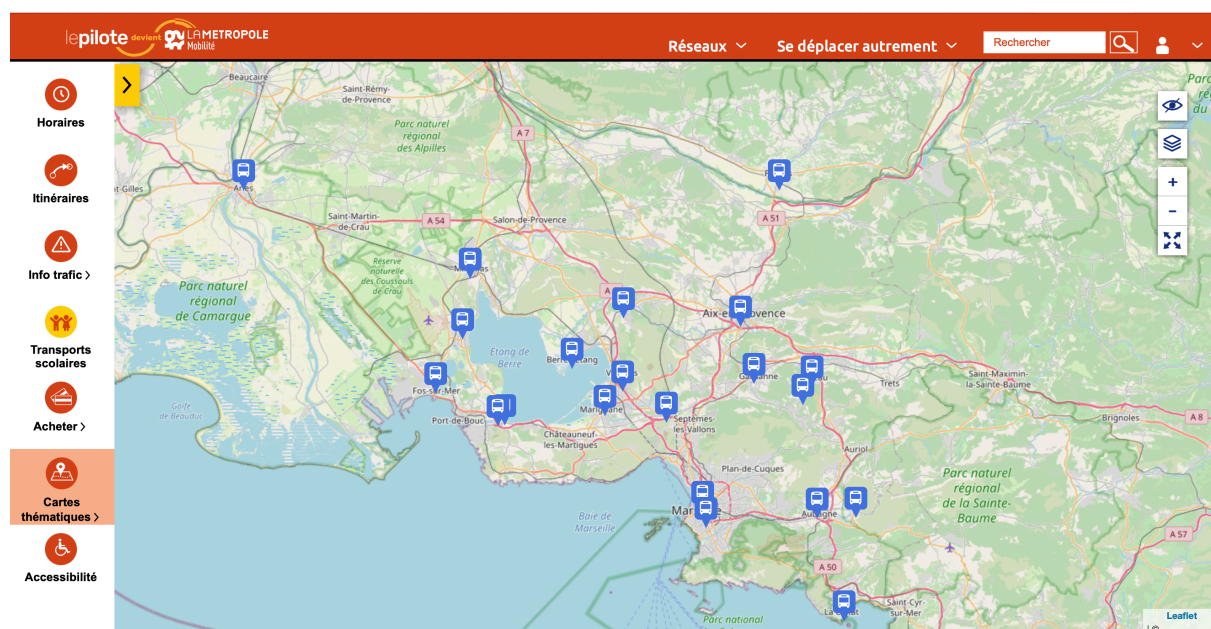


Figure 34 : Pôles d'échange (source : La Métropole Mobilité)

Contrat Opérationnel de Mobilité

OBJECTIFS GENERAUX ET TERRITORIALISES



**DIRECTION GÉNÉRALE
TRANSPORTS, MOBILITÉ
ET GRANDS ÉQUIPEMENTS**



**RÉGION
SUD**
PROVENCE
ALPES
CÔTE D'AZUR



Reçu au Contrôle de légalité le 27 juin 2025
Publié le 27 juin 2025

SOMMAIRE – OBJECTIFS GENERAUX ET TERRITORIALISES

1	DEFINITION	94
2	LES OBJECTIFS GENERAUX ET TERRITORIALISES DU BASSIN	95

1 Définition

Les objectifs du bassin de mobilité ont été co-construits par les acteurs lors du COTECHBASS n°1. Ils sont au nombre de 14 et répondent aux six thématiques couvertes par le COM :

1. Les différentes formes de mobilité et l'intermodalité
2. Les pôles d'échanges multimodaux et les aires de mobilité
3. Les modalités de gestion des situations dégradées
4. Le recensement et la diffusion des pratiques et des actions de mobilité
5. L'aide à la conception et à la mise en place d'infrastructures de transports ou de services de mobilité
6. La décarbonation des mobilités

Les cinq premières thématiques sont issues du code des transports ; une sixième a été ajoutée par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur en lien avec les objectifs régionaux de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de lutte contre le changement climatique.

Il s'agit ici de fixer des objectifs communs à l'ensemble des acteurs à l'échelle du bassin de mobilité, objectifs dont l'échéance de certains dépasse la période de mise en œuvre du COM. Ils se déclinent en engagements pour lesquels un ou plusieurs acteurs s'engagent à contribuer. Une synthèse de l'ensemble des engagements est présentée dans l'annexe 1 du COM.

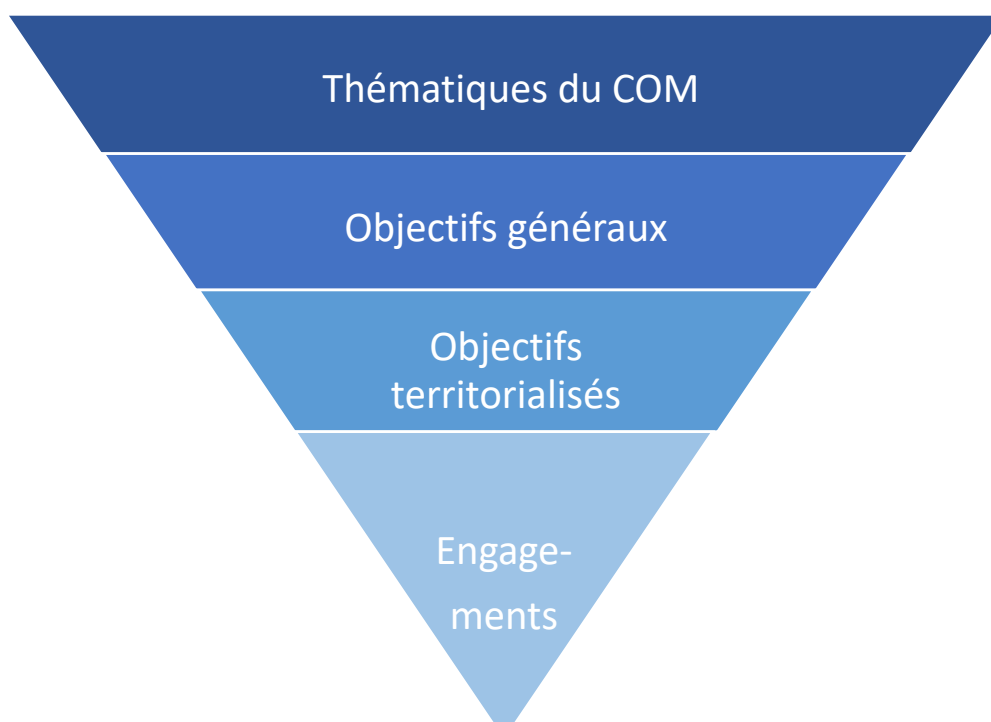


Figure 35 : Genèse et imbrication des objectifs généraux et territorialisés

Les objectifs généraux et territorialisés du bassin ont été validés par les élus lors du Comité de Bassin n°2.

2 Les objectifs généraux et territorialisés du bassin

OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS TERRITORIALISES	OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS TERRITORIALISES
Faciliter et amplifier l'usage du vélo à l'échelle du Bassin	Obj.1 Faire connaître l'offre de services et d'équipements vélo	Poursuivre la décarbonation	Obj.8 Rechercher des synergies entre les acteurs pour faciliter le déploiement des énergies décarbonées
	Obj.2 Assurer la continuité des itinéraires cyclables	Poursuivre le développement du covoiturage à l'échelle du bassin	Obj.9 Envisager l'extension des dispositifs de covoiturage mis en place sur le bassin aux territoires limitrophes
Améliorer les conditions de l'intermodalité	Obj.3 Améliorer les connexions aux gares	Recensement et diffusion des pratiques de mobilités	Obj.10 Travailler à une dynamique commune de communication à l'accompagnement des changements de comportement
Améliorer l'offre et la cohérence de l'offre de services de transports collectifs	Obj.4 Améliorer l'offre (desserte et/ou horaire) des destinations clés	Améliorer la coordination de l'information lors de situations dégradées	Obj.11 Améliorer la coordination des AOM lors de situations dégradées
	Obj.5 Développer et améliorer la desserte des zones économiques à fort développement		Obj.12 Travailler à une adaptation de l'offre tarifaire au sein du bassin et avec les EPCI frontaliers pour répondre de manière harmonisée aux situations dégradées
Faciliter la lisibilité et l'usage de l'offre de services	Obj.6 Mettre en œuvre les conditions d'une interopérabilité des systèmes d'information et de la billettique entre les offres régionales et locales	Solidarité	Obj.13 Faciliter la mobilité des PMR
	Obj.7 Fluidifier le parcours usager notamment grâce à une information harmonisée		Obj.14 Construire un plan d'action commun en faveur de la mobilité solidaire

Contrat Opérationnel de Mobilité

ANNEXES



**DIRECTION GÉNÉRALE
TRANSPORTS, MOBILITÉ
ET GRANDS ÉQUIPEMENTS**



**RÉGION
SUD**
PROVENCE
ALPES
CÔTE D'AZUR



SOMMAIRE - ANNEXES

ANNEXE 1 : ENGAGEMENTS DU BASSIN J	98
ANNEXE 2 : ENGAGEMENTS	109
ANNEXE 3 : TRACABILITE DE LA DEMARCHE DE CO-CONSTRUCTION	223
ANNEXE 4 : EVALUATION DE L'ATTEINTE DES OBJECTIFS GENERAUX DU BASSIN DE MOBILITE	238
ANNEXE 5 : SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DES ENGAGEMENTS DU CONTRAT OPERATIONNEL DE MOBILITE	244

Contrat Opérationnel de Mobilité

ANNEXE 1 : ENGAGEMENTS DU BASSIN J



**DIRECTION GÉNÉRALE
TRANSPORTS, MOBILITÉ
ET GRANDS ÉQUIPEMENTS**



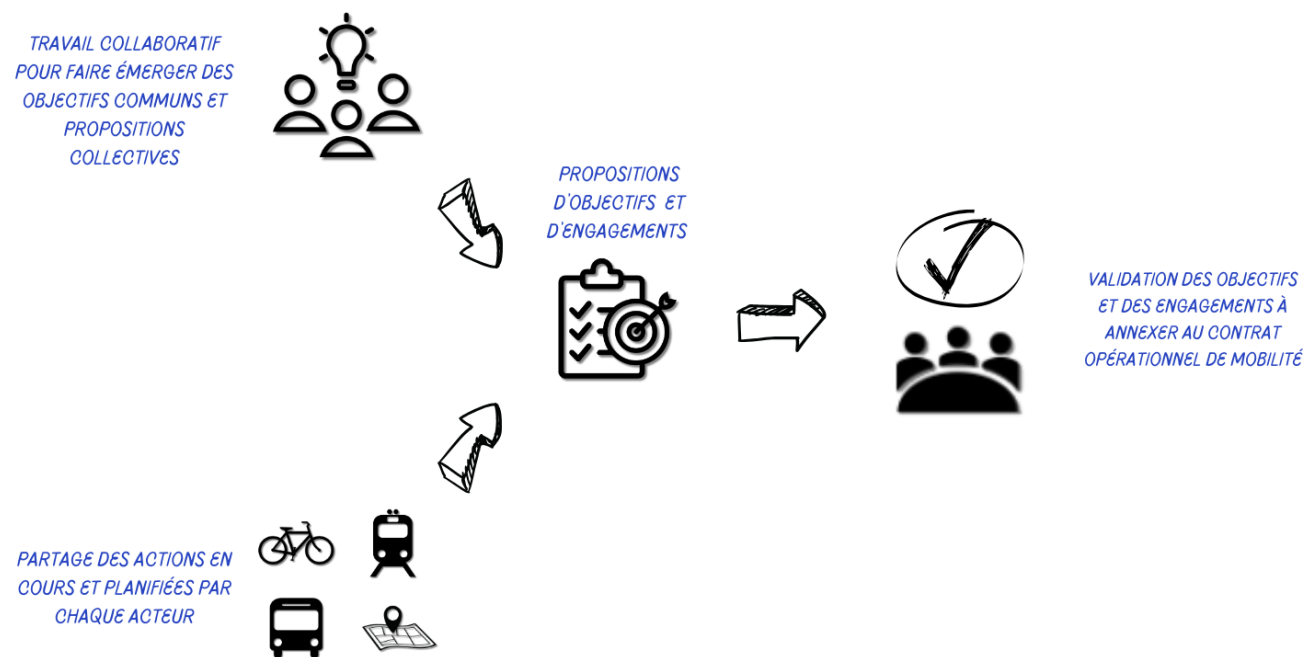
**RÉGION
SUD**
PROVENCE
ALPES
CÔTE D'AZUR



Reçu au Contrôle de légalité le 27 juin 2025
Publié le 27 juin 2025

1 Rappel du processus d'élaboration des objectifs et des engagements

Les objectifs généraux, objectifs territorialisés ainsi que les engagements du présent Contrat Opérationnel de Mobilité sont issus d'un **processus de co-construction**. Ce processus a permis, dans un premier temps, de **fixer des objectifs correspondant aux enjeux et priorités des acteurs du bassin** de mobilité. Dans un second temps, la co-construction a permis à l'ensemble des acteurs de **partager les initiatives** en cours ou planifiées répondant aux objectifs mais aussi **d'élaborer de manière collaborative** des propositions d'actions/engagements complémentaires. Les propositions d'actions/engagements collectives issues du processus de co-construction sont appelées ci-dessous « **engagements du bassin** ».



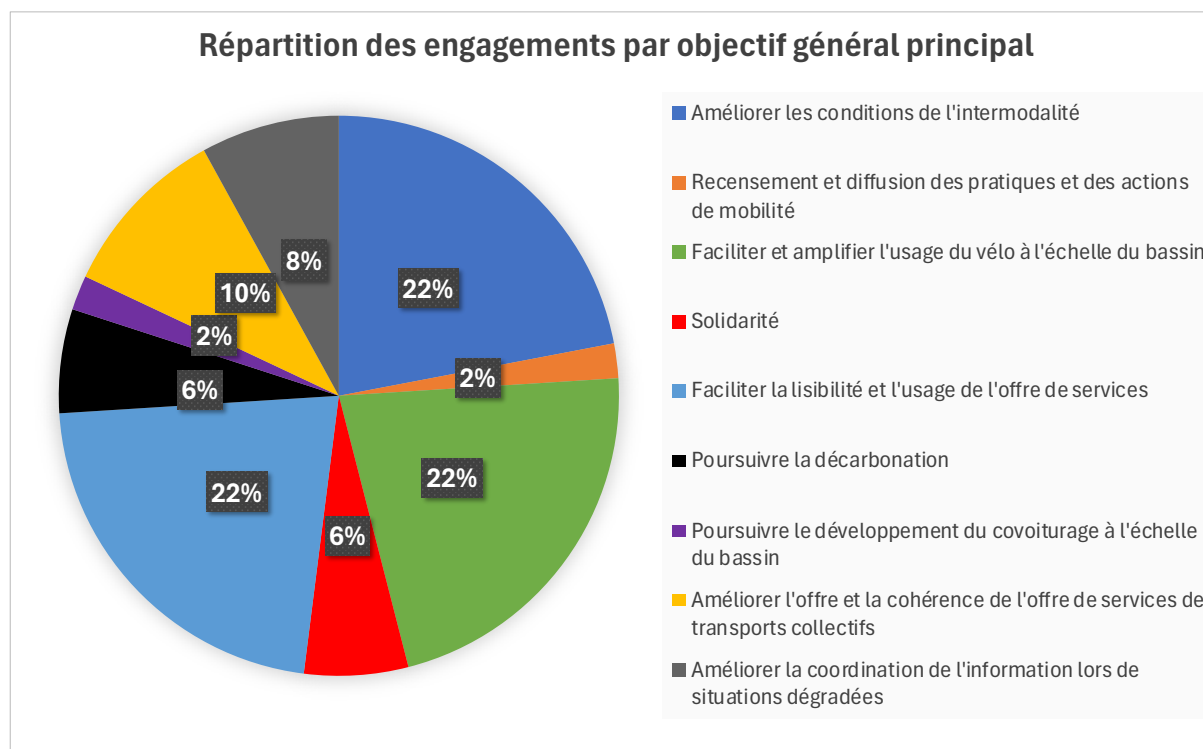
2 Engagements du bassin de mobilité J

Le Contrat Opérationnel du bassin de mobilité J présente **50 engagements** en annexe 1.

Les engagements sont rattachés à un objectif général "principal" afin d'éviter les doubles comptes (à noter pour autant qu'un même engagement peut contribuer à plusieurs objectifs à la fois).

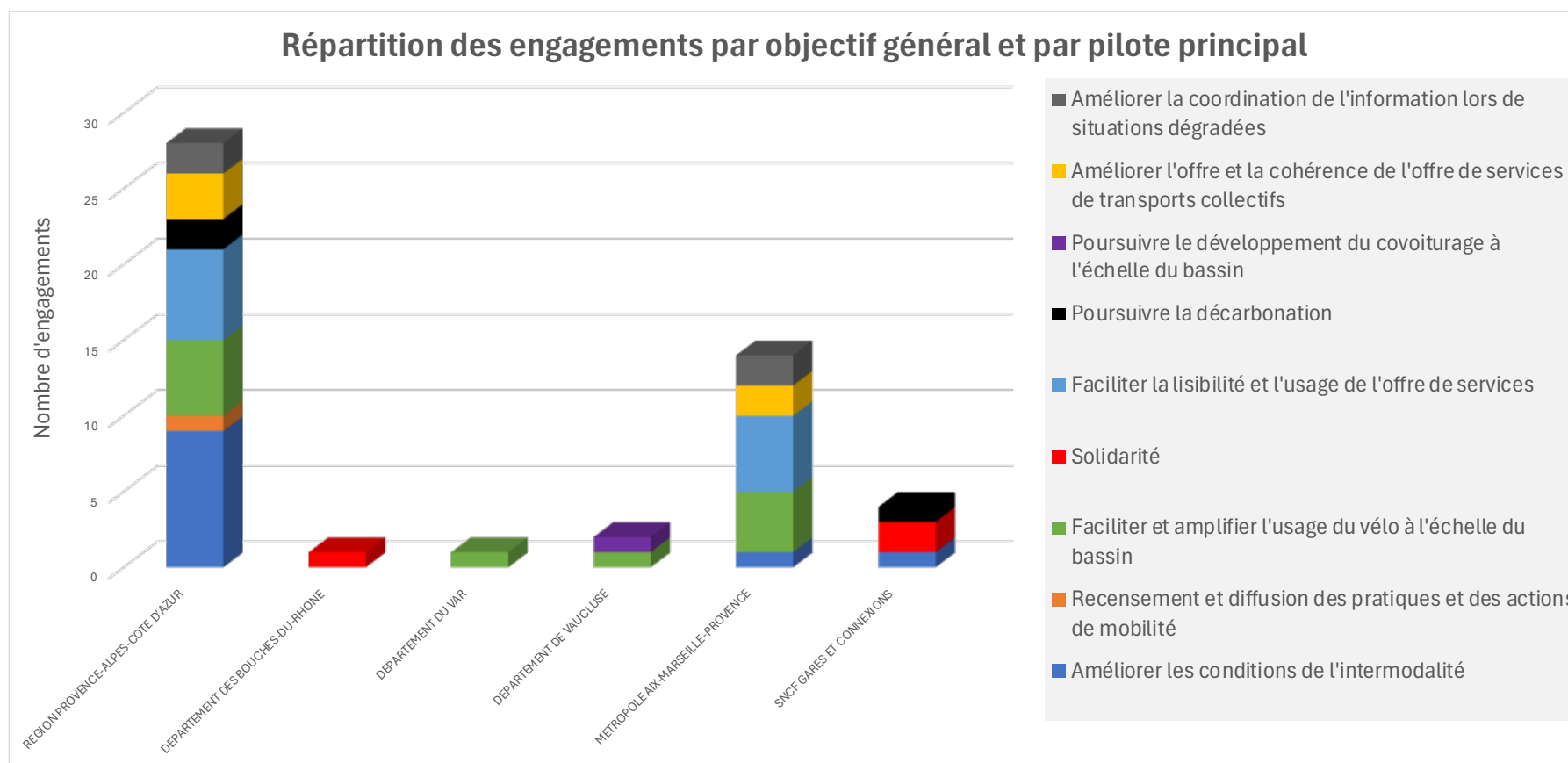
Les trois objectifs généraux présentant le plus grand nombre d'engagement y étant rattaché sont :

- **Améliorer les conditions de l'intermodalité**
- **Faciliter la lisibilité et l'usage de l'offre de services**
- **Faciliter et amplifier l'usage du vélo à l'échelle du bassin**



Le **pilotage** de chaque engagement est assuré par un des acteurs du bassin qui est alors considéré comme le « pilote » de l'engagement, c'est-à-dire qu'il s'engage à veiller à la mise en œuvre de l'engagement et prendra en charge les éventuelles actions de coordination nécessaire avec les autres acteurs (réunion, ateliers, échanges d'information).

Le graphique ci-dessous présente la répartition des engagements par pilote principal (certains engagements ont un copilotage de plusieurs acteurs). Les acteurs ayant en charge le pilotage du plus grand nombre d'engagements sont pour le bassin J : **la Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur, Métropole Aix-Marseille-Provence et la SNCF Gares & Connexions.**





CONTRAT OPÉRATIONNEL DE MOBILITÉ BASSIN DE MOBILITÉ J

LISTES DES ENGAGEMENTS DE BASSIN du COM

Pilote(s) de l'engagement	Libellé de l'engagement	THEMATIQUE 1	THEMATIQUE 2	THEMATIQUE 3	THEMATIQUE 4	THEMATIQUE 5	THEMATIQUE 6	Objectifs généraux	Objectifs territorialisés	Numéro
METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE, REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	Valoriser et simplifier l'accès aux abris-vélos pour les titulaires des supports des différentes AOM (la Carte/Zou !)	X						Faciliter et amplifier l'usage du vélo à l'échelle du Bassin	Faire connaître l'offre de services et d'équipements vélo	J1
METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE, REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	Analyser l'usage des abris-vélos en PEM afin d'adapter/améliorer l'offre	X						Faciliter et amplifier l'usage du vélo à l'échelle du Bassin	Faire connaître l'offre de services et d'équipements vélo	J6
METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE, REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	Amélioration de la coordination des horaires entre les offres routières urbaines, interurbaines ZOU ! et ferroviaires notamment en période creuse	X						Améliorer les conditions de l'intermodalité	Améliorer les connexions aux gares	J16
METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE, REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	Réaliser un partage d'expérience des TAD dynamiques par zone d'activités (du type Chronopro)	X			X			Améliorer l'offre et la cohérence de l'offre de services de transports collectifs	Développer et améliorer la desserte des zones économiques à fort développement	J27
METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE, REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	Permettre aux usagers métropolitains disposant d'un titre de transport l'accès aux P+R à des conditions tarifaires privilégiées	X						Faciliter la lisibilité et l'usage de l'offre de services	Mettre en œuvre les conditions d'une interopérabilité des systèmes d'information et de la billettique entre les offres régionales et locales	J30
METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE, REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	Travailler à l'extension de la gamme du pass intégral	X						Faciliter la lisibilité et l'usage de l'offre de services	Mettre en œuvre les conditions d'une interopérabilité des systèmes d'information et de la billettique entre les offres régionales et locales	J31

Pilote(s) de l'engagement	Libellé de l'engagement	THEMATIQUE 1	THEMATIQUE 2	THEMATIQUE 3	THEMATIQUE 4	THEMATIQUE 5	THEMATIQUE 6	Objectifs généraux	Objectifs territorialisés	Numéro
METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE, REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	Travailler à l'harmonisation des supports d'information	x						Faciliter la lisibilité et l'usage de l'offre de services	Fluidifier le parcours usager notamment grâce à une information harmonisée	J36
METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE, REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	Améliorer l'information voyageur au niveau des calculateurs d'itinéraires La plateforme transports de la métropole Aix-Marseille Provence - La Métropole Mobilité (lametropolemobilitie.fr) et Page d'accueil - Votre réseau Transport ZOU ! Région Provence-Alpes-Côte d'Azur (maregionsud.fr)	x						Faciliter la lisibilité et l'usage de l'offre de services	Fluidifier le parcours usager notamment grâce à une information harmonisée	J37
METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE, REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	Réfléchir à une coordination de l'évolution des critères d'accès à la tarification solidaire	x						Faciliter la lisibilité et l'usage de l'offre de services	Fluidifier le parcours usager notamment grâce à une information harmonisée	J38
METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE	Améliorer la coordination des procédures lors des situations dégradées				x			Améliorer la coordination de l'information lors de situations dégradées	Améliorer la coordination des AOM lors de situations dégradées	J45
METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE, REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR, DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE	Élaborer un plan d'action commun en faveur de la mobilité solidaire (PAMS)	x						Solidarité	Construire un plan d'action commun en faveur de la mobilité solidaire	J50



CONTRAT OPÉRATIONNEL DE MOBILITÉ BASSIN DE MOBILITÉ J

LISTES DES AUTRES ENGAGEMENTS du COM

Pilote(s) de l'engagement	Libellé de l'engagement	THEMATIQUE 1	THEMATIQUE 2	THEMATIQUE 3	THEMATIQUE 4	THEMATIQUE 5	THEMATIQUE 6	Objectifs généraux	Objectifs territorialisés	Numéro
REGION PROVENCE-ALPES- COTE D'AZUR	Déploiement de stationnements vélo sécurisés en gare	x				x		Faciliter et amplifier l'usage du vélo à l'échelle du Bassin	Faire connaître l'offre de services et d'équipements vélo	J2
METROPOLE AIX- MARSEILLE-PROVENCE	Déploiement de stationnements vélo sécurisés dans les PEM métropolitains ainsi que les arrêts de TC majeurs (parcours tram ou BHNS)	x				x		Faciliter et amplifier l'usage du vélo à l'échelle du Bassin	Faire connaître l'offre de services et d'équipements vélo	J3
REGION PROVENCE-ALPES- COTE D'AZUR	Constituer une base de données vélo régionale publiée dans OSM et la plateforme régionale « Connaissance du territoire » et pérenniser la mise à jour des données	x						Faciliter et amplifier l'usage du vélo à l'échelle du Bassin	Faire connaître l'offre de services et d'équipements vélo	J4
REGION PROVENCE-ALPES- COTE D'AZUR	Recensement de toutes les aides et moyens de financement possibles	x						Faciliter et amplifier l'usage du vélo à l'échelle du Bassin	Faire connaître l'offre de services et d'équipements vélo	J5
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE	Mise en œuvre du Schéma Vélo du Département de Vaucluse	x						Faciliter et amplifier l'usage du vélo à l'échelle du Bassin	Assurer la continuité des itinéraires cyclables	J7
METROPOLE AIX- MARSEILLE-PROVENCE	Engagement pour l'élaboration d'un schéma directeur des modes actifs	x						Faciliter et amplifier l'usage du vélo à l'échelle du Bassin	Assurer la continuité des itinéraires cyclables	J8
REGION PROVENCE-ALPES- COTE D'AZUR	Financement des projets aménagements cyclables servant la mobilité du quotidien	x				x		Faciliter et amplifier l'usage du vélo à l'échelle du Bassin	Assurer la continuité des itinéraires cyclables	J9
REGION PROVENCE-ALPES- COTE D'AZUR	Mise en œuvre du cadre d'intervention régional permettant l'attribution de subventions pour les itinéraires véloroutes Animation pour certains itinéraires	x	x			x		Faciliter et amplifier l'usage du vélo à l'échelle du Bassin	Assurer la continuité des itinéraires cyclables	J10

Pilote(s) de l'engagement	Libellé de l'engagement	THEMATIQUE 1	THEMATIQUE 2	THEMATIQUE 3	THEMATIQUE 4	THEMATIQUE 5	THEMATIQUE 6	Objectifs généraux	Objectifs territorialisés	Numéro
DEPARTEMENT DU VAR	Mise en place d'un groupe de travail sur la mise en œuvre du JALRIC	x						Faciliter et amplifier l'usage du vélo à l'échelle du Bassin	Assurer la continuité des itinéraires cyclables	J11
SNCF GARES & CONNEXIONS	Mise en œuvre du programme « Place de la gare »	x						Améliorer les conditions de l'intermodalité	Améliorer les connexions aux gares	J12
REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR, METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE	Développement des PEM de Plan de Campagne, Lamanon, Miramas, Vitrolles, Arenc (LNPCA) et Saint André (LNPCA)		x					Améliorer les conditions de l'intermodalité	Améliorer les connexions aux gares	J13
METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE, REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	Élaboration du SERM de la Métropole Aix-Marseille Provence	x						Améliorer les conditions de l'intermodalité	Améliorer les connexions aux gares	J14
REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	Développement des gares/PEM et amélioration du temps de parcours Marseille – Briançon en vue de l'accueil des JOP	x	x					Améliorer les conditions de l'intermodalité	Améliorer les connexions aux gares	J15
REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	Étude d'amélioration de la complémentarité des offres cars-trains	x	x					Améliorer les conditions de l'intermodalité	Améliorer les connexions aux gares	J17
REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	Développement des dessertes ferroviaires TER Zou! des lignes du secteur Ouest-Provence (hors Côte Bleue)	x						Améliorer les conditions de l'intermodalité	Améliorer les connexions aux gares	J18
REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	Développement des dessertes ferroviaires TER Zou! sur la ligne de la Côte Bleue	x						Améliorer les conditions de l'intermodalité	Améliorer les connexions aux gares	J19
REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	Développement des dessertes ferroviaires TER Zou! pour les lignes du secteur "Alpes" : - Marseille-Aix-Briançon - Briançon-Valence-Romans	x						Améliorer les conditions de l'intermodalité	Améliorer les connexions aux gares	J20

Pilote(s) de l'engagement	Libellé de l'engagement	THEMATIQUE 1	THEMATIQUE 2	THEMATIQUE 3	THEMATIQUE 4	THEMATIQUE 5	THEMATIQUE 6	Objectifs généraux	Objectifs territorialisés	Numéro
REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	Développement de la desserte ferroviaire TER ZOU ! du secteur Provence Est : Ligne Marseille-Toulon-Hyères/Les Arcs.	x						Améliorer les conditions de l'intermodalité	Améliorer les connexions aux gares	J21
REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	Mise en place d'une action pédagogique sur la création de l'offre ferroviaire	x			x			Améliorer les conditions de l'intermodalité	Améliorer les connexions aux gares	J22
SNCF GARES & CONNEXIONS, REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur (LNPCA) phases 1&2	x						Améliorer l'offre et la cohérence de l'offre de services de transports collectifs	Améliorer l'offre (desserte et/ou horaire) des destinations clés	J23
SNCF GARES & CONNEXIONS, SNCF RESEAU, REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR, ETAT	Nouvelle gare souterraine de Marseille Saint-Charles (projet de Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur, Phase 2)	x						Améliorer l'offre et la cohérence de l'offre de services de transports collectifs	Améliorer l'offre (desserte et/ou horaire) des destinations clés	J24
REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	Création d'un réseau des référents mobilité par secteurs géographiques	x						Améliorer l'offre et la cohérence de l'offre de services de transports collectifs	Améliorer l'offre (desserte et/ou horaire) des destinations clés	J25
METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE, REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	Étude du schéma d'armature ferroviaire de la Métropole Aix-Marseille-Provence	x						Améliorer l'offre et la cohérence de l'offre de services de transports collectifs	Améliorer l'offre (desserte et/ou horaire) des destinations clés	J26
REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR, METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE	Tarification régionale des transports, mise en œuvre et communication partenariale	x						Faciliter la lisibilité et l'usage de l'offre de services	Mettre en œuvre les conditions d'une interopérabilité des systèmes d'information et de la billettique entre les offres régionales et locales	J28
REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	Mise en œuvre d'un système d'information et de billettique régional (SIBR)	x						Faciliter la lisibilité et l'usage de l'offre de services	Mettre en œuvre les conditions d'une interopérabilité des systèmes d'information et de la billettique entre les offres régionales et locales	J29

Pilote(s) de l'engagement	Libellé de l'engagement	THEMATIQUE 1	THEMATIQUE 2	THEMATIQUE 3	THEMATIQUE 4	THEMATIQUE 5	THEMATIQUE 6	Objectifs généraux	Objectifs territorialisés	Numéro
REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	Gestion d'un centre de relation clients (CRC)	x						Faciliter la lisibilité et l'usage de l'offre de services	Fluidifier le parcours usager notamment grâce à une information harmonisée	J32
REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	Animer la Charte d'accessibilité des réseaux de transports ZOU !	x			x			Faciliter la lisibilité et l'usage de l'offre de services	Fluidifier le parcours usager notamment grâce à une information harmonisée	J33
REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	Mutualisation de la donnée mobilité région/territoires pour diffuser de l'information voyageur multimodale/multiréseaux	x			x			Faciliter la lisibilité et l'usage de l'offre de services	Fluidifier le parcours usager notamment grâce à une information harmonisée	J34
REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	Porter une réflexion à l'échelle de l'ensemble des AOM pour mutualiser les points de distribution/en faire des points multi-opérateur. Favoriser l'accès à l'information et aux services de mobilité par un accompagnement via les Maisons France Services	x			x			Faciliter la lisibilité et l'usage de l'offre de services	Fluidifier le parcours usager notamment grâce à une information harmonisée	J35
SNCF GARES & CONNEXIONS	Projets de déploiement d'installations photovoltaïques dans les gares						x	Poursuivre la décarbonation	Rechercher des synergies entre les acteurs pour faciliter le déploiement des énergies décarbonées	J39
REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR, METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE	Développement des VR2+ / VRTC	x						Poursuivre la décarbonation	Rechercher des synergies entre les acteurs pour faciliter le déploiement des énergies décarbonées	J40
REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	Appel à projets Mobi'Lab - Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	x					x	Poursuivre la décarbonation	Rechercher des synergies entre les acteurs pour faciliter le déploiement des énergies décarbonées	J41
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE	Poursuivre le développement du réseau des aires de covoiturage	x						Poursuivre le développement du covoiturage à l'échelle du bassin	Élargir la prestation de service le covoiturage pour les EPCI frontaliers	J42

Pilote(s) de l'engagement	Libellé de l'engagement	THEMATIQUE 1	THEMATIQUE 2	THEMATIQUE 3	THEMATIQUE 4	THEMATIQUE 5	THEMATIQUE 6	Objectifs généraux	Objectifs territorialisés	Numéro
REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	Planification stratégique d'actions de communication				X		X	Recensement et diffusion des pratiques et des actions de mobilité	Travailler à une dynamique commune de communication à l'accompagnement des changements de comportement	J43
REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	Dispositions d'information et de coordination entre AOM en cas d'épisode de pollution			X				Améliorer la coordination de l'information lors de situations dégradées	Améliorer la coordination des AOM lors de situations dégradées	J44
REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	Diagnostic de la vulnérabilité des infrastructures de transport d'intérêt national et régional aux effets du changement climatique			X				Améliorer la coordination de l'information lors de situations dégradées	Travailler à une adaptation de l'offre tarifaire au sein du bassin et avec les EPCI frontaliers pour répondre de manière harmonisée aux situations dégradées	J46
METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE	Engagement pour l'instauration d'une ZFE métropolitaine			X			X	Améliorer la coordination de l'information lors de situations dégradées	Travailler à une adaptation de l'offre tarifaire au sein du bassin et avec les EPCI frontaliers pour répondre de manière harmonisée aux situations dégradées	J47
SNCF GARES & CONNEXIONS, METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE	Mise en accessibilité de la gare de Miramas et nouvelle liaison urbaine de traversée des voies	X						Solidarité	Faciliter la mobilité des PMR	J48
SNCF GARES & CONNEXIONS	Mise en œuvre du schéma directeur d'allongement des quais, complété d'une mise en accessibilité PMR	X						Solidarité	Faciliter la mobilité des PMR	J49

Contrat Opérationnel de Mobilité

ANNEXE 2 : ENGAGEMENTS



**DIRECTION GÉNÉRALE
TRANSPORTS, MOBILITÉ
ET GRANDS ÉQUIPEMENTS**



**RÉGION
SUD**
PROVENCE
ALPES
CÔTE D'AZUR



Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°J1	BASSIN : J OBJECTIF GÉNÉRAL : Faciliter et amplifier l'usage du vélo à l'échelle du Bassin OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Faire connaître l'offre de services et d'équipements vélo
Référent de la fiche : Marie-Josée NAHLER (Métropole Aix-Marseille-Provence), marie-josée.nahler@ampmetropole.fr ; Marine DOLLE (Région Provence-Alpes-Côte d'Azur), mdolle@maregionsud.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Valoriser et simplifier l'accès aux abris-vélos pour les utilisateurs des différents supports (la Carte/Zou !)
Périmètre	Bassin J
Étapes / Public cible / Budget	Étapes de mise en œuvre : 1. Réaliser une fiche de procédures pour les usagers de la métropole Aix-Marseille-Provence et les usagers Zou !. Préparer un adhésif informant des modalités d'accès 2. Afficher les fiches de procédures sur les abris-vélos et diffusion sur les sites internet de lametropolemobilite.fr et zou.maregionsud.fr 3. Mise à jour sur les abris ou affichage sur de nouveaux abris-vélos (en avril 2024, 38 l'abrivélo et 16 Région)
Besoins de pilotage / coordination	Un point à prévoir en cas d'évolution de la procédure ou des visuels utilisés.

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028

Année	2024	2025	2026	2027	2028
-------	------	------	------	------	------

État de l'engagement au démarrage

Non démarré
 Étapes préalables en cours
 Engagement en cours de réalisation
 Engagement finalisé
 Engagement poursuivi



PILOTE DE L'ENGAGEMENT

Acteur en charge du pilotage de l'engagement collectif	Métropole Aix-Marseille-Provence & Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
--	--

INDICATEURS

État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES

ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Métropole Aix-Marseille-Provence	Pilote	Pilote de l'engagement Mise à disposition de données Rédaction de procédure	Rédaction de la procédure pour les titulaires d'une carte ZOU ! souhaitant utiliser un abri de la Métropole AMP Affichage sur les abris-vélos de la Métropole AMP

Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Pilote	Pilote de l'engagement Mise à disposition de données Rédaction de procédure	Rédaction de la procédure pour les titulaires de la carte souhaitant utiliser un abri vélo ZOU !
Kisio	Partenaire	Gestionnaire des abris-vélos	Affichage des procédures pour les abris-vélos de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°J2	BASSIN : J OBJECTIF GÉNÉRAL : Faciliter et amplifier l'usage du vélo à l'échelle du Bassin OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Faire connaître l'offre de services et d'équipements vélo
Référent de la fiche : Marine DOLLE (Région Provence-Alpes-Côte d'Azur), mdolle@maregionsud.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Déploiement de stationnements vélo sécurisés en gare
Périmètre	Tous les bassins de mobilité : A, B, C, D, E, F, I, J, K, L, M et N
Étapes / Public cible / Budget	Description : - Pose d'abris sécurisés, avec de services associés (équipements de plus de 12 places) : bornes VAE, casiers, station de gonflage/réparation - Accès gratuit Public cible : Usagers pour les trajets domicile-travail, domicile-étude, motifs quotidiens autres : loisirs, santé, tourisme ...
Besoins de pilotage / coordination	Échanges avec les EPCI/Communes pour la réalisation de la voirie ou du jalonnement en interface avec les équipements.

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028



PILOTE DE L'ENGAGEMENT	
Acteur(s) en charge du pilotage de l'engagement collectif	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

INDICATEURS
État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Pilote	Initiateur Pilote Co maîtrise d'ouvrage	3/4 ETP Financement investissement Financement fonctionnement
SNCF G&C	Partenaire	Maître d'ouvrage et/ou propriétaire foncier Exploitant des équipements	MOA des études et réalisation des équipements

État	Partenaire	Financement	Via le plan de relance : participation à l'investissement des gares imposées par la LOM
Métropole	Partenaire	Et/ou propriétaire foncier	Référente : Marie-Josée NAHLER, marie-josee.nahler@ampmetropole.fr
Communauté d'agglomération / communes	Partenaire	Et/ou propriétaire foncier	
Communes	Partenaire	Et/ou propriétaire foncier Autorisations de travaux	

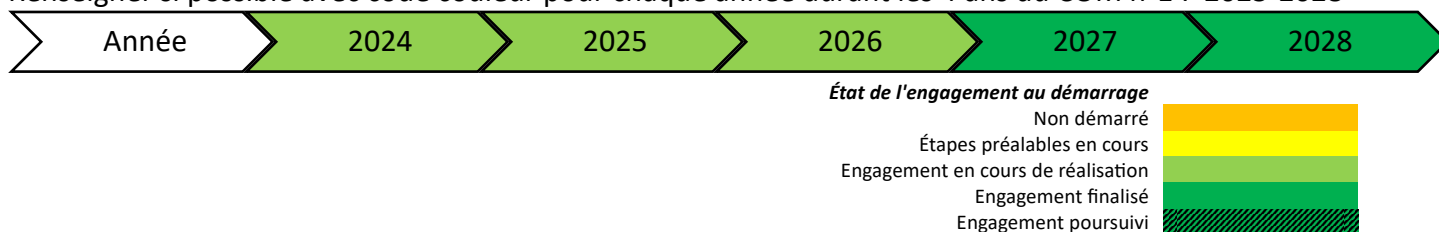
Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°J3	BASSIN : J OBJECTIF GÉNÉRAL : Faciliter et amplifier l'usage du vélo à l'échelle du Bassin OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Faire connaître l'offre de services et d'équipements vélo
Référent de la fiche : Hugo SALMON (Métropole Aix-Marseille-Provence), hugo.salmon@ampmetropole.fr ; Marie-Josée NAHLER (Métropole Aix-Marseille-Provence), marie-josée.nahler@ampmetropole.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Déploiement de stationnements vélo sécurisés dans les PEM métropolitains ainsi que les arrêts de TC majeurs (parcours tram ou BHNS)
Périmètre	Bassin J
Étapes / Public cible / Budget	Description : - Pose d'abris sécurisés, avec des services associés : bornes VAE, casiers, station de gonflage/réparation - Accès gratuit Public cible : Usagers pour les trajets domicile-travail, domicile-étude, motifs quotidiens autres : loisirs, santé, tourisme ...
Besoins de pilotage / coordination	Échanges avec les 69 communes de la métropole Aix-Marseille-Provence gestionnaires de leur voirie pour la réalisation d'aménagement permettant une accessibilité sécurisée en interface avec les équipements.

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028



PILOTE DE L'ENGAGEMENT	
Acteur(s) en charge du pilotage de l'engagement collectif	Métropole Aix-Marseille-Provence

INDICATEURS
État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Métropole Aix-Marseille-Provence	Pilote	Initiateur de la démarche en tant que maître d'ouvrage	

Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Partenaire	Participation à la démarche	
Communes	Partenaire	Gestionnaire de la voirie pour 69 communes métropolitaines	

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°J4	BASSIN : J OBJECTIF GÉNÉRAL : Faciliter et amplifier l'usage du vélo à l'échelle du Bassin OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Faire connaître l'offre de services et d'équipements vélo
Référent de la fiche : Ségolène CHIGNARD (Région Provence-Alpes-Côte d'Azur - DGTMG-ERGE-SGE), schignard@maregionsud.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Constituer une base de données vélo régionale publiée dans OSM et la plateforme régionale « Connaissance du territoire » et pérenniser la mise à jour des données
Périmètre	Tous les bassins de mobilité : A, B, C, D, E, F, I, J, K, L, M et N (Pour les données du périmètre Occitanie et AURA, sous réserve qu'elles soient publiées sur OSM par un ou des contributeurs des régions Occitanie et AURA)
Étapes / Public cible / Budget	Objectifs principaux : - Mise en place par DCOPT-SCOT et DIGE-SGE d'une Base de Données vélo sur OSM complète et qualifiée à l'échelle régionale : ○ Appel à un prestataire, ○ Association des collectivités, ○ Formation à OSM et animation des "cartoparties" pour obtenir une BD OSM complète et maintenue par des référents identifiés dans les Collectivités, DDT(M), associations ... Description : - Choix du prestataire - Estimation de la qualité de la cartographie OSM en région - Identification des collectivités et autres contributeurs pour les mobiliser et les former - Partenariat avec IGN pour MAJ de sa BD TOPO® - Collecte de la donnée, traitement de la donnée, intégration des données et compléments des attributs dans OSM Étapes : - Juillet 2024 : démarrage de la mission - Septembre 2024 : lancement de la démarche via une réunion en visio avec les contributeurs majeurs - Été 2025 (1 an) : complétude et qualification de la BD + formations (12) + cartoparties (6) pour contributions et création d'événements pour communication de la démarche - Jusqu'à mi 2026 (1 an) : maintenance - A partir de septembre 2026 : autonomie de la Région et des partenaires pour actualisation d'OSM

Besoins de pilotage / coordination	Financement DIGE Animation SCOT (expertise métier et expérience sur autres thèmes) et SGE (expression du besoin et des finalités) Identification de référents pour couvrir tout le territoire régional 2 à 4 réunions avec les référents pour permettre une mise à jour fiabilisée
---	--

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028

Année	2024	2025	2026	2027	2028
-------	------	------	------	------	------

État de l'engagement au démarrage

Non démarré	
Étapes préalables en cours	
Engagement en cours de réalisation	
Engagement finalisé	
Engagement poursuivi	

PILOTE DE L'ENGAGEMENT

Acteur en charge du pilotage de l'engagement collectif	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
--	--

INDICATEURS

État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES

ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Pilote	Financement Et animateur des groupes de travail avec les contributeurs	Animation réseau des contributeurs, extractions d'indicateurs, transfert sur la plateforme "connaissance du territoire ...
Immergis	Partenaire	Prestataire Maître d'œuvre de la mission	Collecte, animation, complétude, qualification, estimation de la qualité de la donnée vélo, publication sur OSM, maintenance 1 an
Départements sur le périmètre de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Partenaire	Contributeur Fournit de la donnée SIG	Temps RH ponctuel le temps de la mission. A compter de 2026 : temps RH régulier pour alimenter BD régionale intermédiaire ou OSM
Départements hors périmètre de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur ayant des communes dans le bassin	Partenaire	Contributeur Fournit de la donnée SIG	Collecte et qualification de la donnée vélo sur les communes hors Région Provence-Alpes-Côte d'Azur Temps RH pour constituer et alimenter BD régionale intermédiaire ou OSM
Métropole Aix-Marseille-Provence	Partenaire	Maître d'ouvrage ou partenaire AOM Fournit de la donnée SIG	La métropole est en train de constituer sa base de données dans le cadre du SM des modes actifs sous format SIG Temps RH ponctuel le temps de la mission. A compter de 2026 : temps RH

			régulier pour alimenter BD régionale intermédiaire ou OSM
Communautés d'agglomération	Partenaire	Maître d'ouvrage ou partenaire AOM Fournit de la donnée SIG	Temps RH ponctuel le temps de la mission. A compter de 2026 : temps RH régulier pour alimenter BD régionale intermédiaire ou OSM
Communautés de communes	Partenaire	Maître d'ouvrage ou partenaire AOM Fournit de la donnée SIG	Temps RH ponctuel le temps de la mission. A compter de 2026 : temps RH régulier pour alimenter BD régionale intermédiaire ou OSM
Communes	Partenaire	Maître d'ouvrage Fournit de la donnée SIG	Fourniture à niveau supra
Syndicats d'aménagement	Partenaire	Maître d'ouvrage Fournit de la donnée SIG	Fourniture à niveau supra
DDT	Partenaire	Partage de données et contributeur éventuel	
IGN	Partenaire	Partage de données et MAJ BDD Topo®	
ASSOCIATIONS	Partenaire	Organisateur ou animateur ou contributeur	Pour les cartoparties et ensuite éventuellement en phase MAJ

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°J5	BASSIN : J OBJECTIF GÉNÉRAL : Faciliter et amplifier l'usage du vélo à l'échelle du Bassin OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Faire connaître l'offre de services et d'équipements vélo
Référent de la fiche : Ségolène CHIGNARD (Région Provence-Alpes-Côte d'Azur), schignard@maregionsud.fr ; Marine DOLLE (Région Provence-Alpes-Côte d'Azur), mdolle@maregionsud.fr ; Rémi DORNE (Région Provence-Alpes-Côte d'Azur), rdorne@maregionsud.fr ; Isabelle DECORY (Région Provence-Alpes-Côte d'Azur), idecory@maregionsud.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Recensement de toutes les aides et moyens de financement possibles
Périmètre	Tous les bassins de mobilité : E, J, K, et L
Étapes / Public cible / Budget	Objectif principal : L'objectif est de connaître toutes les aides, tous les moyens de financement possibles existants sur la thématique du vélo. Ce travail a déjà été en partie réalisé par le Région. Étapes : 1. Récupérer les informations sur les aides Européennes, nationales et régionales (en attente des résultats du travail réalisé par la Région) 2. Récupérer la liste des aides départementales, intercommunales et communales - Organiser une réunion de présentation 2025
Besoins de pilotage / coordination	Fréquence de réunion : 1 fois par an

CALENDRIER PRESENTI					
Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028					
Année	2024	2025	2026	2027	2028
<i>État de l'engagement au démarrage</i> Non démarré Étapes préalables en cours Engagement en cours de réalisation Engagement finalisé Engagement poursuivi					

PILOTE DE L'ENGAGEMENT	
Acteur(s) en charge du pilotage de l'engagement collectif	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

INDICATEURS
État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Pilote	Moyens RH	ETP Partage d'information
Département des Bouches-du-Rhône	Partenaire	Moyens RH	ETP Partage d'information (dispositifs Département)
Dracénie Provence Verdon Agglomération	Partenaire	Moyens RH	ETP
CC Golfe de Saint Tropez	Partenaire	Moyens RH	ETP
CC Lacs et Gorges du Verdon	Partenaire	Moyens RH	ETP
CC Pays de Fayence	Partenaire	Moyens RH	ETP
Estérel Côte d'Azur Agglomération	Partenaire	Moyens RH	ETP
Toulon Provence Métropole	Partenaire	Moyens RH	ETP
CC Sud Sainte Baume	Partenaire	Moyens RH	ETP
CA Provence Verte	Partenaire	Moyens RH	ETP
CC Provence Verdon	Partenaire	Moyens RH	ETP
CC Cœur du Var	Partenaire	Moyens RH	ETP
CC Méditerranée Porte des Maures	Partenaire	Moyens RH	ETP
CC Vallée du Gapeau	Partenaire	Moyens RH	ETP
Métropole Aix-Marseille-Provence (St Zacharie)	Partenaire	Partage d'information sur des aides éventuelles apportées par commune ou EPCI	
CA DLVA (Vinon sur Verdon)	Partenaire	Partage d'information sur des aides éventuelles apportées par commune ou EPCI	

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°J6	BASSIN : J OBJECTIF GÉNÉRAL : Faciliter et amplifier l'usage du vélo à l'échelle du Bassin OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Faire connaître l'offre de services et d'équipements vélo
Référent de la fiche : Vincent MEYER ; Marine DOLLE (Région Provence-Alpes-Côte d'Azur), mdolle@maregionsud.fr ;	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Analyser l'usage des abris-vélos en PEM afin d'adapter / améliorer l'offre
Périmètre	Bassin J
Étapes / Public cible / Budget	Étapes de mise en œuvre : 1. Réalisation de l'analyse statistique par la direction des études de la métropole Aix-Marseille-Provence 2. Mise en place d'un COTECH/groupe de travail 3. Retour d'expérience
Besoins de pilotage / coordination	Coordination avec la direction des études de la Métropole Aix-Marseille-Provence

CALENDRIER PRESENTI	
Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028	
Année	2024 2025 2026 2027 2028
<i>État de l'engagement au démarrage</i> Non démarré Étapes préalables en cours Engagement en cours de réalisation Engagement finalisé Engagement poursuivi	

PILOTE DE L'ENGAGEMENT	
Acteur en charge du pilotage de l'engagement collectif	Métropole Aix-Marseille-Provence et Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

INDICATEURS
État d'avance de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Métropole Aix-Marseille-Provence	Pilote	Fournir les données de localisation et de fréquentation par abri	Données si possible détaillées par mois et éventuellement par jour et heure Référente : Anaïs FIASTRE
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Pilote	Fournir les données de localisation et de fréquentation par abri	Données si possible détaillées par mois et éventuellement par jour et heure

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°J7	BASSIN : J OBJECTIF GÉNÉRAL : Faciliter et amplifier l'usage du vélo à l'échelle du Bassin OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Assurer la continuité des itinéraires cyclables
Réfèrent de la fiche : Jérôme GONDRAN, jerome.gondran@vaucluse.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Mise en œuvre du Schéma Vélo du Département de Vaucluse
Périmètre	Communes vauclusiennes des bassins F, E et J
Étapes / Public cible / Budget	Objectifs principaux du schéma : - Sécuriser et développer la pratique du vélo pour tous (déplacements quotidiens essentiellement mais également tourisme et loisir) ; - Structurer les itinéraires d'intérêt départemental et métropolitains (pour le bassin J) ; - Promouvoir le vélo comme un élément clé de la stratégie touristique de Vaucluse. Étapes : 1. Finalisation des 3 véloroutes principales du département (axes touristiques structurants) 2. Réalisation des projets prioritaires, et structurants au sens du Schéma Départemental, en articulation avec les EPCI/communes (environ 10 opérations concernant essentiellement les déplacements du quotidien)
Besoins de pilotage / coordination	Coordination : travail en articulation avec les EPCI à l'occasion de la réalisation de leurs schémas cyclables et de leurs mises en œuvre

CALENDRIER PRESENTI					
Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028					
Année	2024	2025	2026	2027	2028
État de l'engagement au démarrage Non démarré Étapes préalables en cours Engagement en cours de réalisation Engagement finalisé Engagement poursuivi					

PILOTE DE L'ENGAGEMENT	
Acteur en charge du pilotage de l'engagement	Département de Vaucluse

INDICATEURS
- Nombre de kilomètres réalisés

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION

Département de Vaucluse	Pilote	Pilote de l'action Schéma Vélo Départemental / Maître d'ouvrage Création d'une Mission Développement du Vélo Définition de tracés, développement d'itinéraires, réalisation d'aménagements Possibilités de financement des EPCI et communes	3 ETP en pilotage + 3 en MOA + 6 en exploitation Finalisation des 3 véloroutes structurantes (ViaRhôna, Via Venaissia, Véloroute du Calavon) Réalisation d'aménagements pour les déplacements quotidiens Dispositif départemental en faveur du vélo (AAP permanent)
Métropole Aix-Marseille-Provence : EPCI ou communes	Partenaire	Pilotes de schémas cyclables (EPCI) / Maîtres d'ouvrage Contribution au développement d'itinéraires cyclables d'intérêt départemental au travers de la mise en œuvre des schémas vélo ou de projets ciblés	Travail en partenariat avec le Département pour les itinéraires prioritaires (plusieurs études opérationnelles engagées) Référente métropole Aix-Marseille-Provence : Anaïs FIASTRE
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Partenaire	Financement	Financement selon les cadres d'intervention en vigueur
Vaucluse Provence Attractivité (VPA)	Partenaire	Acteur principal en termes de tourisme à vélo Développement Animation Communication	Promotion d'itinéraires et boucles cyclables touristiques Production de supports divers
Parc naturel régional du Luberon	Partenaire	Développement Animation Communication	Promotion d'itinéraires et boucles cyclables touristiques Production de supports divers
Parc naturel régional du Ventoux	Partenaire	Développement Animation Communication	Promotion d'itinéraires et boucles cyclables touristiques Production de supports divers
Vélo loisirs Provence	Partenaire	Développement Animation Communication	Porteur d'actions visant à faciliter l'usage du vélo remise en selle, atelier d'auto réparation.

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°J8	BASSIN : J OBJECTIF GÉNÉRAL : Faciliter et amplifier l'usage du vélo à l'échelle du Bassin OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Assurer la continuité des itinéraires cyclables
Référent de la fiche : Sylvie FERRARIN (Métropole Aix-Marseille-Provence), sylvie.ferrarin@ampmetropole.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Engagement pour l'élaboration d'un schéma directeur des modes actifs
Périmètre	Bassin J
Étapes / Public cible / Budget	Contexte : La Métropole Aix-Marseille-Provence a approuvé en décembre 2021 son Plan de Mobilité métropolitain 2020-2030 intégrant le plan vélo métropolitain 2019-2024. il prescrit par ailleurs l'élaboration d'un schéma directeur des modes actifs. Ce schéma comprend : - l'évaluation du plan vélo numéro 1 ainsi que l'élaboration d'un plan vélo N°2 - l'élaboration d'un plan piéton métropolitain - la rédaction d'un « guide de référentiels des modes actifs », catalogue de méthodes, d'objectifs et d'actions par typologie de territoire (villes-centre, villes moyennes et autres villes et villages) à décliner à l'horizon 2040 dans le cadre des Plans locaux de mobilité. L'objectif est donc de disposer de documents de planification et de programmation à moyen et long terme de la politique vélo et piétons de la Métropole et des outils à mettre en place. Cet objectif s'inscrit dans la continuité du Plan vélo métropolitain fixant la feuille de route de la Métropole pour les années 2019 à 2024. Sur ces points, ce schéma permettra à la fois d'évaluer la pertinence (conformité aux attentes des usagers) et la performance (propension à atteindre les objectifs fixés par le Plan de mobilité) des actions proposées dans le Plan Vélo en cours, mais aussi d'établir les plans d'action vélos et piétons de la Métropole pour la période 2025-2030. L'objectif de part modale reprend celui du Plan de mobilité, soit augmenter la part modale du vélo à 7% dont 15% dans les centres villes d'Aix et Marseille et 12 % dans la périphérie de ces 2 communes et l'ensemble des villes moyennes, et la part modale de la marche à 33%, à l'échelle métropolitaine d'ici à 2030. Le SDMA devra proposer et décliner les conditions de mise en œuvre de dépassement de ces objectifs d'ici 2030, puis au-delà à l'horizon 2040, à travers notamment un catalogue d'actions à décliner dans les Plans locaux de mobilité. Ainsi le SDMA permettra : - L'identification du réseau piéton métropolitain structurant, principalement sur les 12 centralités métropolitaines et, décliner

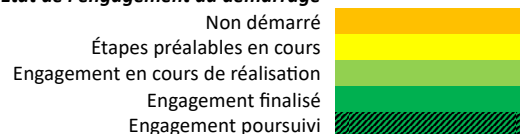
	le concept pour sa mise en œuvre dans le cadre des Plans locaux de mobilité afin que le piéton devienne le mode de déplacement principal pour les trajets du quotidien de moins de 1 km ; - L'identification, ou consolidation lorsqu'il existe, du réseau cyclable secondaire des 12 centralités de la Métropole et leur continuité urbaine avec comme objectif de mailler les centres de villes ou de villages, les points d'arrêts BHNS (bus à haut niveau de service), métro, tramway, car et TER, les établissements d'enseignements primaire et secondaire, les zones d'activités économiques, les établissements de santé, les pôles d'attractivités touristiques. L'identification, pour les autres villes et villages de la Métropole, des principes et potentiels d'un réseau cyclable interurbain se basant sur les bassins de proximité du Plan de mobilité et les équipements générateurs (équipements publics). Cette démarche a démarré en mars 2024 et se terminera fin 2025
Besoins de pilotage / coordination	La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur est associée aux grandes étapes d'avancement ainsi qu'à l'ensemble des ateliers de concertation qui se déroulent à l'échelle des bassins de mobilité et des ateliers de convergence à l'échelle de la métropole

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028



État de l'engagement au démarrage



PILOTE DE L'ENGAGEMENT

Acteur en charge du pilotage de l'engagement	Métropole Aix-Marseille-Provence
--	---

INDICATEURS

État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES

ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Métropole Aix-Marseille-Provence	Pilote	Pilote l'action en tant que maître d'ouvrage	
État	Partenaire	Participe à la démarche	
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Partenaire	Participe à la démarche	
Département des Bouches du Rhône	Partenaire	Participe à la démarche	

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°J9	BASSIN : J OBJECTIF GÉNÉRAL : Faciliter et amplifier l'usage du vélo à l'échelle du Bassin OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Assurer la continuité des itinéraires cyclables
Référent de la fiche : Ségolène CHIGNARD (Région Provence-Alpes-Côte d'Azur), schignard@maregionsud.fr ; Marine DOLLE (Région Provence-Alpes-Côte d'Azur), mdolle@maregionsud.fr ; Rémi DORNE (Région Provence-Alpes-Côte d'Azur), rdorne@maregionsud.fr ; Isabelle DECORY (Région Provence-Alpes-Côte d'Azur), idecory@maregionsud.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Financement des projets aménagements cyclables servant la mobilité du quotidien
Périmètre	Tous les bassins de mobilité : A, B, C, D, E, F, I, J, K, L, M et N
Étapes / Public cible / Budget	Objectif principal : Développer les pratiques de vélo pour la mobilité du quotidien par le maillage cyclable autour d'équipements sous gestion régionale (gares, lycées) mais également des équipements et pôles structurants. (cf liste du bassin ci-dessous). Description : Financement des études, travaux et équipements de ces projets d'aménagements cyclables Public cible : - Usagers pour les trajets domicile-travail, domicile-étude - Usagers pour les motifs quotidiens autres : loisirs, santé, tourisme...
Besoins de pilotage / coordination	Environ 2 à 3 temps d'échanges avec les porteurs de projet candidats

CALENDRIER PRESENTI					
Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028					
Année	2024	2025	2026	2027	2028
<i>État de l'engagement au démarrage</i> Non démarré Étapes préalables en cours Engagement en cours de réalisation Engagement finalisé Engagement poursuivi					

PILOTE DE L'ENGAGEMENT	
Acteur(s) en charge du pilotage de l'engagement collectif	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

INDICATEURS
État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Pilote	Financement Ou animateur itinéraire Vote SRV	
État	Partenaire	Financement	Via AAP Continuités cyclables si critères identiques
Département	Partenaire	Maître d'ouvrage Financement Et/ou établit SD vélo Et/ou propriétaire foncier	
Métropole Aix-Marseille-Provence	Partenaire	Maître d'ouvrage Financement Et/ou établit SD vélo Et/ou propriétaire foncier	
Communauté d'agglomération	Partenaire	Maître d'ouvrage ou partenaire AOM Financement Et/ou établit SD vélo ou PDM Et/ou propriétaire foncier	
Communauté de communes	Partenaire	Maître d'ouvrage ou partenaire AOM Financement Et/Ou établit SD vélo ou PDM Et/ou propriétaire foncier	
Communes	Partenaire	Maître d'ouvrage Financement Et/ou propriétaire foncier	
Syndicat d'aménagement	Partenaire	Maître d'ouvrage Financement Et/ou propriétaire foncier	

Tableau 8 : Liste d'équipements structurants du bassin de mobilité J

Périmètre d'implantation	Équipements/ Pôles structurants à desservir	Secteur d'activité principal desservi
Métropole Aix-Marseille-Provence	Liaison vélo de la gare de Cassis desservant le pôle d'emploi "Le Brégadan"	Pôle d'échange / Pôle économique
Métropole Aix-Marseille-Provence	Liaison cyclable de Ceyreste vers Athélia III à La Ciotat	Pôle économique / Education.
Métropole Aix-Marseille-Provence	Continuité cyclable du chemin du Puits de Brunet à La Ciotat pour desservir le collège Virebelle	Education / Loisir
Métropole Aix-Marseille-Provence	V65 par le bord de mer à la Ciotat	Pôle touristique / Pôle économique
Métropole Aix-Marseille-Provence	Connexion cyclable entre Ventabren et le collège de Velaux	Education
Métropole Aix-Marseille-Provence	Hôpital Privé de Provence et lycée Georges Duby	Pôle santé / éducation

Périmètre d'implantation	Équipements/ Pôles structurants à desservir	Secteur d'activité principal desservi
Métropole Aix-Marseille-Provence	Aménagement cyclable sur le franchissement de la D9 entre le giratoire Bretelle D9 x Av. François Arago et le giratoire Rue Jean René Guilibert Gauthier de la Lauzière. Pour connecter La Duranne au PAAP	Pôle économique
Métropole Aix-Marseille-Provence	CEREGE à La Duranne Aménagement cyclable sur l'avenue Louis Philibert entre le giratoire Av. Augustin Fresnel x Route d'Apt x Av. Louis Philibert et le domaine du Petit Arbois	Pôle économique
Métropole Aix-Marseille-Provence	Gare Aix TGV	Pôle d'échange
Métropole Aix-Marseille-Provence	Aménagement cyclable sur l'avenue du Club Hippique entre la rocade et le Campus Éducative Aix-en-Provence.	Pôle économique
Métropole Aix-Marseille-Provence	Boulevard Baille à Marseille (13005 et 13006)	Pôle économique
Métropole Aix-Marseille-Provence	Plage des Catalans, Avenue de la Corse (13007)	Pôle touristique / Pôle économique
Métropole Aix-Marseille-Provence	Conservatoire à rayonnement régional Pierre Barbizet/INSEAMM, rue des 3 mages (13001)	Pôle économique / loisir
Métropole Aix-Marseille-Provence	Lycée technologique Marie Curie, boulevard Jeanne d'Arc	Éducation
Métropole Aix-Marseille-Provence	Hôpital de la conception via la rue St Pierre	Pôle santé / Pôle économique
Métropole Aix-Marseille-Provence	Gare St Charles via la rue de la grande armée	Pôle touristique / Pôle économique
Métropole Aix-Marseille-Provence	Gare St Charles via les boulevards Camille Flammarion et Voltaire	Pôle touristique / Pôle économique
Métropole Aix-Marseille-Provence	Parc Longchamps (dont muséum d'histoire naturelle et musée des beaux arts) via boulevard des Chartreux	Loisirs
Métropole Aix-Marseille-Provence	Friche de la Belle de mai via la rue Bénédict	Loisirs
Métropole Aix-Marseille-Provence	Hôpital européen via l'avenue Roger Salengro	Pôle santé / Pôle économique
Métropole Aix-Marseille-Provence	Parc Bougainville via le boulevard de Briançon	Loisirs
Métropole Aix-Marseille-Provence	Cité Félix-Pyat et collège privé Saint-Mauront via la rue Felix Pyat	Éducation
Métropole Aix-Marseille-Provence	Stade Vélodrome via la rue Negresco	Loisirs
Métropole Aix-Marseille-Provence	Équipements/Pôles structurants déterminés dans les PLM à lancer ¹³	le public sera précisé dans les PLM à venir

¹³ Les équipements structurants et pôles structurants déterminés dans les PLM seront identifiés par un astérisque (*)

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°10	BASSIN : J OBJECTIF GÉNÉRAL : Faciliter et amplifier l'usage du vélo à l'échelle du Bassin OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Assurer la continuité des itinéraires cyclables
Référent de la fiche : Ségolène CHIGNARD (Région Provence-Alpes-Côte d'Azur), schignard@maregionsud.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Mise en œuvre du cadre d'intervention régional permettant l'attribution de subventions pour les itinéraires véloroutes
Périmètre	Tous les bassins de mobilité : A, B, C, D, E, F, I, J, K, L, M et N
Étapes / Public cible / Budget	Mise en œuvre du cadre d'intervention régional grâce aux : - Financement des itinéraires inscrits au Schéma régional des véloroutes + des rabattements (rayon 5 km entre Itinéraire et PEM) - Animations pour certains itinéraires Description : - Financement études, acquisitions foncières, travaux et équipements des sections d'itinéraires du SRV - https://www.maregionsud.fr/vos-aides/detail/cadre-d-intervention-pour-la-realisation-du-schema-regional-des-veloroutes-de-provence-alpes-cote-d-azur
Besoins de pilotage / coordination	Pilotage : - Ségolène Chignard schignard@maregionsud.fr : départements 06,83 et itinéraires suivis en totalité EV8 et V65, V. des Pignes en 06 - Marine Dolle mdolle@maregionsud.fr : départements 04,05 et itinéraires suivis en totalité V64 et Durance à vélo, V. des Pignes en 04 - Rémi Dorne rdorne@maregionsud.fr : département 84 et itinéraires : EV17 et Autour du Luberon, via Venaissia - Isabelle Decory idecory@maregionsud.fr : département 13

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028

Année	2024	2025	2026	2027	2028
-------	------	------	------	------	------

État de l'engagement au démarrage

Non démarré
 Étapes préalables en cours
 Engagement en cours de réalisation
 Engagement finalisé
 Engagement poursuivi



PILOTE DE L'ENGAGEMENT	
Acteur(s) en charge du pilotage de l'engagement collectif	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

INDICATEURS
État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Pilote	Financement Ou animateur itinéraire Vote SRV	
État	Partenaire	Financement	Valide SRV
Département	Partenaire	Maître d'ouvrage Financement Et/ou établit SD vélo ou PDM	
Métropole	Partenaire	Maître d'ouvrage ou partenaire AOM Financement Et/ou établit SD vélo ou PDM	
Communauté d'agglomération	Partenaire	Maître d'ouvrage ou partenaire AOM Financement Et/ou établit SD vélo ou PDM	
Communauté de communes	Partenaire	Maître d'ouvrage ou partenaire AOM Financement Et/ou établit SD vélo ou PDM	
Communes	Partenaire	Maître d'ouvrage Financement Et/ou établit SD vélo ou PDM	
Syndicat d'aménagement	Partenaire	Maître d'ouvrage Financement Et/ou établit SD vélo ou PDM	

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°J11	BASSIN : J OBJECTIF GÉNÉRAL : Faciliter et amplifier l'usage du vélo à l'échelle du Bassin OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Assurer la continuité des itinéraires cyclables
Référent de la fiche : Rémi BARLET (Département du Var), rbarlet@var.fr	

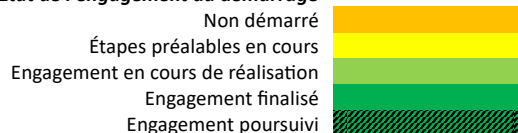
DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Mise en place d'un groupe de travail sur la mise en œuvre du JALRIC
Périmètre	Région ou département 83 (Bassin J pour la commune de Saint - Zacharie)
Étapes / Public cible / Budget	Objectif principal : L'objectif est la mise en place d'un groupe de travail concernant la mise en œuvre du JALRIC (Jalonnement des Réseaux et Itinéraires Cyclables) Étapes : 1. Ateliers de présentation du JALRIC (visio, présentiel) 2. Mise en œuvre d'un document commun (forme à définir : charte, doctrine, CCTP) et définition des conditions de financement 3. Travail sur la SIL (signalétique d'intérêt local), notamment sur les haltes vélo
Besoins de pilotage / coordination	Fréquence de réunion : 1 à 2 fois par an

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028



État de l'engagement au démarrage



PILOTE DE L'ENGAGEMENT

Acteur(s) en charge du pilotage de l'engagement	Département du Var
---	--------------------

INDICATEURS

État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES

ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Département du Var	Partenaire	Moyens RH	ETP
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Pilote	Moyens RH	ETP
État	Partenaire	Moyens RH	ETP
Dracénie Provence Verdon Agglomération	Partenaire	Moyens RH	ETP
CC Golfe de Saint Tropez	Partenaire	Moyens RH	ETP

CC Lacs et Gorges du Verdon	Partenaire	Moyens RH	ETP
CC Pays de Fayence	Partenaire	Moyens RH	ETP
Estérel Côte d'Azur Agglomération	Partenaire	Moyens RH	ETP
Toulon Provence Métropole	Partenaire	Moyens RH	ETP
CC Sud Sainte Baume	Partenaire	Moyens RH	ETP
Métropole Aix Marseille (pour commune de St Zacharie)	Partenaire	Moyens RH	Participation sous réserve de compatibilité avec projet de jalonnement d'e la Métropole Aix-Marseille-Provence Référente : Anaïs FIASTRE

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°J12	BASSIN : J OBJECTIF GÉNÉRAL : Améliorer les conditions de l'intermodalité OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Améliorer les connexions aux gares
Référent de la fiche : Céline SIMONIN (SNCF Gares & Connexions), celine.simonin@sncf.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Mise en œuvre du programme « Place de la gare »
Périmètre	Bassin J : gares identifiées avec des locaux libres
Étapes / Public cible / Budget	Définition : Mise à disposition d'espaces en gare pour des projets porteurs de nouveaux services. Travail partenarial avec les collectivités dans ce but. Étapes : 1. Chiffrage des travaux nécessaires à la mise à disposition des espaces 2. Recherche de porteurs de projets 3. Mise en place du projet retenu Gares identifiées : Pertuis, Salon-de-Provence, La Ciotat, L'Estaque Autres potentiels à étudier : Carry le Rouet et Saint-Marcel
Besoins de pilotage / coordination	Trouver des porteurs de projets (collectivité, acteur économique, association, etc.) capables de proposer un projet viable et correspondant aux attentes du territoire.

CALENDRIER PRESENTI	
Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028	
Année	2024 2025 2026 2027 2028
<i>État de l'engagement au démarrage</i> Non démarré Étapes préalables en cours Engagement en cours de réalisation Engagement finalisé Engagement poursuivi	

PILOTE DE L'ENGAGEMENT	
Acteur en charge du pilotage de l'engagement	SNCF Gares & Connexions

INDICATEURS
- Nombre de locaux mis à disposition

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
SNCF Gares & Connexions	Pilote	Équipe projet	Mise en œuvre avec le porteur de projet
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Partenaire	Soutien financier	

Métropole et communes concernées	Partenaire	Relais + groupe de travail	Propositions de porteurs d'affaires Référént métropole Aix-Marseille-Provence : Thierry COULANGE
Porteurs de projet	Partenaire	Occupation du local	

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°J13	BASSIN : J OBJECTIF GÉNÉRAL : Améliorer les conditions de l'intermodalité OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Améliorer les connexions aux gares
Référent de la fiche : Thierry COULANGE (Métropole Aix-Marseille-Provence), theirry.coulange@ampmetropole.fr ; Patricia HARINCK (Région Provence-Alpes-Côte d'Azur), pharinck@maregionsud.fr ;	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Développement des pôles d'échanges multimodaux de Plan de Campagne, Lamanon, Miramas, Vitrolles, Arenc (LNPCA) et Saint-André (LNPCA)
Périmètre	Bassin J
Étapes / Public cible / Budget	Description : Adaptation des gares et des pôles d'échanges aux projets de développement ferroviaires et intermodaux (Services Express Régionaux Métropolitains, ouverture à la concurrence, projet Ligne Nouvelle Provence Côté d'Azur) et adaptation au changement climatique (stratégie régionale ACORS, Trajectoire nationale de Référence à l'Adaptation au Changement Climatique...). Étapes : - 2026 : Livraison PEM de Plan de Campagne - 2025 : Travaux réaménagement PEM de Lamanon - 2028 : Réaménagement PEM de Miramas - 2025-2029 : PEM de Vitrolles (gare routière Cap Horizon + projet du transport par câble pour connecter le PEM à l'aéroport Aix-Marseille-Provence via le site Airbus + PEM de Rognac) - 2030 : PEM Arenc : dans le cadre du projet LN PCA - 2030 : PEM St André : dans le cadre du projet LN PCA
Besoins de pilotage / coordination	Coordination nécessaire avec les autres AOM et collectivités concernées. Trajectoire budgétaire tendue (inflation, coût des matières premières...).

CALENDRIER PRESENTI	
Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028	
Année	2024 2025 2026 2027 2028
État de l'engagement au démarrage Non démarré Étapes préalables en cours Engagement en cours de réalisation Engagement finalisé Engagement poursuivi	

PILOTE DE L'ENGAGEMENT	
Acteur(s) en charge du pilotage de l'engagement collectif	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

INDICATEURS
État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Pilote	Financier	Contribution technique et financière (financement sous conditions)
Métropole Aix-Marseille-Provence	Pilote	Maitre d'ouvrage (partie aménagement urbain)	Réalisation des études Contribution technique et financière gestionnaire des PEM
SNCF Gares & Connexions	Partenaire	MOA du projet (PEM, mise en accessibilité des quais) Gestionnaire des gares	Réalisation des études, attribution des marchés et réalisation des travaux
Co-financeurs LNPCA (voir fiche spécifique LNPCA)	Partenaire	Financier	Contribution technique et financière

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°J14	BASSIN : J OBJECTIF GÉNÉRAL : Améliorer les conditions de l'intermodalité OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Améliorer les connexions aux gares
Référent de la fiche : Patricia HARINCK (Région Provence-Alpes-Côte d'Azur), pharinck@maregionsud.fr ; Joëlle COUTURIER (Métropole Aix-Marseille-Provence), joelle.couturier@ampmetropole.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Élaboration du SERM de la Métropole Aix-Marseille Provence
Périmètre	Bassin J + éventuellement deuxième cercle en qualité de territoires associés Sud Sainte-Baume (bassin K) + Pays d'Arles (bassin I) et Sud Luberon + Durance-Luberon-Verdon Agglomération (bassin E)
Étapes / Public cible / Budget	Rappel des étapes précédentes : - Pilotage et coordination de la démarche par la Région. - Envoi du Dossier minute et du courrier d'intention co-signé par les Régions Sud et Occitanie, les départements du Gard et du Vaucluse, Grand Avignon et Ville d'Avignon le 26 juin 2024. - Labellisation du SERM de l'aire avignonnaise obtenu le 5 juillet 2024. - Partage par la Région d'une feuille de route et d'une méthode pour la réalisation du Dossier de synthèse en vue de l'obtention du statut de SERM par arrêté ministériel courant 2026 : stratégie marché et modalités de financement des études. - CA du Grand Avignon : attribution de son marché d'AMO au groupement d'étude ALENIMUM pour l'accompagnement à la préparation des éléments du dossier de synthèse - Région : échanges avec la SGP (Société des Grands Projets) afin d'évaluer les possibilités de recourir à la SGP pour la réalisation des dossiers de synthèse en phase 2 En cours de mise en œuvre : Région : démarrage de la Mission Transitec pour la phase 1 préparatoire du dossier de synthèse : 1. Recueil et synthèse des données existantes et des expressions de besoin des partenaires 2. Calage de la situation de référence aux horizons 2025/2030/2050 3. Élaboration de 3 scénarios de SERM à l'horizon 2050 et analyse multicritères 4. Assistance à la rédaction des pièces marché pour la phase de production 5. Transition avec les prestataires en charge de la phase de production des études/expertises Étapes futures : - Report « début 2025 » de la conférence de financement initialement prévue par l'État en juin 2024

	- Dépôt du Dossier de synthèse : souhaité printemps 2026 - A l'obtention du statut SERM : montage de la structure de coordination définie dans le dossier de synthèse - Début de la mise en œuvre de l'agenda défini pour améliorer l'offre de services et leur coordination et complémentarité ainsi que la création de nouvelles offres de services - par arrêté ministériel fin 2025. - Région : lancement à prévoir dès septembre de plusieurs marchés de prestations intellectuelles pour les études (juridique, technique, financier) et la rédaction des 4 dossiers de synthèse (cf. description ci-dessous) - A partir de septembre 2024, organisation de réunions techniques de travail conjointes AMP/Région au rythme d'une réunion/mois Étapes futures : - Dépôt du Dossier de synthèse : souhaité printemps 2025 - A l'obtention du statut SERM : montage de la structure de coordination définie dans le dossier de synthèse - Début de la mise en œuvre de l'agenda défini pour améliorer l'offre de services et leur coordination et complémentarité ainsi que la création de nouvelles offres de services
Besoins de pilotage / coordination	Opportunités : 99 M€ au Budget CPER 23-27 fléché SERM (à confirmer dans le cadre de la signature de l'avenant). Enjeu de saut d'offres, de coordination et renforcement des offres de rang local. Participation financière des métropoles aux coûts d'exploitation Réunion mensuelle des partenaires à partir de septembre 2024 Cette fiche engagement sera complétée par des annexes au fur et à mesure de sa mise en œuvre.

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028

Année	2024	2025	2026	2027	2028
-------	------	------	------	------	------

État de l'engagement au démarrage

Non démarré
Étapes préalables en cours
Engagement en cours de réalisation
Engagement finalisé
Engagement poursuivi



PILOTE DE L'ENGAGEMENT

Acteur(s) en charge du pilotage de l'engagement collectif	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et Métropole Aix-Marseille Provence
---	---

INDICATEURS

État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Métropole Aix-Marseille Provence	Pilote	Pilotage candidature SERM Co financement Maitre d'ouvrage sur leur périmètre de compétences	Coordination des acteurs locaux
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Pilote	Co-pilotage et financement des études et du projet Maitre d'ouvrage sur leur périmètre de compétences	
État	Partenaire	Co-pilotage et co-financement des études et du projet	
SNCF Réseau	Partenaire	Maitre d'ouvrage des études et travaux ferroviaires sur leur périmètre	
SNCF Gares & Connexions	Partenaire	Maitre d'ouvrage études et travaux sur son périmètre	
Département des Bouches du Rhône	Partenaire	Maitre d'ouvrage sur leur périmètre de compétences Participation aux réunions et groupes de travail Co -Financement	
Départements du Var et du Vaucluse	Partenaire	Maitre d'ouvrage si le SERM entre sur leur périmètre de compétences Participation aux réunions et groupes de travail Co -Financement	

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°J15	BASSIN : J OBJECTIF GÉNÉRAL : Améliorer les conditions de l'intermodalité OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Améliorer les connexions aux gares
Référent de la fiche : Albane BALDY (Région Provence-Alpes-Côte d'Azur), abaldy@maregionsud.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Développement des gares/PEM et amélioration du temps de parcours Marseille – Briançon en vue de l'accueil des JOP
Périmètre	Bassin J : Gares de Marseille Saint Charles, Aix-en-Provence TGV et Vitrolles Aéroport Marseille Provence (VAMP) - Réseau ferré Marseille - Briançon (lignes 905 et 915)
Étapes / Public cible / Budget	Description : - Adaptation des gares et des PEM aux projets de développement ferroviaires et intermodaux en prévision de l'accueil des JOP d'hiver 2030 : Les gares de Marseille Saint Charles, Aix-en-Provence TGV et Vitrolles Aéroport Marseille Provence (VAMP) doivent permettre l'accueil et l'orientation des usagers JOP (travailleurs ponctuels JOP et spectateurs notamment), sans dégrader l'accès pour les usagers du quotidien du territoire => principe directeur de la candidature - Amélioration du temps de parcours en train Marseille - Briançon vers 3h30 pour concurrencer la voiture : L'amélioration du temps de parcours Marseille - Briançon va rendre le train plus concurrentiel augmentant la part de report modal permettant l'absorption des flux JOP et un héritage certain pour le territoire avec des transports décarboné. Adaptation de l'infrastructure ferroviaire des lignes 905 et 915 (programme en cours de définition) pour permettre des liaisons plus rapides depuis Marseille (objectif à date : 50% de train à 3h30 et 40% à 4h contre plus de 4h30 actuellement) et un cadencement, avec le cas échéant adaptation de la signalisation => avec intégration de l'adaptation au changement climatique (stratégie régionale ACORS, Trajectoire nationale de Référence à l'Adaptation au Changement Climatique...). Étapes : - Amélioration du temps de parcours : résultats attendus pour 06/2024 - PEM et adaptation des gares : programmes en cours de définition avec SNCF Gares & Connexions et les acteurs locaux - Travaux 2025-2028 (et au-delà)

Besoins de pilotage / coordination	Coordination : - Les projets de PEM doivent être définis en coordination avec les opérateurs de transport et les territoires pour une réelle synergie des mobilités - L'adaptation de l'infrastructure ferroviaire est fonction de la capacité de SNCF Réseau à produire d'ici 2030
---	--

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028



État de l'engagement au démarrage

Non démarré
Étapes préalables en cours
Engagement en cours de réalisation
Engagement finalisé
Engagement poursuivi



PILOTE DE L'ENGAGEMENT

Acteur(s) en charge du pilotage de l'engagement collectif	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
---	--

INDICATEURS

État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES

ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Pilote	Financier	Autorité organisatrice des TER
Métropole Aix-Marseille-Provence	Partenaire	MOA/financier	Réalisation des études et travaux sur voirie publique /Partenaire/AOM
SNCF Réseau	Partenaire	MOA	Réalisation des études et travaux sur l'infrastructure ferroviaire
SNCF Gares & Connexions	Partenaire	MOA	Réalisation des études et travaux en gare
Acteurs locaux	Partenaire	MOA/financier	Réalisation des études et travaux sur voirie publique /Partenaire/AOM
Autres financeurs publics	Partenaire	Financier	Financement au titre des JOP État et EPCI (loi d'exception ou autre)

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°J16	BASSIN : J OBJECTIF GÉNÉRAL : Améliorer les conditions de l'intermodalité OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Améliorer les connexions aux gares
Référents de la fiche : Romain STEIN (Métropole Aix-Marseille-Provence), romain.stein@ampmetropole.fr ; Matthieu Legoupil (Métropole Aix-Marseille-Provence), matthieu.legoupil@ampmetropole.fr ; Caroline CRESP (Région Provence-Alpes-Côte d'Azur), ccresp@maregionsud.fr ; Marc ACQUATI (Région Provence-Alpes-Côte d'Azur), maquati@mareionsud.fr ; Vincent MOUREN (Région Provence-Alpes-Côte d'Azur), vmouren@maregionsud.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Amélioration de la coordination des horaires entre les offres routières urbaines, interurbaines ZOU ! et ferroviaires notamment en période creuse
Périmètre	Bassin J et territoires limitrophes
Étapes / Public cible / Budget	Étapes de mise en œuvre : 1. Identifier les contacts par nature de sujet (routier et ferroviaire) et par territoire (Métropole Aix-Marseille-Provence, Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et SNCF, Transdev pour les 3 zones) <u>Aix-Marseille-Provence:</u> - Sud - Aubagne / La Ciotat / Ceyreste / Carnoux / Cassis / Roquefort la Bédoule - Marseille Centre - Ouest Étang : - Nord et Est Etang - Est <u>Région Provence-Alpes-Côte d'Azur</u> - Service Réseau Var : - Service Réseau Vaucluse Bouches du Rhône 2. Demande puis réception des services annuels des partenaires en amont de la réunion annuelle. 3. Réaliser une réunion annuelle en avril de chaque année sur l'offre ferroviaire de N+1 avec un échange par secteurs des principales modifications d'offre routière urbaine et interurbaine pour l'année en cours et N+1
Besoins de pilotage / coordination	Réunion annuelle au printemps (avril/mai)

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028



État de l'engagement au démarrage

Non démarré
 Étapes préalables en cours
 Engagement en cours de réalisation
 Engagement finalisé





PILOTE DE L'ENGAGEMENT

Acteur en charge du pilotage de l'engagement collectif	Métropole Aix-Marseille-Provence et Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
--	--

INDICATEURS

État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES

ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Métropole Aix-Marseille-Provence	Pilote	Pilote de l'engagement collectif Mise à disposition d'information	Présentation des évolutions significatives des offres (services, tarification, info voyageurs...) de l'offre RTM Présentation des projets de la rentrée suivante
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Pilote	Pilote de l'engagement collectif Mise à disposition d'information sur l'offre express (LER + TER) et de proximité ZOU !	Présentation des évolutions significatives des offres (services, tarification, info voyageurs...) de l'offre ZOU ! routière et ferroviaire qui concerne le bassin J
AOM limitrophes	Partenaire	Participation Partage d'information sur les évolutions d'offre à venir.	Présentation des évolutions des offres et services mobilité sur le territoire. Présentation des projets de la rentrée suivante
Entreprises ferroviaires	Partenaire	Co présentation avec la région	Co présentation avec la Région des évolutions de l'offre ferroviaire sur le secteur

N°J17	BASSIN : J OBJECTIF GÉNÉRAL : Améliorer les conditions de l'intermodalité OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Améliorer les connexions aux gares
Référent de la fiche : Olivier MIARD (Région Provence-Alpes-Côte d'Azur), omiard@maregionsud.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Étude d'amélioration de la complémentarité des offres cars-trains ZOU !
Périmètre	Tous les bassins de mobilité : - L'axe Aix-Briançon traverse les bassins : A, B, C, D, E, J - L'axe Est Toulon traverse les bassins : K, L - L'axe Nice-Tende traverse le bassin : N - L'axe Nord Avignon traverse les bassins : F, I - L'axe Nice-Digne traverse les bassins : D, M, N
Étapes / Public cible / Budget	Description : Le scénario étudié retenu par axe : - L'axe Aix-Briançon : Réorganisation forte des cars.km par optimisation de la complémentarité cars-trains. - L'axe Est Toulon : Optimisation de l'offre car existante. - L'axe Nice-Tende : Réorganisation partielle des cars.km par optimisation de la complémentarité cars-trains-tramway. - L'axe Nord Avignon : Renforcement de l'offre car avec ou sans réouverture de gare. - L'axe Nice-Digne : Amélioration du cadencement des chemins de fer de Provence et de l'offre de car de proximité en rabattement. Étapes : - L'axe Aix-Briançon : Redéfinition de l'offre de service autocar dans les contrats d'exploitation à renouveler à l'horizon 2024-2025. - L'axe Est Toulon : Optimisation de l'offre car existante dans les contrats d'exploitation à l'horizon 2025. - L'axe Nice-Tende : Rabattement des lignes de cars Zou sur le futur PEM la trinité lorsque arrivera la ligne T5 de tramway en ~ 2030. - L'axe Nord Avignon : Renforcement de l'offre car avec ou pas réouverture de gare(s) à l'horizon 2025. - L'axe Nice-Digne : Amélioration du cadencement des CP et de l'offre de car de proximité et LER en rabattement à l'horizon 2023 et 2027.
Besoins de pilotage / coordination	Coordination entre les différents services de la Région avec mobilisation d'autres acteurs selon besoin Pilote du projet marché d'étude car-train : Olivier MIARD, DTRI/STER, omiard@maregionsud.fr Référents : - L'axe Nord Avignon :

	(DTSI-SRT84-13) : fchiab@maregionsud.fr, vvoisin@maregionsud.fr, epaing@maregionsud.fr (DIGE-SIFPE) : pharinck@maregionsud.fr Pour l'ensemble des axes selon les demandes appui du STER sur l'offre TER : vmouren@maregionsud.fr, dgalindo@maregionsud.fr
--	--

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028

Année	2024	2025	2026	2027	2028
-------	------	------	------	------	------

État de l'engagement au démarrage

Non démarré
 Étapes préalables en cours
 Engagement en cours de réalisation
 Engagement finalisé
 Engagement poursuivi



PILOTE DE L'ENGAGEMENT

Acteur(s) en charge du pilotage de l'engagement collectif	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
---	-----------------------------------

INDICATEURS

État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES

ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Pilote	Maître d'ouvrage : - DGTMGÉ-DTSI-SRR - SRT04-05-SRT83-SRT06- SRT84-13-DTRI-STER-STER-SCFP : offre de service TC - DGTMGÉ-DIGE-SIFPE : études complémentaires	Redéfinition de l'offre de : - service autocar. - service CP via le plan de cadencement. Études complémentaires en cours Exemple : optimisation des temps de parcours ferroviaire – études et travaux sur l'Etoile de Veynes.
Sociétés des transports	Partenaire	Prestataire : Capacité à répondre à l'appel d'offre et à exécuter le marché	Exploitation des services TC.
Bureaux d'études	Partenaire	Prestataire : Capacité à répondre à l'appel d'offre et à exécuter le marché	Études complémentaires, exemples marché car-train DTRI : - Étude simplifiée d'ouverture des gares (Pontet, Barbentane et Piolenc) de l'axe Nord Avignon. - Et approfondissement de l'étude Aix-Briançon sur la section Veynes-Briançon. (En cours) Marché DTSI : - AMO aux procédures de renouvellement des contrats du réseau Régional de transport public

			interurbain sur le territoire des Alpes de Haute-Provence et à la réorganisation des lignes express Régionales sur des territoires ciblés. - AMO à l'évolution de l'offre de transport sur la Vallée de la Durance – Phase 2 (En cours)
EPCI	Partenaire	Participation éventuelle aux réunions et fourniture de données	Selon les axes et l'avancement des études, des échanges pourront être organisés avec les EPCI

N°J18	BASSIN : J OBJECTIF GÉNÉRAL : Améliorer les conditions de l'intermodalité OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Améliorer les connexions aux gares
Référent de la fiche : Sylvie PEUZIN (Région Provence-Alpes-Côte d'Azur), speuzin@maregionsud.fr ; Denis GALINDO (Région Provence-Alpes-Côte d'Azur), dgalindo@maregionsud.fr ; Vincent MOUREN (Région Provence-Alpes-Côte d'Azur), vmouren@maregionsud.fr	

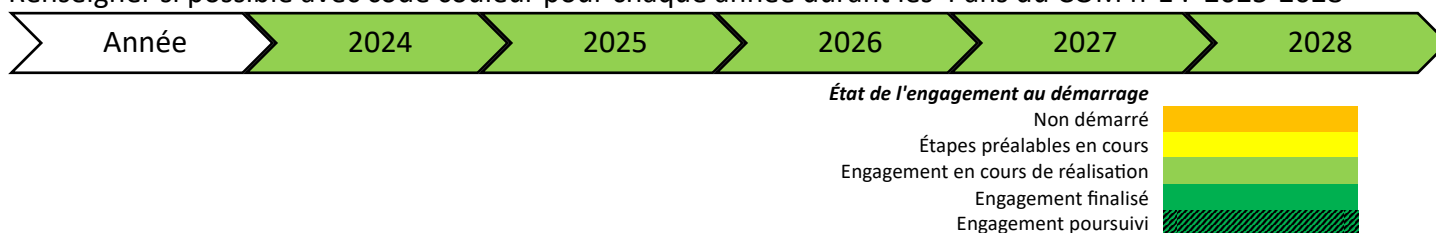
DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Développement des dessertes ferroviaires TER Zou! des lignes du secteur Ouest-Provence (hors Côte Bleue)
Périmètre	Bassin F, Bassin I et Bassin J : Les EPCI concernés sont - La métropole Aix Marseille Provence - Les communautés d'agglomérations Arles-Crau-Camargue-Montagnette, Terre de Provence, Luberon Monts de Vaucluse, Sorgues du Comtat, Ventoux-Comtat Venaissin, Grand Avignon. - Les communautés de communes Vallée des Baux Alpilles, Pays des Sorgues Monts de Vaucluse, Pays Réuni d'Orange, Rhône Lez Provence.
Étapes / Public cible / Budget	Détail de l'action : Développement des dessertes ferroviaires TER Zou! des lignes du secteur Ouest-Provence, hors Côte Bleue : - Avignon – Valence (– Lyon) (ligne interrégionale) - Marseille – Arles – Avignon (– Lyon) (ligne interrégionale) - Marseille – Miramas – Cavaillon – Avignon TGV - Marseille – Arles – Montpellier – Narbonne (ligne interrégionale) - Avignon TGV – Carpentras Étapes : - Plan de transport TER stabilisé pour l'étoile ferroviaire d'Avignon. - Prochaine évolution planifiée à l'horizon 2033 avec l'ouverture à la concurrence du lot 4 de l'exploitation des TER en Provence-Alpes-Côte d'Azur. Public cible : Usagers du TER de l'ensemble du territoire régional et particulièrement des résidents situés sur le périmètre de l'étoile ferroviaire d'Avignon. Prévisions de dessertes TER 2025 : • <i>Marseille – Miramas via Rognac :</i> 2 trains par heure dans chaque sens avec une desserte au 1/4 d'heure en pointe. Augmentation de la desserte en 2025 avec l'ajout de 3 TER et une desserte systématique de la gare de Rognac par les Semi directs (hors IV Marseille-Lyon et Occitanie), soit : - Semaine : 81 TER/jour (de 5h38 à 21h38 au départ de Marseille et de 6h10 à 22h38 au départ de Miramas)

	- Weekend : 55 TER le samedi ; 57 TER le dimanche (de 6h08 à 22h38/0h38 (DI) au départ de Marseille et de 6h34 à 22h38 au départ de Miramas) • <i>Miramas – Arles – Avignon</i> : 1 train par heure en moyenne. Augmentation de la desserte en 2025 avec l'ajout de 6 TER, soit : - Semaine : 46 TER/jour (de 6h26 à 22h26 au départ de Miramas et de 5h20 à 21h55 au départ d'Avignon) - Weekend : 39 TER le samedi ; 40 TER le dimanche (de 6h26(SA)/7h26(DI) à 23h26/1h26(DI) au départ de Miramas et de 5h53 à 21h55 au départ d'Avignon) • <i>Marseille – Avignon via Cavaillon</i> : 1 train par heure et desserte à la demi-heure en pointe, soit : - Semaine : 37 TER/jour (de 6h21 à 20h50 au départ de Miramas et de 6h05 à 19h35 au départ de Cavaillon) - Weekend : 18 TER/jour (de 6h51 à 20h50 au départ de Miramas et de 6h35 à 21h05 au départ de Cavaillon) - Prolongation des sillons anciennement terminus Cavaillon vers Avignon ➔ Ajout de 7 TER entre Cavaillon et Avignon • <i>Avignon – Bollène</i> : 1 train par heure en moyenne avec desserte à la demi-heure en pointe, soit : - Semaine : 36 TER/jour (de 5h40 à 19h27 au départ d'Avignon et de 6h55 à 21h17 au départ de Bollène) - Weekend : 31 TER le samedi ; 27 TER le dimanche (de 5h40(SA)/8h10(DI) à 19h27 au départ d'Avignon et de 9h22 à 21h17 au départ de Bollène) • <i>Avignon - Carpentras</i> : Ajout de 8 TER entre Avignon et Carpentras 1 train par heure avec desserte à la demi-heure en pointe, soit : - Semaine : 44 TER/jour (de 5h52 à 20h21 au départ d'Avignon et de 6h09 à 21h09 au départ de Carpentras) - Weekend : 35 TER/jour (de 6h21(SA)/6h52(DI) à 20h21(SA)/22h20(DI) au départ d'Avignon et de 6h09(SA)/7h09(DI) à 21h09 au départ de Carpentras) • <i>Avignon - Avignon TGV</i> : Augmentation de la desserte Desserte à la demi-heure de 6h12 à 22h12 au départ d'Avignon TGV et de 5h38 à 21h45 au départ d'Avignon Centre, soit : - Semaine : 64 TER/jour - Weekend : 61 TER/jour
Besoins de pilotage / coordination	La démarche d'amélioration des dessertes ferroviaires est annuelle. Elle est liée au changement de service chaque 2ème dimanche du mois de décembre. Une présentation de la manière dont est construite l'offre

	ferroviaire, des différentes étapes du procédé de construction horaire, sera proposé par la Région aux AOM. Contraintes externes liées : - aux travaux de maintenance et de modernisation des infrastructures ferroviaires par SNCF Réseau, notamment sur la vallée du Rhône (Commande centralisée du réseau...) - au respect des calendriers : - des phases d'ouverture des différents lots du réseau TER à la concurrence - de réalisation des SERM d'Avignon et de Marseille Nécessité de concerter chaque année avec les territoires pour entendre le besoin des usagers et adapter l'offre en réponse. Cette concertation s'appuie sur : - des dispositifs encadrés par la loi tels que le comité de suivi des dessertes ferroviaires et le comité des partenaires régional - des comités techniques "usagers", composés d'associations, réunis à l'échelle du secteur ferroviaire Ouest-Provence - des consultations directes d'usagers via mailings et réseaux sociaux.
--	--

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028



PILOTE DE L'ENGAGEMENT

Acteur(s) en charge du pilotage de l'engagement collectif	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
---	-----------------------------------

INDICATEURS

État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES

ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Pilote	Équipe projet	DTRI/STER : Unité plan de transport (7 personnes) en lien avec la DIGE/SIFPE pour l'infrastructure et DTSI pour complémentarité et correspondances Cars/trains
Métropole Aix-Marseille-Provence	Partenaire	Consultation	Consultation pour partager au plus tôt l'offre TER afin que d'éventuels ajustements de l'offre (dont offre locale) puissent être faits.

			Référent : Romain STEIN, Direction Stratégie Études et Planification
SNCF Voyageurs et autres transporteurs ferroviaires sous contrat de DSP	Partenaire	Exploitant/ délégataire : Exploitation du service TER	Définition de l'offre de service en réponse à l'Expression des Besoins (EdB) commandée par la Région
SNCF Réseau	Partenaire	Réalisation des sillons ferroviaires	SNCF Réseau gère l'occupation de l'ensemble du réseau ferroviaire français. À ce titre, il octroie et régule les horaires de passage de tous les trains circulant sur les voies ferrées, dont les TER Zou!. Il est un acteur incontournable de la définition des horaires.
Associations d'usagers	Partenaire	Consultation	Par leur représentation des usagers du TER et leur pratique des mobilités en général, les associations sont consultées sur le prochain projet de service, en amont (mai/juin) de sa mise en place (traditionnellement le 2 ^{ème} dimanche de décembre).

N°J19	BASSIN : J OBJECTIF GÉNÉRAL : Améliorer les conditions de l'intermodalité OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Améliorer les connexions aux gares
Référent de la fiche : Sylvie PEUZIN (Région Provence-Alpes-Côte d'Azur), speuzin@maregionsud.fr ; Denis GALINDO (Région Provence-Alpes-Côte d'Azur), dgalindo@maregionsud.fr ; Vincent MOUREN (Région Provence-Alpes-Côte d'Azur), vmouren@maregionsud.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Développement des dessertes ferroviaires TER Zou! sur la ligne de la Côte Bleue
Périmètre	Bassin J : La ligne de la Côte Bleue est située dans le secteur Provence-Ouest et entièrement sur le périmètre géographique de la Métropole Aix Marseille Provence.
Étapes / Public cible / Budget	Détail de l'action : Développement des dessertes ferroviaires TER Zou! Sur la ligne de la Côte-Bleue : Marseille – Miramas via Port de Bouc et Arenc Étapes : - La démarche d'amélioration des dessertes ferroviaires est annuelle. Elle est liée au changement de service chaque 2ème dimanche du mois de décembre. - Une présentation de la manière dont est construite l'offre ferroviaire, des différentes étapes du procédé de construction horaire, sera proposé par la Région aux AOM. Public cible : Usagers du TER de l'ensemble du territoire régional et particulièrement des résidents situés sur la Côte Bleue Prévisions de dessertes TER de la Côte Bleue : Desserte à la 1/2 heure en pointe dans le sens de la pointe en semaine. Un train toutes les 2 heures le Weekend avec renfort l'été pour un train par heure le matin dans le sens Marseille-Miramas et l'après-midi dans le sens Miramas-Marseille. Soit : - Semaine : 30 TER/jour ; 29 TER le vendredi - Weekend : 16 TER/jour (19 TER/jour en été)
Besoins de pilotage / coordination	La démarche d'amélioration des dessertes ferroviaires est annuelle. Elle est liée au changement de service chaque 2ème dimanche du mois de décembre. Une présentation de la manière dont est construite l'offre ferroviaire, des différentes étapes du procédé de construction horaire, sera proposé par la Région aux AOM. Contraintes externes liées : - aux travaux de maintenance et de modernisation des infrastructures ferroviaires par SNCF Réseau, notamment sur la vallée du Rhône (Commande centralisée du réseau...) - au respect des calendriers :

	- des phases d'ouverture des différents lots du réseau TER à la concurrence - de réalisation des SERM d'Avignon et de Marseille Nécessité de concerter chaque année avec les territoires pour entendre le besoin des usagers et adapter l'offre en réponse. Cette concertation s'appuie sur : - des dispositifs encadrés par la loi tels que le comité de suivi des dessertes ferroviaires et le comité des partenaires régional - des comités techniques "usagers", composés d'associations, réunis à l'échelle du secteur ferroviaire Ouest-Provence - des consultations directes d'usagers via mailings et réseaux sociaux.
--	--

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028

Année	2024	2025	2026	2027	2028
-------	------	------	------	------	------

État de l'engagement au démarrage

Non démarré

Étapes préalables en cours

Engagement en cours de réalisation

Engagement finalisé

Engagement poursuivi



PILOTE DE L'ENGAGEMENT

Acteur(s) en charge du pilotage de l'engagement collectif	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
---	-----------------------------------

INDICATEURS

État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES

ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Pilote	Équipe projet	DTRI/STER : Unité plan de transport (7 personnes) en lien avec la DIGE/SIFPE pour l'infrastructure et DTSI pour complémentarité et correspondances Cars/trains
Métropole Aix-Marseille-Provence	Partenaire	Consultation	Consultation de la métropole pour partager au plus tôt l'offre TER afin que d'éventuels ajustements de l'offre (dont offre locale) puissent être faits. Référént : Romain STEIN, Direction Stratégie Études et Planification
SNCF Voyageurs et autres transporteurs ferroviaires sous contrat de DSP	Partenaire	Exploitant/ délégataire : Exploitation du service TER	Définition de l'offre de service en réponse à l'Expression des Besoins (EdB) commandée par la Région

SNCF Réseau	Partenaire	Réalisation des sillons ferroviaires	SNCF Réseau gère l'occupation de l'ensemble du réseau ferroviaire français. À ce titre, il octroie et régule les horaires de passage de tous les trains circulant sur les voies ferrées, dont les TER Zou!. Il est un acteur incontournable de la définition des horaires.
Associations d'usagers	Partenaire	Consultation	Par leur représentation des usagers du TER et leur pratique des mobilités en général, les associations sont consultées sur le prochain projet de service, en amont (mai/juin) de sa mise en place (traditionnellement le 2 ^{ème} dimanche de décembre).

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°J20	BASSIN : J OBJECTIF GÉNÉRAL : Améliorer les conditions de l'intermodalité OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Améliorer les connexions aux gares
Référent de la fiche : Sylvie PEUZIN (Région Provence-Alpes-Côte d'Azur), speuzin@maregionsud.fr ; Denis GALINDO (Région Provence-Alpes-Côte d'Azur), dgalindo@maregionsud.fr ; Vincent MOUREN (Région Provence-Alpes-Côte d'Azur), vmouren@maregionsud.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Développement des dessertes ferroviaires TER Zou! pour les lignes du secteur "Alpes" : - Marseille-Aix-Briançon - Briançon-Valence-Romans
Périmètre	Bassin A, B, C, et J : - Lignes TER Marseille-Aix-Briançon ; Romans-Valence-Briançon et Grenoble-Gap - Échelle géographique régionale découpée en 4 grands secteurs (Azur, Provence Est, Alpes et Provence Ouest). Les EPCI concernés sont - Les communautés de communes Briançonnais, Pays des écrins, Guillestrois-Queyras, Serre-Ponçon, Buëch-Dévoluy, Sisteronais-Buëch ; - Les communautés d'agglomération Gap Tallard Durance, Durance Luberon Verdon ; - La Métropole Aix-Marseille-Provence.
Étapes / Public cible / Budget	Le développement des dessertes ferroviaires TER Zou! est une préoccupation constante de la Région qui entend répondre à la fois aux besoins de transport et de mobilité durable des usagers du quotidien et à l'accueil des grandes masses de flux touristiques, notamment en période estivale sur la Côte d'Azur mais aussi ailleurs sur le territoire. Cette amélioration des dessertes ferroviaires est conditionnée aux travaux d'amélioration du réseau ferroviaire régional, à l'acquisition et/ou l'amélioration du matériel roulant existant, et s'inscrit dans un contexte d'ouverture à la concurrence des TER, de construction de SERM (4 projets sur le territoire régional) et une perspective d'accueil des JOP d'hiver en 2030. À travers l'ensemble de ses actions, la Région entend poursuivre sa politique de l'offre, la disponibilité d'une desserte adaptée aux besoins de chacun étant le levier principal du report modal vers les transports publics. L'objectif poursuivi est d'apporter une réponse la plus proche possible du besoin de mobilité des territoires, pour tous les profils d'usagers, à toute heure de la journée. Détail de l'action : Développement des dessertes ferroviaires TER Zou! des lignes du secteur « Alpes » : - Marseille-Aix-Briançon - Briançon-Valence-Romans

Étapes préalables en cours pour les lignes : Marseille-Aix (2030) ; Aix-Briançon (2030) ; Briançon-Valence (2030)

Public cible : Usagers du TER de l'ensemble du territoire régional et particulièrement des résidents situés sur le périmètre de l'étoile ferroviaire d'Avignon.

Prévisions de dessertes TER 2025 :

Marseille - Aix-en-Provence :

Semaine : 79 TER/jour, 80 TER le vendredi

Weekend : 46 TER le samedi, 48 TER le dimanche

Aix-en-Provence - Meyrargues :

Semaine : 21 TER/jour, 22 TER le vendredi

Week-end : 15 TER le samedi, 16 TER le dimanche

Meyrargues - Pertuis :

Semaine : 10 TER/jour

Weekend : 6 TER/jour

Meyrargues - Sisteron :

Semaine : 11 TER/jour, 12 TER le vendredi

Weekend : 9 TER le samedi, 10 TER le dimanche

Sisteron - Veynes :

Semaine : 9 TER/jour, 10 TER le vendredi

Weekend : 8 TER le samedi, 9 TER le dimanche

Veynes - Gap :

Semaine : 25 TER/j ; 26 TER le vendredi

Weekend : 25 TER le samedi ; 23 TER le dimanche

Gap - Briançon :

16 TER le lundi ; 15 TER du mardi au jeudi ; 18 TER le vendredi, samedi et dimanche

Grenoble - Veynes :

8 TER/jour ; 10 TER le samedi

Romans - Veynes :

Semaine : 8 TER/jour

Weekend : 11 TER le samedi ; 9 TER le dimanche

Contraintes externes liées au respect des calendriers :

- des phases d'ouverture des différents lots du réseau TER à la concurrence : le lot 3 (Provence-Est et Alpes) sera ouvert à la concurrence pour un début d'exploitation au SA 2030, la

	Région anticipe une forte augmentation de l'offre à cette échéance, particulièrement dans le cadre JOP2030 - de réalisation du SERM marseillais - de régénération de l'infrastructure et de son éventuel développement dans le cadre JOP 2030 - de la nécessité de concerter chaque année avec les territoires pour entendre le besoin des usagers et adapter l'offre en réponse. Cette concertation s'appuie sur des dispositifs encadrés par la loi tels que le comité de suivi des dessertes ferroviaires et le comité des partenaires régional des comités techniques "usagers", composés d'associations, réunis à l'échelle de l'étoile ferroviaire de Veynes pour le secteur ferroviaire des Alpes et du secteur ferroviaire Est-Provence pour la ligne Marseille-Aix-Pertuis. - des consultations directes d'usagers via mailings et réseaux sociaux.
Besoins de pilotage / coordination	Pilotage assuré par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur Réunions régulières avec les acteurs impliqués

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028

Année	2024	2025	2026	2027	2028
-------	------	------	------	------	------

État de l'engagement au démarrage

Non démarré
Étapes préalables en cours
Engagement en cours de réalisation
Engagement finalisé
Engagement poursuivi



PILOTE DE L'ENGAGEMENT

Acteur(s) en charge du pilotage de l'engagement collectif	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
---	--

INDICATEURS

État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES

ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Pilote	Équipe projet	DTRI/STER : Unité plan de transport (7 personnes) en lien avec la DIGE/SIFPE pour l'infrastructure et DTSI pour complémentarité et correspondances Cars/trains
Métropole Aix-Marseille-Provence	Partenaire	Consultation	Consultation de la métropole, pour partager au plus tôt l'offre TER afin que d'éventuels ajustements de l'offre (dont offre locale) puissent être faits. Référént : Romain STEIN, Direction Stratégie Études et Planification

SNCF Voyageurs et autres transporteurs ferroviaires sous contrat de DSP	Partenaire	Exploitant/ délégataire : Exploitation du service TER	Définition de l'offre de service en réponse à l'Expression des Besoins (EdB) commandée par la Région
SNCF Réseau	Partenaire	Réalisation des sillons ferroviaires	SNCF Réseau gère l'occupation de l'ensemble du réseau ferroviaire français. À ce titre, il octroie et régule les horaires de passage de tous les trains circulant sur les voies ferrées, dont les TER Zou!. Il est un acteur incontournable de la définition des horaires.
Associations d'usagers	Partenaire	Consultation	Par leur représentation des usagers du TER et leur pratique des mobilités en général, les associations sont consultées sur le prochain projet de service, en amont (mai/juin) de sa mise en place (traditionnellement le 2 ^{ème} dimanche de décembre).

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°J21	BASSIN : J OBJECTIF GÉNÉRAL : Améliorer les conditions de l'intermodalité OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Améliorer les connexions aux gares
Référent de la fiche : Sylvie PEUZIN (Région Provence-Alpes-Côte d'Azur), speuzin@maregionsud.fr ; Denis GALINDO (Région Provence-Alpes-Côte d'Azur), dgalindo@maregionsud.fr ; Vincent MOUREN (Région Provence-Alpes-Côte d'Azur), vmouren@maregionsud.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Développement de la desserte ferroviaire TER Zou! du secteur Provence Est : Ligne Marseille-Toulon-Hyères/Les Arcs.
Périmètre	Bassin J, K, L et M : - Lignes TER Marseille-Toulon-Hyères/Les Arcs - Échelle géographique régionale découpée en 4 grands secteurs (Azur, Provence Est, Alpes et Provence Ouest). Les EPCI concernés sont - la métropole Aix-Marseille-Provence - la métropole Toulon-Provence-Méditerranée - la communauté d'agglomération Sud Sainte Baume - la communauté d'agglomération Dracénie Provence Verdon - la communauté de communes Vallée du Gapeau - la communauté de communes Méditerranée Porte des Maures - la communauté de communes Cœur du Var
Étapes / Public cible / Budget	Objectif : Apporter une réponse la plus proche possible du besoin de mobilité des territoires, pour tous les profils d'usagers, à toute heure de la journée. Description du projet : Projet de dessertes TER 2025 : - Marseille-Nice (rapide) - Marseille-Toulon - Marseille-Aubagne - Toulon-La Pauline - La Pauline-Hyères - La Pauline-Carnoules - Carnoules-Les Arcs Prévision de dessertes à partir de 2026 : - Marseille-Toulon-Les Arcs (directs) - Marseille-Toulon - Marseille-Aubagne - Toulon-La Pauline - La Pauline-Hyères - La Pauline-Carnoules - Carnoules-Les Arcs

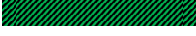
	Mise en place de la navette toulonnaise à partir du SA 2030 avec un train supplémentaire toutes les 1/2 d'heures entre St Cyr et Carnoules, soit un train tous les 1/4 d'heures omnibus sur le segment St Cyr - La Pauline. Public cible : - Usagers du TER de l'ensemble du territoire régional
Besoins de pilotage / coordination	1 - Contraintes externes liées au respect des calendriers : → des différentes phases de travaux des grands projets d'amélioration des infrastructures ferroviaires régionales : - LNPCA - Signalisation ERTMS (projet HPMV) → de l'ouverture du lot 3 du réseau TER (Provence-Est et Alpes) à la concurrence (SA 2030) → de réalisation des SERM de Marseille et Toulon 2 - Nécessité de concerter chaque année avec les territoires pour entendre le besoin des usagers et adapter l'offre en réponse. Cette concertation s'appuie sur - des dispositifs encadrés par la loi tels que le comité de suivi des dessertes ferroviaires et le comité des partenaires régional - des comités techniques "usagers", composés d'associations, réunis à l'échelle du secteur ferroviaire d'Est-Provence. - des consultations directes d'usagers via mailings et réseaux sociaux

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028

Année	2024	2025	2026	2027	2028
-------	------	------	------	------	------

État de l'engagement au démarrage

Non démarré	
Étapes préalables en cours	
Engagement en cours de réalisation	
Engagement finalisé	
Engagement poursuivi	

PILOTE DE L'ENGAGEMENT

Acteur(s) en charge du pilotage de l'engagement collectif	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
---	-----------------------------------

INDICATEURS

État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES

ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Pilote	Équipe projet	DTRI/STER : Unité plan de transport (7 personnes) en lien avec la DIGE/SIFPE pour l'infrastructure et DTSI pour complémentarité et correspondances Cars/trains
Métropole Aix-Marseille-Provence	Partenaire	Consultation	Consultation de la métropole pour partager au plus tôt l'offre TER afin que

			d'éventuels ajustements de l'offre (dont offre locale) puissent être faits. Réfèrent : Romain STEIN, Direction Stratégie Études et Planification
SNCF Voyageurs et autres transporteurs ferroviaires sous contrat de DSP	Partenaire	Exploitant/ délégataire : Exploitation du service TER	Définition de l'offre de service en réponse à l'Expression des Besoins (EdB) commandée par la Région
SNCF Réseau	Partenaire	Réalisation des sillons ferroviaires	SNCF Réseau gère l'occupation de l'ensemble du réseau ferroviaire français. À ce titre, il octroie et régule les horaires de passage de tous les trains circulant sur les voies ferrées, dont les TER Zou!. Il est un acteur incontournable de la définition des horaires.
Associations d'usagers	Partenaire	Consultation	Par leur représentation des usagers du TER et leur pratique des mobilités en général, les associations sont consultées sur le prochain projet de service, en amont (mai/juin) de sa mise en place (traditionnellement le 2 ^{ème} dimanche de décembre).

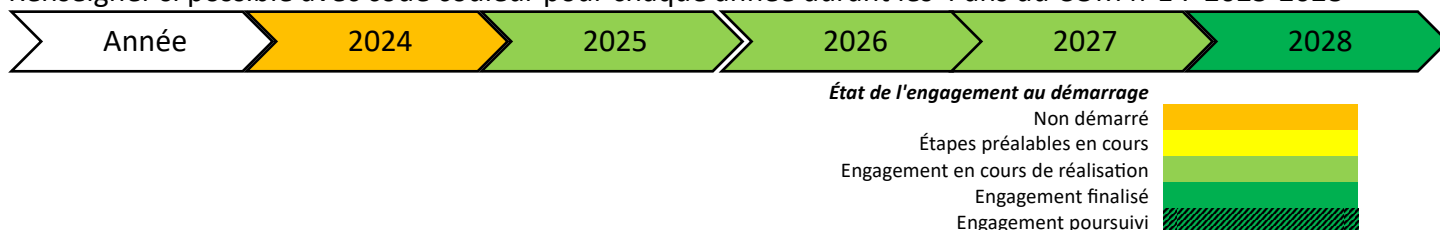
Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°J22	BASSIN : J OBJECTIF GÉNÉRAL : Améliorer les conditions de l'intermodalité OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Améliorer les connexions aux gares
Référent de la fiche : Vincent MOUREN (Région Provence-Alpes-Côte d'Azur), vmouren@maregionsud.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Mise en place d'une action pédagogique sur la création de l'offre ferroviaire
Périmètre	Tous les bassins de mobilité
Étapes / Public cible / Budget	Description : - Mettre en place une action pédagogique pour les acteurs des bassins sur le principe de la construction horaire d'une offre ferroviaire - Mettre en place une à deux sessions en distanciel sur la durée du COM.
Besoins de pilotage / coordination	Proposer un à trois webinaires pour permettre à tous les acteurs d'y participer et envisager deux sessions au cours du COM pour prendre en compte le renouvellement des chargés de mission mobilité.

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028



PILOTE DE L'ENGAGEMENT

Acteurs en charge du pilotage de l'engagement collectif	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et SNCF Voyageurs
---	--

INDICATEURS

État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES

ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Pilote	Pilote de l'engagement collectif Animation	Présentation et organisation des webinaires à l'échelle de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
SNCF Voyageurs	Pilote	Mise à disposition d'information et apport d'expertise	
Région Occitanie	Partenaire	Mise à disposition d'information	Apporter des compléments d'information
Région Auvergne Rhône-Alpes	Partenaire	Mise à disposition d'information	Apporter des compléments d'information

SNCF Réseau	Partenaire	Mise à disposition d'information et apport d'expertise	Apporter son expertise sur le volet sillon
Opérateur ferroviaire (Transdev ou autre)	Partenaire	Mise à disposition d'information	
Métropole	Partenaire	Participer au webinaire	

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°J23	BASSIN : J OBJECTIF GÉNÉRAL : Améliorer l'offre et la cohérence de l'offre de services de transports collectifs OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Améliorer l'offre (desserte et/ou horaire) des destinations clés
Référent de la fiche : Éric LORRAIN (Région Provence-Alpes-Côte d'Azur), elorrain@maregionsud.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur (LNPCA) phases 1&2
Périmètre	Bassins J, K, L, M & N : Le périmètre du projet s'étend sur les départements des Bouches-du-Rhône, du Var et des Alpes maritimes et concerne également les collectivités et EPCI traversées par la ligne Marseille-Vintimille.
Étapes / Public cible / Budget	Contexte : La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur souffre d'une congestion de ses infrastructures ferroviaires sur l'axe Marseille Vintimille. Le projet de Ligne Nouvelle a pour objectif de résorber ces problèmes structurels, de répondre aux besoins d'amélioration des déplacements du quotidien et de répondre à l'augmentation des flux attendue sur cette ligne dans les prochaines décennies. Description du projet : La LNPCA se compose de 25 opérations concernant essentiellement le réseau existant, réparties sur les trois départements des Bouches-du-Rhône, du Var, des Alpes Maritimes, qui consistent à améliorer l'infrastructure existante. Le projet prévoit la dénivellation de bifurcations, la création d'alternats en gare, le doublement de voie unique, la création de corridors dédiés, la relocalisation des sites de remisage et de maintenance, la création de voies centrales origine-terminus. Le projet comprend également la création de nouvelles gares et haltes, le développement de PEM existants ainsi que la réalisation d'une gare souterraine à Marseille-Saint-Charles permettant la diamétralisation des circulations entre l'Est et l'Ouest de la région. Ces aménagements permettront la mise en service des navettes toulonnaise et azurée ainsi qu'un fort développement de l'offre autour de l'étoile marseillaise. Public cible : Le projet a pour objectif d'augmenter le report modal en faveur des transports en commun pour les déplacements du quotidien. Le projet permet également des gains pour les usagers des trains grandes lignes. Il permet enfin de dégager des sillons supplémentaires pour le FRET.

Besoins de pilotage / coordination	Financement contractualisé à hauteur de 80%. Les 20% restants seront sollicités auprès de l'Union Européenne via le mécanisme pour l'interconnexion en Europe. L'obtention de ces subventions est décisive pour respecter le calendrier de mise en service des phases 1 et 2 du projet, respectivement en 2030 et 2035. Mise en place du contrôle sanction pour respect du dispositif et acceptation
---	--

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028



État de l'engagement au démarrage

Non démarré	
Étapes préalables en cours	
Engagement en cours de réalisation	
Engagement finalisé	
Engagement poursuivi	

PILOTE DE L'ENGAGEMENT

Acteur(s) en charge du pilotage de l'engagement collectif	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, SNCF Gares & Connexions et SNCF Réseau
---	--

INDICATEURS

État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES

ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Pilote	MOA, Financier Subventions d'investissement	
SNCF Réseau SNCF G&C	Pilote	MOA, Pilotage technique du projet	
Départements du Var, de Vaucluse et des Alpes-Maritimes	Partenaire	Financier Subventions d'investissement	
Métropole Aix-Marseille-Provence	Partenaire	Financier Subventions d'investissement	Référent : Thierry Coulangue
Toulon Provence Méditerranée	Partenaire	Financier Subventions d'investissement	
Métropole Nice Côte d'Azur	Partenaire	Financier Subventions d'investissement	
Dracénie Provence Verdon Agglomération	Partenaire	Financier Subventions d'investissement	
CC Pays de Grasse	Partenaire	Financier Subventions d'investissement	
CA Cannes Pays de Lérins	Partenaire	Financier Subventions d'investissement	

CA Sophia Antipolis	Partenaire	Financier Subventions d'investissement	
Société Ligne Nouvelle Provence Côte d'azur	Partenaire	Financier Porte le financement des collectivités	

N°J24	BASSIN : J OBJECTIF GÉNÉRAL : Améliorer l'offre et la cohérence de l'offre de services de transports collectifs OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Améliorer l'offre (desserte et/ou horaire) des destinations clés
Référent de la fiche : Jeanne-Marie BREMOND (Région Provence-Alpes-Côte d'Azur), jmbremond@maregionsud.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Nouvelle gare souterraine de Marseille Saint-Charles (projet de Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur, Phase 2)
Périmètre	La future gare de Marseille-Saint-Charles s'inscrit dans le périmètre du bassin J.
Étapes / Public cible / Budget	Contexte : La traversée souterraine de Marseille et la création d'une nouvelle gare à Marseille Saint-Charles représentent l'opération la plus structurante du projet LNPCA et la réalisation la plus emblématique sur le territoire des Bouches-du-Rhône. Il s'agit d'un jalon essentiel à la constitution d'un Service Express Régional Métropolitain (SERM) sur le territoire de la métropole Aix-Marseille Provence. Description du projet : La situation en impasse de la gare actuelle de Saint-Charles est à l'origine de nombreux dysfonctionnements dus aux croisements des différents axes de circulation des trains qui réduisent la capacité de la gare et favorisent les reports de retards d'un axe à l'autre. La création de la gare souterraine, conjuguée aux opérations réalisées sur le plateau de voies de la gare existante, permettra l'amélioration de la robustesse et de la capacité du réseau ainsi que des gains de temps de parcours pour l'Est du territoire. Elle permettra ainsi : - L'amélioration de la régularité sur le plateau Saint-Charles - la circulation de TER traversant Marseille (type Vitrolles aéroport – Aubagne), pouvant atteindre 4 TER/h/sens cadencés avec les projets complémentaires - la traversée de Marseille du nord vers l'est (TGV ou Intercités non terminus Marseille) - des gains de 15 à 20 minutes de temps de parcours pour les trains traversant Marseille - L'opération comprend la réalisation d'une gare souterraine à deux voies à quai matérialisée en surface par un nouveau bâtiment voyageurs et un vaste parvis paysager, une galerie de liaison vers le métro et la gare historique, un passage sous voie assurant à la fois la desserte des quais de surface depuis la nouvelle gare et une traversée urbaine du faisceau ferré.

	Le projet prévoit également de nouvelles places de stationnement dans les espaces souterrains de la gare, ainsi qu'une vélo station de plus de 2000 places. A la suite d'un concours architectural interne SNCF, le projet intitulé « Halles Saint-Charles » qui prend le parti d'assurer une continuité entre la gare historique et la gare souterraine par un système de halles successives, a été retenu à l'unanimité par les collectivités locales concernées le 15 avril 2024. La mise en service de la nouvelle gare est prévue à l'horizon de la phase 2 LNPCA (2035). Budget : Selon la convention cadre signée par l'ensemble des partenaires co-financeurs en 2023, le coût de la gare souterraine (hors tunnels et libération des emprises) s'élève à 1Mds€ (ce 07/2020).
Besoins de pilotage / coordination	L'avancement des études et les arbitrages nécessaires se font dans le cadre des instances de travail et de gouvernance du projet LNPCA (ateliers gare, Comité de coordination métropolitaine, COTECH, COPIL).

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028

Année	2024	2025	2026	2027	2028
-------	------	------	------	------	------

État de l'engagement au démarrage

Non démarré
Étapes préalables en cours
Engagement en cours de réalisation
Engagement finalisé
Engagement poursuivi



PILOTE DE L'ENGAGEMENT

Acteur(s) en charge du pilotage de l'engagement collectif	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, SNCF Gares & Connexions et SNCF Réseau
---	---

INDICATEURS

État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES

ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
État	Pilote	Financier Subventions d'investissement	
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Pilote	Financier Subventions d'investissement	
SNCF Réseau SNCF Gares & Connexions	Pilote	MOA, Pilotage technique du projet	
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Partenaire	MOA, Financier Subventions d'investissement	

Départements du Var, de Vaucluse et des Alpes-Maritimes	Partenaire	Financier Subventions d'investissement	
Métropole Aix-Marseille-Provence	Partenaire	Financier Subventions d'investissement	
Toulon Provence Méditerranée	Partenaire	Financier Subventions d'investissement	
Métropole Nice Côte d'Azur	Partenaire	Financier Subventions d'investissement	
Dracénie Provence Verdon Agglomération	Partenaire	Financier Subventions d'investissement	
CC Pays de Grasse	Partenaire	Financier Subventions d'investissement	
CA Cannes Pays de Lérins	Partenaire	Financier Subventions d'investissement	
CA Sophia Antipolis	Partenaire	Financier Subventions d'investissement	
Société Ligne Nouvelle Provence Côte d'azur	Partenaire	Financier Porte le financement des collectivités	

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°J25	BASSIN : J OBJECTIF GÉNÉRAL : Améliorer l'offre et la cohérence de l'offre de services de transports collectifs OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Améliorer l'offre (desserte et/ou horaire) des destinations clés
Référent de la fiche : Sylvie PEUZIN (Région Provence-Alpes-Côte d'Azur), speuzin@maregionsud.fr ; Denis GALINDO (Région Provence-Alpes-Côte d'Azur), dgalindo@maregionsud.fr ; Vincent MOUREN (Région Provence-Alpes-Côte d'Azur), vmouren@maregionsud.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Création d'un réseau des référents mobilité par secteurs géographiques
Périmètre	Tous les bassins de mobilité
Étapes / Public cible / Budget	Objectifs : Permettre l'échange d'expérience entre collectivité et booster les projets par un gain de temps lors de la conception en travail en intelligence collective Description : Animé par la Région, ce groupe représentant tous les EPCI d'un secteur géographique complété des Départements et de l'État s'ils disposent de chargés de mission traitant des questions de mobilité, se réunit en visio ou en présentiel 1 à 2 fois/an Étape 1 : 2025 mise en place des réseaux des référents mobilité par bassin Étape 2 : à partir de 2026 pérennisation des groupes Public cible : Les chargés de mission ou chefs de projet mobilité des collectivités et de l'État
Besoins de pilotage / coordination	Pilotage Région - 1 à 2 réunions par an Besoins de la disponibilité des membres du réseau

CALENDRIER PRESENTI					
Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028					
Année	2024	2025	2026	2027	2028
<i>État de l'engagement au démarrage</i> Non démarré Étapes préalables en cours Engagement en cours de réalisation Engagement finalisé Engagement poursuivi					

PILOTE DE L'ENGAGEMENT	
Acteur(s) en charge du pilotage de l'engagement collectif	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

INDICATEURS
État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Pilote	Animation de la communauté	Organisation des réunions Diffusion des informations disponibles Mise à disposition de salle pour réunion en présentiel
Département(s)	Partenaire	Membre du réseau et participation aux réunions	Mise à disposition éventuelle de salle pour réunion en présentiel
EPCI	Partenaire	Membre du réseau et participation aux réunions	Mise à disposition éventuelle de salle pour réunion en présentiel
État	Partenaire	Membre du réseau et participation aux réunions	Mise à disposition éventuelle de salle pour réunion en présentiel

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°J26	BASSIN : J OBJECTIF GÉNÉRAL : Améliorer l'offre et la cohérence de l'offre de services de transports collectifs OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Améliorer l'offre (desserte et/ou horaire) des destinations clés
Référent de la fiche : Patricia HARINCK (Région Provence-Alpes-Côte d'Azur), pharinck@maregionsud.fr ; Joëlle COUTURIER (Métropole Aix-Marseille-Provence), joelle.couturier@ampmetropole.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Étude du schéma d'armature ferroviaire de la Métropole Aix-Marseille-Provence
Périmètre	Bassins J
Étapes / Public cible / Budget	Contexte : La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur souffre d'une congestion de ses infrastructures ferroviaires sur l'axe Marseille Vintimille. Le projet de Ligne Nouvelle a pour objectif de résorber ces problèmes structurels, de répondre aux besoins d'amélioration des déplacements du quotidien et de répondre à l'augmentation des flux attendue sur cette ligne dans les prochaines décennies. Description : Étude qui a pour but de définir l'ambition du transport ferroviaire sur le périmètre de la métropole à plusieurs échéances dont les moyen (2035) et long terme (2050), réfléchir la part de l'offre de transport public sur cette armature ferroviaire sous la responsabilité métropolitaine ou régionale à ces deux horizons, en cohérence avec les autres offres de services de transport. Étapes : - 2022 : Étape 1 : Diagnostic problématisé - 2023 : Étape 2 en cours : Définition de 4 scénarios et études de ces scénarios (analyse multicritères et modélisation) - 2024 - 2025 : Étape 3 : Choix du scénario retenu, finalisation et programmation du scénario retenu - A partir de 2026 : mise en œuvre du SERM
Besoins de pilotage / coordination	Financements : État : 25%, 168 750 € HT Région Provence-Alpes-Côte d'Azur : 25%, 168 750 € HT Métropole Aix-Marseille-Provence : 37,5%, 253 125 € HT Département des Bouches du Rhône : 12,5%, 84 375 € HT

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028

Année	2024	2025	2026	2027	2028
-------	------	------	------	------	------

État de l'engagement au démarrage

Non démarré
 Étapes préalables en cours
 Engagement en cours de réalisation
 Engagement finalisé
 Engagement poursuivi



PILOTE DE L'ENGAGEMENT	
Acteur(s) en charge du pilotage de l'engagement collectif	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et Métropole Aix-Marseille Provence

INDICATEURS
État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Métropole Aix-Marseille-Provence	Pilote	Pilotage de l'étude	
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Pilote	Co-pilotage et financement	
État	Partenaire	Financement et participation aux COTEC/COFIL	
Département des Bouches-du-Rhône	Partenaire	Financement et participation aux COTEC/COFIL	
SNCF Réseau	Partenaire	Participation aux COTEC/COFIL	
SNCF Gares & Connexions	Partenaire	Participation aux COTEC/COFIL	

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°J27	BASSIN : J OBJECTIF GÉNÉRAL : Améliorer l'offre et la cohérence de l'offre de services de transports collectifs OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Développer et améliorer la desserte des zones économiques à fort développement
Référent de la fiche : Caroline CRESP (Région Provence-Alpes-Côte d'Azur), ccresp@maregionsud.fr ; Delphine LERUDULIER (Métropole Aix-Marseille-Provence), delphine.lerudulier@ampmetropole.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Réaliser un partage d'expérience des TAD dynamiques vers des zones d'activités (type chronopro)
Périmètre	Bassin J et Région Provence-Alpes-Côte d'Azur (REX)
Étapes / Public cible / Budget	Étapes : 1. Identifier les EPCI/zones d'activités intéressés 2. Présenter les 3 solutions (webconférence, visite de site, etc.) - Chronopro - leBusPro Athélia (La Ciotat) - Aixenbus (pôle d'activités d'Aix) 3. Préparer une fiche synthétique par solution : sur les contrats passés, les facteurs de réussite, les difficultés
Besoins de pilotage / coordination	Organisation par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur Prise de contact avec les acteurs économiques

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028

Année	2024	2025	2026	2027	2028
-------	------	------	------	------	------

État de l'engagement au démarrage

Non démarré	
Étapes préalables en cours	
Engagement en cours de réalisation	
Engagement finalisé	
Engagement poursuivi	

PILOTE DE L'ENGAGEMENT	
Acteur en charge du pilotage de l'engagement collectif	Métropole Aix-Marseille-Provence & Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

INDICATEURS
État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Métropole Aix-Marseille-Provence	Pilote	Pilote de l'engagement et rédacteur	Rédaction des fiches synthétiques par solution Participation au REX
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Pilote	Pilote de l'engagement (Service Mission Prospective)	Identification des EPCI intéressés et mise en place du REX

		Organisation du REX	
AOM avec TAD vers ZA	Partenaire	Partage de données	

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°J28	BASSIN : J OBJECTIF GÉNÉRAL : Faciliter la lisibilité et l'usage de l'offre de services OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Mettre en œuvre les conditions d'une interopérabilité des systèmes d'information et de la billettique entre les offres régionales et locales
Référent de la fiche : Miren AGUER (Région Provence-Alpes-Côte d'Azur - DTRI/SMI), maguer@maregionsud.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Tarification régionale des transports, mise en œuvre et communication partenariale
Périmètre	Tous les bassins de mobilité
Étapes / Public cible / Budget	Description : Mise en œuvre stratégie régionale, actions complémentaires à des évolutions d'offre, expérimentations ou partenariats avec pour objectifs : - Mise en œuvre d'une gamme tarifaire régionale simplifiée et unique - Développement de la tarification multimodale intégrée interAOM pour faciliter l'intermodalité et la mobilité par les transports publics sur un bassin de déplacements - Incitation au report modal vers les transports publics, en accompagnement d'une offre de transport attractive pour les trajets du quotidien comme pour les trajets occasionnels - Accompagnement à la mobilité des foyers à revenu modeste, développement d'une mobilité solidaire - Préservation des recettes régionales - Coordination avec les autres acteurs de la mobilité, y compris en termes d'information des évolutions tarifaires Étapes : • Réalisé : - Nouvelle gamme tarifaire régionale : 2023 (PZE en 2019) avec tarifs solidaires et minigroupes - Pass Intégral : 2018 - Pass Sud Azur : 2020 - TER + urbain • Expérimentations : - Tarif Pic de pollution - Pass Journée TER - Tarifs zone peu dense • Projets : - Pass Var et Vaucluse - Déclinaisons des pass multimodaux existants

	Composante communication partenariale : envois systématiques de présentations informatives sur les modifications/adaptations tarifaires aux AOM du bassin sur chacun des bassins de mobilité
Besoins de pilotage / coordination	5 à 6 réunions par projet entre les parties prenantes La Région anime un groupe de travail interAOM pour réunir les bonnes conditions de mise en œuvre de l'interopérabilité

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028

Année	2024	2025	2026	2027	2028
-------	------	------	------	------	------

État de l'engagement au démarrage

Non démarré
Étapes préalables en cours
Engagement en cours de réalisation
Engagement finalisé
Engagement poursuivi



PILOTE DE L'ENGAGEMENT

Acteur(s) en charge du pilotage de l'engagement	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et Métropole Aix-Marseille-Provence
---	--

INDICATEURS

État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES

ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Pilote	Équipe projet	Chargé de mission tarifaire, chargé de mission billettique, AMO, équipe AMT
Métropole Aix-Marseille-Provence	Co pilote pour son périmètre	Cofinancement ; Partage d'information et de données ; Co-analyse et proposition	Mise à disposition de données, avis, mise à niveau des systèmes de distribution, financement, délibération Référént : Jérôme MANTEAU
AOMD	Partenaire	Cofinancement ; Partage d'information et de données ; Co-analyse et proposition	Mise à disposition de données, avis, mise à niveau des systèmes de distribution, financement, délibération
Région de France	Partenaire	Partage d'information et d'analyse	
Exploitants, billetticiens (SIBR et autres)	Prestataire	Mise à disposition données ; Réalisation des développements et des recettes	Transmission bases de données vente/validation ; Réalisation des développements techniques sur les systèmes ; Recettes interopérables
Entreprises	Prestataire	Réalisation des études d'impacts ;	Rapports d'études ; Mise à disposition de modèles ;

		Répartition des recettes entre bénéficiaires	États des reversements de recettes
Associations, organismes publics	Partenaire	Information	Consultation COPART avant mise en œuvre ; Promotion tarification régionale auprès de leur public.

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°J29	BASSIN : J OBJECTIF GÉNÉRAL : Faciliter la lisibilité et l'usage de l'offre de services OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Mettre en œuvre les conditions d'une interopérabilité des systèmes d'information et de la billettique entre les offres régionales et locales
Référent de la fiche : Miren AGUER (Région Provence-Alpes-Côte d'Azur - DTRI/SMI), maguer@maregionsud.fr ; Karen POGGI (Région Provence-Alpes-Côte d'Azur), kpoggi@maregionsud.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Mise en œuvre d'un système d'information et de billettique régional (SIBR)
Périmètre	Tous les bassins de mobilité
Étapes / Public cible / Budget	Description : - Mettre en place un système d'information et de billettique Régional unique contribuant à un parcours usagers fluide de la recherche d'itinéraire à la réclamation via l'acte d'achat et de validation. - Système évolutif et moderne, adapté à tous. - Système permettant à la Région de maîtriser ses dépenses, mettre en œuvre sa stratégie de distribution, disposer de la donnée, s'interfacer avec les systèmes partenaires. Il comprendra : - Fourniture des équipements de distribution, validation et de contrôle pour tous les opérateurs de transport régionaux - Calculateurs d'itinéraires multimodaux - Information théorique et temps réel - Système de réservation, vente, validation, contrôle - Référentiels tarifaires, topologie, usagers - Système gestion de recettes - Système de vente par/pour des tiers - Relation usagers : instruction, délivrance, incidents, etc Étapes : - Jalon 0 : Construction du système en évolution - Jalon 1 : 2ème semestre 2025 - mise en service des canaux digitaux (application ZOU et site ZOU ! pour la distribution et ventes des titres régionaux) - Jalon 2 : 1er semestre 2026 - mise en service des points de vente ZOU ! et distributeurs automatiques de billets pour la distribution et ventes des titres régionaux et diffusion de l'information voyageurs sur les canaux digitaux (application ZOU et site ZOU !) - Jalon 3 : à partir du 2ème trimestre 2026 jusqu'en 2028 - évolution du système (ex : open paiement sur le réseau régional et interface avec les plateformes de covoiturage)

Besoins de pilotage / coordination	Continuité de service à assurer. Obligations premières : assurer la bascule pour les transports régionaux pour garantir la distribution (information, vente, validation, contrôle, gestion des recettes)
---	--

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028



État de l'engagement au démarrage

Non démarré	
Étapes préalables en cours	
Engagement en cours de réalisation	
Engagement finalisé	
Engagement poursuivi	

PILOTE DE L'ENGAGEMENT

Acteur(s) en charge du pilotage de l'engagement collectif	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
---	-----------------------------------

INDICATEURS

État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES

ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Pilote	Mise en œuvre et suivi	
Entreprise SMT (Sud Mobilités Technologies)	Partenaire	Délégataire - Exploitant pour le compte de la Région	
Tiers vendeurs	Partenaire	Agence de voyage - Utilisateur	
AOM dont la Métropole Aix-Marseille-Provence	Partenaire	Interfaçage	Référent Métropole Aix-Marseille-Provence : Franck ACHACHE La mise en œuvre d'interfaces compatibles par les AOM sera nécessaire pour que le SIBR puisse réaliser l'information voyageur et distribuer les titres réseaux de transport des AOM locales
Exploitants transports régionaux	Partenaire	Utilisateurs	

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°J30	BASSIN : J OBJECTIF GÉNÉRAL : Faciliter la lisibilité et l'usage de l'offre de services OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Mettre en œuvre les conditions d'une interopérabilité des systèmes d'information et de la billettique entre les offres régionales et locales
Référent de la fiche : Frank ACHACHE (Métropole Aix-Marseille-Provence) ; Patricia HARINCK (Région Provence-Alpes-Côte d'Azur), pharinck@maregionsud.fr ; Isabelle DECORY (Région Provence-Alpes-Côte d'Azur), idecory@maregionsud.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Permettre aux usagers métropolitains disposant d'un titre de transport l'accès aux P+R à des conditions tarifaires privilégiées
Périmètre	Bassin J
Étapes / Public cible / Budget	Étapes de mise en œuvre : - Définition de la norme technique, code barre à 2 dimensions interopérable normalisé d'interopérabilité - Études techniques conjointes des prises en compte de ces normes dans les outils des partenaires - Mise en œuvre des évolutions techniques des systèmes - Recettes techniques communes - Mise en œuvre et communication
Besoins de pilotage / coordination	AMO/coordination 1 réunion/mois

CALENDRIER PRESENTI	
Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028	
Année	2024 2025 2026 2027 2028
<i>État de l'engagement au démarrage</i> Non démarré Étapes préalables en cours Engagement en cours de réalisation Engagement finalisé Engagement poursuivi	

PILOTE DE L'ENGAGEMENT	
Acteur en charge du pilotage de l'engagement collectif	Métropole Aix-Marseille-Provence et Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

INDICATEURS
État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Métropole Aix Marseille Provence	Pilote	Concertation technique	Coordination technique pour choix technique de la solution contrôle d'accès
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Pilote	Concertation technique	Coordination technique pour choix technique du contrôle d'accès.

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°J31	BASSIN : J OBJECTIF GÉNÉRAL : Faciliter la lisibilité et l'usage de l'offre de services OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Mettre en œuvre les conditions d'une interopérabilité des systèmes d'information et de la billettique entre les offres régionales et locales
Référent de la fiche : Jérôme MANTEAU (Métropole Aix-Marseille-Provence), jerome.manteau@ampmetropole.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Travailler à l'extension de la gamme du pass intégral
Périmètre	Bassin J et territoires associés (EPCI limitrophes) candidats
Étapes / Public cible / Budget	Axes de travail : - Développer les produits occasionnels - Abonnement jeune et sénior - Extension de la gamme aux usagers frontaliers de la Métropole Aix-Marseille-Provence (Bassin I et K) Étapes : - Identification de l'équipe projet - Réunion de cadrage et ciblage des axes de travail - Lancement des études tarifaires et techniques - Choix et arbitrage des extensions à proposer - Élaboration des conventions et des délibérations - Déploiement technique et marketing des produits tarifaires
Besoins de pilotage / coordination	Coordination entre les différents services de la Métropole Aix-Marseille-Provence (marketing, pilotage systèmes info etc.) et des services des EPCI concernés (CA Arles-Crau-Camargue-Montagnette et CA Sud Sainte-Baume) ainsi que ceux de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028



État de l'engagement au démarrage

Non démarré	
Étapes préalables en cours	
Engagement en cours de réalisation	
Engagement finalisé	
Engagement poursuivi	

PILOTE DE L'ENGAGEMENT	
Acteur en charge du pilotage de l'engagement collectif	Métropole Aix-Marseille-Provence et Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

INDICATEURS
État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Métropole Aix Marseille Provence	Pilote	Pilote de l'engagement Animation du groupe projet	Estimation des incidences financières pour la collectivité et les territoires associés candidats de ces extensions Élaboration d'une proposition de conventionnement
Région Provence- Alpes-Côte d'Azur	Pilote	Pilote de l'engagement Animation du groupe projet	Estimation des incidences financières pour la collectivité et les territoires associés candidats de ces extensions Élaboration d'une proposition de conventionnement
CA Arles-Crau - Camargue- Montagnette	Partenaire	Participation aux groupes de travail et réunions	Analyse des propositions Conventionnement
CA Sud Sainte- Baume	Partenaire	Participation aux groupes de travail et réunions	Analyse des propositions Conventionnement

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°J32	BASSIN : J OBJECTIF GÉNÉRAL : Faciliter la lisibilité et l'usage de l'offre de services OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Fluidifier le parcours usager notamment grâce à une information harmonisée
Référent de la fiche : Corinne MERAND LEPRETRE (Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, cmerand_lepretre@maregionsud.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Gestion d'un centre de relation clients (CRC)
Périmètre	Tous les bassins de mobilité
Étapes / Public cible / Budget	Objectif principal : Amélioration de la diffusion et de la lisibilité de l'information du réseau ZOU ! Description : Mise en œuvre d'un centre d'appels du réseau ZOU chargé : - D'informer sur les horaires et les tarifs - D'informer sur les conditions de circulation - De gérer les réclamations - De gérer le back-office du portail ZOU ! - Calculateur d'itinéraire comprenant les AOM de la région : un renvoi sur les sites des AOM du calculateur pourrait être envisagé sous forme de lien Public cible : Tous les usagers du réseau ZOU ! Express et de proximité
Besoins de pilotage / coordination	Passation d'un marché public auprès d'un prestataire spécialisé.

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028

Année	2024	2025	2026	2027	2028
-------	------	------	------	------	------

État de l'engagement au démarrage

Non démarré	
Étapes préalables en cours	
Engagement en cours de réalisation	
Engagement finalisé	
Engagement poursuivi	

PILOTE DE L'ENGAGEMENT	
Acteur(s) en charge du pilotage de l'engagement collectif	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

INDICATEURS
État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES

ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Pilote	Équipe projet	Un marché public et un chargé de suivi du marché
EPCI volontaire	Partenaire	Partage d'information et de données	Fourniture des données de leur réseau afin qu'il soit mis en ligne sur la plateforme ZOU !

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°J33	BASSIN : J OBJECTIF GÉNÉRAL : Faciliter la lisibilité et l'usage de l'offre de services OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Fluidifier le parcours usager notamment grâce à une information harmonisée
Référent de la fiche : Cécile FERRER (Région Provence-Alpes-Côte d'Azur), cferrer@maregionsud.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Animer la Charte d'accessibilité des réseaux de transports ZOU !
Périmètre	Tous les bassins de mobilité
Étapes / Public cible / Budget	Description : Créer un cadre d'échange et de travail innovant et dynamique entre les associations et la Région. Animation de cette Charte : - Organisation de cotecs et copil (en présence d'élus régionaux), - Prioriser les points à travailler relevant des 9 engagements de la Charte, - Coordonner les services régionaux (DGTMG) participant aux travaux du Cotec, - Garantir l'écoute due aux associations, et la prise en compte de leurs besoins. Public cible : - Toutes les personnes qui ne peuvent voyager dans les trains et cars régionaux en toute autonomie et sans adaptations particulières. - PMR - PSH - Personnes en perte d'autonomie.
Besoins de pilotage / coordination	2 réunions par an

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028

Année	2024	2025	2026	2027	2028

État de l'engagement au démarrage
 Non démarré
 Étapes préalables en cours
 Engagement en cours de réalisation
 Engagement finalisé
 Engagement poursuivi

PILOTE DE L'ENGAGEMENT	
Acteur(s) en charge du pilotage de l'engagement collectif	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

INDICATEURS
État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Pilote	Équipe projet	DTSI DIGE DTRI : une dizaine de personnes mobilisées épisodiquement
Collectif d'associations	Pilote	Initiateur Co-pilote	7 associations au démarrage sur tout le territoire : APF France Handicap, Unapei Paca Corse, AFM Téléthon, Parcours handicap 13, T21somie Alpes Maritimes, Surdi 13 et Alpes Regards 05.
SNCF Voyageurs, autres transporteurs ferroviaires et transporteurs routier	Partenaire	Expertise	L'expertise transporteur peut être sollicitée pour confirmer la faisabilité des thèmes travaillés.

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°J34	BASSIN : J OBJECTIF GÉNÉRAL : Faciliter la lisibilité et l'usage de l'offre de services OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Fluidifier le parcours usager notamment grâce à une information harmonisée
Référent de la fiche : Éric AUGIER (Région Provence-Alpes-Côte d'Azur), eaugier@maregionsud.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Mutualisation de la donnée mobilité Région/territoires pour diffuser de l'information voyageur multimodale/multiréseaux
Périmètre	Tous les bassins de mobilité
Étapes / Public cible / Budget	Étapes : 1. Désignation d'un référent par EPCI (AOM et non AOM) 2. Mise en place de rencontres à minima semestrielles 3. Recenser les besoins (noms d'arrêts communs, accords de diffusion données réciproques, format données, etc.) et moyens (outils et RH) par EPCI 4. Identifier les solidarités territoriales et les contributions de mutualisation (bassin ou interbassin) 5. Conventionnement (rédaction, délibération) entre territoires 6. Conventionnement Région / territoires données
Besoins de pilotage / coordination	

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028



État de l'engagement au démarrage

Non démarré
 Étapes préalables en cours
 Engagement en cours de réalisation
 Engagement finalisé
 Engagement poursuivi



PILOTE DE L'ENGAGEMENT	
Acteur(s) en charge du pilotage de l'engagement collectif	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

INDICATEURS
État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Pilote	Participation aux rencontres rédaction des conventions	
Département	Partenaire	Participation aux rencontres rédaction des conventions	

Métropole	Partenaire	Participation aux rencontres Participation rédaction des conventions	Pour la métropole Aix-Marseille-Provence, référent Vincent MEYER
Communauté d'agglomération	Partenaire	Participation aux rencontres Participation rédaction des conventions	
Communauté de communes	Partenaire	Participation aux rencontres Participation rédaction des conventions	

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°J35	BASSIN : J OBJECTIF GÉNÉRAL : Faciliter la lisibilité et l'usage de l'offre de services OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Fluidifier le parcours usager notamment grâce à une information harmonisée
Référent de la fiche : Nathalie PEINADO (Région Provence-Alpes-Côte d'Azur), npeinado@mareregionsud.fr ; Fabrice BARRELLI (Région Provence-Alpes-Côte d'Azur), fbarrelli@mareregionsud.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Porter une réflexion à l'échelle de l'ensemble des AOM pour mutualiser les points de distribution/en faire des points multi-opérateur. Favoriser l'accès à l'information et aux services de mobilité par un accompagnement via les Maisons France Services
Périmètre	Tous les bassins de mobilité
Étapes / Public cible / Budget	Description : La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et la plupart des autorités organisatrices de la mobilité ont mis en place des ventes dématérialisées des titres de transport. Le nombre des points de vente physique a décru. Outre le sentiment croissant d'éloignement/disparition des services publics, ce manque de contact direct avec les usagers fait disparaître l'accompagnement à l'achat (distinct du conseil en mobilité). L'achat dématérialisé peut paraître compliqué pour certains publics et rend parfois les tarifs adaptés inaccessibles (pas de vente à bord des abonnements ZOU par ex). Le but d'un éventuel partenariat entre AO, et/ou avec les maisons France Services est de favoriser l'interaction humaine dans la distribution des titres et de mutualiser les efforts à y consentir (en utilisant les interfaces billettiques distinctes des AO existant à date, avec également la perspective du SIBR qui pourrait permettre la vente multi opérateur). Partenariats à monter avec les AO/les EPCI-Communes en lien avec les Maisons France Services Positionner des référents SRT en formateurs/conseils Formations croisées pour la vente multi opérateurs Étapes : - Jalon 1 : 2ème semestre 2025 - mise en service des canaux digitaux (application ZOU et site ZOU ! pour la distribution et ventes des titres régionaux) - Jalon 2 : 1er semestre 2026 - mise en service des points de vente ZOU ! et distributeurs automatiques de billets pour la distribution et ventes des titres régionaux et diffusion de l'information voyageurs sur les canaux digitaux (application ZOU et site ZOU !)

	- Jalon 3 : à partir du 2ème trimestre 2026 jusqu'en 2028 - évolution du système (ex : open paiement sur le réseau régional et interface avec les plateformes de covoiturage)
Besoins de pilotage / coordination	Validations régionales Accords réciproques

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028



État de l'engagement au démarrage

Non démarré
Étapes préalables en cours
Engagement en cours de réalisation
Engagement finalisé
Engagement poursuivi



PILOTE DE L'ENGAGEMENT

Acteur(s) en charge du pilotage de l'engagement collectif	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
---	-----------------------------------

INDICATEURS

État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES

ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Pilote	Mise en œuvre et suivi	
Métropole Aix-Marseille-Provence	Partenaire		Référent : Pole service mobilité, Jérôme MANTEAU
Maisons France Services	Partenaire	Accompagnement des usagers	
EPCI/communes coordonnateurs	Partenaire		

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°J36	BASSIN : J OBJECTIF GÉNÉRAL : Faciliter la lisibilité et l'usage de l'offre de services OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Fluidifier le parcours usager notamment grâce à une information harmonisée
Référent de la fiche : Jérôme MANTEAU (Métropole Aix-Marseille-Provence), jerome.manteau@ampmetropole.fr ; Emmanuelle JOSNIN (Région Provence-Alpes-Côte d'Azur), ejosnin@maregionsud.fr ; Patricia HARINCK (Région Provence-Alpes-Côte d'Azur), pharinck@maregionsud.fr ; Sophie WAYSENSON (Région Provence-Alpes-Côte d'Azur), swaysenson@maregionsud.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Travailler à l'harmonisation des supports d'information
Périmètre	Bassin J
Étapes / Public cible / Budget	Description : Simplifier le parcours client en l'harmonisant et l'information voyageur en la standardisant - Lieux : PEMs, gares routières, gares ferroviaires, points d'arrêt, à bord du matériel roulant + réflexion spécifique pour l'aéroport - Supports : imprimés (plans, fiches horaires) - Signalétique Étapes de mise en œuvre : - Lancement de l'atelier - Mise en place d'étude et réalisation d'un benchmark - Conception et tests avec les clients - Arbitrage et choix de la meilleure option - Déploiement
Besoins de pilotage / coordination	6 réunions de travail et de coordination sur les deux premières années du COM puis 2 par an.

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028

Année	2024	2025	2026	2027	2028
-------	------	------	------	------	------

État de l'engagement au démarrage

Non démarré	
Étapes préalables en cours	
Engagement en cours de réalisation	
Engagement finalisé	
Engagement poursuivi	

PILOTE DE L'ENGAGEMENT	
Acteur en charge du pilotage de l'engagement collectif	Métropole Aix-Marseille-Provence et Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

INDICATEURS
État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Métropole Aix Marseille Provence	Pilote	Animation des groupes de travail Partage d'informations Application du référentiel co construit	Partage des supports existants et outils de conception, des parcours client existants et souhaités Benchmark des pratiques d'autres AOM Participation aux réunions de travail pour définir un référentiel d'informations harmonisables et des propositions pour rapprocher le parcours client sur les 2 réseaux
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Pilote	Animation des groupes de travail Partage d'informations Application du référentiel co construit	Partage des supports existants et outils de conception, des parcours client existants et souhaités Benchmark des pratiques d'autres AOM Participation aux réunions de travail pour définir un référentiel d'informations harmonisables et des propositions pour rapprocher le parcours client sur les 2 réseaux. Équipe : Emmanuelle JOSNIN, Sophie WAYSENSON pour réseau de proximité 13 et Patricia HARINCK pour les PEM et gares
SNCF Gares & Connexions	Partenaire	Partage d'information intermodale	
Opérateurs la Métropole mobilité : Transdev, Keolis, RTM	Partenaire	Participation aux réunions	Partager le retour client Mettre en œuvre le référentiel
Opérateurs ferroviaires ZOU ! (SNCF Voyageurs et autres)	Partenaire	Participation aux réunions	Partager le retour client Mettre en œuvre le référentiel

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°J37	BASSIN : J OBJECTIF GÉNÉRAL : Faciliter la lisibilité et l'usage de l'offre de services OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Fluidifier le parcours usager notamment grâce à une information harmonisée
Référent de la fiche : Frank ACHACHE (Métropole Aix-Marseille-Provence), frank.achache@ampmetropole.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Améliorer l'information voyageur au niveau des calculateurs d'itinéraires La plateforme transports de la métropole Aix-Marseille Provence - La Métropole Mobilité (lametropolemobilitate.fr) et Page d'accueil - Votre réseau Transport ZOU ! Région SUD (maregionsud.fr)
Périmètre	Bassin J
Étapes / Public cible / Budget	Description : Prise en compte par la Métropole Aix Marseille Provence de l'offre de transport complète y compris le réseau de proximité de la Région et scolaire. Pérennité de l'intégration par la Région de l'offre de transport de la Métropole Étapes : - Obtenir la donnée et mettre à jour régulièrement les calculateurs lametropolemobilitate.fr et zou.maregionsud.fr
Besoins de pilotage / coordination	1 réunion pour la mise en œuvre 1 échange annuel pour vérifier qu'il n'y a pas d'évolution dans la fourniture des données

CALENDRIER PRESENTI	
Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028	
Année	2024 2025 2026 2027 2028
<i>État de l'engagement au démarrage</i> Non démarré Étapes préalables en cours Engagement en cours de réalisation Engagement finalisé Engagement poursuivi	

PILOTE DE L'ENGAGEMENT	
Acteur en charge du pilotage de l'engagement collectif	Métropole Aix-Marseille-Provence et Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

INDICATEURS
État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Métropole Aix Marseille Provence	Pilote	Pilote de l'engagement collectif Mettre à disposition les données de ses réseaux de transport	Importer les données ZOU ! proximité Informé en cas de changement de la source de données
Région Provence- Alpes-Côte d'Azur	Pilote	Pilote de l'engagement collectif Mettre à disposition les données de ses réseaux de transport	Préciser le chemin pour l'importation des données ZOU ! Proximité et la fréquence de mise à jour. Importer les données de l'offre métropole mobilité Informé en cas de changement dans la source de données

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°J38	BASSIN : J OBJECTIF GÉNÉRAL : Faciliter la lisibilité et l'usage de l'offre de services OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Fluidifier le parcours usager notamment grâce à une information harmonisée
Référent de la fiche : Frank Jérôme MANTEAU (Métropole Aix-Marseille-Provence), jerome.manteau@ampmetropole.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Réfléchir à une coordination de l'évolution des critères d'accès à la tarification solidaire
Périmètre	Bassin J
Étapes / Public cible / Budget	Étapes de mise en œuvre : - Présentation des évolutions tarifaires et des critères existants entre la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur / Métropole Aix-Marseille-Provence
Besoins de pilotage / coordination	1 réunion par semestre

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028

Année	2024	2025	2026	2027	2028
-------	------	------	------	------	------

État de l'engagement au démarrage

Non démarré	
Étapes préalables en cours	
Engagement en cours de réalisation	
Engagement finalisé	
Engagement poursuivi	

PILOTE DE L'ENGAGEMENT	
Acteur en charge du pilotage de l'engagement collectif	Métropole Aix-Marseille-Provence et Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

INDICATEURS
État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Métropole Aix Marseille Provence	Pilote	Pilote de l'engagement collectif Partage de données	Partage des évolutions envisagées des critères de la gamme solidaire et solidaire + avec les éléments ayant conduit à ces choix
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Pilote	Pilote de l'engagement collectif Partage de données	Partage des évolutions des critères de la gamme solidaire et solidaire + avec les éléments ayant conduit à ces choix

Département des Bouches-du-Rhône	Partenaire	Apport d'expertise sur les publics solidaires	
----------------------------------	------------	---	--

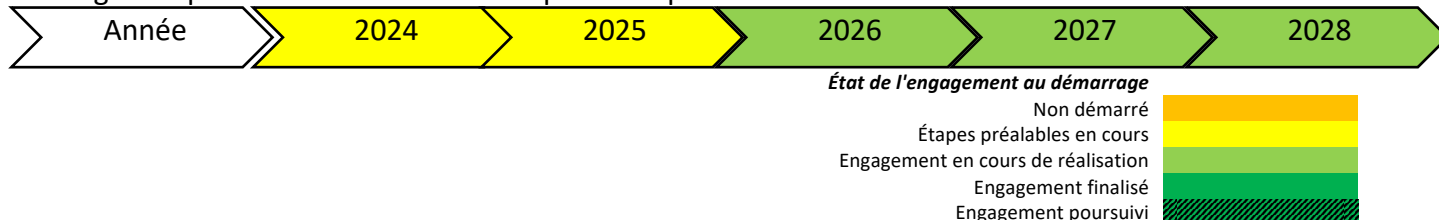
Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°J39	BASSIN : J OBJECTIF GÉNÉRAL : Poursuivre la décarbonation OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Rechercher des synergies entre les acteurs pour faciliter le déploiement des énergies décarbonées
Référent de la fiche : Céline SIMONIN (SNCF Gares & Connexions), celine.simonin@sncf.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Déploiement d'installations photovoltaïques dans les gares
Périmètre	Bassin J, gares éligibles : Simiane, Istres, Fos-sur-Mer, La Penne sur Huveaune, Martigues, Port de Bouc, Miramas et Salon de Provence
Étapes / Public cible / Budget	Description : Dans le cadre de la mise en œuvre des lois « Climat et Résilience » et « EnR », installation dans les gares de panneaux photovoltaïques sur des parkings ou des bâtiments voyageurs. Identification des parkings ou bâtiments concernés (liste non exhaustive et évolutive) : – Parkings : Simiane, Istres, Fos sur Mer, la Penne sur Huveaune, Martigues et Port de Bouc – Bâtiments voyageurs : Miramas et Salon de Provence
Besoins de pilotage / coordination	L'acceptabilité du projet selon critères des architectes des bâtiments de France (ABF), le cas échéant.

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028



PILOTE DE L'ENGAGEMENT	
Acteur en charge du pilotage de l'engagement	SNCF Gares & Connexions

INDICATEURS
- Nombre de projets réalisés - Puissance installée par installation

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
SNCF Gares & Connexions	Pilote	Maître d'ouvrage	Mise en œuvre
Métropole Aix-Marseille-Provence	Partenaire	Maîtrise d'ouvrage de déploiement sur P+R à proximité de gares selon	Etude de faisabilité et d'opportunité Entretien et maintenance via une SPL spécialisée.

		faisabilité et opportunité foncière	Référente : Pole Services mobilités, Marie-Josée NAHLER
Tenergie	Partenaire	MOA	Prestataire pour Gares & Connexions (AMI) pour les projets de Simiane et Istres

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°J40	BASSIN : J OBJECTIF GÉNÉRAL : Poursuivre la décarbonation OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Rechercher des synergies entre les acteurs pour faciliter le déploiement des énergies décarbonées
Référent de la fiche : Xavier CEREAS (Métropole Aix-Marseille-Provence - DSEP), xavier.cerea@ampmetropole.fr ; Rémi DORNE (Région Provence-Alpes-Côte d'Azur), rdorne@maregionsud.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Développement des VR2+ / VRTC
Périmètre	Bassin J
Étapes / Public cible / Budget	Contexte : Plan climat 2 (action 6 : Créer de nouvelles voies réservées aux transports en commun, de nouvelles aires de covoiturage équipées d'abris-vélos sécurisés) Planification écologique (Transformer les infrastructures routières dans le but de favoriser les transports collectifs performants, la mobilité partagée, la pratique du vélo, de la marche et une intermodalité performante) Description : - Poursuivre du programme de réalisation de voies réservées aux transports en commun (VRTC notamment sur BAU) sur le réseau routier national de l'agglomération d'Aix-Marseille, dont 40 kilomètres ont déjà été aménagés dans le cadre du CPER 2015-2020. - Lancement d'une étude d'opportunité/faisabilité de mise en place de VR2+ périmètre de la Métropole (réseau concédé et non concédé) Ces actions se justifient d'une part par le besoin d'améliorer les performances des transports publics et les rendre ainsi plus attractifs en renforçant la fiabilité des temps de parcours même en cas de congestion et d'autre part par la nécessité de développer des VR2+ répondant à d'autres objectifs que les VRTC : changement de pratique, diminution de l'autosolisme, et décarbonation de la mobilité. Étapes : - Signature des conventions puis études et travaux avec l'Etat - Lancement de l'étude opportunité/faisabilité VR2+ menée par le CEREMA - Déploiements des aménagements et évaluation
Besoins de pilotage / coordination	Opportunités : - Financement inscrit au CPER 21-27 (40 M€) - Poursuite d'un programme emblématique du CPER15-20.

	- Inscription comme action structurante de la Feuille de route « Mieux se déplacer » du Plan de transformation énergétique et écologique en Provence-Alpes-Côte d'Azur - Prise de conscience collective de la nécessité du changement de comportement
--	--

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028

Année	2024	2025	2026	2027	2028
-------	------	------	------	------	------

État de l'engagement au démarrage

Non démarré
 Étapes préalables en cours
 Engagement en cours de réalisation
 Engagement finalisé
 Engagement poursuivi



PILOTE DE L'ENGAGEMENT

Acteur(s) en charge du pilotage de l'engagement collectif	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
---	-----------------------------------

INDICATEURS

État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES

ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Pilote	Animation / financement	
État (DREAL/DirMed)	Pilote	Animation / financement / MOA / Exploitation / Prescripteur	
Métropole Aix-Marseille Provence	Pilote	Financement	Pas de contribution sur des projets de voies mixtes TC/covoiturage Réfèrent : Direction Stratégie Études et Planification, Xavier CERE
Département des Bouches du Rhône	Partenaire	Financement	
CEREMA	Partenaire	Bureau d'études	

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°J41	BASSIN : J OBJECTIF GÉNÉRAL : Poursuivre la décarbonation OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Rechercher des synergies entre les acteurs pour faciliter le déploiement des énergies décarbonées
Référent de la fiche : Jean Baptiste DAVID (Région Provence-Alpes-Côte d'Azur), jbdavid@mareregionsud.fr , mobi-lab-regionsud@mareregionsud.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Appel à projets Mobi'Lab - Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
Périmètre	Tous les bassins de mobilité
Étapes / Public cible / Budget	Description : - Soutien à des projets expérimentaux ou des innovations, y compris celles qualifiées de "low tech", d'ordre technologique, serviciel, organisationnel ou social, appliqués à tout type de transport et répondant aux orientations stratégiques (ACoRS) de la politique régionale en matière de transition écologique et énergétique des transports - Appel à projets (AAP) pour subvention régionale pour un montant jusqu'à 130 000 € par projet - Cf. <u>le cadre d'intervention et les critères d'évaluation Appel à projets Mobi'Lab Région Provence-Alpes-Côte d'Azur - Région Provence-Alpes-Côte d'Azur - Provence-Alpes-Côte-d'Azur (mareregionsud.fr)</u> Public cible : Entreprises (fournisseurs de matériels ou de solutions), opérateurs logistiques ou de transport de voyageurs, acteurs de l'économie sociale et solidaire, collectivités territoriales (non prise en charge des salaires des agents de la fonction publique) Étapes : - AAP ouverte sur 2024-2025 - 2025 le dispositif est en suspend pour l'instant, le temps de faire un retour d'expérience des premiers dossiers financés
Besoins de pilotage / coordination	Temps d'échanges avec les candidats

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028

Année	2024	2025	2026	2027	2028

État de l'engagement au démarrage
 Non démarré
 Étapes préalables en cours
 Engagement en cours de réalisation
 Engagement finalisé
 Engagement poursuivi

PILOTE DE L'ENGAGEMENT	
Acteur(s) en charge du pilotage de l'engagement collectif	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

INDICATEURS
État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Pilote	Financier : Subvention d'investissement ou pour des actions spécifiques de fonctionnement	
Collectivités territoriales ou Opérateurs logistiques ou de transport de voyageurs ou Acteurs de l'économie sociale et solidaires (entreprises, coopératives, associations...) ou Entreprises (fournisseurs de matériel ou de solution)	Partenaire	Expérimentation	Porteur d'un projet innovant (produits ou services) ou des innovations déployées en Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°J42	BASSIN : J OBJECTIF GÉNÉRAL : Poursuivre le développement du covoiturage à l'échelle du bassin OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Élargir la prestation de service le covoiturage pour les EPCI frontaliers
Référent de la fiche : Judith LE PICHON, département de Vaucluse judith.le-pichon@vaucluse.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Poursuivre le développement du réseau des aires de covoiturage
Périmètre	Bassins F dans sa globalité, E (COTELUB), J (Commune de Pertuis) et CCEPPG (AURA)
Étapes / Public cible / Budget	Les étapes annuelles pour la mise en œuvre de cet engagement collectif sont les suivantes : 1. Intégration de 5 nouvelles aires/an 2. Amélioration des services annexes sur les aires : Borne IRVE, parking vélo, ombrières.... 3. Partage d'expertise CD84 auprès des EPCI ou des communes 4. Mise en place du suivi de la fréquentation des aires et partage des données AOM /plateformes de covoiturage en Vaucluse (BlablaCar daily et KAROS) 5. Actualisation de la carte des aires et diffusion auprès des partenaires 6. Animation des partenaires du réseau départemental des aires de covoiturage 7. Promotion du covoiturage et de l'intermodalité (AOM) 8. Projet d'actualisation du Schéma départemental des aires de covoiturage
Besoins de pilotage / coordination	Un partenariat avec les EPCI afin de renforcer les dynamiques partenariales en cours Une réunion thématique covoiturage par an dans le cadre des COM

CALENDRIER PRESENTI					
Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028					
Année	2024	2025	2026	2027	2028
État de l'engagement au démarrage Non démarré Étapes préalables en cours Engagement en cours de réalisation Engagement finalisé Engagement poursuivi					

PILOTE DE L'ENGAGEMENT	
Acteur en charge du pilotage de l'engagement collectif	Département de Vaucluse

INDICATEURS
État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Département de Vaucluse	Pilote	Pilote de l'engagement collectif	Mise en œuvre Schéma départemental des aires de covoiturage, labellisation des aires du réseau départemental
Métropole Aix-Marseille-Provence	Pilote	Participer à la démarche pour la commune de Pertuis	
CA du Gard rhodanien	Partenaire	Participer à la démarche et au groupe de travail	Fournir des données pour avoir une harmonisation de la cartographie à l'échelle du bassin
CA des Sorgues du Comtat	Partenaire	Participer à la démarche et au groupe de travail Mise à disposition d'espace	Relais auprès des communes et diffusion des aires. Aménagement des aires
CA Luberon Monts de Vaucluse	Partenaire	Participer à la démarche et au groupe de travail Mise à disposition d'espace	Relais auprès des communes et diffusion des aires. Aménagement des aires
CA Ventoux Comtat Venaissin (COVE)	Partenaire	Participer à la démarche et au groupe de travail Partage d'information	Relais auprès des communes et diffusion des aires. Aménagement des aires
CC Pays des Sorgues Monts de Vaucluse	Partenaire	Participer à la démarche et au groupe de travail Mise à disposition d'espace	Relais auprès des communes et diffusion des aires. Aménagement des aires
CC Rhône Lez Provence	Partenaire	Participer à la démarche et au groupe de travail	Relais auprès des communes et diffusion des aires. Aménagement des aires Réflexion autour de la mise à disposition d'espace en fonction du foncier disponible notamment autour de la gare de Bollène.
CA du Grand Avignon	Partenaire	Participer à la démarche et au groupe de travail Mise à disposition d'espace	Relais auprès des communes et diffusion des aires. Aménagement des aires Prendre en compte les aires covoiturage longue distance
Autres EPCI du bassin	Partenaire	Participer à la démarche et au groupe de travail	Relais auprès des communes et diffusion des aires.
Communes	Partenaire		Mise à disposition de places et signalétique le cas échéant
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Partenaire	Participer à la démarche et au groupe de travail	Intermodalité : Liens possibles entre les aires et le réseau ZOU
Territoires partenaires : COTELUB (E), Pertuis (J), CCEPPG (AURA)	Partenaire	Participer à la démarche et au groupe de travail	Relais auprès des communes et diffusion des aires.

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°J43	BASSIN : J OBJECTIF GÉNÉRAL : Recensement et diffusion des pratiques et des actions de mobilité OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Travailler à une dynamique commune de communication à l'accompagnement des changements de comportement
Référent de la fiche : Emmanuelle JOSNIN (Région Provence-Alpes-Côte d'Azur), ejosnin@maregionsud.fr ; Lise CAUSSE (Région Provence-Alpes-Côte d'Azur), icausse@maregionsud.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Planification stratégique d'actions de communication
Périmètre	Tous les bassins de mobilité
Étapes / Public cible / Budget	Objectifs principaux : - sensibiliser et promouvoir une mobilité décarbonée ; - accompagner au changement d'usage habitants, visiteurs et décideurs - susciter du report modal Description : 1 - Définition d'une stratégie nourrie par les productions des instituts de recherche et validée par l'exécutif visant à : - éveiller à un nouvel imaginaire pour une mobilité plus sobre et moins carbonée, - favoriser une mobilité désirable (préférer la marche, le vélo, le covoiturage et les transports en commun) - accompagner les citoyens et les acteurs du territoire, - valoriser de nouveaux modes et usages, - accompagner pour passer à l'action - pérenniser les nouvelles pratiques de mobilité plus vertueuses dans la durée - faciliter l'accès à l'offre existante. 2 - Choix des médias et supports les plus adaptés 3 - Lancement de campagnes Public cible : - grand public, résidents, visiteurs, salariés, jeunes...avec priorité sur les autosolistes, les hyper-mobiles - décideurs : élus locaux et entreprises notamment DRH, responsables RSE
Besoins de pilotage / coordination	Travail en articulation avec les autres AOM Partage des thèmes et campagnes programmés

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028



État de l'engagement au démarrage

- Non démarré
- Étapes préalables en cours
- Engagement en cours de réalisation
- Engagement finalisé
- Engagement poursuivi



PILOTE DE L'ENGAGEMENT

Acteur(s) en charge du pilotage de l'engagement collectif

Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

INDICATEURS

État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES

ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Pilote	Équipe projet pluridisciplinaire	Définition d'une stratégie cohérente avec les enjeux de la planification écologique et l'offre régionale
	Partenaire	Relais des actions des AOM ou communes sur ses canaux d'information	
AOM	Pilote	Mise en œuvre d'actions pour inciter à la mobilité décarbonée et au changement d'usage	Référent Métropole Aix-Marseille-Provence : Jérôme MANTEAU Pédibus, apprentissage du vélo à l'école, fête du vélo, prime à l'achat d'un VAE, aire de co-voiturage, etc... Travail en partenariat avec la Région et les autres AOM pour proposer un agenda et une cohérence des messages
	Partenaire	Relais des actions des AOM ou communes sur ses canaux d'information	
Exploitants de services de transport routiers et ferroviaires	Partenaire	Financement	Dans cadre des budgets promotion/marketing dédiés dans les contrats
Représentants des employeurs et employeurs	Partenaire	Partage d'information sur les attentes et besoins des entreprises Participation aux actions dédiées proposées	
Instituts de recherche	Partenaire	Partage d'information notamment sur la dimension changement d'usage	Conduite d'actions de sensibilisation, de programmes d'action-recherche, de productions audio-visuelles, mise en place d'incitatifs... pour mettre en place les conditions d'un passage à l'acte pour l'usage des transports

			collectifs, des modes actifs et doux, de la mobilité partagée ou collaborative, de la démobilité
Agences d'urbanisme	Partenaire	Partage d'information notamment sur l'observation des mobilités	
ORT	Partenaire	Partage d'information notamment sur l'observation des mobilités	

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°J44	BASSIN : J OBJECTIF GÉNÉRAL : Améliorer la coordination de l'information lors de situations dégradées OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Améliorer la coordination des AOM lors de situations dégradées
Référent de la fiche : Fabien LOZACH (Région Provence-Alpes-Côte d'Azur), flozach@maregionsud.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Dispositions d'information et de coordination entre AOM en cas d'épisode de pollution
Périmètre	Tous les bassins de mobilité
Étapes / Public cible / Budget	Description : En cas d'épisode de pollution les préfetures appliquent des mesures d'urgence limitant les émissions de polluants et des circulation différenciées en ZFE. - Dans ce cadre, les AOM mettent en œuvre des dispositions facilitant le report modal en appliquant notamment des politiques tarifaires attractives. - Dans la cadre de sa compétence interurbaine, la Région exploite des lignes entrantes, sortantes et traversantes des AOM. A cet égard, une information réciproque de déclenchement s'avère nécessaire pour une cohérence d'ensemble vis-à-vis des usagers. Activités à mener : - Identification de référents techniques des AOM - Identification des référents préfectoraux - Identification de circuits de communication - Partage des dispositifs mis en œuvre par les AOM - Procédure d'information et de communication entre AOM lors de mise en œuvre des dispositions tarifaires - Procédure de transmission fiable des informations de déclenchements préfectoraux pour dépassement de seuil - Revue et mise à jour régulière des listes de référents Étape 1 : 2025 - Réunion d'un groupe de travail par bassin à l'initiative de chaque service réseau de la Région ou d'une AOM du bassin - Recensement des dispositifs par AOM du bassin Étape 2 : 2026 - Élaboration d'une fiche procédure d'information-coordination Étape 3 : 2026 et suivantes - REX au plus tard 15 jours après chaque épisode

Besoins de pilotage / coordination	Les organigrammes sont vivants. Les circuits de communications ne sont efficaces que si les "contacts" sont régulièrement mis à jour (à minima 1 fois par an avant les épisodes de chaleurs).
---	--

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028

Année	2024	2025	2026	2027	2028
-------	------	------	------	------	------

État de l'engagement au démarrage

Non démarré
Étapes préalables en cours
Engagement en cours de réalisation
Engagement finalisé
Engagement poursuivi



PILOTE DE L'ENGAGEMENT

Acteur(s) en charge du pilotage de l'engagement collectif	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et Métropole Aix-Marseille-Provence
---	--

INDICATEURS

État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES

ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Pilote	Centralisation / redistribution de l'information préfectorale	
Métropole Aix-Marseille-Provence	Partenaire	Partage des informations disponibles Mobilisation de moyens RH et information	Référente : DSEP, Justine GOURDEAU
EPCI	Partenaire	Mobilisation de moyens RH et information	

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°J45	BASSIN : J OBJECTIF GÉNÉRAL : Améliorer la coordination de l'information lors de situations dégradées OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Améliorer la coordination des AOM lors de situations dégradées
Référent de la fiche : Delphine LERUDULIER (Métropole Aix-Marseille-Provence), delphine.lerudulier@ampmetropole.fr ; Caroline CRESP (Région Provence-Alpes-Côte d'Azur), ccresp@maregionsud.fr ; Marc ACQUATI (Région Provence-Alpes-Côte d'Azur), macquati@maregionsud.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Améliorer la coordination des procédures lors des situations perturbées
Périmètre	Bassin J
Étapes / Public cible / Budget	Étapes de mise en œuvre : - Définition des situations dégradées : (météo, attentat, pollution de l'air etc.) - Définir les acteurs à coordonner : préfecture, préfecture de police, Métropole Aix-Marseille-Provence, Région Provence-Alpes-Côte d'Azur etc. - Améliorer la coordination et les procédures afin de partager l'information aux bonnes personnes : ○ Exemple : les numéros d'astreinte,
Besoins de pilotage / coordination	Partage des numéros d'astreinte Réunion pour le partage des procédures en vigueur dans les collectivités

CALENDRIER PRESENTI					
Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028					
Année	2024	2025	2026	2027	2028
<i>État de l'engagement au démarrage</i> Non démarré Étapes préalables en cours Engagement en cours de réalisation Engagement finalisé Engagement poursuivi					

PILOTE DE L'ENGAGEMENT	
Acteur en charge du pilotage de l'engagement collectif	Métropole Aix-Marseille-Provence

INDICATEURS

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Métropole Aix Marseille Provence	Pilote	Pilote de l'engagement : service gestion des risques majeurs de la Métropole Aix-Marseille-Provence	Partage des procédures en vigueur dans la collectivité

		Partage d'information Compétence AOM (lignes régulières te transports scolaires)	Vérification annuelle des procédures et mise à jour des contacts au fil de l'eau
Région Provence- Alpes-Côte d'Azur	Partenaire	Partage d'information Compétence AOM (lignes régulières te transports scolaires)	Partage des procédures en vigueur dans la collectivité Vérification annuelle des procédures et mise à jour des contacts au fil de l'eau
Préfecture	Partenaire	Décision en cas de situations perturbées majeures Prise en compte des procédures existantes dans les collectivités Connaissance des services de mobilité concernés	
Préfecture de police	Partenaire	Décision en cas de troubles majeurs à l'ordre public Prise en compte des procédures existantes dans les collectivités Connaissance des services de mobilité concernés	
Département des Bouches- du-Rhône	Partenaire	Partage d'information Gestionnaire de voirie ; compétence collèges ; organisateur de transports scolaires pour élèves et étudiants handicapés	Partage des procédures en vigueur dans la collectivité Vérification annuelle des procédures MAJ des contacts au fil de l'eau
Département du Var (commune Saint Zacharie)	Partenaire	Partage d'information Gestionnaire de voirie ; compétence collèges ; organisateur de transports scolaires pour élèves et étudiants handicapés	Partage des procédures en vigueur dans la collectivité Vérification annuelle des procédures MAJ des contacts au fil de l'eau
Département du Vaucluse (commune de Pertuis)	Partenaire	Partage d'information Gestionnaire de voirie ; compétence collèges ; organisateur de transports scolaires pour élèves et étudiants handicapés	Partage des procédures en vigueur dans la collectivité Vérification annuelle des procédures MAJ des contacts au fil de l'eau

N°J46	BASSIN : J OBJECTIF GÉNÉRAL : Améliorer la coordination de l'information lors de situations dégradées OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Travailler à une adaptation de l'offre tarifaire au sein du bassin et avec les EPCI frontaliers pour répondre de manière harmonisée aux situations dégradées
Référent de la fiche : David GRZYB (Région Provence-Alpes-Côte d'Azur), dgrzyb@maregionsud.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Diagnostic de la vulnérabilité des infrastructures de transport d'intérêt national et régional aux effets du changement climatique
Périmètre	Tous les bassins de mobilité
Étapes / Public cible / Budget	Objectifs principaux : Face à l'accélération des effets du changement climatique, de nombreuses infrastructures de transport sont vulnérables en région. Il est nécessaire de les identifier et de déployer dès à présent un plan d'action d'adaptation pour les adapter au climat de demain afin : - D'identifier les infrastructures de transport vulnérables aux effets du changement climatique - Déployer un plan d'action d'adaptation des transports, multi gestionnaires Description : Il est nécessaire d'utiliser les cartes pour identifier les infrastructures étudiées dans chaque bassin. 22 principaux gestionnaires d'infrastructures de transport de la région sont associés (départements, DIR, Vinci, SNCF R et G&C, GPMM, ...) Étapes : - Signature du contrat - Collecte des données - Réalisation des projections climatiques - Analyse de la vulnérabilité et du risque physique - Analyse de la vulnérabilité et du risque fonctionnel - Analyse de la vulnérabilité et du risque climatique - Synthèse du risque régional vis-à-vis des perturbations dans le système de transport face au changement climatique - Écriture du plan d'action - Mise en œuvre du plan d'adaptation Public cible : - Gestionnaires d'infrastructures de la région - EPCI
Besoins de pilotage / coordination	Participations des EPCI lors de la construction du plan d'adaptation

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028

Année	2024	2025	2026	2027	2028
-------	------	------	------	------	------

État de l'engagement au démarrage

Non démarré
Étapes préalables en cours
Engagement en cours de réalisation
Engagement finalisé
Engagement poursuivi



PILOTE DE L'ENGAGEMENT

Acteur(s) en charge du pilotage de l'engagement collectif	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et DREAL
---	--

INDICATEURS

État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES

ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Pilote	Pilotage, Coordination et Financement	
DREAL	Co-pilote	Pilotage, Coordination et Financement	
Métropole Aix-Marseille-Provence	Partenaire	Participe aux travaux	Référents Thierry COULANGE et Delphine LERUDULIER
Départements	Partenaires	Participe aux travaux	
Vinci Autoroutes	Partenaires	Participe aux travaux	
EPCI des bassins	Partenaires	Participe aux travaux	
SNCF Réseau, SNCF G&C, RTM	Partenaires	Participe aux travaux	

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°J47	BASSIN : J OBJECTIF GÉNÉRAL : Améliorer la coordination de l'information lors de situations dégradées OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Travailler à une adaptation de l'offre tarifaire au sein du bassin et avec les EPCI frontaliers pour répondre de manière harmonisée aux situations dégradées
Référent de la fiche : Justine GOURDEAU (Métropole Aix-Marseille-Provence – DSEP), justine.gourdeau@ampmetropole.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Engagement pour l'instauration d'une ZFE métropolitaine
Périmètre	Bassin J
Étapes / Public cible / Budget	Contexte : La Métropole Aix-Marseille-Provence a mis en place le 1er septembre 2022 une Zone à Faibles Émissions mobilité (ZFE) sur le centre de Marseille. La loi Climat et Résilience du 22 août 2021 a complété les obligations qui s'imposent à la Métropole. Une ZFE métropolitaine constituée de la totalité de l'agglomération au sens de l'arrêté du 22 décembre 2021 n'est pas une solution envisageable d'un point de vue circulatorio. En conséquence la Métropole propose d'instaurer une ZFE couvrant au moins 50% de la population de la Métropole. Pour cela, une étude à lancer permettant d'avoir les éléments de réflexion à une ou plusieurs options de périmètre. L'étude réglementaire présentera l'objet des mesures de restriction, justifiant leur nécessité et exposant les bénéfices environnementaux et sanitaires attendus de leur mise en œuvre, notamment en termes d'amélioration de la qualité de l'air et de diminution de l'exposition de la population à la pollution atmosphérique, ainsi que des impacts socio-économiques attendus à l'échelle de la zone urbaine » (article L. 2213-4-1 du CGCT). Elle justifiera la création d'une zone à circulation restreinte, elle comporte notamment un résumé non technique, une description de l'état initial de la qualité de l'air sur la zone concernée ainsi qu'une évaluation : - de la population concernée par les dépassements ou le risque de dépassement des normes de qualité de l'air, - des émissions de polluants atmosphériques dues au transport routier sur la zone concernée, - de la proportion de véhicules concernés par les restrictions et, le cas échéant, les dérogations prévues, - des réductions des émissions de polluants atmosphériques attendues par la création de la zone à circulation restreinte (article R. 2213-1-0-1 du CGCT).

	La Métropole lance un marché qui a pour objet de : - mener une étude de préfiguration et de mise en œuvre de l'extension de la ZFE dans le territoire de la Métropole Aix-Marseille-Provence, couvrant 800 000 personnes, - réaliser une analyse socio-économique des impacts de la ZFE, - établir des scénarios de ZFE avec analyse comparative selon des critères à définir, - concevoir et organiser la stratégie de concertation avec le grand public et les acteurs économiques, - accompagner à la consultation réglementaire. Date prévisionnelle de début des prestations avril 2025 La durée du marché est de 24 mois
Besoins de pilotage / coordination	La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur sera associée aux grandes étapes d'avancement

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028



État de l'engagement au démarrage

Non démarré
Étapes préalables en cours
Engagement en cours de réalisation
Engagement finalisé
Engagement poursuivi



PILOTE DE L'ENGAGEMENT

Acteur(s) en charge du pilotage de l'engagement collectif	Métropole Aix-Marseille-Provence
---	----------------------------------

INDICATEURS

État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES

ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Métropole Aix-Marseille-Provence	Pilote	Pilote l'action en tant que maitre d'ouvrage	
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Partenaire		
État	Partenaire	Maitre d'ouvrage des autoroutes pour l'Intégration ou pas dans la ZFE	

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°J48	BASSIN : J OBJECTIF GÉNÉRAL : Solidarité OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Faciliter la mobilité des PMR
Référent de la fiche : Cécile FREDIN (SNCF Gares & Connexions), cecile.fredin@sncf.fr ; Hugo SALMON (Métropole Aix-Marseille-Provence), hugo.salmon@ampmetropole.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Mise en accessibilité de la gare de Miramas et nouvelle liaison urbaine de traversée des voies
Périmètre	Bassin J - gare de Miramas
Étapes / Public cible / Budget	Description : Les travaux consistent à : - Rehausser les quais à 55 cm pour faciliter les montées/descentes de rames (normes PMR) - Création d'une passerelle équipée d'ascenseurs desservant les quais et assurant une liaison urbaine nord/sud - Réalisation d'un nouvel accès à la gare côté nord Étapes : 1. Fin du PRO et signature de la CFI Réa => mars 2024 2. Lancement des consultations => mai 2024 3. Libération du foncier avenue du Maréchal Juin et ICF => sept. et déc. 2024 4. Démarrage des travaux => janvier 2025 5. Réception des travaux => juillet 2026
Besoins de pilotage / coordination	Projet partenarial (Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, État, Métropole Aix-Marseille-Provence, Ville de Miramas, SNCF Gares & Connexions) Planning contraint pour respecter les demandes de réservations capacitaires 2025/2026. La Métropole Aix-Marseille-Provence a délégué sa MOA à Gares & Connexions pour la prolongation urbaine de la passerelle.

CALENDRIER PRESENTI	
Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028	
Année	2024 2025 2026 2027 2028
État de l'engagement au démarrage Non démarré Étapes préalables en cours Engagement en cours de réalisation Engagement finalisé Engagement poursuivi	

PILOTE DE L'ENGAGEMENT	
Acteur en charge du pilotage de l'engagement	SNCF Gares & Connexions et Métropole Aix-Marseille-Provence

INDICATEURS
- Livraison prévisionnelle du chantier en juillet 2026

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
SNCF Gares & Connexions	Pilote	Maître d'ouvrage Programme Financement Pilotage projet	Direction de projet Maîtrise d'œuvre Travaux Exploitant
Métropole Aix Marseille Provence	Pilote	Maître d'ouvrage Programme Financement Mise à disposition de foncier	Périmètre ADAP + extension urbaine de la passerelle Réfèrent : Direction Stratégie Études et Planification, Hugo SALMON
Région Provence- Alpes-Côte d'Azur	Partenaire	Programme Financement	Périmètre ADAP
État	Partenaire	Programme Financement	Périmètre ADAP
Ville de Miramas	Partenaire	Programme Mise à disposition de foncier Appui technique	Périmètre ADAP + extension urbaine de la passerelle
SNCF Réseau	Partenaire	Maître d'ouvrage MOE	Travaux connexes sur actifs SNCF Réseau (caténaires...)

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°J49	BASSIN : J OBJECTIF GÉNÉRAL : Solidarité OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Faciliter la mobilité des PMR
Référent de la fiche : Jean Christophe VIEU (SNCF Gares & Connexions), jean-christophe.vieu@sncf.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Mise en œuvre du schéma directeur d'allongement des quais (SDAQ) complété d'une mise en accessibilité partielle ou totale PMR des quais
Périmètre	Bassin J, gares concernées par le SDAQ : Lamanon, Sénas, Saint-Chamas, Rognac, Pas des Lanciers, Meyrargues, Pertuis, Cassis
Étapes / Public cible / Budget	Description : Afin de faire circuler du matériel roulant plus capacitaire ou bien d'éviter le stationnement de voitures hors quais. Les travaux consistent à : - Allonger les quais et les rehausser à 55 cm pour faciliter les montées/descentes de rames (normes PMR) - Mettre aux normes l'éclairage et les équipements de sécurité (bandes d'éveil à la vigilance, extrémités de quais sécurisées, ...) - Maintien de la TVP existante et déplacement des quais à allonger en extrémité de cette TVP pour augmenter la sécurité des usagers - Possibilité de positionner, le cas échéant, un ouvrage de franchissement des voies avec ascenseurs pour une accessibilité complète des quais à l'instar de l'ADAP réglementaire Étapes : 1. Études en cours ou à planifier 2. Travaux programmés ou à programmer entre 2025 et 2035 : par exemple Cassis (2025), Meyrargues (2026), St Chamas (2027).... Le traitement d'autres gares et PEM sur le périmètre métropolitain (hors SDAQ et ADAP) ne pourra être envisagé qu'au cas par cas sous réserve de budget disponible et de co-financement.
Besoins de pilotage / coordination	Le plan de financement du SDAQ est précisé dans le Contrat de Plan Etat-Région 2021-2027. Il repose sur trois partenaires principaux : la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, SNCF Gares & Connexions, et potentiellement la Métropole. La coordination avec la Métropole est indispensable dès lors que les opérations d'adaptation des quais sont concomitantes de projets de création/réaménagement de PEM sur ces gares (cas de St Chamas, Rognac, Lamanon) sous maîtrise d'ouvrage Métropole, et ce pour

	viser une accessibilité complète des quais et du PEM, sur toute la chaîne de déplacements.
--	--

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028

Année	2024	2025	2026	2027	2028
-------	------	------	------	------	------

État de l'engagement au démarrage

Non démarré

Étapes préalables en cours

Engagement en cours de réalisation

Engagement finalisé

Engagement poursuivi

PILOTE DE L'ENGAGEMENT

Acteur en charge du pilotage de l'engagement	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et SNCF Gares & Connexions
--	--

INDICATEURS

- Nombre de gare réalisées

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES

ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Pilote	Financement	Financeur jusqu'à 67,3%
SNCF Gares & Connexions	Pilote	Maître d'ouvrage Financement	Financeur jusqu'à 16,7 % sur la partie allongement des quais Mise en œuvre : études, travaux
Métropole Aix-Marseille-Provence	Partenaire	Financement	Sollicitation d'un financement par gare Accompagnement par travaux de Pôle d'échanges Deux options possibles : - Des financements croisés Région et Métropole sur les quais et les PEM Des financements dissociés : Région et SNCF sur le périmètre quais et la Métropole sur son périmètre PEM Réfèrent : DSEP, Hugo SALMON

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°J50	BASSIN : J OBJECTIF GÉNÉRAL : Solidarité OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Construire un plan d'action commun en faveur de la mobilité solidaire
Référent de la fiche : Emmanuelle PAING (Région Provence-Alpes-Côte d'Azur), epaing@maregionsud.fr ; Fabrice LOPEZ (Métropole Aix-Marseille-Provence), fabrice.lopez@ampmetropole.fr ; Jérôme MANTEAU (Métropole Aix-Marseille-Provence), jerome.manteau@ampmetropole.fr ; Sylvain LASSALLE (Département des Bouches-du-Rhône), sylvain.lassalle@departement13.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Élaborer un plan d'action commun en faveur de la mobilité solidaire (PAMS)
Périmètre	Bassin J
Étapes / Public cible / Budget	Description : - Plan d'action pour faciliter la mobilité du quotidien des personnes en situation de vulnérabilité économique ou sociale ainsi que les personnes en situation de handicap comprenant notamment les aides financières individuelles liées à la mobilité. - Recenser les actions existantes qui contribuent à lever les freins à la mobilité et définir avec l'ensemble des acteurs locaux impliqués dont les AOM, France Travail, le département des Bouches-du-Rhône, les actions prioritaires à développer sur le bassin afin de favoriser et faciliter l'accès à la mobilité : diagnostic, coordination des acteurs locaux, accompagnement des publics cible Étapes de mise en œuvre : 1 - 2024/2025 identification des acteurs et élaboration du diagnostic (Métropole Aix-Marseille-Provence en cours) /2025 mobilisation des acteurs, co construction d'un plan si possible avec un soutien en ingénierie avec recherche de financement (Pacte des solidarités ?) 2 - 2026 adoption du plan par les pilotes et les AOM 3 - 2026/2027 mise en œuvre des actions notamment mise en ligne sur les sites des AOM et de la Région des aides individuelles à la mobilité
Besoins de pilotage / coordination	Co pilotage Région Départements des Bouches du Rhône, (voir implication des départements du Var et de Vaucluse) Élaboration selon démarche de co construction Besoin de coordonner solidarité et mobilité, 2 secteurs d'activité travaillant avec des référentiels différents

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028

Année	2024	2025	2026	2027	2028
-------	------	------	------	------	------

État de l'engagement au démarrage

PILOTE DE L'ENGAGEMENT	
Acteur(s) en charge du pilotage de l'engagement collectif	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Département des Bouches-du-Rhône et Métropole Aix-Marseille-Provence

INDICATEURS
État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Pilote	Pilote de l'engagement collectif	Équipe projet, co animateur des groupes de travail avec les contributeurs, mise en ligne sur site zou.maregionsud.fr des aides individuelles liées à la mobilité, Animation réseau des contributeurs,
Département des Bouches-du-Rhône	Pilote	Pilote de l'engagement collectif	Équipe projet, co animateur des groupes de travail Animation réseau des contributeurs
Métropole Aix-Marseille-Provence	Pilote	Pilote de l'engagement collectif Partage d'information	Équipe projet, co animateur des groupes de travail Mise à disposition des informations sur les aides individuelles sur le site mobilité de l'AOM
Département de Vaucluse (Pertuis)	Partenaire	Porteur d'action dans son champ de compétence	Participation aux réunions, information sur les dispositifs qu'il porte ou soutient
Département du Var (Saint Zacharie)	Partenaire	Porteur d'action dans son champ de compétence	Participation aux réunions, information sur les dispositifs qu'il porte ou soutient
Communes	Partenaire	Partage d'information	Information sur des dispositifs communaux existants ou en projet, relais d'information après approbation du PAMS
France Travail	Partenaire	Partage d'information	Information sur les dispositifs mobilité existants
CAF/MSA	Partenaire	Partage d'information	Information sur les dispositifs mobilité existants
État (DDETS, ANCT...)	Partenaire	Soutien via dispositifs existants	Dispositif existant : pacte des solidarités
Associations de la mobilité solidaire	Partenaire	Communication/prestations	

Contrat Opérationnel de Mobilité

ANNEXE 3 : TRACABILITE DE LA DEMARCHE DE CO-CONSTRUCTION



**DIRECTION GÉNÉRALE
TRANSPORTS, MOBILITÉ
ET GRANDS ÉQUIPEMENTS**



**RÉGION
SUD**
PROVENCE
ALPES
CÔTE D'AZUR



1 Organisation de la participation des acteurs à la démarche de co-construction

1.1 Recensement des acteurs

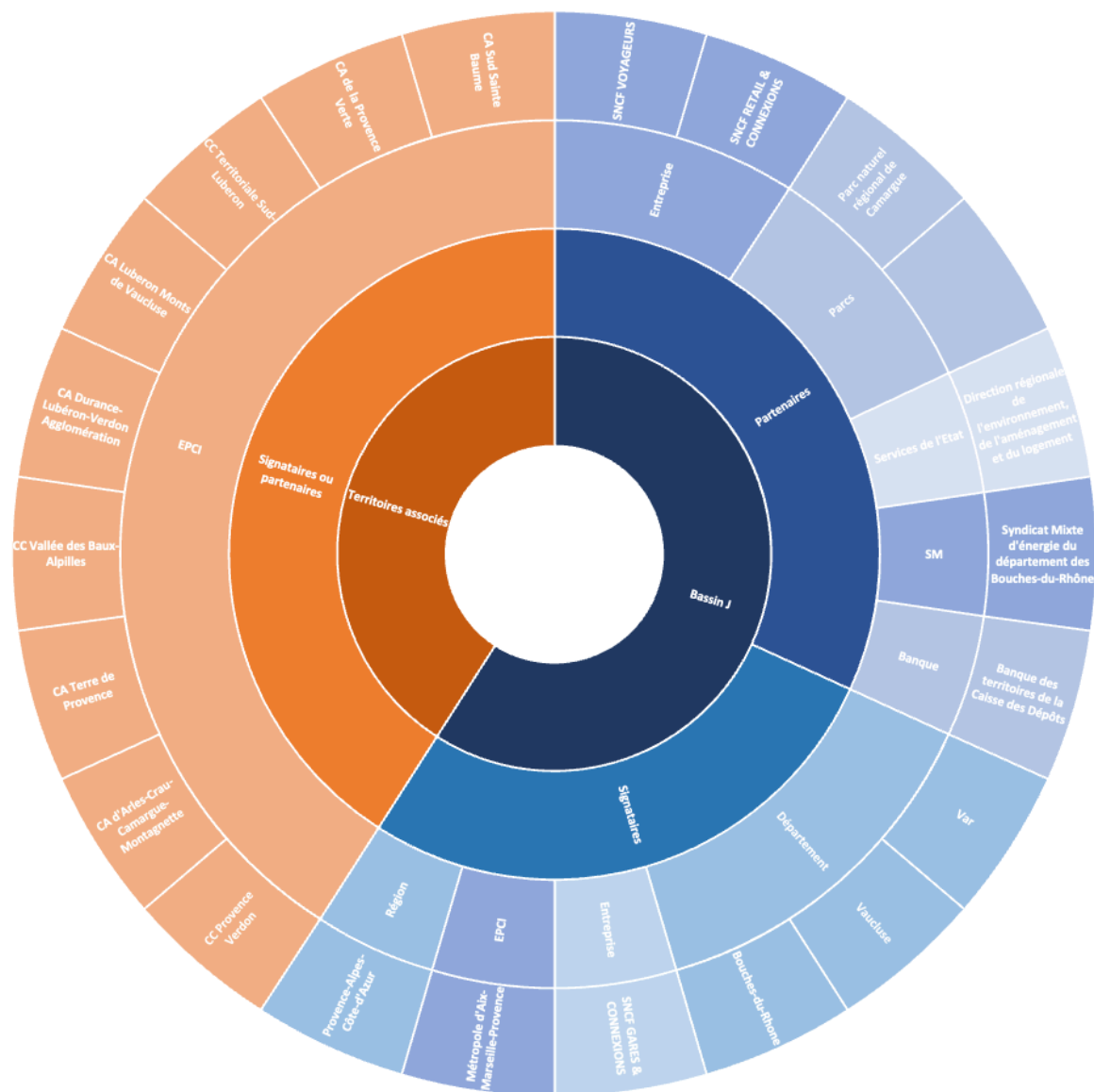
Le recensement des acteurs de la mobilité dans le bassin a été conduit en deux étapes :

1. Un premier recensement a été conduit de façon préalable au lancement de la démarche de co-construction, marqué par une recherche d'exhaustivité afin d'intégrer tous les acteurs signalés par la loi dans la démarche.
2. Un recensement au fil de l'eau a permis de compléter la liste des acteurs et les contacts des personnes référentes pour chaque entité en lien avec la mobilité dans le bassin.

Le bassin J inclue 1 EPCI la métropole d'Aix-Marseille-Provence. La Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur intervient en tant que Chef de file de la mobilité et en tant qu'autorité organisatrice de la mobilité (AOM) régional. La métropole Aix-Marseille-Provence est AOM sur l'ensemble de son périmètre et à ce titre gère l'ensemble des réseaux de transports et les infrastructures de mobilité. Le bassin est principalement situé dans le Département des Bouches-du-Rhône ainsi que pour une commune dans le département de Vaucluse et pour une commune dans le département du Var. Concernant les pôles d'échanges multimodaux, le syndicat mixte de gestion est gestionnaire de la Gare routière de Marseille et de tous les PEM métropolitains. L'entreprise SNCF Gares et connexions est gestionnaire de plusieurs gares dans le bassin.

Parmi les partenaires potentiels à éventuellement associer à la démarche ont été répertoriés des entreprises, syndicats, parcs naturels et nationaux et une banque et 9 EPCIs limitrophes sont également invités à participer à la démarche en tant que territoires associés.

Figure 1 : Vision d'ensemble des acteurs du bassin de mobilité



1.2 Invitation des acteurs à participer

Les invitations à participer au Comité de Bassin de lancement de la démarche de co-construction ont été adressées :

- aux présidents des EPCI du bassin de mobilité (élus),
- aux présidents des Départements (élus),
- et aux présidents ou directeurs des organisations gestionnaires de pôles d'échanges multimodaux ou gares de voyageurs présentes dans le bassin de mobilité,
- aux référents techniques des organisations citées.

L'invitation a précisé qu'il était souhaité qu'un référent technique soit désigné au sein de chaque organisation et qu'il soit chargé de réaliser ou d'organiser le suivi technique, c'est-à-dire la participation aux comités techniques de bassin et la réalisation/poursuite des travaux intermédiaires. Ces référents deviennent alors le point de contact entre l'équipe chargée de piloter la démarche de co-construction et leurs organisations.

Les territoires associés sont conviés à l'ensemble des réunions et ont accès à l'ensemble des documents. Ils ne sont cependant pas concernés par les complétions d'informations.

Les structures considérées comme partenaires de la démarche sont invitées à participer aux ateliers afin de partager leur point de vue, leur expertise et expérience sur certaines thématiques précises.

1.3 Calendrier de la co-construction

La démarche d'élaboration du COM a été construite pour se dérouler sur 18 mois avec une alternance d'instances et de travail intermédiaire. Le calendrier tenait compte des périodes de vacances scolaires afin de favoriser la participation des acteurs.

2024												2025	
Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Aout	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Fév.
1	1	2		1 & 2	2			3	3			3	

Légende

	COTECHBASS
	ATELIERS
	COBASS
	Travail intermédiaire

2 Synthèse de la contribution des acteurs à la démarche de co-construction

Cette section synthétise la participation des acteurs et leurs contributions aux différentes instances qui ont jalonné la démarche de co-construction afin de rendre compte de l'ampleur des apports des acteurs du bassin de mobilité dans l'élaboration du COM.

2.1 Les Comités de Bassin (COBASS)

La participation aux 3 réunions du Comité de Bassin qui jalonnent la démarche a été caractérisée par une mobilisation continue des acteurs.

La métropole Aix-Marseille-Provence, les départements, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et SNCF Gares et Connexions ont ainsi participé de façon constante aux prises de décision importantes qui ont permis d'orienter l'élaboration COM et de s'assurer de son adéquation au territoire du bassin de mobilité.

La participation de certains acteurs aux comités de bassin a été plus limitée, notamment les départements ayant peu de communes dans le bassin.

Le tableau suivant décrit les 3 COBASS et présente la participation pour chacun d'eux. Il synthétise les principales décisions prises au cours de chaque instance et les acteurs du bassin ou territoires associés ayant participé.

Pour le COBASS n°1, l'invitation ayant été étendue exceptionnellement aux référents techniques, le détail des participants élus/direction et référents techniques est précisé.

Le nombre de participants est présenté par catégorie d'acteur (Région, Département, EPCI, gestionnaire de gares et PEMs) sous la forme d'un taux de participation :

$$\frac{\text{Nombre d'acteurs présents}}{\text{Nombres d'acteurs invités}} \quad \text{(entités pour lesquelles au moins un représentant a été présente lors de la réunion)}$$

Tableau 9 : Synthèse de la participation aux COBASS

INSTANCE			PARTICIPATION		
N°	Date et lieu	Ordre du jour	Décisions principales	Acteurs Signataires	Territoires associés
COBASS 1	9/01/24 Région Provence- Alpes-Côte d'Azur, Marseille	- Présentation du COM - Temps d'échanges (thématiques prioritaires et actions principales) - Présentation de la gouvernance projet et de la méthodologie de co-construction - Présentation du COTECHBASS 1 et du travail intermédiaire 1	- Pas d'objections sur le cadre proposé pour la démarche d'élaboration du COM - Projets/besoins exprimés par les participants : besoin de coordination avec les EPCI frontaliers - Organisation d'une réunion complémentaire avant le prochain Comité Technique de Bassin (14/02) entre la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et la Métropole Aix-Marseille-Provence pour balayer tous les sujets et cibler au mieux les sujets/projets pertinents à inscrire au COM.	1/1 Région (1 élu, 16 réf. techniques) 0/3 Départements 1/1 EPCI (3 réf. techniques) 1/1 Gestionnaire de gares et PEMs (1 réf. techniques)	4/9 EPCI (1 élu, 4 réf. technique)
COBASS 2	20/03/2024 Hôtel de Région à Marseille	- Propos introductif - Tour de table - Rappel de la démarche du COM - Revue du socle territorialisé - Présentation des résultats du questionnaire/enjeux locaux - Validation des objectifs territorialisés - Validation des thèmes et des participants pour les ateliers - Prochaines étapes et conclusion	- Validation des 12 objectifs proposés et ajout de 2 objectifs : - Développer et améliorer la desserte des zones économiques à fort développement - Travailler à une adaptation de l'offre tarifaire au sein du bassin et avec les EPCI frontaliers pour répondre de manière harmonisée aux situations dégradées - Validation des thèmes, des invités et des dates des 3 ateliers	1/1 Région (1 élu, 6 réf. techniques) 1/3 Départements (1 élu) 1/1 EPCI (3 réf. techniques) 1/1 Gestionnaire de gares et PEMs (1 réf. technique)	1/9 EPCI (1 réf. technique)
COBASS 3	08/01/2025 Hôtel de Région à Marseille	- Propos introductifs - Résumé de la démarche de co-construction du COM - Bilan des engagements du COM - Synthèse des demandes de modifications - Finalisation du COM et délibérations - Conclusion	- Aucune objection en salle et à distance sur la validation des dernières composantes du COM, à savoir : - Le socle territorialisé - L'annexe 1 : synthèse des engagements - L'annexe 2 : Les engagements du COM - Le COM est donc approuvé par l'ensemble des acteurs présents au COBASS n°3 et va être soumis dans une nouvelle version (V1) intégrant les demandes de modifications dans le mois suivant l'instance.	1/1 Région (1 élu, 6 réf. techniques) 1/3 Départements (1 élu) 1/1 EPCI (1 réf. technique) 1/1 Gestionnaire de gares et PEMs (2 réf. technique)	0/9 EPCI

2.2 Les Comités Techniques de Bassin (COTECHBASS)

La participation aux 3 réunions du Comité Technique de Bassin qui jalonnent la démarche a été caractérisée par une mobilisation continue des acteurs.

La métropole Aix-Marseille-Provence, le département des Bouches-du-Rhône, la Région Provence-Alpes-Côte d’Azur et SNCF Gares et Connexions ont ainsi participé de façon constante à l’orientation technique de l’élaboration COM, permettant que celui-ci réponde aux priorités des acteurs tout en prenant en compte les limites des moyens et ressources disponibles.

La participation de certains acteurs aux COTECHBASS a été plus limitée, notamment les départements du Var et de Vaucluse, concernés par la présence dans le bassin de mobilité d’une seule commune de leur territoire. Le lien a été réalisé lors d’échanges individuels avec la Région Provence-Alpes-Côte d’Azur.

Le tableau décrit les 3 COTECHBASS qui jalonnent le processus de co-construction et présente la participation obtenue pour chacun d’eux. Il synthétise les principales décisions prises au cours de chaque instance et les acteurs signataires ou territoires associés ayant participé.

Le nombre de participants est présenté par catégorie d’acteur (Région, Département, EPCI, gestionnaire de gares et PEMs) sous la forme d’un taux de participation :

$$\frac{\text{Nombre d'acteurs présents}}{\text{Nombres d'acteurs invités}} \quad \left(\text{entités pour lesquelles au moins un représentant a été présente lors de la réunion} \right)$$

Tableau 10 : Synthèse de la participation aux COTECHBASS

INSTANCE			PARTICIPATION		
N°	Date et lieu	Ordre du jour	Décisions principales	Acteurs Signataires	Territoires associés
COTECHBASS 1	14/02/24	- Propos introductif - Rappel sur la démarche du COM - Synthèse du travail intermédiaire n°1 - Identification des thématiques prioritaires du bassin - Identification des objectifs territorialisés - Choix des thèmes retenus pour les ateliers - Prochaines étapes et conclusions	Animation 1 : définition des objectifs territorialisés à présenter en COBASS n°2 Animation 2 : choix des thématiques pour les ateliers 1/ Intermodalité 2/ Vélo 3/ Billettique & gestion des situation dégradées	1/1 Région (8 réf. techniques) 0/3 Départements 1/1 EPCI (4 réf. techniques) 1/1 Gestionnaire de gares et PEMs	2/9 EPCI
	26/06/24	- Propos introductifs - Rappels sur la démarche du COM - Synthèse des ateliers - Présentation de la matrice recensement à date - Animation autour des fiches recensement émanant des ateliers - Organisation de l'atelier n°3 - Prochaines étapes et conclusion	Animation : - Les fiches collectives sont issues des ateliers 1 & 2 et traitent des objectifs 1 à 5 - Passage de 6 fiches à 5 fiches (+1 prochainement) avec la fusion de la fiche 1 avec la 2 et la proposition d'ajout d'1 fiche sur la coordination avec le milieu scolaire - État des lieux de l'avancement de la fiche : - Fiche verte : 5	1/1 Région (2 réf. techniques) 0/3 Départements 1/1 EPCI (3 réf. techniques) 1/1 Gestionnaire de gares et PEMs	1/9 EPCI
COTECHBASS 3	14/11/24	- Rappels sur la démarche du COM - Présentation du socle territorialisé à date - Présentation de la matrice recensement à date - Finalisation des engagements collectifs du COM - Synthèse de la matrice recensement - Prochaines étapes et conclusion	Animation : - Les fiches collectives sont issues des ateliers 1 à 3 et traitent des objectifs 1 à 7 et 10 et 11 ; - État des lieux de l'avancement de la fiche : - Fiche engagement collectives conservées : 10 - Fiche recensement non gardée : 1	1/1 Région (4 réf. techniques) 1/3 Départements (2 réf. techniques) 0/1 EPCI 1/1 Gestionnaire de gares et PEMs	1/9 EPCI

2.3 Les ateliers participatifs

Les 3 ateliers organisés dans le bassin de mobilité reflètent les priorités des acteurs sur les thématiques suivantes :

- Faciliter et amplifier l'usage du vélo à l'échelle du bassin ;
- Améliorer les conditions de l'intermodalité ;
- Poursuivre la décarbonation ;
- Poursuivre le développement du covoiturage à l'échelle du bassin.

La participation aux ateliers s'est caractérisée par la participation essentiellement des acteurs signataires du COM et de la participation de l'Agence d'Urbanisme de l'Agglomération marseillaise.

Les ateliers ont permis de faire émerger des propositions d'actions à inscrire en tant qu'engagement du COM avec notamment des actions de mutualisation et de collaborations pour renforcer et élargir le champ d'initiatives existantes.

Le tableau suivant décrit les 3 ateliers du processus de co-construction et présente la participation obtenue pour chacun d'eux. Il synthétise les principales propositions émises au cours de chaque atelier et le nombre d'acteurs présents.

Le nombre de participants est présenté par catégorie d'acteur (Région, Département, EPCI, gestionnaire de gares ou PEMs, associations, centres de recherche, etc.) sous la forme d'un taux de participation :

$$\frac{\text{Nombre d'acteurs présents}}{\text{Nombres d'acteurs invités}} \quad \left(\text{entités pour lesquelles au moins un représentant a été présente lors de la réunion} \right)$$

Tableau 11 : Synthèse de la participation aux ateliers

INSTANCE			PARTICIPATION			
N°	Date et lieu	Thématiques	Propositions principales	Acteurs Signataires	Territoires associés	Partenaires
Atelier 1	22/05/24 Métropole Aix-Marseille-Provence - Marseille	Offre : - Obj 3 : Améliorer les connexions aux gares - Obj 4 : Améliorer l'offre (desserte et/ou horaire) des destinations clés - Obj 5 : Développer et améliorer la desserte des zones économiques à fort développement	5 propositions de fiche recensement collective : - 1 pour l'objectif n°3 - 2 pour l'objectif n°4 - 1 pour l'objectif n°5	1/1 Région 1/3 Départements 1/1 EPCI 1/1 Gestionnaire de gares et PEMs	0/9 EPCI	AGAM
Atelier 2	22/05/24 Métropole Aix-Marseille-Provence - Marseille	Vélo - Obj 1 : Faire connaître l'offre de services et d'équipements vélo - Obj 2 : Assurer la continuité des itinéraires cyclables	2 propositions de fiche recensement collective : - 2 pour l'objectif n°1	1/1 Région 1/3 Départements 1/1 EPCI 1/1 Gestionnaire de gares et PEMs	0/9 EPCI	AGAM
Atelier 3	19/09/24 Métropole Aix-Marseille-Provence - Marseille	Lecture et usage de l'offre : - Obj 6 : Mettre en œuvre les conditions d'une interopérabilité des systèmes d'information et de la billettique entre les offres régionales et locales - Obj 7 : Fluidifier le parcours usager notamment grâce à une information harmonisée Coordination situations dégradées : - Obj 11 : Améliorer la coordination des AOM lors de situations dégradées - Obj 12 : Travailler à une adaptation de l'offre au sein du bassin et avec les EPCI frontaliers pour répondre de manière harmonisée aux situations dégradées	6 propositions de fiche recensement collective : - 2 pour l'objectif n°6 - 3 pour l'objectif n°7 - 1 pour l'objectif 11	1/1 Région 0/3 Départements 1/1 EPCI 1/1 Gestionnaire de gares et PEMs	0/9 EPCI	

2.4 Réunion suivi/évaluation

La participation à la réunion de suivi et évaluation, menée conjointement avec les Agences d'Urbanisme, a été caractérisée par une bonne mobilisation des acteurs.

La métropole a ainsi participé à la démarche permettant de présenter les indicateurs envisagés pour le suivi des objectifs et des actions du COM, ainsi que pour le suivi des contrats.

Le tableau suivant décrit la réunion de suivi et d'évaluation et la participation obtenue pour cette dernière.

Le nombre de participants est présenté par catégorie d'acteur (région, département, EPCI, gestionnaire de gares et PEMs, associations, centres de recherche, etc.) sous la forme d'un taux de participation :

$$\frac{\text{Nombre d'acteurs présents}}{\text{Nombres d'acteurs invités}} \quad \left(\text{entités pour lesquelles au moins un représentant a été présente lors de la réunion} \right)$$

INSTANCE			PARTICIPATION	
N°	Date et lieu	Thématiques	Propositions principales	Acteurs Signataires
Réunion suivi et évaluation	02/10/24 + 10/10/2024 Visioconférence	- Présentation des indicateurs envisagés dans le suivi des objectifs et des actions du COM - Échanges autour des facilités, difficultés et mesures à envisager pour le suivi	Difficultés et facilités sur les thématiques du COM (vélo, intermodalité, covoiturage...)	1/1 Région 0/1 Département 1/1 EPCI 0/1 Gestionnaire de gares et PEMs

2.5 Travail intermédiaire

La participation aux 8 séquences de travail intermédiaire a été marquée par une faible mobilisation des acteurs au cours de la démarche.

La Métropole Aix-Marseille-Provence, le Département des Bouches-du-Rhône, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et la SNCF Gares et Connexions se sont appropriés les modalités d'échanges via la plateforme Expertises Territoires qui a permis de faciliter les échanges d'information.

Un processus d'amélioration continue a permis de prendre en compte les préférences des acteurs concernant les modalités de participation aux travaux intermédiaires.

L'ensemble des échanges en dehors des instances a été réalisé dans l'espace de travail « Contrats Opérationnels de Mobilité – Région Provence-Alpes-Côte d'Azur » sur la plateforme Expertises Territoires du CEREMA. Cet espace de travail a permis de concentrer l'ensemble des informations concernant la démarche de co-construction des COM et de centraliser les échanges avec les territoires.

Tableau 12 : Synthèse des inscriptions sur l'espace de travail
« Contrats Opérationnels de Mobilité – Région Provence-Alpes-Côte d'Azur »

INSCRITS À L'ESPACE DE TRAVAIL		
Acteurs Signataires	Territoires associés	Observations
1/1 Région 3/3 Département 1/1 EPCI 1/1 gestionnaire de gares et PEM	9/9 EPCI	La plateforme a bien été utilisée pour les échanges de documents. Les échanges par courrier électronique sont restés nécessaires pour les échanges ponctuels d'information.

3 Synthèse de la participation des acteurs à la démarche de co-construction

La participation à la démarche de co-construction du COM a été relativement forte, avec une implication continue des acteurs signataire. A noter cependant que les services techniques du Département des Bouches-du-Rhône a suivi la démarche de façon plus restreinte.

Les territoires associés ont participé de façon plus ponctuelle à la démarche, saisissant l'opportunité de mettre en avant des enjeux interbassins.

Le tableau suivant retrace la participation aux instances de chaque acteur. Un acteur invité à participer à une instance est considéré présent lorsqu'au moins un représentant de l'organisation concernée est présent lors de l'instance. Dans le cas d'une impossibilité à assister à la réunion signalée aux organisateurs, l'acteur est excusé.

Tableau 13 : Synthèse de la participation des acteurs aux instances

ACTEUR		PARTICIPATION (P : Présent, E : Excusé, A : Absent)									
Rôle	Entité	COBASS 1	COBASS 2	COBASS 3	COTECHBASS 1	COTECHBASS 2	COTECHBASS 3	ATELIER 1	ATELIER 2	ATELIER 3	REUNION SUIVI & EVALUATION
ACTEURS SIGNATAIRES	Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P
	Dép. des Bouches-du-Rhône	E	P	P	E	P	P	P	P		A
	Dép. de Vaucluse	A	A	E	A	E	A	A	A		
	Dép. de Var	A	A	A	A	E	A	E	E		
	Métropole d'Aix-Marseille-Provence	P	P	P	P	P	A	P	P	P	P
	SNCF Gares et Connexions	P	P	P	P	P	P	P	E	P	
TERRITOIRES ASSOCIÉS	CA Durance-Lubéron-Verdon Agglomération	A	A	A	A	A	A	A	A		
	CC Vallée des Baux-Alpilles	A	A	A	A	A	A	A	A		
	CA Terre de Provence	A	A	A	A	A	P	A	A		
	CA d'Arles-Crau-Camargue-Montagnette	P	A	A	P	A	A	E	E		
	CC Provence Verdon	A	P	A	A	A	A	A	A		
	CA Sud Sainte Baume	P	E	A	P	A	A	E	E		
	CA de la Provence Verte	P	A	A	A	A	A	A	A		
	CC Territoriale Sud-Luberon	P	E	A	E	P	A	E	E		
	CA Luberon Monts de Vaucluse	A	A	A	A	A	A	A	A		
PARTENAIRES	Agence urbanisme - AGAM							P	P		P

Contrat Opérationnel de Mobilité

ANNEXE 4 : EVALUATION DE L'ATTEINTE DES OBJECTIFS GÉNÉRAUX DU BASSIN DE MOBILITÉ



**DIRECTION GÉNÉRALE
TRANSPORTS, MOBILITÉ
ET GRANDS ÉQUIPEMENTS**



**RÉGION
SUD**
PROVENCE
ALPES
CÔTE D'AZUR



Reçu au Contrôle de légalité le 27 juin 2025
Publié le 27 juin 2025

1 Contexte et objectif

Instauré par la loi LOM, et notamment par les articles L1215-1 et L1215-2, le Contrat Opérationnel de Mobilité (COM) est un contrat qui formalise les modalités de l'action commune des autorités organisatrices de la mobilité à l'échelle du territoire de chaque Bassin de Mobilité.

A l'échelle de chaque bassin de mobilité, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur conclut un « contrat opérationnel de mobilité » avec les AOM, les syndicats mixtes " loi SRU " (lorsqu'ils existent), les Départements et les gestionnaires de gares de voyageurs ou de pôles d'échanges multimodaux concernés. Ce contrat peut associer les Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) ou tout autre partenaire.

Le contrat opérationnel de mobilité inclut des objectifs coconstruits avec les acteurs de la mobilité du territoire, objectifs qui dans cette première génération de contrats se rapporte à cinq thématiques principales : les différentes formes de mobilité et l'intermodalité, les pôles d'échanges multimodaux et les aires de mobilité, les situations dégradées, le recensement et la diffusion des pratiques et actions de mobilité, ainsi que l'aide à la conception et à la mise en place d'infrastructures et services de mobilité. Aux cinq thématiques du code des transports, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur a proposé et ajouté une thématique de décarbonation en lien avec les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre et lutte contre le changement climatique. Ces objectifs à l'échelle du bassin se déclinent de manière opérationnelle par des engagements pris par les acteurs sous forme d'actions, projets, plans, etc.

Le contrat de mobilité a une durée de quatre ans mais les objectifs fixés pour le bassin de mobilité peuvent avoir un horizon différent en s'appliquant par exemple à plusieurs générations de COMs. Évaluer la progression du bassin vers les objectifs est une étape nécessaire dans l'évaluation de la politique de mobilité et permet d'orienter les COMs vers un niveau d'exigence correspondant aux progrès souhaités.

2 Méthodologie d'évaluation

2.1 Indicateurs

Les indicateurs retenus permettent d'observer l'évolution de la situation sur le bassin, évolution dont il est fait l'hypothèse qu'elle correspond en partie à une réponse aux changements induits par la mise en œuvre des COMs. Les indicateurs doivent donc permettre de caractériser certains aspects de la mobilité dans le bassin sur lesquels se concentrent les efforts de la politique publique.

Les indicateurs respectent dans la mesure du possible les règles des indicateurs SMART (Spécifique, Mesurable, Acceptable, Réaliste, Temporellement défini).

Matrice des indicateurs de mobilité

Les indicateurs d'évaluation du contrat du bassin de mobilité considéré doivent reposer sur des données collectées régulièrement et avec une maille territoriale suffisamment fine pour pouvoir agréger les données à l'échelle du bassin. En outre de la disponibilité de tels jeux de données, ces données doivent pouvoir apporter des éléments pertinents au vu des objectifs de mobilité du bassin.

Le travail de recensement des jeux de données et de proposition d'indicateurs pertinents est réalisé par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur afin d'élaborer une matrice d'indicateurs potentiellement utilisable pour l'évaluation des objectifs des COMs.

Thèmes	Indicateurs	Valeurs	Source	Retour territoires
Mobilité générale	Parts modales	Parts modales des différents modes en interne ou en échange	RP INSEE	Non
Intermodalité / transports en commun	Fréquentation du Système d'Information Billettique Régional (SIBR)	Fréquence d'utilisation du site	Données région	Non
	Correspondance en gare routière et ferroviaire	Nombre de lignes et nombre de dessertes	GTFS	Non
	Évolution des PEM	Nombre de PEM existant, en évolution ou en projet	Territoires	Oui
	Fréquentation des gares régionales	Nombre de gares et de voyages	Données région + SNCF	Non
	Fréquentation des lignes de cars régionales	Nombre de lignes et de voyages	Données région	Non
	Fréquentation des réseaux locaux	Nombre de voyage	Données territoires	Oui
	Nombre d'abris vélos existants et construits	Nombre de commune disposant d'un abri et nombre d'abris	Données région + territoires	Oui
	Nombre de places par abris sécurisés	Nombre de places	Données région + territoires	Oui
	Fréquentation des abris vélos	Nombre d'utilisations		
	Linéaire d'aménagements cyclables existants	Km existants	Open data OSM	Oui
Modes actifs	Fréquentation aux points de comptage	Nombre d'usagers chaque mois et/ou à l'année	Compteurs	Oui
Covoiturage	Nombre de trajets covoiturés	Nombre de trajets covoiturés internes ou en échange	Registre national	Non
	Distance des trajets covoiturés	Distance moyenne (Km) des trajets internes ou en échange	Registre national	Non
	Nombre d'aires de covoiturage	Nombre d'aires officielles	Open data + territoires	Oui
Décarbonation	Motorisation des ménages	Ménages équipés de 0 à 3 voitures ou +	RP INSEE	Non
	Motorisation Crit'Air	Véhicules Crit'Air E, 1 à 5 et non classé	SDES	Non
	Qualité de l'air	CO2, polluants (Nox, PM10, PM2,5, COVNM, consommations finales d'énergies	Atmosud	Non
	Borne IRVE	Nombre de bornes et usage	BNLC + territoires	Oui

Tableau 14 : Les indicateurs d'évolution de la mobilité

2.2 Périodicité d'évaluation

Évaluation à mi-parcours

L'évaluation a lieu une première fois à mi-parcours afin de pouvoir présenter aux acteurs les avancées et les difficultés rencontrées lors de la mise en œuvre du contrat. La première évaluation permet de proposer des actions rectificatrices, d'identifier les opportunités.

Évaluation de fin de contrat

Une seconde évaluation pourra avoir lieu au terme du contrat afin de faire un bilan final de la mise en œuvre. Elle permettrait en outre d'orienter et proposer les bases d'un nouveau COM.

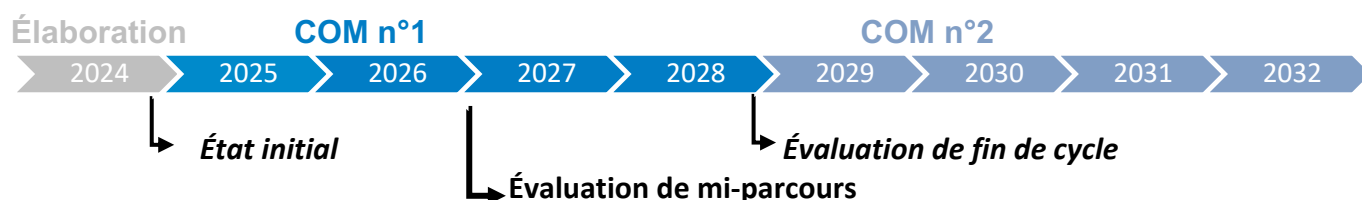
2.3 Protocole d'évaluation

L'évaluation est pilotée par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Celle-ci implique un premier temps de collecte et analyse des données nécessaires afin de procéder à la mise à jour des indicateurs à partir des données.

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur sollicite périodiquement les acteurs du bassin de mobilité afin de collecter les données. L'acteur doit à son tour mobiliser les ressources de son organisation et celles de ses partenaires afin de fournir les informations nécessaires. À partir des indicateurs mis à jour, est attribué de façon qualitative un degré de progression vers l'objectif. Enfin, les résultats sont partagés et débattus avec les acteurs du bassin de mobilité afin d'apporter des nuances et de statuer.

3 Canevas de tableau de bord

3.1 Calendrier d'évaluation



3.2 Évaluation de l'atteinte des objectifs

3.2.1 Évaluation qualitative



État des lieux initial du bassin de mobilité (bassin X)

- Exemple : Une mobilité caractérisée par l'usage de la voiture individuelle
- Exemple : Un réseau morcelé avec peu de points de connexion entre les différents modes de transport
- ...



Objectifs généraux du bassin de mobilité (bassin X)

- Exemple : Diminuer l'autosolisme dans les déplacements domicile-travail
- Exemple : Développement des mobilités actives
- ...



Principales avancées

- Exemple : Un changement de comportement favorisant les mobilités partagées et les mobilités actives dans les déplacements domicile-travail
- ..



Points d'amélioration

- Exemple : Peu de changement de comportement favorisant l'usage des transports en commun par rapport aux transports individuels
- Exemple : Des crises liées au changement climatique à mieux anticiper
- ...

3.2.2 Évaluation quantitative

INDICATEUR	UNITE	VALEUR INITIALE	OBJECTIF FINAL	RESULTAT A DATE	PROGRESSION
Objectif 1					
Exemple : Part du covoiturage dans les déplacements domicile-travail	% de part modal	2%	15%	7%	+ 33%
Objectif 2					
Exemple : Avis positifs sur l'usage du vélo pour aller au travail	% d'avis positifs	10%	75%	50%	+53%

Contrat Opérationnel de Mobilité

ANNEXE 5 : SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DES ENGAGEMENTS
DU CONTRAT OPERATIONNEL DE MOBILITE



**DIRECTION GÉNÉRALE
TRANSPORTS, MOBILITÉ
ET GRANDS ÉQUIPEMENTS**



**RÉGION
SUD**
PROVENCE
ALPES
CÔTE D'AZUR



Reçu au Contrôle de légalité le 27 juin 2025
Publié le 27 juin 2025

1 Contexte et objectif

A l'échelle de chaque bassin de mobilité, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur conclut un « contrat opérationnel de mobilité » avec les AOM, les syndicats mixtes " loi SRU " lorsqu'ils existent, les Départements et les gestionnaires de gares de voyageurs ou de pôles d'échanges multimodaux concernés. Ce contrat peut associer les Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) ou tout autre partenaire.

Le contrat opérationnel de mobilité inclut des objectifs coconstruits avec les acteurs de la mobilité du territoire, objectifs qui dans cette première génération de contrats se rapportent à cinq thématiques principales : les différentes formes de mobilité et l'intermodalité, les pôles d'échanges multimodaux et les aires de mobilité, les modalités de gestion des situations dégradées, le recensement et la diffusion des pratiques et actions de mobilité, ainsi que l'aide à la conception et à la mise en place d'infrastructures et services de mobilité. Aux cinq thématiques du code des transports, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur ajoute une thématique de décarbonation en lien avec les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre et lutte contre le changement climatique.

Ces thématiques, à l'échelle du bassin de mobilité, se déclinent de manière opérationnelle par des engagements pris par les acteurs sous forme d'actions, projets, plans, etc. Le contrat de mobilité a une durée de quatre ans au cours desquels doivent se déployer les moyens nécessaires pour la mise en œuvre de ces actions.

Afin de pouvoir connaître à tout moment l'état d'avancement de la mise en œuvre des engagements, il est nécessaire de réaliser un suivi lié à ces engagements. L'évaluation est une étape complémentaire (voir annexe ad hoc décrivant l'évaluation) au suivi et vient, de façon ponctuelle à un moment précis du cycle de vie du COM, mettre en regard le degré d'avancement de la mise en œuvre des actions avec les objectifs de mise en œuvre fixés dans le contrat. L'agrégation des résultats obtenus pour tous les engagements permet d'obtenir une vision globale de l'état d'avancement de la mise en œuvre opérationnelle du COM.

2 Méthodologie de suivi

2.1 Périodicité de suivi

Le suivi consiste à réaliser le recueil des informations nécessaires. Ce suivi peut être réalisé ponctuellement en préalable à l'évaluation ou bien périodiquement à une fréquence déterminée afin de retracer l'évolution dans le temps des indicateurs.

Le suivi doit être organisé collectivement avec les acteurs du bassin et ses modalités doivent prendre en compte les ressources et moyens disponibles à cet effet

2.2 Protocole de suivi

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur sollicite périodiquement les acteurs du bassin de mobilité afin de collecter les données. Pour chaque engagement, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur se rapproche de l'entité pilote dont la personne référente est indiquée sur l'annexe engagement. La personne référente doit à son tour mobiliser les ressources de son organisation et celles de ses partenaires afin de fournir les informations nécessaires.

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur se charge alors d'évaluer l'avancement de la mise en œuvre de chaque engagement. Elle attribue alors à chaque engagement un statut de mise en œuvre comme suit :

Statut de l'engagement	Code couleur
Engagement abandonné	
Non démarré	
Étapes préalables en cours	
En cours de réalisation	
Engagement finalisé	
Engagement poursuivi	

Dans le cadre de l'évaluation, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur réalise une synthèse en agrégeant les résultats obtenus pour tous les engagements du COM. Le code couleur permet une lecture facilitée des résultats.

Les résultats et la synthèse sont présentés à l'ensemble des acteurs afin de leur permettre d'exprimer leur accord ou de proposer des modifications du statut de chaque engagement.

3 Canevas de tableau de bord

3.1 Bilan du bassin de mobilité

Bassin engagé	
Bassin volontaire	
Bassin en démarrage	

Statut	Nombre d'engagements	Pourcentage
Engagement abandonné	2	20%
Non démarré	5	50%
Étapes préalables en cours	1	10%
Engagement en cours de réalisation	2	20%
Engagement tenu	0	0%
Engagement poursuivi	0	0%
Total	10	100%

Principales réalisations de la mise en œuvre du COM

- ... à compléter

3.2 Mise en œuvre des engagements

LIBELLE ENGAGEMENT	TYPE	THEMATIQUES DU COM						PILOTE	ÉCHEANCIER PREVISIONNEL				AVANCEMENT	OBSERVATIONS
		Différentes formes e	PEM	Situations dégradées	Diffusion des	Aides conception et	Décarbonation		2025	2026	2027	2028		
Libellé engagement 1	Plan	x	x	x				Porteur	L	F M				Exemple : Convention signée le 20/10/25
Libellé engagement 2	Étude		x					Porteur	L					
Libellé engagement 4	Projet							Porteur						

